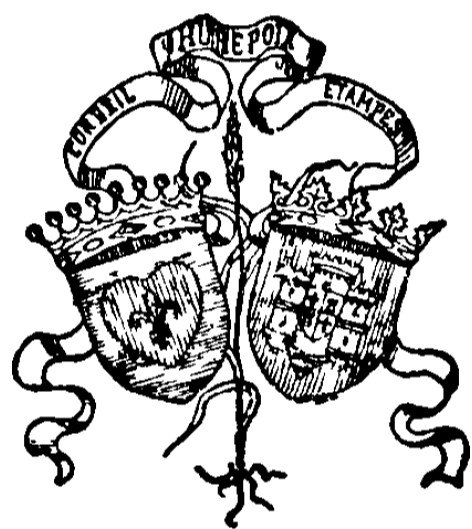


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

13^e Année — 1907

1^{re} LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
MCMVII

*Per. 80
la 437*

SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

STATUTS

*Approuvés par arrêté préfectoral en date
du 19 février 1895*

ARTICLE I. — Une Société est fondée à Corbeil sous le titre de Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix.

Elle a pour but les études, les recherches et les publications concernant l'histoire et l'archéologie de notre contrée et des régions circonvoisines, ainsi que la description et la conservation des monuments anciens situés dans ces mêmes régions.

Elle a son siège à Corbeil et tiendra ses séances soit à la Sous-Préfecture, soit à la Mairie, avec l'autorisation préalable du Sous-Préfet ou du Maire.

ART. II. — La Société s'interdit toutes discussions ou publications politiques ou religieuses.

ART. III. — La Société se compose de tous les fondateurs et, en nombre illimité, des personnes qui, adhérant aux Statuts, sont admises par le Conseil sur la présentation de deux membres.

Le Conseil peut aussi désigner des membres correspondants qui seront nommés par l'Assemblée générale.

Les mineurs ne seront admis dans la Société que sur le consentement soit de leurs parents, soit de leur tuteur.

ART. IV. — Le titre de fondateur est acquis : 1° aux signataires des présents statuts, 2° à tout membre qui fait don à la Société d'une somme de cent francs au moins.

ART. V. — Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de dix francs ; cependant cette cotisation est réduite à cinq francs pour les personnes appartenant au clergé et à l'enseignement.

ART. VI. — Tout membre adhérent qui aura effectué un versement de cent francs au moins sera exonéré du paiement des cotisations annuelles.

ART. VII. — La Société est administrée par un Conseil composé de vingt et un membres, élus pour trois ans en Assemblée générale.

Ce Conseil se renouvelle chaque année par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. VIII. — Le Conseil, sur la proposition du Comité de publication, statue sur l'impression des travaux et la composition des bulletins ; il soumet aux auteurs les modifications qu'il juge nécessaires et détermine l'ordre des insertions.

ART. IX. — Aucune dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil. Le trésorier ne doit effectuer aucun paiement sans le visa du Président ou d'un Vice-Président.

ART. X. — La Société se réunit tous les ans, au mois de mai, en Assemblée générale, soit à Corbeil, soit dans toute autre ville désignée par le Conseil.

Cette assemblée nomme les membres du Conseil.

Elle entend les rapports qui lui sont présentés par le Conseil et qui sont relatifs à l'état des travaux et à la situation financière de la Société.

Elle délibère sur toutes les propositions qui lui sont soumises par le Conseil.

ART. XI. — La Société pourra organiser des excursions archéologiques, faire exécuter des fouilles, établir une bibliothèque, un musée, acquérir, recueillir ou recevoir, à titre de dons manuels, tous les objets et documents qui l'intéressent. Toutes ces questions seront décidées par le Conseil.

ART. XII. — Les membres correspondants reçoivent les publications de la Société et sont affranchis de toute cotisation.

ART XIII. — En cas de dissolution de la Société, les membres titulaires, réunis en une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet, seront appelés à statuer sur la liquidation de l'actif social et sur la destination des collections appartenant à la Société.

ART. XIV. — Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée générale, sur une proposition écrite et signée de dix membres au moins, mais aucune modification ne deviendra exécutoire qu'après avoir été autorisée par l'autorité compétente, en exécution de l'article 291 du Code pénal.

ART. XV et dernier. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts et le bon fonctionnement de la Société.

Vu par le Vice-Président :

P. BOUCHER.

Vu et soumis à l'approbation de
Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise.

Le Sous-Préfet de Corbeil,

G. DE LINIÈRE.

Le Préfet de Seine-et-Oise, Chevalier de la Légion d'honneur, autorise la « Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix » à se constituer légalement, en vertu de l'article 291 du Code pénal et conformément aux présents Statuts.

Fait à Versailles, le 19 février 1895.

Pour le Préfet,

Le Secrétaire-général délégué,

DUFOIX.



RÈGLEMENT
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE
CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

Arrêté par l'Assemblée générale du 4 Décembre 1894

ARTICLE I. — Messieurs les Sous-Préfets de Corbeil et d'Etampes sont Présidents d'honneur de la Société.

ART. II. — Le Conseil, conformément à l'article VII des statuts, désigne, chaque année parmi ses membres, un Président, deux ou plusieurs vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire rédacteur et un Trésorier.

ART. III. — Le Président ouvre et dirige les séances, maintient l'ordre dans les discussions, fait exécuter les statuts et les décisions de la Société, la convoque pour les séances ordinaires et extraordinaires et ordonnance les dépenses.

En cas d'absence des Président et vice-Présidents, le Conseil est présidé par le plus âgé des membres présents.

ART. IV. — Le Secrétaire général est chargé, sous la direction du Conseil, de la composition et de la rédaction du bulletin ; il veille à l'impression et à la correction de toutes les publications de la Société ; il se met en rapport avec les auteurs et leur soumet, s'il y a lieu, les observations approuvées par le Conseil, sur le rapport du Comité de publication. Il fait annuellement à l'assemblée générale un rapport sur les travaux de la société ; enfin il remplit les fonctions d'archiviste.

ART. V. — Le Secrétaire rédacteur rédige les procès-verbaux des séances et est chargé de tout ce qui se rapporte à la correspondance.

ART. VI. — Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations annuelles ; il paie les dépenses ordonnancées et donne, chaque année, à la séance générale, un état de la situation financière de la Société.

ART. VII. — Le Conseil se réunit tous les trois mois ; cependant le Président peut le convoquer chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent.

ART. VIII. — Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des suffrages ; pour qu'elles soient valables, sept membres au moins doivent être présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. IX. — Le Conseil statue sur les demandes d'admission et désigne la catégorie à laquelle doit appartenir chaque candidat admis, afin de déterminer le montant de sa cotisation, conformément à l'article V des statuts.

Les délibérations du Conseil ont lieu au scrutin secret, et les noms des candidats refusés ne sont pas inscrits au procès-verbal.

ART. X. — Les décisions du Conseil ordonnant une dépense sont transmises sans retard au Trésorier par un extrait du procès-verbal, signé du Secrétaire rédacteur.

ART. XI. — Les fonds disponibles de la Société seront déposés à la caisse d'épargne de Corbeil ou dans toute autre caisse désignée par le Conseil.

ART. XII. — L'ouverture de l'année sociale est fixée au 1^{er} janvier.

Tout candidat admis doit sa cotisation à partir du 1^{er} janvier de l'année de son admission.

ART. XIII. — La Société publiera un bulletin périodique et, si ses ressources le lui permettent, elle pourra également publier des mémoires et des documents.

ART. XIV. — Un Comité de publication, composé d'un vice-Président et du Secrétaire général, membres de droit, et de cinq membres choisis par le Conseil et renouvelables chaque année, proposera la publication, sous les auspices de la Société, des mémoires et documents dont il aura apprécié la valeur réelle.

ART. XV. — Les Sociétaires ont droit à toutes les publications de la Société à partir de l'année de leur admission.

ART. XVI. — Tous les Sociétaires peuvent assister aux séances du Conseil, mais ils ne peuvent prendre part aux votes.

Le Président peut leur donner la parole quand ils ont à faire des communications qui rentrent dans l'ordre des travaux de la Société.

Cependant le Conseil peut se former en Comité secret sur la demande de deux de ses membres.

ART. XVII. — Les auteurs pourront faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux publiés par la Société.

Tout tirage à part devra porter la mention du volume dont il aura été extrait.

Aucun tirage à part ne pourra être mis en circulation avant la publication par la Société du travail dont il est l'objet.

ART. XVIII. — Les demandes de modifications aux statuts devront être adressées au Président quinze jours au moins avant l'assemblée générale ; il en sera fait mention sur les lettres de convocation.

ART. XIX et dernier. — Le présent règlement pourra être modifié par le Conseil, sur la proposition et à la majorité de sept membres au moins.



Afin d'assurer l'envoi exact de nos publications, Messieurs les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire gén'ral, leurs changements de domicile, de titres, ou toutes autres rectifications.



LISTE DES MEMBRES

Les noms précédés d'un astérisque (*) sont ceux des MEMBRES FONDATEURS qui ont racheté leur cotisation.

- MM. ALLAIN, Maire de Soisy-sous-Étiolles, 12, rue Godot de Mauroi, à Paris (IX^e).
- ALLEZ, au château de Belesbat, par Boutigny (S.-et-O.) et à Paris, rue de Berri, 5 bis (VIII^e).
- ALLORGE, Professeur de dessin à Montlhéry (S.-et-O.).
- AUBLET-DELAUNAY (M^{me}), 173, Boulevard Péreire, à Paris (XVII^e).
- *AUBRY-VITET, Archiviste-Paléographe, 9, rue Barbet de Jouy, à Paris (VII^e).
- ASHER, à Berlin (Allemagne).
- AUSCHER, ingénieur expert, 24, rue La Fayette, à Versailles.
- BABIN, Maire d'Arpajon, à Arpajon (S.-et-O.).
- BARREAU (Eugène), Juge au tribunal de commerce de Corbeil, à Ris-Orangis (S.-et-O.).
- BARTHÉLEMY (Louis), ingénieur, 5, avenue de Villiers, à Paris (XVII^e).
- BARTHÉLEMY (M^{me} v^{ve}), rue Feray, à Corbeil.
- BARTISSOL, Maire de Fleury-Mérogis, par Saint-Michel-sur-Orge, et 17, avenue du bois de Boulogne à Paris (XVI^e).
- BASSERIE (M^{lle}), 49, rue St-Vincent, au Mans (Sarthe).
- BEGLET (Armand), rue du Cirque, 3, à Paris, et à Villefranche-sur-Mer, Alpes-Maritimes, à l'usine à gaz.
- *BÉRANGER (Charles), 82, avenue des Champs-Élysées, Paris (VIII^e).
- *BERNON (le Baron de), à Palaiseau, et à Paris, 3, rue des Saints-Pères (VI^e).
- BIBLIOTHÈQUE (la) COMMUNALE DE CORBEIL, représentée par M. DUFOUR, bibliothécaire.
- BLONDEAU, Architecte à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

- MM. BOËTE, Instituteur, à Villecresnes (S.-et-O.).
 BONNEFILLE, Sénateur de Seine-et-Oise, à Massy (S.-et-O.).
 BONNEFOY, à Paris, 4, rue de la Paix (II^e).
 BONNIN (l'Abbé), Curé d'Ablon (S.-et-O.).
 *BOSELLI (Paul), 130, rue Royale, à Lille (Nord), et 32, cours
 la Reine, Paris (VIII^e).
 BOUCHER (le Dr Paul), Médecin en chef de l'Hôpital de
 Corbeil.
 BOUGIN (Louis), 5, rue d'Arcole, à Paris (IV^e).
 BOUILLOUX-LAFONT (Maurice), banquier à Etampes.
 BOUJU-TANDOU (J. Albert), 45, avenue Marceau, à Paris (XVI^e).
 BOULÉ (Alphonse), Juge de paix honoraire, à Lignières (Cher).
 *BOURDIN (Lucien), ingénieur chimiste, à Corbeil.
 BOURDON, Receveur des Finances honoraire, 141, Boulevard
 St-Michel, à Paris (V^e).
 BRICARD, propriétaire, à Corbeil.
 BRINON, vice-président de la chambre de commerce de Cor-
 beil-Étampes, à Pussay (S.-et-O.).
 BROSELIN, propriétaire, à Étiolles, par Corbeil et à Paris, 89,
 boulevard Malesherbes (VIII^e).
 BRUNOY (la Commune de) (S.-et-O.).
- CALLIET, banquier, Maire de Corbeil.
 CANOVILLE, Maire de Mennecy (S.-et-O.).
 CARNOT (François), 16, avenue du Trocadéro, à Paris (XVI^e).
 CAUVIGNY (l'Abbé), curé de Ballancourt (S.-et-O.).
 *CAUVILLE (Paul de), ancien Sénateur, au Château de Old
 house, par Lamorlaye (Oise) et à Paris, 15, avenue Mati-
 gnon (VIII^e).
 CAYRON (l'Abbé), Curé de Lardy (S.-et-O.).
 CHAMBON, ancien avoué à Corbeil, 2, rue Villaret de Joyeuse,
 à Paris (VIII^e).
 *CHATONEY (Eugène), 6, rue Meissonier, à Paris (XVII^e).
 CHÉRON, à Lardy (S.-et-O.).
 CHEUVREUX, à Étiolles, par Corbeil, et à Paris, 4, rue de Téhé-
 ran (VIII^e).
 CHEVALIER (Léon), Conseiller-Maitre honoraire à la Cour des
 Comptes, à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 216, rue de
 Rivoli (I^{er}).

- MM. CHEVALLIER, 2, rue du Petit Beauvais, à Chartres (Eure-et-Loir).
 CIBIEL (Alfred), Député de l'Aveyron, au château de Tigery, et 53, rue Saint-Dominique, à Paris (VII^e).
 CLAVIER (M^{lle}), professeur à Corbeil.
 CLAYE, notaire à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).
 CLÉMENT, Architecte de l'arrondissement, à Étampes.
 COCHIN (Henry), Député du Nord, au château de Mousseau par Evry-petit-Bourg, et à Paris, 5, avenue Montaigne (VIII^e).
 COLLARDEAU DU HEAUME (Philéas), 6, rue Halévy, à Paris (IX^e).
 COPPÉE (François), membre de l'Académie française, 12, rue Oudinot, à Paris (VII^e).
 COTHEREAU, Président du tribunal civil, à Corbeil.
 COURAUD (l'Abbé), curé de Garches (S.-et-O.).
 *COURCEL (le Baron Alphonse de), sénateur, au château d'Athis-Mons, et à Paris, 10, boulevard Montparnasse (XV^e).
 † * COURCEL (George de), à Vigneux (S.-et-O.).
 * COURCEL (Robert de), secrétaire d'Ambassade, à Vigneux (S.-et-O.).
 * COURCEL (Valentin de), Maire d'Athis-Mons (S.-et-O.), et à Paris, 20, rue de Vaugirard (VI^e).
 COURCEL (Henry de), à Villemoutiers, par Ladon (Loiret).
 CREUZET, principal clerc d'avoué, à Corbeil.
 * CROS (Louis), Conseiller général de Seine-et-Oise, à Corbeil.
- DAMERON, Architecte, rue des Petites Bordes, à Corbeil.
 DANGER, ancien géomètre, 18, rue Brunard, à Etampes.
 DANVERS, commissaire-priseur de l'arrondissement de Corbeil, à Corbeil.
 DANZAS (M^{lle}), 49, rue Ampère, à Paris (XVII^e).
 † * DARBLAY (Aymé) au château de St-Germain, par Corbeil.
 DARBLAY (Paul), au château de St-Germain, par Corbeil.
 DARBLAY (Robert), au château de St-Germain, par Corbeil.
 DARNET (Jérôme), Greffier en chef du tribunal de Corbeil.
- M^{me} DECAUVILLE, à la Ferme du Bois Briard, commune de Courcouronnes, par Ris-Orangis (S.-et-O.).
- MM. DELAUNAY, à Saintry, par Corbeil.
 DELESSARD (Edouard), Avoué honoraire près le tribunal de la Seine, à Ris-Orangis, et à Paris, 10, rue de l'Université (VII^e).
 DELESSARD (Ernest), Ingénieur civil, à Lardy (S.-et-O.).

- MM. DELORME (Victor), propriétaire à Saint-Germain-lès-Corbeil.
 * DEPOIN (Joseph), Secrétaire général de la Société historique de Pontoise, 50, rue Basse, à Pontoise, et à Paris, 150, boulevard St-Germain (VI^e).
 DESRUES (l'Abbé), Curé Doyen de l'Isle-Adam (S.-et-O.).
 DESTARAC (l'Abbé), Curé de Wissous (S.-et-O.).
 DEVERRES (l'Abbé), curé de Soisy-sous-Montmorency (S.-et-O.).
 DEVOUGES (le Dr), cloître Saint-Spire, à Corbeil.
 DION (le Comte de), Président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (S.-et-O.).
 DORMANN, imprimeur, à Etampes.
 DOUCET (Jacques), 19, rue Spontini, Paris (XVI^e).
 DUBOIS (Robert), 7, rue d'Enghien, à Paris (X^e), et à Brunoy, 16, rue du Réveillon.
 DUCASTEL, Architecte à Juvisy (S.-et-O.).
 DUFAURE (Amédée), ancien député, au Château de Gillevoisin, par Chamarande, et 116 bis, avenue des Champs-Élysées, à Paris (VIII^e).
 DUFOUR (M.A.), Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.
 DURANDET (l'Abbé), Curé de Ris-Orangis (S.-et-O.).
 * DUVAL (Rubens), Professeur au Collège de France, à Morsang-sur-Seine par Corbeil, et à Paris, 66 avenue de la Grande Armée (XVII^e).
- ÉTAMPES (M. le Conservateur du musée d').
- * FERAY (Georges), 31, rue de la Baume, à Paris (VIII^e).
 FLAMMARION (Camille), Directeur de l'Observatoire de Juvisy, à Juvisy, et à Paris, 16, rue Cassini (XIV^e).
 FLIZOT, libraire, à Étampes.
 FORTEAU (C.-M.), Trésorier de la Caisse d'Épargne, à Étampes.
 FOUURIER (l'Abbé), Curé d'Arpajon (S.-et-O.).
- GAITET, Receveur des finances à Corbeil.
 GANAY (le Marquis de), au Château de Courances, par Milly (S.-et-O.), et à Paris, 9, avenue de l'Alma (VIII^e).
 GANDRILLE (Victor), à St-Germain-lès-Corbeil, par Corbeil.

- MM. GARNIER, négociant, quai de la Pêcherie, à Corbeil.
 GATINOT, inspecteur primaire honoraire, à Montgeron (S.-et-O.).
 GAUDIN, entrepreneur de travaux, à Corbeil.
 GENET (l'Abbé), Curé de Méréville (S.-et-O.).
 GENTY (l'Abbé), Vicaire général de Versailles, 23, rue Saint-Honoré, à Versailles.
 GÉRARD (Octave), avoué à Corbeil.
 Mgr GIBIER, Evêque de Versailles, à l'Evêché de Grandchamp, à Versailles.
 MM. GILBERT (André), secrétaire d'ambassade, 17, avenue de Breteuil, Paris (VII^e).
 GIRARD (M^{me}), 61, rue Parisis, à Dreux (Eure-et-Loir.).
 GIRONDEAU, professeur au Collège d'Etampes.
 GLIMPIER (l'Abbé), Curé de St-Sulpice de Favières, par Boissy-sous-St-Yon (S.-et-O.).
 GOUJET (Roger) avocat à Saintry, par Corbeil.
 GRAILLOT, chef d'institution, à Montlhéry (S.-et-O.).
 GRAND (Émile), avoué à Corbeil.
 GRAND (Mlle M.), à Corbeil.
 GUÉBIN (Edmond), Avoué à Corbeil.
 GUILBERT (Denys), Avocat, au Château du Colombier, par St-Chéron, et à Paris, 116, rue de Rennes (VI^e).
 GUILLARD, banquier, à Corbeil.
 GUYOT (Gustave), propr^e, à Massy (S.-et-O.), et à Paris, 63 bis, rue du Rocher (VIII^e).
 GUYOT (Joseph), au Château de Dourdan, et à Paris, 30, rue de Condé (VI^e).
- HABER (André), avoué, à Corbeil.
 HARO (Henri), Peintre-Expert, 20, rue Bonaparte, à Paris (VI^e).
 † HAURÉAU (Barthélemy), Membre de l'Institut.
 HAÛET (Maurice), 22, rue de Turin, à Paris (VII^e) et à Boissy-sous-Saint-Yon (S.-et-O.).
 HERNEST (l'Abbé), Curé d'Ecouen (S.-et-O.).
 HERVIER (Marcel), à Essonnes (S.-et-O.).
 HOUSSOY (le Comte du), au château de Frémigny, par Bouray, (S.-et-O.), et 5, rue Beaujon, à Paris (VIII^e).
 HUDELOT, juge au tribunal de Senlis (Oise.).

MM. HUTTEAU (Léonce), 3, rue Saint-Jacques à Etampes.

ISBÈQUE (l'Abbé), Curé-Archiprêtre de Notre-Dame d'Etampes.

* JACQUEMOT (l'Abbé), Curé-Doyen d'Argenteuil (S.-et-O.).

JALLEY (l'Abbé), Curé de Grigny, par Ris-Orangis (S.-et-O.).

JEANCOURT-GALIGNANI, Maire d'Étiolles, par Corbeil, et à Paris,

82, rue du faubourg St-Honoré (VIII^e).

JARRY (Henri), Membre du Conseil départemental d'hygiène,

à Corbeil.

JOANNE (Edmond), Hôtel de Nesmond, 55 et 57, quai de la

Tournelle, à Paris (V^e).

JOZON (Maurice), Notaire à Corbeil.

* La BAUME-PLUVINEL (Mlle de), au Château de Marcoussis, et
à Paris, 9, rue de la Baume (VIII^e).

LACOMBE (Paul), Trésorier de la Société de l'histoire de Paris,

5, rue de Moscou, à Paris (VIII^e).

LADMIRAL (le Dr), au château d'Étiolles, par Corbeil.

LAFOLLYE (Paul), architecte diplômé, professeur de dessin,

34, rue Condorcet, (Paris IX^e).

LAROCHE (Mme Jules), rue Saint-Spire, à Corbeil.

LASNIER (E.), Receveur des Finances, en non activité, 28, rue

de Champlouis, à Corbeil.

LAURISTON (de), propriétaire au Coudray-Montceaux, par le

Plessis-Chenet (S.-et-O.).

LAVALLÉE (Pierre), au Château de Segrez, par Boissy-sous-St-

Yon, et à Paris, 10, rue de Vézelay (VIII^e).

LECACHEUR (Mme), rue Saint-Spire à Corbeil.

LÉGER (l'Abbé), Curé de Domont (S.-et-O.).

* LEGRAND (Maxime), Avocat, rue de la Porte-dorée, à Étampes.

LEGRIS, Procureur de la République, à Corbeil.

LEGROS, notaire, Maire de Boissy-Saint-Léger (S.-et-O.).

LEHIDEUX (Roger), à la Brégallière, à Brunoy, et à Paris, 3, rue

Drouot (IX^e).

LELONG, notaire à Corbeil.

LEMAIRE (A.), à Corbeil.

LEMAY (l'Abbé), Curé de l'Étang-la-Ville (S.-et-O.).

LE PAIRE (Jacques-Amédée), à Lagny (S.-et-M.).

LEROY (Jules), juge au tribunal de commerce de Corbeil.

- MM. LOISEL (Albert), rue du 14 Juillet, 21 bis, à Corbeil.
 LORIN, Avoué, Secrétaire-général de la Société historique de Rambouillet, à Rambouillet.
- MAILLE ST-PRIX, au Château de la Grange, par Évry-Petit-Bourg, et à Paris, 11, Square de Messine (VIII^e).
 MALLET, père, banquier, à Corbeil.
 MALLET fils (Louis), banquier, à Corbeil.
 MALLET (Auguste), à la Roche, commune de Villebon, par Palaiseau (S.-et-O.).
- MARCHEIX, Conservateur de la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard, à Paris (VI^e).
 MAREUSE (Edgar), Secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann, à Paris (VIII^e).
 MARQUIS (M^{me} Léon), 3, rue du Flacon, à Etampes.
 MARTELLIÈRE, ancien magistrat, à Pithiviers (Loiret).
 MARTELLIÈRE fils, architecte à Paris, 33, rue Claude-Bernard (V^e).
 MARTIN, entrepreneur de travaux, à Corbeil.
 MASSON, Directeur des Ateliers de Chantemerle, à Essonnes (S.-et-O.).
- MASSUCHETTI (l'Abbé), Curé de Viry-Châtillon (S.-et-O.).
 *MAUBAN (Georges), à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 5 bis, rue de Solférino (VII^e).
 MONMARCHÉ (Marcel), rédacteur des Guides Joanne de la maison Hachette, à Arpajon (S.-et-O.).
 MONTGERMONT (le Comte G. de), 62, rue Pierre Charron, à Paris (VIII^e), et au château de Montgermont, par Ponthierry, (S.-et-M.)
 MORAND (Raoul), attaché au musée de l'Armée, Hôtel des Invalides, à Paris, et villa charmante, 4, rue du Pressoir, à Brunoy (S. et O.).
 MOTTHEAU, 8, place de la Mairie, à Brunoy (S.-et-O.).
 MURET (l'Abbé), Curé de Brunoy (S.-et-O.).
- NOURRY, instituteur honoraire, à Mandres (S.-et-O.).
- OUADIOU, Architecte de la ville, avenue Darblay, à Corbeil.
- PAILLARD (Julien), architecte, 5, rue Daval, à Paris (XI^e).
 PAISANT, Président honoraire du Tribunal de Versailles, 47, rue Neuve, à Versailles.

- MM. PALLAIN, gouverneur de la Banque de France, Hôtel de la Banque, à Paris (1^{er}).
- PAPIN, Agent des Assurances générales, à Corbeil.
- PARA (Le Docteur), à la Ferté-Alais (S.-et-O.).
- PASQUET (Alfred-Marc), Architecte de l'arrondissement, à Corbeil.
- PASTRÉ, au Château de Beauvoir, par Évry-Petit-Bourg, et à Paris, 29, rue du faubourg St-Honoré (VIII^e).
- PAULIN (M^{lle}), Institutrice à Ferrières-en-Brie (Seine-et-Marne).
- PELLERIN, à Saintry, par Corbeil.
- PÉRIN (Louis), à Ris-Orangis, et à Paris, 8, rue des Écoles (V^e).
- PÉRIN (Félix) Maire de Morsang-sur-Orge, par Savigny-sur-Orge, (S.-et-O.).
- PETIT (Félix), propriétaire, rue St-Spire, à Corbeil.
- PETIT (Georges), agent d'assurances, à Corbeil.
- * PIERREDON, 150, avenue des Champs-Élysées, Paris (VIII^e).
- PINARD (André), au château de Champcueil, par Mennecy, et à Paris, 54, quai Debilly (XVI^e).
- PINAT, architecte à St-Germain, par Corbeil.
- PLANCOUARD (Léon), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Berck-plage (Pas-de-Calais), et à Arthies par Magny-en-Vexin (S.-et-O.).
- POPOT père, caissier central honoraire de la Caisse d'épargne de l'arrondissement de Corbeil, à Corbeil.
- PORLIER, Quai Bourgoin, à Corbeil.
- POULTIER, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, 28, rue de Suresnes (VIII^e).
- PRESTAT, 40, rue des Écoles, à Paris (V^e).
- PRIVÉ, Directeur des grands Moulins de Salonique, à Salonique (Turquie).
-
- RABOURDIN (Charles), Maire de Paray, à la ferme de Contin, par Athis-Mons (S.-et-O.).
- RADOT (Émile), ancien président du tribunal de Commerce de Corbeil, à Essonnes (S.-et-O.).
- RAVAUT (Paul), 114, avenue des Champs-Élysées, Paris (VIII^e).
- RESVE, chef d'institution à Montlhéry (S.-et-O.).
- RICHEMOND, Boulevard Malesherbes, 88, à Paris (VIII^e).

- MM. RICHERAND (le Baron), Maire de Villecresnes, et à Paris, 13, rue Paul-Louis Courier (VII^e).
- RILLY (le Comte de), au château d'Oyzonville, par Sainville (Eure-et-Loir), et 61, rue de Varennes, à Paris (VII^e).
- ROBIN fils, marbrier, à Corbeil.
- ROUSSEL, Docteur de l'Université de Paris, 71, rue de Grenelle, Paris (VII^e).
- ROUSSELIN (l'Abbé), aumônier de l'école Fénelon, à Vaujours (S.-et-O.).
- ROUSSEAUX, avoué à Corbeil.
- ROYER, Pharmacien 143, rue de Paris, à Pantin (Seine).
- SABATIER, Maire de Viry-Châtillon (S.-et-O.), et à Paris, 48, rue de Grenelle (VII^e).
- SABROU (Charles), rue St-Spire, à Corbeil.
- SAINTIN (Alfred), Maire de Montlhéry (S.-et-O.).
- * SAY (Mme), au Château de Lormoy, par Montlhéry (S.-et-O.), et à Paris, 179, avenue Malakoff (XVI^e).
- SERGEANT, notaire honoraire à Milly (S.-et-O.).
- SIMON (Paul), Architecte, à Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.).
- SIMON (l'Abbé), Curé de Livry (S.-et-O.).
- SOUPAULT, 59, avenue de Neuilly, à Neuilly (Seine).
- STECHELT, à New-York (Etats-Unis).
- TANON (M. L.), Président de Chambre à la Cour de Cassation. 46, rue Jacob, à Paris (VI^e), et au château du Clos-Bernard, à Soisy-sous-Étiolles (S.-et-O.).
- TAVERNIER, architecte, 19, rue Soufflot, à Paris (V^e).
- TETON (Gabriel), instituteur à Épinay-sous-Senart, par Brunoy (S.-et-O.).
- THIBAUT, propriétaire à Saintry, par Corbeil.
- THIRROUIN père, à Lisses, par Essonnes (S.-et-O.).
- TOURNEUX (Maurice), à Morsang-sur-Orge, clos de la Guérisnière, et à Paris, 34, quai de Béthune (IV^e).
- * TREUILLE (Raoul), 156, rue de Rivoli, à Paris (I^{er}).
- TREILHARD (le Comte), au château de Marolles-en-Hurepoix, et 10, avenue de Messine, à Paris (VIII^e).
- TROCHU (Jules), propriétaire, à Arpajon, et à Paris, 4, rue de Sèvres (VI^e).

MM. VALLET (l'Abbé), Curé de Ste-Escobille, par Authon-la-Plaine (S.-et-O.).

VAUFRELAND (le Baron de), Maire de Morsang-sur-Seine, au château des Roches, commune de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 38, avenue Gabriel (VIII^e).

VAVASSEUR (l'Abbé), Vicaire-général du diocèse de Versailles, 6, rue du Sud, à Versailles.

VERDAGE (Émile), négociant à Corbeil.

VERLEY (Gaston) Architecte, à Corbeil.

VIAN (Paul), notaire honoraire, 9, rue Boissy-d'Anglas, à Paris (VIII^e).

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (la Commune de) (S.-et-O.).

VOLLANT (Louis), ingénieur civil, Villa Rochefort, à Saint-Germain-lès-Corbeil.

WARIN, Directeur des Papeteries d'Essonnes, à Essonnes (S.-et-O.).

WALTER (Henri), au Mesnil-Longpont, par Monthéry, et 217, rue Saint-Honoré, à Paris (I^{er}).

MEMBRES HONORAIRES CORRESPONDANTS

MM. BOURNON (Fernand), Archiviste-Paléographe, 12, rue Antoine Roucher, à Paris (XVI^e).

COÛARD (Emile), Archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles, Hôtel de la Préfecture.

DUTILLEUX (A.), Chef de division honoraire à la Préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles, 19, avenue de Picardie.

LEFÈVRE (Eugène), Archéologue, à Étampes.

PHARISIER, Rédacteur en chef de *l'Abeille de Seine-et-Oise*, à Corbeil.

STEIN (Henri), Archiviste aux Archives nationales, 38, rue Gay-Lussac, à Paris (V^e).

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.	MM.
BONNIN (l'Abbé), d'Ablon.	LASNIER (E.), de Corbeil.
BOUCHER (le D ^r P.), de Corbeil.	LEGRAND (Maxime), d'Étampes.
BRICARD, propriétaire à Corbeil.	LELONG (M.), notaire à Corbeil.
COPPÉE (François), de Paris.	MAREUSE (Edgar), de Paris.
COURCEL (V. de), d'Athis-Mons.	MARTELLIÈRE, de Pithiviers.
DEPOIN (Joseph), de Pontoise.	MOTTHEAU, de Brunoy.
DUFOUR (M. A.), de Corbeil.	PASQUET (A. Marc), de Corbeil.
DUTILLEUX (A.), de Versailles.	POPOT père, de Corbeil.
GENTY (l'Abbé), de Versailles.	TOURNEUX (Maurice), à Paris.
GUÉBIN, Avoué à Corbeil.	VOLLANT, à Saint-Germain-lès-
JARRY (H.), de Corbeil.	Corbeil.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidents d'honneur :

M. le Sous-Préfet de Corbeil. — M. le Sous-Préfet d'Étampes.

Président :	M. François COPPÉE, de l'Académie française.
Vice-Présidents :	M. le D ^r P. BOUCHER, Médecin en chef de l'hôpital de Corbeil. M. V. de COURCEL, d'Athis-Mons. M. M. LEGRAND, d'Étampes.
Secrétaire-Général :	M. DUFOUR, Conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil.
Trésorier :	M. POPOT père, caissier central honoraire de la Caisse d'Épargne de Corbeil.
Secrétaire-Rédacteur :	M. M. LELONG, notaire à Corbeil.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. le D^r P. BOUCHER, vice-Président, membre de droit.
A. DUFOUR, Secrétaire général, membre de droit.
V. de COURCEL, d'Athis-Mons.
DEVERRE (l'abbé), Curé de Soisy-sous-Montmorency (S.-et-O.).
Max. LEGRAND, d'Étampes.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France.
 Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.
 Société archéologique de Rambouillet.
 Société historique et archéologique du Gâtinais.
 Société archéologique de Sens, à Sens (Yonne).
 Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
 Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
 La Bibliothèque de l'Académie Royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités à Stockholm (Suède).
 Société des Amis des monuments parisiens, 98, rue de Miromesnil, à Paris (VIII^e).
 Société française d'archéologie, 13, rue de Phalsbourg, Paris (XVII^e).
 Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres (Eure-et-Loir).
 Société historique et archéologique de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
 Société des Bollandistes, 775, Boulevard militaire, à Bruxelles (Belgique).
 Bulletin historique du diocèse de Lyon, place Fourvière, Lyon (Rhône).
 Société Dunoise, à Châteaudun.
 Société Archéologique de Château-Thierry.
 Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme (Loir-et-Cher).
 La Bibliothèque de la Ville de Paris, à l'Hôtel Saint-Fargeau, 29, rue de Sévigné, à Paris.
 La Société archéologique et historique de Clermont (Oise).
 La Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).



. . .

SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à l'hôtel-de-Ville de Corbeil (Salle de la Bibliothèque)

le 6 Mai 1907 à trois heures.

Présidence de M. le docteur Boucher, vice-président.

Étaient présents : MM. le docteur Boucher, Bricard, Valentin de Courcel, Dufour, Jarry, Lasnier, Lelong, Mareuse, Martellière, Popot père et Vollant.

Des excuses sont présentées au nom de MM. Depoin, Legrand, Mottheau et Marc Pasquet.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observations.

M. le Secrétaire général dit ensuite qu'il a le regret d'avoir à

annoncer de nouveaux décès de membres de la Société, après les pertes qu'elle déjà subies.

C'est ainsi, dit-il, que nous avons perdu depuis peu MM. le chanoine Marsaux, de Beauvais ; Lefebvre, de Saint-Germain ; de la Faulotte, de Paris ; Lehideux Ernest, de Brunoy ; le docteur Chérière, d'Essonnes ; Delessard, de Ris-Orangis et Chevalier, de Chartres.

En outre, nous avons reçu, pour des causes diverses, les démissions de MM. Humbert-Droz, d'Étampes ; le R. P. Labbé, du Vésinet ; Philippe Cardot, de Paris ; Colas Albert, de Villeneuve-Le-Roi ; Giboin, de Libourne ; de Swarte, de Lille ; l'Abbé Fritsch, de Ville d'Avray ; Guillard, Lainey et Bourdon, de Paris.

Mais, comme réconfort, j'ai le plaisir de vous annoncer une liste de rentrées, qui compense, et au-delà, les pertes que nous avons subies ; voici les noms de ces nouveaux collègues dont vous êtes appelés à consacrer la nomination :

M. Royer, pharmacien à Pantin, présenté par MM. Dufour et Loisel.

M. Lefèvre Eugène, d'Étampes, présenté par MM. Forteau et Dufour.

M. de Courcel Henry, de Villemoutiers (Loiret), présenté par MM. Valentin et Robert de Courcel.

M. Haüet, 22, rue de Turin à Paris, présenté par MM. Dufour et Boucher.

M. de Lauriston, du Coudray-Montceau, présenté par MM. Grand et Dufour.

Le Musée d'Étampes représenté par son conservateur, et présenté par MM. Forteau et Dufour.

M. Mallet (Louis), de Corbeil, présenté par MM. Mallet père et Dufour.

Madame Girard, de Dreux, présentée par MM. Lelong et Dufour.

Mademoiselle Danzas (Odile), de Paris, présentée par MM. Lafollye et Dufour.

M. Dubois (Robert), de Brunoy, présenté par MM. Mottheau et Dufour.

Mademoiselle Paulin, de Ferrières-en-Brie, présentée par MM. Gandrille et Dufour.

M. Paisant, de Versailles, présenté par MM. Couïard et Dufour.

M. Hutteau (Léonce), d'Étampes, présenté par MM. Lefèvre et Dufour.

M. Doucet (Jacques), de Paris, présenté par MM. Lefèvre et Dufour.

M. Girondeau, d'Étampes, présenté par MM. Lefèvre et Dufour.

M. Lehideux (Roger), de Brunoy, présenté par MM. Dufour et Dubois.

M. Mallet (A.), de la Roche, présenté par MM. Mallet et Dufour.

Mgr Gibier, Evêque de Versailles, présenté par MM. l'abbé Genty et Dufour.

M. Guillard, banquier à Corbeil, présenté par MM. Dufour et Lelong.

M. Dormann, imprimeur à Étampes, présenté par MM. Legrand et Dufour.

M. Morand (Raoul), de Brunoy, présenté par MM. Mottheau et Dufour.

M. Vian (Paul), notaire honoraire, à Paris, présenté par MM. Loisel et Dufour.

M. l'abbé Isbecque, curé de N.-D. d'Étampes, présenté par MM. Lefèvre et Dufour.

Madame Marquis Léon, d'Étampes, présentée par MM. Legrand et Dufour.

M. Delorme (Victor), de Saint-Germain, présenté par MM. Loisel et Dufour.

M. Gaitet, Receveur des finances à Corbeil, présenté par MM. Guebin et Rousseaux.

M. Bouilloux-Lafont, banquier à Étampes, présenté par MM. Lefèvre et Hutteau.

Madame Decauville, du Bois-Briart, présentée par MM. Loisel et Dufour.

M. Legris, Procureur de la République à Corbeil, présenté par MM. Jarry et Lasnier.

M. Lehideux Roger, ayant versé la somme de cent francs, sera inscrit parmi les membres fondateurs.

A la suite de cette communication, M. le Président met aux voix la nomination des membres nouveaux ci-dessus nommés, dont l'admission est prononcée à l'unanimité.

M. le Président demande ensuite au Conseil de fixer la date de la prochaine assemblée générale.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide que l'assemblée générale aura lieu le lundi 27 mai prochain, à l'Hôtel-de-Ville de Corbeil, à trois heures et demie, et qu'à cette réunion seront décidés le lieu et la date de la promenade archéologique de 1907.

Puis M. le secrétaire général fait connaître que, sur sa demande, le conseil municipal de Corbeil a bien voulu voter une subvention de 500 fr. pour l'acquisition de deux vitrines destinées au musée Saint-Jean, mais qui resteront la propriété de la ville de Corbeil ; il ajoute que ces deux vitrines ont été achetées par lui et se trouvent actuellement au musée Saint-Jean, et qu'il a adressé, à ce sujet, à la ville de Corbeil, au nom de la Société, les plus vifs remerciements.

Il est ensuite question d'un ouvrage publié par la Fédération des sociétés savantes de Seine-et-Oise, dont le secrétaire général dépose un exemplaire spécimen sur le bureau. La société archéologique de Corbeil qui fait partie de cette fédération, est sollicitée d'accorder sa souscription à cette publication, dont M. Martin-Sabon est l'auteur et qui a pour titre : « Promenade artistique en Seine-et-Oise ». Le secrétaire général ajoute que cet ouvrage est enrichi de 150 gravures qui en augmentent beaucoup l'intérêt.

Le conseil, après en avoir délibéré, et constatant le mérite réel de l'œuvre de M. Martin-Sabon, décide la souscription de la Société à cet ouvrage et vote un crédit de 500 fr. à cet effet.

La parole est ensuite donnée à M. V. de Courcel, qui fait part au Conseil des démarches qu'il a faites auprès des héritiers et repré-

sentants de M. l'abbé Géhin. « On se souvient, dit-il, que M. l'abbé Géhin, ancien curé de Chilly-Mazarin, aujourd'hui décédé, avait exprimé l'intention, par son testament, que plusieurs de ses tableaux fussent donnés à la Société de Corbeil-Étampes pour son musée Saint-Jean.

M. de Courcel expose qu'il s'est rendu à Chilly-Mazarin et que, malgré toutes ses instances auprès des héritiers, il n'a pu obtenir de ceux-ci que la remise d'un seul tableau représentant le portrait d'Antoine Ruzé d'Effiat, maréchal de France sous Louis XIII.

Il ajoute que c'est une peinture moderne assez intéressante et qui rappelle la gravure du même personnage par Montcornet, et, qu'en attendant un meilleur résultat, il a toujours pris ce tableau, qu'il remet aujourd'hui à la Société pour son musée Saint-Jean.

En attendant une solution plus complète de cette affaire, qui ne peut pas être considérée comme terminée, le conseil adresse à M. de Courcel tous ses remerciements pour la démarche qu'il a bien voulu faire et le résultat qu'il a déjà obtenu.

Le conseil, rappelant que, d'après les renseignements qui lui ont été fournis, Monsieur l'abbé Géhin avait manifesté le désir, dans son testament, que *quelques-uns de ses tableaux* fussent donnés en souvenir de lui au musée Saint-Jean, décide que de nouvelles démarches seront faites pour savoir d'une façon précise si les dispositions testamentaires de M. l'abbé Géhin permettent à la Société d'exiger la remise d'autres tableaux à prendre dans l'intéressante collection qu'il a laissée.

Enfin, M. le secrétaire général annonce que le tome VI des Mémoires et documents de la société, relatif à la monographie de la commune de Saintry, vient de paraître et sera très prochainement distribué aux membres de la société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 h. 1/2.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue le 27 mai 1907, à l'Hôtel-de-Ville de Corbeil

Sous la présidence de M. le Dr BOUCHER, Vice-Président.

La séance est ouverte à 3 h. 1/2.

Parmi les membres présents, nous pouvons citer MM. le Dr Boucher; Allorge, de Monthléry; Delorme, de St-Germain; Lefèvre Eugène, d'Etampes; Robert Dubois, de Brunoy; Abbé Destarac, de Wissous; Volland, de St-Germain; V. de Courcel, d'Athis; et, de Corbeil, MM. Lasnier, Gaitet, Guébin, Dufour, Popot, Bricard, Jarry, Creuzet et Jozon.

Sont excusés, par lettre ou verbalement: MM. Marc-Pasquet, Mallet, Jeancourt-Galignani, Forteau, Depoin et Lelong.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture de son rapport annuel sur la situation et les travaux de la Société pendant l'exercice 1906, celui-ci s'exprime en ces termes :

Messieurs et chers Collègues,

La coutume et nos statuts m'imposent l'obligation de venir chaque année vous rendre compte de la marche de notre Société et de ses travaux; cette obligation, je la remplis avec plaisir en venant vous dire ce qu'a été pour nous l'année 1906.

Comme ses précédentes, elle n'a pas été clémentine, car elle nous a fait éprouver encore de trop nombreux décès. Depuis plusieurs années, cette série funèbre suit une marche régulière; en effet, en relisant mes rapports précédents, je constate qu'en 1904, nous avons perdu cinq de nos membres; en 1905, c'était huit décès que j'avais à vous annoncer, et aujourd'hui, pour 1906, j'ai le pénible devoir de vous apprendre que la mort nous a encore enlevé six de nos collègues, savoir: M. Bessin, de Corbeil; M. Dragicsevics, de Paris; M. le chanoine Marsaux, vicaire général du diocèse de Beauvais; M. le Dr Cherrière, d'Essonne; M. Lefebvre, de St-Germain et M. de la Faulotte, de Paris et Bruyères-le-Châtel. Et dernièrement encore, nous assistions aux obsèques du Dr Devouges, décédé depuis peu, et à celles, toutes récentes, de notre très ancien collègue, M. Delesard, de Ris-Orangis; nous n'avons pas à nous occuper d'eux en ce rapport, puisqu'ils ouvriront la liste funèbre de 1907; puisse-t-elle être moins chargée que ses devancières!

M. Bessin était des nôtres depuis l'origine de la Société. C'était un enfant de notre pays, où il a accompli une longue carrière toute de travail et d'honneur; il

était universellement estimé et respecté, tant pour sa bonne cordialité, que pour les nombreux services qu'il a rendus pendant de longues années à la ville de Corbeil et à ses habitants.

M. Dragicsevics était un ancien professeur du Collège Henri IV; c'était un homme aimable, passionné pour l'histoire; il passait la belle saison à Champrosay, c'est ce qui l'a rapproché de nous et l'a conduit à demander son admission dans notre Société, où nous avons toujours eu d'agréables rapports avec lui.

M. le chanoine Marsaux était curé de Chambly, dans l'Oise, quand nous l'avons connu. C'était un archéologue distingué qui s'était spécialisé dans l'étude et l'histoire de la liturgie en ce qui touche les ornements et les accessoires servant au culte; les tapisseries, dentelles, broderies n'avaient pas de secrets pour lui, et nombreuses sont les brochures qu'il a écrites sur les découvertes qu'il a faites dans la région parisienne et au delà. Nous lui sommes redevables de la savante étude qu'il a écrite sur la chasuble de Viry-Châtillon, qui fut insérée dans notre 2^{me} Bulletin de 1896, avec deux gravures. M. le chanoine Marsaux avait quitté sa cure de Chambly pour aller occuper les fonctions de Vicaire général du diocèse de Beauvais, où il est mort dans le courant de 1906, dans un âge peu avancé.

M. le D^r Chérière était médecin à Essonnes où il a exercé longtemps sa profession avec un dévouement apprécié dans toutes les classes de la population. Il est mort jeune encore, usé par les fatigues de son ministère, et sa perte a été un deuil général pour la commune d'Essonnes, qui a tenu à lui accorder un reconnaissant souvenir en baptisant de son nom une des rues de la ville qui avait été le théâtre de son dévouement.

M. Lefebvre a été instituteur communal à Saint-Germain-lès-Corbeil pendant très longtemps; il aimait à rechercher les origines et l'histoire de la contrée qu'il habitait, c'est ce qui l'avait amené à se joindre à nous. Il fréquentait assidument la bibliothèque de Corbeil pour y rechercher tout ce qui pouvait se rapporter à la commune de Saint-Germain dont il avait entrepris d'écrire l'histoire. Je crains bien que ce travail ne soit resté inachevé; ses enfants seuls pourraient nous renseigner à ce sujet, mais ils n'habitent plus notre pays.

Je manque de renseignements pour parler comme il conviendrait de M. de la Faulotte; je sais qu'il appartenait à une ancienne famille de robe, qu'il habitait Paris, aux Champs Elysées, et Bruyères-le-Châtel l'été. Courtoisement, il était venu demander son inscription à notre Société, et nous avons été heureux de l'admettre parmi nous.

Aux vides causés par les décès que je viens d'indiquer, il faut encore ajouter les démissions suivantes dues à des causes diverses sur lesquelles je n'ai point à insister :

M. Colas, Albert, maire de Villeneuve-le-Roi; M. Giboin, de Libourne; M. de Swarte, de Lille; M. l'abbé Fritsch, curé de Ville d'Avray; M. Guillard, de Paris; M. Lainey, de Paris, et M. Bourdon, ancien receveur des finances à Corbeil, qui habite maintenant Paris.

Décès et démissions ont donc causé 13 vides dans nos rangs, mais comme compensation de ces pertes, j'ai la grande satisfaction de vous annoncer une abondante rentrée de membres nouveaux qui ont été admis dans la séance du 6 mai dernier et dont voici les noms :

- M. Royer, pharmacien à Pantin (Seine).
- M. Henry de Courcel, à Villemoutiers (Loiret).
- M. Maurice Haüet, de Paris.
- M. de Lauriston, au Coudray-Montceaux.
- Le Musée d'Etampes, représenté par son conservateur.
- M. Mallet fils (Louis), banquier à Corbeil.
- Mme Girard, à Dreux (Eure-et-Loir).
- Mlle Danzas (Odile), de Paris.
- M. Dubois (Robert) de Paris et Brunoy.
- Mlle Paulin, de Ferrières-en-Brie.
- M. Paisant, Président honoraire du Tribunal civil de Versailles, à Versailles.
- M. Hutteau, d'Etampes.
- M. Doucet, Jacques, de Paris.
- M. Girondeau, professeur au Collège d'Etampes.
- M. Lehideux, Roger, banquier à Paris, inscrit comme fondateur.
- M. Mallet, Auguste, à La Roche, commune de Villebon.
- Mgr Gibier, Evêque de Versailles.
- M. Gaillard, banquier à Corbeil.
- M. Dormann, imprimeur à Etampes.
- M. Morand, Raoul, de Paris et Brunoy.
- M. Vian, Paul, notaire honoraire, à Paris.
- M. l'abbé Isbecque, curé archiprêtre de Notre-Dame d'Etampes.
- Mme Léon Marquis, d'Etampes.
- M. Delorme, Victor, de Saint-Germain-lès-Corbeil.
- M. Gaitet, receveur des finances à Corbeil.
- M. Bouilloux-Lafont, banquier à Etampes.
- Mme Decauville, de Bois-Briart, Courcouronne.
- M. Lefèvre Eugène, d'Etampes, membre correspondant, en remplacement de M. Léon Marquis, décédé.
- M. Legris, Procureur de la République à Corbeil.
- M. Simon André, maire de Bruyères-le-Châtel.
- M. Boulanger Emile, de Paris et Morigny.

Quoique bien éprouvés, Messieurs, nous n'avons cependant pas trop à nous plaindre puisque, aux 13 vides causés par décès ou démissions, nous pouvons mettre en regard 31 entrées de membres nouveaux, ce qui me permet de vous affirmer, avec une réelle satisfaction, que notre Société continue sa marche normale et même ascendante et que, malgré les vides qui se produisent chez nous, comme partout ailleurs, nous continuons à progresser. Notre Société n'est plus

toute jeune, elle entre, en 1907, dans la 13^{me} année de son existence, et je puis dire, avec une certaine fierté, que les travaux qu'elle a accomplis pendant ses douze premières années lui ont valu l'estime générale, non seulement à Corbeil, mais au-delà de notre département, vous pouvez en avoir la preuve en consultant la liste des membres de notre Société, insérée au 1^{er} Bulletin de chaque année.

Nos deux bulletins de 1906 ont paru sans trop de retard, il y a lieu de s'en féliciter.

Le premier débute par une étude sur *le culte des Saints Martyrs Saint Can, Saint Cantien et Sainte Cantienne, leur sœur, dans le Berry et l'isle de France*. Cette étude, très fouillée et savante, nous fait remonter aux premiers temps du christianisme, puisque les saints dont il est ici question vivaient sous Dioclétien et furent mis à mort en l'an 304 de notre ère, au cours d'une persécution exercée contre les Chrétiens. L'auteur de ce travail est notre confrère M. Boulé, ancien juge de paix en Seine-et-Oise, qui s'est retiré à Lignières dans le Cher, où il occupe les loisirs de sa retraite à écrire des notices relatives à l'histoire d'Etampes, sa ville natale où les Saints dont il s'occupe aujourd'hui étaient particulièrement honorés autrefois.

Un nouveau collègue, M. A. Mallet, de la Roche, près Villebon, s'occupe de sciences préhistoriques. Il nous a donné, dans ce même Bulletin, un article sur des trouvailles qu'il a faites, dans la vallée de l'Essonne, d'instruments en grès des périodes dites *Moustérienne* et *Magdalénienne*. Ceux de nos collègues qui s'occupent de ces études préhistoriques liront avec intérêt l'article, trop court, de M. Mallet. Avec l'esprit d'observation dont il y fait montre, et avec sa science acquise des choses de ces temps lointains, nous pouvons espérer qu'il nous favorisera plus tard d'articles plus étendus et encore plus intéressants.

Nous trouvons ensuite le chapitre VIII du grand travail de M. J. Depoin sur *l'Abbaye de Notre Dame des Champs, Prieuré d'Essonne*. Ce chapitre VIII a pour titre : *Droits féodaux exercés par les Prieurs. Les fourches patibulaires, emblème de la haute justice. Déchéance du droit de Banalité. Efforts inutiles des Prieurs pour le rétablir*. Cette savante étude, qui fait grand honneur à son auteur, a été commencée dans notre premier bulletin de 1903 et s'est continuée dans les bulletins suivants ; nous en trouverons la fin au 2^e Bulletin de 1906 dont nous parlerons plus loin.

M. Gatinot, notre sympathique collègue de Montgeron, poursuit toujours, avec la même activité et le même bonheur, ses recherches sur le joli village qu'il habite et dont il est originaire, je crois. C'est ainsi qu'il nous a donné, pour ce même bulletin, un article dont il a retrouvé les éléments dans les archives de sa commune et qu'il a intitulé : *Un tribunal de police municipale à Montgeron pendant la période révolutionnaire*. C'est aussi curieux qu'intéressant, et nous devons féliciter M. Gatinot d'avoir mis au jour, et par conséquent sauvé de l'oubli, cette page amusante de l'histoire d'une commune des environs de Paris au temps de la révolution.

Ce bulletin, très chargé, se continue par le récit de l'arrivée de la reine Christine de Suède à Essonnes, et des fêtes qui lui furent offertes à Chantemerle par Hesselin, propriétaire de ce domaine. Ceci se passait en 1656; et l'on ne sait que croire en lisant le récit des fêtes extraordinaires qui furent données en l'honneur de la Souveraine Suédoise. Hesselin était surintendant des plaisirs du Roi et, de l'avis de tous, il se surpassa en cette circonstance. Cela tient du rêve, et l'on croit lire un conte de fées plutôt que le récit d'une fête, quelque magnifique fût-elle. La reproduction d'un portrait ancien du seigneur Hesselin est jointe au curieux récit de cette merveilleuse fête.

Un atelier monétaire à Corbeil de 1654 à 1658 termine ce premier bulletin. Pendant la Fronde, un atelier monétaire fut installé à Corbeil par lettres patentes de Louis XIV. On n'y frappa que des Liards, mais en très grande quantité. En dehors des liards ordinaires de cette époque, il y fut frappé des liards d'un type spécial, à la grande L, accostée de deux fleurs de lys. Ce liard est assez rare, il est connu en numismatique sous le nom de *liard de Corbeil*. On en a donné la reproduction au cours de l'article.

Le deuxième bulletin de 1906 commence par les comptes rendus de l'assemblée générale de cette même année (1) et de la promenade archéologique de la Société à Melun et au Château de Vaux-le-Vicomte (2); nous n'avons pas à y revenir, rappelons seulement que le récit de cette promenade est agrémenté d'une grande planche double, donnant la vue du Château de Vaux du côté de l'entrée, d'après l'ancienne gravure d'Israël Silvestre.

Nous arrivons ensuite à la fin du grand travail de M. Depoin sur Notre-Dame des Champs, à Essonnes; cet important article occupe 41 pages de ce bulletin et comprend les chapitres IX, X et XI qui est le dernier. Nous avons dit, dans nos précédents rapports, ce que nous pensions de cette savante notice commencée depuis 1903, mais aujourd'hui qu'elle est terminée, nous devons remercier M. Depoin d'avoir entrepris et mené à bonne fin cet important travail auquel la réputation bien établie de son auteur donne toute l'autorité désirable, et qui sera dans l'avenir une source féconde où les historiens de notre contrée seront heureux de pouvoir puiser à leur gré.

L'on sait en effet qu'en écrivant l'histoire d'une famille seigneuriale ou d'une abbaye, l'auteur est amené naturellement à faire l'histoire du lieu où était situé l'abbaye ou la seigneurie, c'est pourquoi M. Depoin aurait pu aussi bien intituler son travail : *Monographie de la ville d'Essonnes*.

Après M. Depoin, vient M. Lefèvre Eugène, d'Etampes, membre correspondant de notre Société et archéologue distingué, bien connu dans le monde savant qui s'occupe de cette science toute spéciale, de l'archéologie. M. Lefèvre nous a donné un premier article, qui sera suivi d'autres, et dans lequel il raconte la trouvaille qu'il a faite d'une pierre enfouie dans un jardin d'Etampes. Avec son

(1) 21 Juin 1906.

(2) 21 Juillet 1906.

flair d'archéologue, M. Lefèvre eut bien vite reconnu que cette pierre était la partie la plus importante d'un tympan qui avait appartenu à l'église Saint-Pierre, aujourd'hui disparue, et qui se trouvait proche du lieu de la découverte faite par M. Lefèvre. Celui-ci a identifié tous les personnages, plus ou moins mutilés, qui figurent sur ce débris de tympan, et reconstitué la scène qui y est représentée, et, afin de rendre plus claires ses explications, il nous a donné la photographie de ce tympan tel qu'il l'a trouvé, puis un dessin qui donne la restitution de ce monument avant les mutilations qu'il a subies. Nous avons reproduit le dessin et la photographie qui forment ainsi deux belles planches qui aideront à comprendre l'intéressante notice de M. Lefèvre, que nous ne saurions trop remercier.

La bibliographie annuelle vient après la notice de M. Lefèvre ; elle est assez importante cette année, puisqu'elle occupe huit pages de notre bulletin ; à la suite se trouve la chronique dont je me contenterai d'indiquer les principaux titres ci-après : Epinay-sous-Senart ; Vert-le-Petit ; le fief de Jérusalem ; le Château royal de Corbeil ; la Tour de Louis-le-Gros et les grands moulins de Corbeil ; inauguration de l'hôtel-de-ville de Corbeil (8 juillet 1906), etc., et le bulletin se termine par la nécrologie annuelle, dont quelques noms figurent déjà au commencement de ce rapport.

En résumé, nos deux bulletins de 1906 forment un beau volume, imprimé sur véritable papier de Hollande, de xxii et 162 pages, nous y avons apporté tous nos soins, aussi bien pour la forme que pour le fond et nous osons espérer qu'il aura mérité vos suffrages.

Quant à la série de nos mémoires et documents, le T. VI est terminé et nous allons vous en faire la distribution. Il s'agit de l'histoire de Saintry et de ses seigneurs, par notre collègue M. Creuzet, c'est un grand et consciencieux travail qui sera apprécié par les lecteurs comme il le mérite. Cette belle monographie aura plus tard une suite, car ce n'est ici que la 1^{re} partie, la plus importante, il est vrai.

Pour l'avenir, c'est-à-dire cette année 1907, nous en préparons les bulletins, le 1^{er} est en cours d'impression.

Il me reste à vous parler de notre musée Saint-Jean qui continue à jouir de la faveur du public, surtout dans la belle saison où le jardin qui l'entoure offre une réelle attraction pour le calme et la fraîcheur qu'on y trouve. Nos collections s'accroissent, mais bien doucement. Dernièrement le musée a reçu la visite d'un inspecteur des beaux-arts, envoyé par le ministère. J'ai assisté à cette visite et j'ai été heureux d'entendre M. l'Inspecteur manifester son admiration à la vue du gracieux monument qui abrite nos collections. « C'est charmant, répétait-il, on peut faire ici un musée de 1^{er} ordre ! » J'ai profité de ces bonnes dispositions pour dire que nous avions de grandes surfaces vides et que nous serions heureux si le ministre des beaux-arts voulait bien disposer, en faveur de notre Musée, de quelques-uns des nombreux tableaux qu'il possède. M. Bertone, c'est le nom de l'inspecteur, m'a engagé à faire une demande à ce sujet, en me promettant de

l'appuyer. Il ajouta que j'aurais à remplir un questionnaire qu'il me ferait envoyer, et qu'il serait bon que je fasse appuyer ma demande par un député ou un sénateur.

Ceci se passait le 12 février dernier ; plus tard, j'ai reçu le questionnaire, j'y ai répondu, j'ai fait une demande de tableaux ; j'ai prié M. le sénateur de Courcel de vouloir bien l'appuyer, et... j'attends. S'il survient une solution heureuse à cette négociation, je me ferai un devoir de vous en informer.

Dans mon rapport de l'an dernier, je vous disais que j'étais en possession de plusieurs dons offerts au Musée, et que je ne pouvais les y placer, nos vitrines étant remplies. J'ajoutais que j'avais l'intention de faire une démarche auprès du Conseil municipal pour obtenir le vote d'un crédit destiné à acheter de nouvelles vitrines. J'ai fait cette démarche et j'ai le plaisir de vous apprendre que j'ai obtenu le vote d'un nouveau crédit de 500 fr. avec lesquels j'ai acheté deux belles vitrines en glaces et acier bronzé qui sont maintenant au musée et que j'y ai mis les objets qui attendaient une place. Je dois rappeler ici qu'en 1904 j'avais fait une semblable démarche et que j'avais alors obtenu de la ville un pareil crédit de 500 fr. qui avait aussi servi à acheter deux vitrines. Au nom de la Société j'ai remercié, en 1907, comme je l'avais fait en 1904, la municipalité de notre ville pour sa généreuse libéralité envers notre musée, attestant ainsi l'intérêt qu'elle veut bien lui porter. Mais il est nécessaire que l'on sache bien que les vitrines, les dernières comme les précédentes, sont mises à la disposition du musée Saint-Jean, mais restent la propriété de la ville ; c'est une condition qui m'a été imposée et que j'ai acceptée.

Un mot encore sur le musée avant de finir : Le bail de 12 années qui a été consenti à la Société par M. Darblay, propriétaire de Saint-Jean, viendra en expiration le 15 février 1908 ; j'ai dû me préoccuper de cette situation et j'ai engagé à ce sujet des négociations en vue d'obtenir soit un nouveau bail, soit la continuation de l'ancien par tacite reconduction.

J'ai fini, Messieurs, pardonnez-moi d'avoir retenu si longtemps votre bienveillante attention et laissez-moi espérer que vous voudrez bien accorder à ce trop long rapport une approbation qui sera pour moi un encouragement à continuer la tâche assez laborieuse que vous m'avez confiée.

A. DUFOUR.

A la suite de cette lecture, M. le trésorier donne connaissance, dans les termes suivants, de la situation financière de la Société pendant l'année 1906 :

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1906	
Solde de l'Exercice 1905.	4.012 14
<i>Recettes en 1906</i>	
Cotisations de 1905.	5 »
Cotisations de 1906.	1.875 »
	} 1.880 »

	<i>Report.</i> . . .	4.012 14
	— 1.880 »	
Subvention du Conseil Général. . . .	100 »	
Don de Madame Aymé Darblay, pour le Musée	100 »	
Rachat de cotisation par M. Roger Lehi- deux.	100 »	
Vente de publications de la Société. . .	143 »	
Réduction sur une fact. Bellin, imprimeur.	7 50 ¹	
Intérêts des fonds placés.	131 98	
Total des recettes :	2.462 48	2.462 48
Ensemble :		<u>6.474 62</u>

Dépenses

1° CONCERNANT LE MUSÉE ST-JEAN

Traitement du gardien et entretien du jardin. . . .	539 »
---	-------

2° CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Frais d'impression	{ Bulletin de 1905, solde : 298 45 Bulletin 1906, acompte. 831 10 du titre du <i>Liber testa- mentorum</i> 20 » de la publication de Saintry, 2 ^m acompte. 500 » }	1.649 55
Reymond. Facture de clichés.		42 60
Frais de recouvrement des cotisations		56 55
Lettres de convocations et circulaires		16 »
Frais d'administration, de poste et déboursés divers.		<u>173 50</u>
Total des dépenses :		<u>2.477 20</u>

Récapitulation

Recettes	6.474 62
Dépenses	<u>2.477 20</u>
Solde disponible au 31 décembre 1906	<u>3.997 42</u>

. Economie réalisée par ses soins sur les frais de distribution du Bulletin à Paris.

Représentés par :

En compte courant chez MM. Mallet, banquiers.	3.679 60
Livret de caisse d'épargne.	274 22
Espèces en caisse.	<u>43 60</u>
Somme égale :	<u>3.997 42</u>

Répartition des fonds

Fonds libres.	1.497 42
Somme réservée, provenant du rachat de cotisations par 25 membres fondateurs	<u>2.500 »</u>
Égalité :	<u>3.997 42</u>

Certifié exact,

Le Trésorier : POPOT.

A la suite de cette lecture, M. le Président invite l'assemblée à donner son approbation au compte rendu du secrétaire général et au rapport financier du trésorier. A l'unanimité et sans observations, l'assemblée approuve ces deux rapports et donne au trésorier décharge pleine et entière, puis elle vote de chaleureux remerciements aux deux auteurs pour leur zèle envers la Société, ainsi que pour leurs intéressantes communications.

L'ordre du jour appelle ensuite les élections qui se font statutairement chaque année à l'assemblée générale ; M. le Président donne donc lecture de l'article VII des statuts, qui est ainsi conçu :

La Société est administrée par un Conseil composé de vingt et un membres élus pour trois ans en assemblée générale. Le Conseil se renouvelle chaque année par tiers. Les membres sortants sont rééligibles.

Le tiers du Conseil sortant en 1907 se compose des sept membres suivants : MM. V. de Courcel, Dutilleux, Abbé Bonnin, Bricard, Jarry, Legrand et Tourneux.

M. le Président invite donc l'assemblée à procéder à la nomination de sept membres du Conseil, et il désigne à ses suffrages les sept membres sortants qui sont rééligibles.

A l'unanimité, sont renommés membres du Conseil, pour trois ans, MM. V. de Courcel, Dutilleux, Abbé Bonnin, Bricard, Jarry, Legrand et Tourneux.

M. le Président dit ensuite que, conformément aux articles II et XIV du règlement, l'assemblée doit nommer, pour une année, les

membres du bureau ; obéissant à cette invitation, l'assemblée renouvelle par acclamation, pour une année, les pouvoirs du bureau tout entier ; elle maintient de même en exercice, pour la même période, les membres du comité de publication.

L'ordre du jour appelle ensuite la fixation du lieu et de la date de l'excursion archéologique annuelle pour la présente année 1907.

La matière mise en délibération, des propositions différentes se produisent, plusieurs buts d'excursion sont indiqués, mais la distance, la difficulté des transports les font écarter ; c'est alors que M. l'Abbé Destarac, ancien vicaire de Corbeil et actuellement curé de Wissous, propose la tournée de la vallée de Chevreuse, qu'il a déjà faite avec ses enfants du patronage ; on irait à Chevreuse, on visiterait le château de Dampierre, les Vaux de Cernay si renommés pour leur aspect pittoresque, et on terminerait par la visite de l'Abbaye des Vaux de Cernay, qui appartient à M. le Dr Henri de Rothschild.

M. Destarac assure que les moyens de communication sont faciles par chemin de fer, qu'il y a des voitures à Chevreuse, suffisantes et confortables pour faire le trajet sur route, et il offre de s'entendre avec le loueur qu'il connaît et avec le patron de l'Hôtel Saint-Pierre, à Dampierre, où l'on déjeunerait ; il prendra, dit-il, tous les renseignements nécessaires, chemins de fer, voitures, déjeuner, qu'il transmettra à la Société d'ici quelques jours.

M. Destarac vante chaleureusement le charme et la beauté de l'excursion, il est si entraînant que l'assemblée, à une grande majorité, adopte le projet qu'il présente, et décide que l'excursion de la Société, en 1907, se fera à Chevreuse, Dampierre et les Vaux de Cernay, puis elle prie M. Destarac, qui veut bien s'en charger, de prendre les renseignements utiles et de faire les démarches nécessaires en vue de la réussite de ce projet d'excursion.

Il reste encore à en fixer la date ; l'automne est repoussé pour les raisons qui ont déjà prévalu l'année dernière ; l'on parle de la fin de juin, et l'on finit par se mettre d'accord sur la date du jeudi 27 juin ; mais alors quelques réclamations se produisent, l'on demande le lundi, jour de la semaine où les hommes d'affaires ont le plus de liberté ; enfin, pour satisfaire ce désir, il est décidé que l'excursion Chevreuse-Dampierre-Vaux de Cernay aura lieu le lundi 24 juin prochain.

La parole est ensuite donnée à M. Allorge, de Montlhéry, qui in-

forme l'assemblée qu'il a entrepris de faire connaître et apprécier les monuments de Seine-et-Oise, au moyen d'une série assez nombreuse de cartes-postales, illustrées des curiosités artistiques de notre département et des reproductions de gravures anciennes, et il demande à la Société de l'appuyer de son concours pour cette œuvre de diffusion qu'il a entreprise. Dans ce but, il présente à l'assemblée un certain nombre de cartes-spécimens, qui sont fort appréciées par les membres présents, dont plusieurs souscrivent à l'œuvre de M. Allorge, auquel ils adressent de cordiales félicitations pour son intéressante initiative.

M. Creuzet fait ensuite une communication sur les anciennes maisons de Corbeil, les enseignes des hôtelleries, nombreuses autrefois, les hôtels particuliers qui étaient indiqués par des enseignes avant le numérotage des maisons, qui ne date pas de très loin. Ce sujet si intéressant est écouté avec faveur et l'auteur est félicité pour ses curieuses recherches et vivement engagé à les continuer en vue de fournir à notre bulletin un article qui sera certainement apprécié par tous les membres de la Société.

Puis le Secrétaire-général dépose sur le bureau un superbe volume, luxueusement édité et offert à la Société, à l'occasion de son assemblée générale, par M. Joseph Guyot, l'auteur bien connu du livre si estimé qui a pour titre : *Chronique d'une ancienne ville royale, Dourdan, capitale du Hurepoix*, ouvrage publié en 1869 et devenu rare aujourd'hui. Le beau livre que vient de mettre au jour M. Guyot et qu'il offre aujourd'hui à la Société, est un bel in-4° imprimé à Chartres, chez Durand, sur un beau papier vergé d'Arches. Cet ouvrage, orné de belles illustrations, porte le titre suivant : *Le poète Regnard en son Chateau de Grillon, étude topographique, littéraire et morale, suivie de la publication des actes originaux de scellés et inventaire après décès*.

On a beaucoup écrit sur Regnard, mais comme le dit M. Guyot, dans sa préface, « personne, pas même le plus documenté et le plus complet des biographes de Regnard, le sagace Edouard Fournier, n'a donné l'exacte description de ce gracieux domaine ni pénétré dans cet intérieur à la fois modeste et somptueux où le bourgeois grand seigneur, où l'écrivain sybarite, s'était fait une retraite appropriée à ses goûts, à ses travaux et à ses plaisirs ».

C'est donc un Regnard inconnu que nous montre M. Guyot tout en nous faisant la description de ce beau domaine de Grillon,

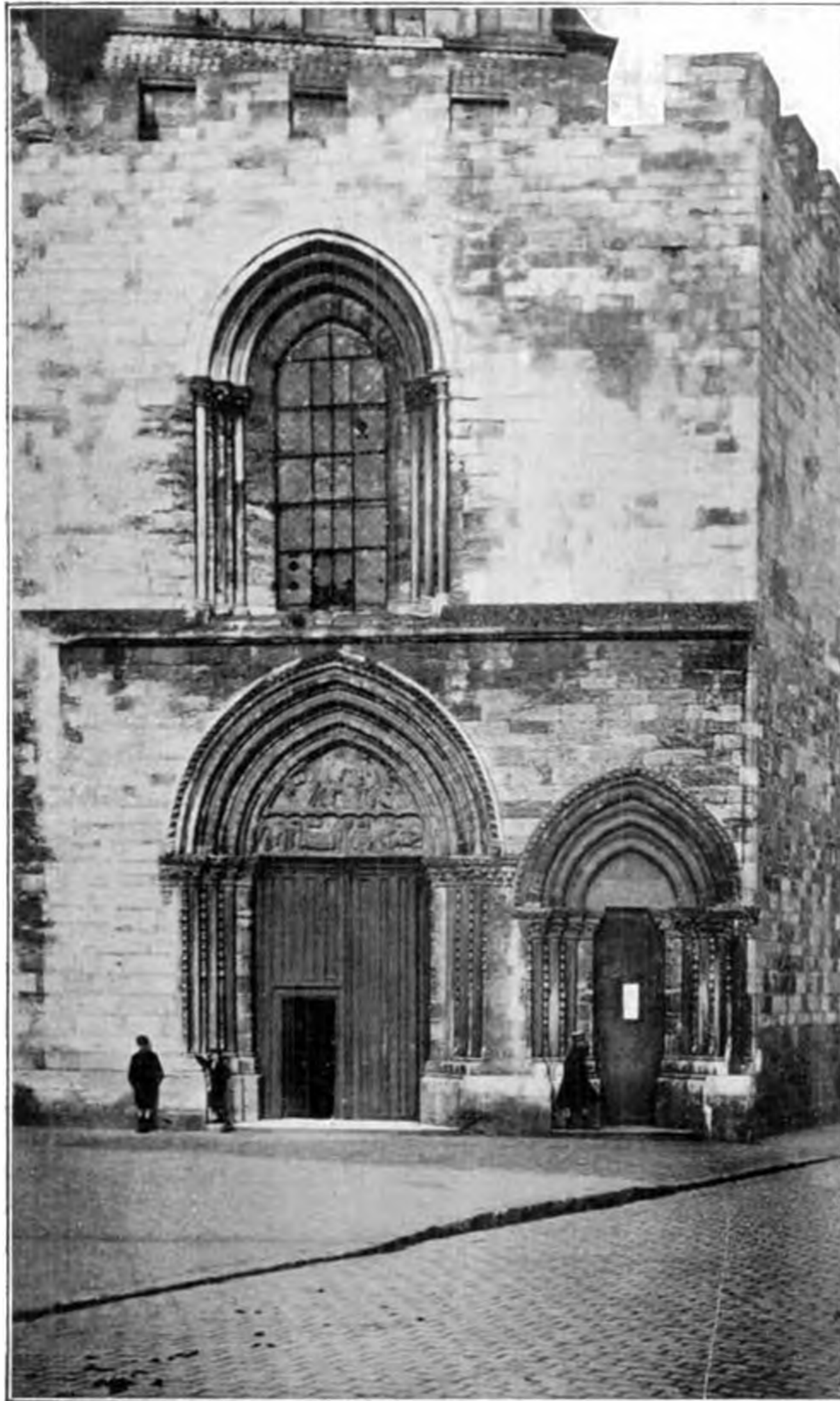
du charmant paysage qui l'entoure et de la vie qu'y menait le poète. C'est un sujet fort intéressant qui a été particulièrement bien traité par l'auteur ; aussi son livre a-t-il été fort admiré par les personnes qui assistaient à l'assemblée et tous ont chargé le Secrétaire-général d'adresser à M. Guyot, qui fait partie de notre Société, de chaleureux remerciements pour son aimable envoi et des félicitations bien cordiales à l'occasion de la mise au jour de son intéressant travail.

Avant de lever la séance, M. le Président informe l'assistance que le Musée Saint-Jean a été ouvert à l'occasion de l'Assemblée générale, afin que les personnes qui ne sont pas pressées par l'heure du train puissent aller le visiter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 h. 1/2.

A. D.





EGLISE NOTRE-DAME, A ETAMPES
Façade occidentale, créneaux, partie du clocher.

LA FAÇADE OCCIDENTALE, PORTAILS ET FORTIFICATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME D'ETAMPES

La façade occidentale de l'église Notre-Dame, à Etampes, vue d'ensemble, n'impressionne pas par sa beauté. Elle manque d'harmonie, et ne possède pas une qualité assez dominante pour s'imposer.

Un clocher, merveilleux de légèreté en dépit d'une ornementation exécutée un peu grossièrement, domine la façade ; mais il se dégage péniblement d'un large et lourd bloc de pierres qui l'encercle et l'embastille jusqu'au second étage avec un manque absolu de grâce. Cette muraille avancée, biaise, oblique, et s'enfuit sans savoir pourquoi. Pour comble, elle s'avise de prendre un air rébarbatif qui devient un peu ridicule quand on donne à l'église le nom prétentieux de Notre-Dame-du-Fort (1).

(1) Cette appellation doit dater du XIV^e siècle. On a pu dire, à ce moment-là, et non sans à propos, « le fort de Notre-Dame ». Au moyen-âge, le terme de *fort* paraît avoir été fréquemment appliqué à des églises. On le trouve notamment employé dans des lettres de 1428 pour l'église de Rouvray-Saint-Denis, en Beauce et proche d'Etampes. Le terme exact de ces lettres est *l'église-fort* (Arch. nat., JJ, 174, fol. 108, v^o; cf. ENLART, *Manuel d'Archéologie franç.*, t. II, p. 548, note 4). Le terme cependant s'était presque perdu pour l'église d'Etampes ; on s'est efforcé de le ressusciter en ces dernières années. Sans doute, le nom sonne bien ; avec lui, on cherche à donner au monument un panache qu'il ne mérite pas, et du reste dont il n'a pas besoin ; il a d'autres motifs d'éclat beaucoup plus réels et sérieux.

Par une ironie certainement, involontaire mais quand même bien cruelle, quelqu'un a suggéré que, dans la circonstance, *fort* venait de *forum*, et que l'on devait dire *Notre-Dame-au-Marché*. Cette interprétation aussi fautive qu'ingénieuse a été inspirée par le cas de l'église Saint-Gilles d'Etampes, qui fut un instant désignée *Saint-Gilles-au-Marché* (*Sancti-*

Des créneaux découpent la crête du mur de façade, mais leur efficacité apparaît tout de suite illusoire, même s'il fut dans le projet de l'architecte de les garnir de hourds (1) : en effet, une grande fenêtre et trois portes joliment ornées, avec une absence complète de machicoulis, de fossés (2) et de pont-levis, détruisent toute impression de puissance redoutable qu'on doit ressentir à l'aspect d'un ouvrage fortifié. On devine que des nécessités temporaires ont néfastement entraîné les maîtres de l'église à altérer sa façade ; tout cet appareil de résistance, qui nécessita beaucoup de travail et une grosse dépense, mais dont l'utilité pratique est contestable, a surgi hâtivement, durant une heure troublée, et à une époque très lointaine où les moyens d'attaque étaient encore d'une grande faiblesse ; aussi son but ne fut-il peut-être pas non plus de servir contre un ennemi méthodiquement et puissamment organisé pour la guerre. Enfin on constate qu'il ne fut pas question de transformer complètement l'église en château-fort ; on lui a laissé toutes ses anciennes portes et toutes ses vastes fenêtres basses ; on a apporté à la froide laideur des ouvrages de défense l'atténuation de quelques ornements délicats et soignés ; enfin l'on a même construit des ouvertures dont l'existence est un peu la négation du reste (3). Dans l'ordre défensif, quel piteux rang comparatif tiendrait Notre-Dame d'Etampes à côté des églises-forteresses que l'on construisait presque sans fenêtres, mais qui en revanche étaient mises en possession de fours à pain.

En effet, il semble bien que les trois portes de la façade occidentale ne sont pas antérieures au mur crénelé dans lequel elles sont encastrées (4). Du moins tel fut déjà l'avis de M. René Merlet (5).

Ægidii-de-foro, dans un acte de 1161 ; voir FLEUREAU, *Les Antiquités d'Etampes*, p. 157).

L'explication est ruinée par le fait qu'un marché a été établi auprès de Notre-Dame, seulement en 1360, dans un temps où le latin ne primait plus au point d'imposer ses formes de langage au peuple. Si une telle création, ou plutôt corruption de nom avait dû rationnellement se produire, elle se serait appliquée à l'église Saint-Gilles : or, il n'en fut rien.

(1) Nous croyons à cette intention de l'architecte, au moins sur la façade nord-est. — D'après Léon MARQUIS les créneaux sont à 11 mètres du sol (*Les rues d'Etampes*, p. 277).

(2) Rien ne nous autorise à croire qu'il y a jamais eu, même temporairement, des fossés de ce côté.

(3) Avant nous, M. Anthyme SAINT-PAUL a apprécié à leur juste valeur les fortifications de l'église (*Gazette archéolog.*, 1884, p. 216).

(4) Quand on examine le mur aujourd'hui, on doit tenir compte que la façade a été beaucoup restaurée au milieu du dernier siècle.

(5) *Congrès archéol. de France*, 1900, p. 75.

Portails et créneaux sont du même temps, à en croire le témoignage d'un motif de décoration passé inaperçu jusqu'à présent.

Les deux portails les plus en évidence ont pour caractéristique trois rangs de grosses perles montant au long de chacun de leurs jambages (1). Or ces gracieux rangs de perles sont répétés tout autour de l'église, mais seulement à sa partie supérieure, là où sont visibles des remaniements ayant eu pour but de transformer le monument en place défensive.

1°. — Ainsi, sur la façade Nord, à l'angle occidental du croisillon, s'élève une tourelle d'escalier. Le premier venu distingue immédiatement que la partie supérieure est une addition ; pourtant on la croirait presque du XII^e siècle. Elle fut sans doute jugée nécessaire pour permettre aux défenseurs de passer sans danger de l'escalier sous les combles et, de là, derrière les créneaux du chevet. Or les angles de la partie surélevée de la tourelle sont garnis d'un rang de perles.

2°. — Le rang de perles se retrouve encore à la partie supérieure du mur, à l'angle nord-est du chevet. Il commence exactement à l'endroit où apparaît le remaniement nécessité par l'addition des créneaux.

3°. — Même remarque sur la façade sud du chevet, à l'endroit où les créneaux devaient prendre fin de ce côté (2).

4°. — Il faut citer encore un rang de perles qui se trouve à l'intérieur de l'église, à l'angle sud-ouest du bas-côté méridional. Au moment des travaux de fortification, on supprima l'angle extérieur rentrant que formait le clocher avec le mur de façade du bas-côté sud. Celui-ci eut dès lors, outre son portail particulier, un petit porche (3). Le remaniement nécessita le renforcement d'un arc

(1) Les perles n'étaient pas un motif d'ornementation nouveau vers l'an 1200. Il en existe dans le portail d'Avallon, qui date à peu près du troisième quart du XII^e siècle. On en trouve aussi dans le portail de Saint-Germain-lès-Corbeil, qui est contemporain des portails d'Etampes dont nous parlons.

(2) Les créneaux ont disparu pour la pose d'une nouvelle toiture.

(3) Le mur du porche, sur la façade sud, avait une meurtrière, à environ 5^m 20 de hauteur. Son orifice extérieur a été bouché dernièrement.

Signalons encore dans ce porche, devenu aujourd'hui un grand réduit servant de débarras, une pierre sculptée, qui paraît être un remploi du XII^e siècle. Elle est à l'angle intérieur d'un des piédroits, et nous présente trois petites têtes d'hommes restées inaperçues jusqu'à maintenant. Nous sommes très embarrassé pour donner à celles-ci une signification quelconque. Elles ornent mal un chapiteau qui lui-même est taillé grossièrement. L'ensemble est primitif ; mais nous nous refusons à y reconnaître une œuvre romane rem-

doubleau (1) : or, on ne manqua pas d'estampiller les nouveaux travaux par des rangs de perles.

En résumé, les rangs de perles, caractéristiques des portails, accompagnent partout les travaux exécutés pour la fortification. Ils achèvent de démontrer que les créneaux sont, sauf sur la façade, des additions aux murs primitifs de l'église. Il en est de même, d'ailleurs, sur la façade, avec cette différence qu'un mur crénelé tout complet fut appliqué devant les murs primitifs, avec ou sans adhérence. L'époque des travaux de fortification pourrait donc fort bien être désignée également, dans une monographie de l'église Notre-Dame, l'époque des perles. Mais le résultat sérieux de cette constatation est que la fortification de l'église ne date pas, comme on l'a dit jusqu'ici, de 1353 (2), quand la Beauce et le pays d'Etampes étaient la proie des compagnies anglaises. Il faut reculer ces travaux au temps de l'érection des portails occidentaux, c'est-à-

ployée. En effet, sur la face extérieure de la même porte, à l'angle du tailloir d'un chapiteau se trouve une autre petite tête isolée qui a exactement le même caractère archaïque. Nous concluons : C'est le même ouvrier, inhabile dans la figure, qui a sculpté les quatre têtes, et il n'est pas l'auteur du tympan, œuvre d'un style supérieur.

(1) Il avait peut-être été construit comme arc de décharge pour une porte.

(2) Cette croyance ne s'était pas établie sans raison. Dans ce triste temps de guerre, la fortification des églises fut une mesure générale. (Voir *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, de 1895 à 1899 ; et surtout H. MORANVILLE, *Procès-verbal de visite des places fortifiées du bailliage de Melun en 1367*, *Annales de la Société arch. du Gâtinais*, 1903, p. 304-319).

De plus, en 1353, l'église Notre-Dame avait été effectivement mise en état de défense par des fossés, non tout autour d'elle, mais en certains endroits ; vers ce temps elle servit de refuge aux habitants qui essayèrent de s'y défendre, sans grand succès. (FLEUREAU, *Les Antiquités d'Etampes*, p. 96-98 ; — voir aussi, d'après Froissart, LÉON MARQUIS, *Les Rues d'Etampes*, p. 4 ; — et L. JARRY, *Inventaire des Templiers d'Etampes et de l'église de Mouligneux-lès-Cballo, en 1444*, *Annales arch. du Gâtinais*, 1897, p. 196-198 ; — L. EUG. LEFÈVRE, *Notre-Dame du Fort*, art. de l'*Abeille d'Etampes*, n° du 23 janv. 1904).

C'était un mouvement instinctif du peuple affolé par un danger, de se précipiter dans les églises, ne fût-ce que pour se mettre sous la protection de la divinité ; mais, au moyen âge, l'église était la seule construction un peu forte offrant un abri au peuple, attaqué dans sa ville ou son village par un ennemi quelconque. On a même vu des seigneurs user de l'église comme d'un dernier refuge ; en 1103, Lionnet, de Meung-sur-Loire, après s'être défendu dans le donjon contre Louis le Gros, se retira dans l'église voisine, de Saint-Liphard, et s'y fortifia ; il y fut de nouveau assailli par les troupes royales qui mirent le feu au monument (LUCCHAIRE, *Louis VI le Gros, les Annales de sa vie et de son règne*, n° 25). Fait analogue à Vitry, en 1143 ; un millier de personnes périrent dans l'église incendiée ; cette fois les scrupules de Louis VII le firent partir en croisade. M. ENLART a également fourni des exemples du même genre (*Manuel*, t. II, p. 549, note 2).

Il était donc tout naturel que les bourgeois d'Etampes, traqués par les Anglais, se réfugiassent dans l'église Notre-Dame, qui d'ailleurs était dans un meilleur état pour les défendre qu'une église ordinaire.

dire sous le règne de Philippe-Auguste, vers les premières années du XIII^e siècle (1). On s'accorde en effet généralement à reconnaître que le style des portails était celui qui florissait vers cette époque.

Si notre démonstration n'est pas l'objet de contestations, on jugera combien il serait intéressant de savoir quelle cause a pu nécessiter une pareille mesure de défense, et contre qui elle était dirigée. Malheureusement, il est impossible d'attribuer la fortification avec certitude à telle ou telle circonstance. On connaît seulement et sans détails précis des changements graves, des ébranlements qui survinrent à cette époque. De véritables petits coups d'Etat ont commotionné et la ville et l'église Notre-Dame. En effet, le roi Philippe-Auguste cassa la Commune d'Etampes en 1199, et, dans le même temps, il résolut de ne plus abandonner à personne la charge d'abbé de Notre-Dame : il se réserva pour lui-même l'abbatiate avec ses privilèges et ses revenus ; enfin, peu après, c'est au château d'Etampes qu'il confia la garde de la pauvre reine répudiée, Isburge. A quel degré atteignit la perturbation morale jetée dans le pays par l'interdit lancé contre le roi et la France au sujet de la princesse danoise (2) ?

Bref, si Philippe-Auguste n'a pas poussé jusqu'ici sa manie de créneler tout ce qui était plus ou moins fortifiable, on ne peut que conjecturer sur les causes de ces travaux dont l'importance n'est pas contestée. En tout cas, le fait existe, et, comme les perles semblent le prouver péremptoirement, la fortification est contemporaine de l'érection des portails.

(1) A cette époque, l'idée de mettre une église en état spécial de défense n'était pas nouvelle. Une miniature, peinte au Mont-Cassin vers 1070, et maintenant à la Bibliothèque vaticane (Vat. lat. 1202, f^o 1), reproduit des églises crénelées (Image publiée par Em. BERTAUX, *L'Art dans l'Italie méridionale*, t. I, p. 157). Quant aux propriétés ecclésiastiques, monastères ou simples cloîtres voisins d'une église, la pratique était courante de les tenir clos de murailles défensives (Voyez C. ENLART, *Manuel*, t. II, ch. IV, § XIV et XV). — Dès 1120, le chapitre de Sens entourait son cloître d'un mur et d'un fossé (LUCHAIRE, *op. cit.*, n^o 295). N'en fut-il pas de même pour toutes les cathédrales ? Or Notre-Dame d'Etampes, au lieu d'être tant soit peu protégée par des propriétés canoniales, se trouvait entièrement à découvert sur deux ou trois façades. De là, peut-être, la nécessité d'utiliser pour elle un moyen, quand même exceptionnel à l'époque pour une église, car il fut un moment où on fortifiait tout, même les fermes et les moulins. — Le canon 9, du concile d'Avignon, en 1209, semble aussi se rapporter, dans une certaine mesure, au sujet que nous traitons.

(2) Nous avons étudié avec soin ces événements dans *Etampes et ses monuments aux XI^e et XII^e siècles, Mémoire pour servir à l'étude des plus anciens monuments étampois*. Annales de la 5th hist. et arch. du Gâtinais, 1907, chap. III.

Dès lors on conçoit qu'il n'était pas indifférent, avant de décrire ces derniers, de montrer au milieu de quelles circonstances mystérieuses et exceptionnellement agitées ils avaient été construits et décorés.

* * *

De prime abord, en considérant superficiellement les portails seuls, rien ne révèle leur sombre destinée de batailles au pied d'un gros mur crénelé, ni l'anxiété ni la hâte des constructeurs. Ils exposent des sculptures si fines, si achevées, si parfaitement ordonnées ! Mais ceci, après tout, n'est pas plus extraordinaire que les rangs de perles ornant les créneaux, et à peine visible à quinze mètres de hauteur. C'est une manière de politesse dans la rudesse, une façon élégante de dorer la pilule.

En se livrant à un examen plus approfondi, on découvre vite des imperfections et leurs causes. Si deux des portails ne sont pas parallèles au clocher devant lequel ils sont dressés, c'est parce qu'ils ont suivi le sort de la muraille, laquelle a subi une fâcheuse intervention de l'art de la guerre (1). Si le portail secondaire de droite se presse contre le portail principal, s'il manque de proportion et a seulement 1 mètre 6 centimètres d'ouverture entre ses piédroits au lieu de 1 m. 30, c'est encore pour obéir aux nécessités de la fortification défensive (2). Évidemment, comme nous disions au début, au sujet de la façade tout entière, on distingue, même dans les portails, quelque chose de hâtif, d'involontaire, et, en somme, de manqué.

(1) Nous pensons en effet qu'il s'agissait de faire le plus possible face à la rue de la Poule, aujourd'hui rue de la Cordonnerie, qui d'ailleurs s'est déformée depuis.

(2) Si, d'abord, on a ouvert cette porte, c'est sans doute parce qu'on a voulu conserver une entrée directe et spéciale qui devait exister déjà auparavant dans le collatéral gauche. En outre, la position défectueuse du portail et la brusque terminaison du mur à droite, formant un angle obtus au lieu d'un angle droit, sont des laideurs bizarres, probablement rendues nécessaires par le passage de cette rue de la Poule, chemin de communication important, et déjà route royale peut-être, (aujourd'hui, route nationale n° 191). En plein Paris, nous avons un semblable exemple à l'église Saint-Eustache sur sa façade sud.

Mais, d'un autre côté, il était nécessaire de prolonger le mur de façade fortifié vers le sud, au moins tel que nous le voyons aujourd'hui, pour plusieurs raisons : 1° pour allonger la ligne de défense ; 2° pour joindre les deux chemins de ronde crénelés des façades ouest et sud, car autrement le chemin de la façade sud se serait trouvé inaccessible et par suite inutilisable ; 3° enfin pour supprimer l'angle rentrant fait par le clocher et le mur de façade du collatéral sud, qui fût devenu un point trop difficile à défendre.

Pour toutes ces raisons ajoutées aux autres, il nous paraît impossible que les portails et le placage de la façade ne soient pas de la même époque que la fortification de l'église.



EGLISE NOTRE-DAME, A ETAMPES
Façade occidentale et angle de la façade méridionale.

Tandis que deux des portails sont étroitement serrés l'un près de l'autre, le troisième est à l'écart, à cinq mètres de là. Ce dernier, qui a toujours dû être peu en vue, est d'une ornementation moins soignée. Tous trois sont d'un joli style sobre. Leurs arcs sont brisés au-dessus des tympanes et des linteaux. Les trois rangs de voussures sont simplement accusés par des moulures rondes : la dernière archivolt, à l'extérieur, est seule décorée de sculptures fines. Colonnnettes unies, avec un rang de grosses perles entre chacune d'elles, et surmontées de chapiteaux garnis de feuillages.

Malgré le petit espace que les sculpteurs avaient à décorer, ils se sont ingénies à y rassembler une grande variété de plantes, dont nous avons essayé de trouver les noms.

Dans les archivolt nous croyons voir des feuilles et des grappes de *vigne*, et des feuilles de *chêne*.

Dans les tailloirs des chapiteaux, il court un rinceau de feuilles et de grappes d'une forme particulière bien connue et fort discutée. On en cite surtout un exemple dans la porte Sainte-Anne de Notre-Dame de Paris. Les uns y reconnaissent de la *vigne*, d'autres prétendent que ce sont des *tiges de cresson* (1).

Nous ne prendrons pas parti dans la discussion, mais nous ferons seulement remarquer que dans le portail étampois, il y a une notable différence d'exécution entre les plantes de l'archivolt et celles des tailloirs ; il nous est donc permis de supposer que, malgré leur similitude, les deux plantes sont d'une espèce différente.

Sur les corbeilles des chapiteaux, nous croyons distinguer des feuillages de *renoncule*, de *chêne*, d'*ancolie*, de *fougère*, et peut-être aussi de *lierre* ou de jeune *vigne*. Il y a également de grandes feuilles ou tiges recourbées en volute dont l'extrémité se termine par un gros bourgeon à peine ouvert : nous ne savons préciser s'il s'agit d'*arum*.

Un seul des trois tympanes est décoré : c'est celui du portail principal, au centre. Aussi allons-nous décrire son image sculptée.

Rappelons tout d'abord qu'il existe à Etampes deux œuvres antérieures et d'ailleurs d'inégale importance. La plus ancienne, qui est en même temps la plus magnifique, est le portail méridional de cette même église Notre-Dame, que nous croyons pouvoir dater

(1) VIOLLET-LE-DUC, *Dict. rais. arch.*, art. *Flore*, t. V, p. 495-496 ; — Emile LAMBIN, *La Flore des cathédrales de France*, 1897, p. 6 et 9 ; — voir aussi Em. MALE, *L'Art religieux au XIII^e siècle en France*, 1902, p. 71.

de 1130 environ (1). L'œuvre qui suit est un fragment du portail de l'église détruite de Saint-Pierre, morceau sculpté vraisemblablement vers 1170 (2). Chacun de ces monuments contient, l'un dans ses chapiteaux, l'autre dans son tympan en partie préservé, un récit plus ou moins semblable à celui du portail qui fait l'objet de la présente étude. Ayant déjà fait entre les trois œuvres de nombreuses comparaisons, nous éviterons de les répéter, et nous n'insisterons que sur les cas d'un intérêt plus nouveau.

Le tympan du portail central est divisé en deux parties : le tympan proprement dit et son linteau, qui constituent deux registres à peu près de même surface. Néanmoins la forme du tympan donne à celui-ci plus d'importance, et, selon l'usage, on en a profité pour y placer la scène principale. Des arcatures très simples et à peine accentuées séparent les deux registres ; elles sont sculptées à la partie inférieure du tympan, c'est-à-dire qu'elles font partie du même bloc de pierre que le tympan. Le cas nous paraît assez exceptionnel pour être signalé.

L'image est consacrée à la Vierge-Mère. En racontant la vie de Marie, l'artiste a presque dans chaque scène représenté Jésus enfant ; mais ceci ne doit pas nous égarer sur la personne que l'on a de préférence voulu honorer ici. On a voulu glorifier, dans le portail principal, celle qui est la patronne de l'église, *Notre Dame* (3).

La scène contenait une quarantaine de figurines, personnages et animaux, malheureusement aujourd'hui plus ou moins mutilées.

Le récit commence dans le linteau, c'est-à-dire dans la zone inférieure et à gauche du spectateur.

1° *L'Annonciation* : — La Vierge, nimbée, est représentée seule et debout en face de l'Ange, nimbé, selon la simplicité de l'histoire racontée par les Evangiles canoniques. Tous deux sont de profil. La Vierge reproduit assez exactement avec ses deux mains les gestes de la grande statue du musée des Augustins, à Toulouse (4) ; toutefois la main droite de la Vierge étampoise est inclinée horizontalement vers le visage de l'Ange, au lieu d'être verticale. L'ange a le bras

(1) *Le Portail royal d'Etampes*, Etampes, chez Lecesne, 1906.

(2) *Le tympan sculpté de l'église Saint-Pierre d'Etampes*, Bulletin de la Société histor. et archéolog. de Corbeil, Etampes et du Hurepoix, 1906.

(3) Sur l'interprétation à donner à ce genre d'images, M. Emile MALE nous a parfaitement renseigné dans *l'Art religieux au XIII^e siècle, en France*, Paris, 1902, p. 218.

(4) Moulage dernièrement exposé au Musée du Trocadéro.

droit cassé et on ne distingue aucune trace de tige fleurie, si toutefois il en tenait une.

La scène, qui est en quelque sorte essentielle, existe dans les chapiteaux du portail méridional. Nous l'aurions certainement retrouvée également dans le tympan de Saint-Pierre, si celui-ci avait été complet.

2° *La Visitation* : — Marie et Elisabeth, nimbées, sont présentées de profil, sans aucun accessoire pour les distinguer l'une de l'autre.

Les deux saintes se touchent pour bien marquer la première rencontre de Jésus et de Jean-Baptiste (1) ; leurs bras se croisent, s'allongeant pour mieux enserrer les tailles. L'artiste s'est attaché à marquer avec précision les doigts d'une des saintes dans le dos de sa parente, malgré le voile de celle-ci qui devrait recouvrir la main. L'idée symbolique s'est beaucoup accentuée depuis le temps du portail méridional et même depuis le temps du portail de Saint-Pierre (2).

3° *La Nativité* : — La Vierge, nimbée, est couchée dans son lit, sur le dos. L'Enfant, nimbé, est dans le berceau ou la crèche, juste au-dessus de la tête de Marie ; il a les bras trop mutilés pour que nous puissions affirmer qu'il bénissait. A la droite de la crèche nous constatons une trace de mutilation ; nous croyons qu'elle est un vestige, soit de la tête du bœuf, soit de la tête de l'âne. Ce serait alors le seul détail d'origine apocryphe à signaler dans le tympan.

Joseph, qui n'est pas nimbé, se tient debout au pied du lit, dans une pose abandonnée. Il regarde vers Marie, son coude droit appuyé sur le bois du lit, et la main élevée vers son visage. Le bras gauche repose aussi avec beaucoup de naturel sur le lit, mais la main tient un pot contenant sans doute quelque breuvage pour l'accouchée. Dans les chapiteaux du portail méridional, comme d'ailleurs dans les chapiteaux de Chartres, le rôle de garde-malade,

(1) Dans le linteau de la porte de la Vierge, sur la façade occidentale de la cathédrale de Chartres, Marie se distingue par une couronne ; dans le portail Sainte-Anne, à la cathédrale de Paris, et dans le portail nord de l'église de la Charité-sur-Loire, la Vierge est nimbée, tandis qu'Élisabeth ne l'est pas.

Là où la Vierge est reconnaissable, nous remarquons qu'elle est souvent à droite ; mais le fait nous paraît arbitraire, sans règle, sans tradition bien suivie, car, dans la porte Ste-Anne, la Vierge est justement à gauche.

(2) A la fin du moyen âge, on a donné à cette idée symbolique les plus extravagantes illustrations. Voir Edouard DIDRON, *Annales arch.*, t. XXVI, p. 410.

dans la même scène, est joué par une servante. Dans le tympan de Saint-Pierre, nous croyons distinguer tout à la fois Joseph et une servante, le premier au pied du lit, l'autre à la tête.

Une lampe est suspendue au-dessus du lit ; elle est traditionnelle. Le lit reposait sur quatre pieds grossiers dont deux sont détruits.

4° *L'Ange prévenant les Bergers* : — L'ange, aujourd'hui mutilé, était représenté à mi-corps, au milieu des branches d'un arbre. Deux bergers, accompagnés d'au moins un chien, relèvent la tête vers lui ; l'un d'eux tend aussi la main, répétant le geste expressif de la Vierge de l'Annonciation écoutant l'Ange. Ce même berger porte sur la tête intacte, un capuchon semblable à celui de deux bergers que nous connaissons, l'un dans le linteau de la porte Sainte-Anne, à la cathédrale de Paris, et l'autre dans le linteau de la porte de la Vierge, sur la façade occidentale de la cathédrale de Chartres ; en outre, il est ridiculement rapetissé, pour faire de la place au-dessus de lui à un démon de la scène suivante.

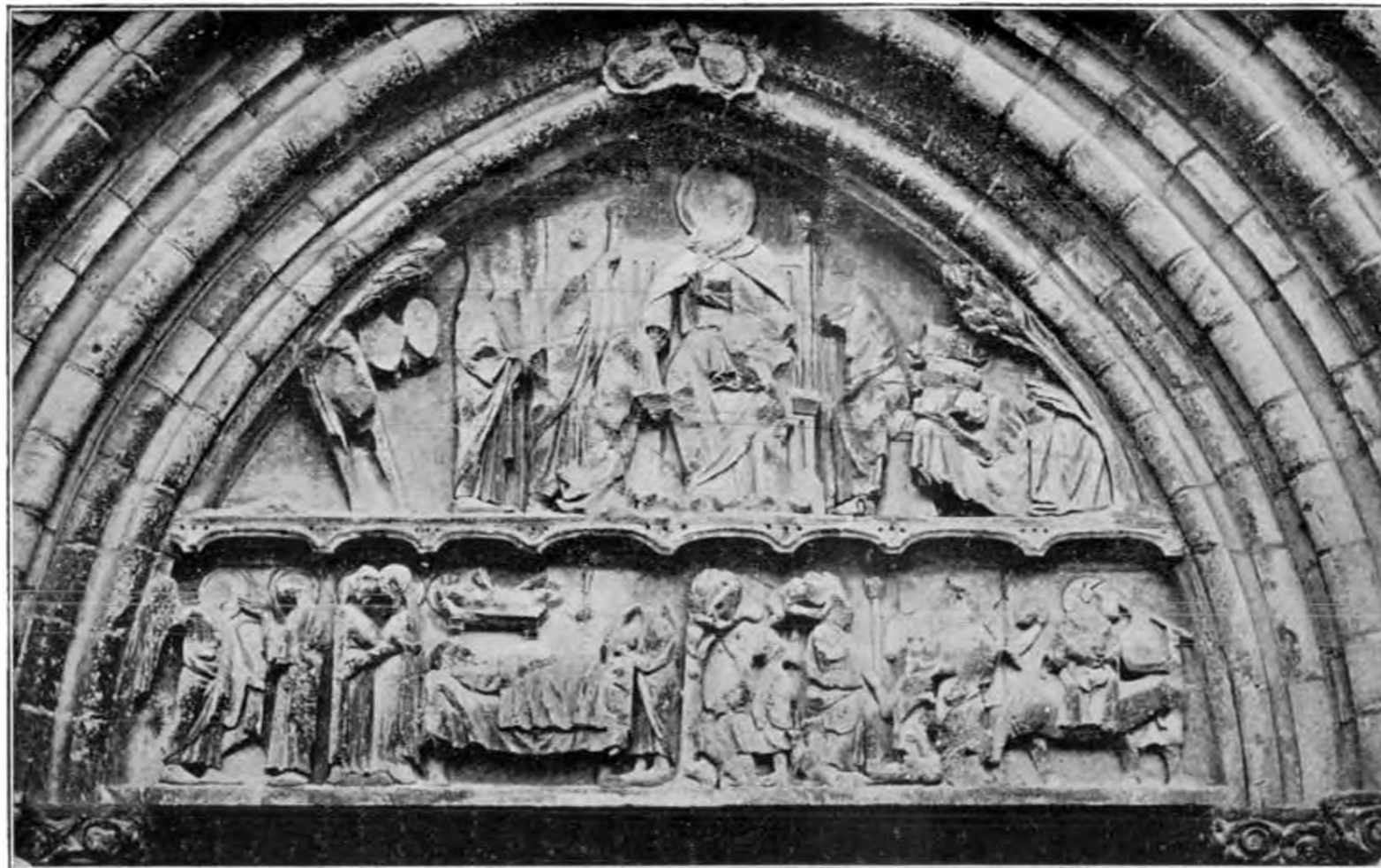
Les Bergers ont été omis dans le portail méridional. Nous croyons les deviner dans le tympan de Saint-Pierre.

5° *Le Massacre des Innocents en présence d'Hérode* : — Hérode est assis et devait tenir son glaive de la main droite. A sa gauche se dresse un bâton d'une grosseur excessive, avec un bout également énorme, qui, à notre avis, doit figurer un sceptre royal : le sculpteur en a exagéré les proportions pour qu'il puisse être vu et compris du spectateur.

Un démon dont la queue est fournie comme celle d'un épagneul, est suspendu en l'air, derrière Hérode, et lui suscite à l'oreille sa mauvaise action. Devant celui-ci, un personnage à genoux, sans aucun doute une mère, le supplie à mains jointes. Un enfant égorgé est étendu à terre sur le dos.

Le reste est trop mutilé pour pouvoir être décrit avec certitude. Parmi des personnages debout au fond nous ne saurions distinguer le ou les soldats, le prince des Prêtres et le prince des Scribes, s'ils existent. La scène occupe d'ailleurs un espace très restreint. On reconnaît seulement, à la hauteur de leur taille, la place de l'Innocent qu'on est en train d'égorger.

Cette scène est presque insignifiante dans le portail méridional ; au contraire, elle a pris une importance énorme dans le tympan de Saint-Pierre.



EGLISE NOTRE-DAME, A ETAMPES
Tympan du portail principal de la façade occidentale.

6° *La Fuite en Égypte* : — La Vierge, assise sur sa monture, nous fait face. L'Enfant très mutilé est, selon l'expression de Guillaume Durand (1), « assis dans le sein de sa mère et reposant sur ses genoux ». Joseph, non nimbé, conduit l'âne par la bride. Il porte un petit paquet au bout d'un bâton appuyé sur son épaule gauche : le paquet et le bâton étaient en partie derrière la tête de la Vierge, et ainsi cachaient un morceau du nimbe de celle-ci.

Nous ne voyons pas cette scène dans le portail méridional ; peut-être, — mais nous n'osons y croire, — se trouve-t-elle cachée par le mur du croisillon qui a recouvert l'angle droit du portail. La scène existe, réduite à un fragment, dans le tympan de Saint-Pierre.

7° *Les Mages couchés* : — Nous examinons maintenant le tympan. Le récit s'y continue à droite.

Les trois Rois Mages sont couchés dans le même lit, chacun ayant sa couronne sur la tête. Le premier dort appuyé sur son bras droit.

Au-dessus d'eux est un arbre dans lequel est sculpté l'Ange qui les informe de la naissance de l'Enfant-Roi.

La scène n'existe pas dans le portail méridional ; et rien ne nous permet d'affirmer qu'elle existait à Saint-Pierre.

8° *Adoration des Mages* : — C'est la dernière scène et la principale. La Vierge, nimbée, est au centre du tympan, mais toutefois pas exactement dans l'axe. De proportion plus grande que les autres personnages autour d'elle, elle est assise sur un large trône avec dossier, mais sans dais. L'Enfant repose sur sa jambe gauche ; il élevait certainement la main droite pour bénir. Cette Vierge ne rappelle déjà plus que de très loin celles de Chartres et de Paris.

Joseph, non nimbé, est à droite. Il est assis sur une sorte de borne, vu de profil et tournant le dos aux Mages couchés de la scène précédente.

Les Rois qui s'approchent pour adorer l'Enfant, sont à gauche. Le premier met un genou à terre. Le second, debout, élève franchement le bras gauche (mutilé) pour montrer l'étoile dans le ciel. Le troisième est debout également ; nous croyons qu'il portait son présent dans sa main recouverte du pan de son manteau, selon une tradition déjà ancienne.

(1) Evêque de Mende (1287-1296) voir son *Rational des divins offices*, traduct. Ch. BARTHÉLEMY, 1854, t. I, p. 44.

Derrière les Mages, auprès d'un arbre (1), sont des débris informes et un peu déconcertants tout d'abord, mais qui sont les restes des trois chevaux des Mages (2).

La scène de l'Adoration des Mages est traitée de façon originale dans le portail méridional avec cinq Mages.

9° — A la clef de la première archivolt se trouve une sculpture complètement mutilée. On peut seulement supposer qu'il y avait là deux chérubins.

La rage des iconoclastes s'est principalement portée sur les têtes (3). Aucune n'a été complètement épargnée ; et, si d'importants fragments de quelques-unes subsistent — têtes des Mages couchés, têtes de la Vierge et d'Elisabeth dans la scène de la Visitation, tête d'un berger, — nous n'avons pas la satisfaction de connaître un seul visage intact. Le caractère physiognomique est donc

(1) Il faut éviter de tomber dans les excès de jadis, et ne pas voir du symbolisme partout. C'est donc avec toutes les réserves voulues que nous allons rapprocher deux faits.

L'arbre, dont nous parlons ici, a sa raison d'être puisqu'il est symétriquement opposé à l'arbre du côté droit, mais il ne répond pas à la même nécessité. On prétend aussi que certains arbres ont pour but de marquer que la scène se passe sur la terre : nous voyons à cela de fréquentes objections ; et notamment, dans le cas soumis à notre étude, il y en a. De plus — et c'est là le point — l'arbre est penché, comme celui d'en face, d'ailleurs. Ces deux arbres sont penchés parce que, se trouvant sculptés dans les angles du tympan, la courbe de celui-ci les oblige à fléchir. Mais il arrive parfois, dans les monuments du moyen âge, que le symbolisme profite des circonstances favorables qu'il aurait bien pu faire naître s'il avait été nécessaire. C'est pourquoi, à tout hasard, nous faisons remarquer que dans les légendes du moyen âge concernant la Vierge Marie, il est souvent question d'arbres qui se penchent vers la Mère de Dieu. En voici un seul exemple, emprunté au Bienheureux Jacques DE VORAGINE, écrivain du XIII^e siècle : « Cassiodore nous dit, dans son *Histoire tripartite*, qu'on peut voir à Hermopolis, en Thébaïde, un arbre de l'espèce des persides, qui guérit les maladies... Cet arbre, lorsque la Sainte Vierge fuyait en Egypte avec son fils, s'est incliné jusqu'à terre, et a pieusement adoré le Christ ». (*La Légende dorée*, traduct. de Teodor de Wyzeva, Paris, 1902, p. 58, chap. x). Tout cela est évidemment très joli ; malheureusement, le reste de l'image est si pur et si dégagé de toute légende apocryphe que nous ne pouvons nous décider à reconnaître un rapport quelconque entre l'arbre penché et le récit merveilleux de Voragine.

(2) On trouve généralement les chevaux dans les monuments où les Mages sont représentés couchés dans le même lit. Il semble que les deux traditions soient nées en même temps, sous le même ciseau. On les voit sur l'une des colonnes chartraines du Musée du Louvre, dans un tympan à Mimizan (exactement à la même place), puis à Saint-Gilles du Gard, à Arles, à Notre-Dame du Port, à Chartres (jubé et portail nord). A Chartres, les chevaux existent même dans les chapiteaux du portail royal, mais il est notable que là les Mages couchés ne sont pas représentés. On trouve encore les chevaux dans des vitraux de Lyon et du Mans, etc.

(3) Nous attribuons les mutilations aux Huguenots, en 1562.

un important objet de comparaison qui nous manque. Il nous reste la sculpture dans son ensemble et les draperies.

En général, dans ce sens comme dans les autres, les comparaisons les plus intéressantes et les plus sûres sont évidemment celles que l'on peut faire avec diverses œuvres du pays ou des régions avoisinantes (1). Justement, les trois monuments d'Etampes dont il a été constamment question ici, ont été exécutés pendant un espace de temps qui n'embrasse pas un siècle entier, et cela dans la période des débuts de la sculpture française, dans la période la plus critique de son histoire. Aussi ces trois monuments marquent-ils trois degrés bien caractérisés de l'art en route vers son apogée.

Le portail occidental de Notre-Dame vient à la fin et marque le dernier degré. C'est lui qui représente, dans cette trinité d'œuvres, les derniers progrès accomplis dans le style, comme il nous a déjà montré l'état le plus avancé de l'art iconographique.

Comparé avec le portail méridional — d'une exubérance combien peu beauceronne ! — le tympan de Saint-Pierre nous offre une sculpture assagie, mais dans laquelle persistent encore des procédés de facture, selon nous, importés et restés traditionnels, qui se transmettaient, se copiaient rigoureusement depuis trente ou quarante ans.

Dans le tympan du portail occidental, on ne retrouve plus rien des modes orientales. Les draperies ne connaissent plus les petits plis parallèles. Aussi quand l'œil habitué à l'œuvre la plus ancienne passe brusquement à l'examen de la dernière, il est tenté de la trouver froide et compassée. Mais c'est une impression qui ne subsiste pas. A notre avis, cette simplicité se rapproche beaucoup plus de l'idéal religieux. Les draperies tombent franchement, et quand parfois il y a une recherche du naturel, comme, par exemple, pour la couverture du lit des Mages, cette recherche n'exagère pas, elle n'outrepasse pas la réalité, elle reste en deçà, elle est vraiment naturelle. La ligne des draperies est très belle (2), et ceci dénoterait un grand artiste, mais il y a dans le reste de l'exécution une certaine grossièreté qui déroute.

(1) Il existe à Etampes, ou plus exactement dans l'église de Morigny, deux grandes pierres sculptées qui doivent être un peu postérieures. Elles représentent une partie de la scène d'un Jugement dernier et devaient appartenir au portail de l'église de l'abbaye.

(2) A cause de cela, pensons-nous, la photographie paraît flatter la sculpture : l'image outrepassé la réalité qui est plus grossière. Nous conseillons donc d'être très prudent pour juger la sculpture sur le seul examen de notre image.

A considérer d'autres morceaux que les parties drapées, la grossièreté devient flagrante, surprenante. Il y a dans le tympan de Saint-Pierre des pieds traités avec grande délicatesse ; et ici, au contraire, certains pieds, — comme ceux de Joseph dans le linteau, ou ceux du troisième Mage debout, — sont d'une longueur et d'une épaisseur ridicules (1). La Vierge elle-même, dans la salutation angélique, n'a son pied à peu près convenable que parce qu'il a été raccourci par une mutilation presque opportune.

C'est pourquoi, étant donné d'un côté la beauté du style, et d'un autre côté sa rudesse, on se demande si on ne se trouve pas devant une œuvre mieux qu'ébauchée, même poussée assez loin, mais que l'on se promettait de retoucher plus tard. Il semble très naturel, presque inévitable même, que la sculpture du tympan ait pâti de la hâte qui accompagne forcément la construction d'un mur fortifié jugé tout à coup nécessaire.

Nous avons déjà dit la grande délicatesse, le fini de certains motifs de feuillage surtout dans les chapiteaux du petit portail de droite : c'est un contraste singulier avec le tympan. Ne peut-on en inférer que les chapiteaux ont été retouchés à loisir ; ou mieux encore qu'ils ont été posés seulement épannelés, et sculptés un peu plus tard dans la tranquillité recouvrée, tandis que le tympan, abandonné par son artiste au moment de la pose, a été pour toujours oublié et laissé dans son imperfection ? Evidemment ceci n'est qu'une hypothèse.

Du moins elle est suggérée par des faits d'observation facile, et elle a l'avantage de s'accorder avec ce que nous avons essayé de démontrer au commencement de notre étude : c'est-à-dire la contemporanéité des portails occidentaux et de la fortification de l'église, à une époque vraisemblablement troublée, sous le règne de Philippe-Auguste, soit au commencement du XIII^e siècle, soit même à la fin du XII^e.

L. Eug. LEFÈVRE.

(1) Les pieds de ces personnages ne tiennent pas quatre fois dans toute la longueur de leur corps.

LA PAROISSE

DE

SAINT-PIERRE D'ÉTAMPES

La paroisse de S^t-Pierre d'Étampes, supprimée à la Révolution, ne comptait que 150 feux environ. C'était la moins importante des cinq paroisses de la ville, dont quatre subsistent encore. Par contre, son territoire, très étendu, couvrait plus de 2.000 arpents, dont 1.700 en terres labourables, des vignes, des bois et des prés ; les maisons, cours et jardins du bourg et de ses hameaux occupaient 40 arpents. La Juine, coulant à peu près du sud au nord, le séparait de la circonscription de Notre-Dame et le limitait à l'ouest ; à l'est, il formait une ellipse très allongée vers le sud, englobant Bois-Gallon, Guignonville, Bois-Mercier et la Grange-S^t-Père et bornée par les terres de Morigny, de La Forêt-S^{te}-Croix, de Boissy-la-Rivière, d'Ormoy-la-Rivière et du faubourg Saint-Martin.

Dom Basile Fleureau, auquel il faut toujours avoir recours lorsque l'on évoque les anciens souvenirs de notre ville, nous dévoile les origines de S^t-Pierre :

« Je me propose de démontrer dans ce chapitre », lit-on dans son précieux ouvrage, « que l'église de Saint-Pierre est l'une des plus anciennes d'Étampes. L'histoire manuscrite de la translation de S^t-Benoît-du-Mont-Cassin en France et de son abbaye de Fleury-sur-Loire, nous apprend que du temps de Clovis II, second fils de Dagobert I^{er} qui mourut le 19 janvier 634 (638 ?), un saint homme nommé Leodeboldus, abbé de la célèbre abbaye de S^t-Aignan d'Orléans, de l'ordre de S^t-Benoît, depuis sécularisée et convertie en collège de chanoines, ayant formé le dessein de bâtir un monastère à Fleury, parce que ce pays dépendait du domaine de la Couronne,

Sa Majesté lui en accorda la propriété et la seigneurie, à condition que Leodeboldus lui céderait en échange et compensation sa ville et seigneurie d'Attigny ; cette ville est située sur l'Aisne et proche de Soissons. L'abbé ayant accepté cette proposition, Fleury devint, grâce à son admirable situation, la résidence favorite de quelques-uns de nos rois. Sitôt que ce saint homme eut pris possession de ce lieu qu'il désirait, il fit construire une église (1) et un monastère où il rassembla plusieurs religieux sous la conduite d'un grand serviteur de Dieu nommé Mammolus (2). Dans le but de subvenir à leur entretien, il leur laissa de grands biens en divers lieux, entre autres tout ce qu'il avait acquis à Etampes d'une nommée Albune, ses terres et prés en totalité. Voici les termes de sa donation extraits de son testament imprimé au 4^e volume des *Historiens français* de Duchesne : *Simulque terras vel prata, quæ ab Albuna in pago Stampensi visus cum comparasse, sicut a me possessum est in integrum*. C'est ce qui donna, dans la suite, occasion aux religieux de ce nouveau monastère de venir à Etampes pour y fonder une église sous le vocable du Prince même des Apôtres, et y bâtir un monastère où depuis ils envoyèrent douze religieux sous la conduite et direction d'un prieur nommé Pierre d'Etampes (peut-être parce qu'il en était natif), pour y établir la communauté, qui a duré fort longtemps. Au temps où elle cessa d'exister, elle se composait de vingt-quatre religieux en résidence dans le monastère. C'est tout ce que j'ai appris de cette église et de ce monastère, sans avoir pu découvrir la date précise de ces événements. Il est néanmoins fort probable que l'église (3) et le monastère furent bâtis vers la première race de nos rois et que le monastère fut détruit vers la fin de la deuxième, car s'il eût subsisté durant la troisième, on serait renseigné sur son histoire ultérieure puisque nous connaissons celle de ses origines ».

En 938, le pape Léon VII, à la prière d'Odon, abbé de S^t-Benoît-sur-Loire et de Hugues, duc des Francs, confirme l'inaliénabilité des biens de l'abbaye et spécialement des *villæ* affectées à l'entretien des moines, à savoir, entre autres, des terres d'Etampes. Les Papes

1. Sous le vocable de S. Pierre (641).

2. Ou Mummole (*Gallia Christiana*).

3. « Nous voyons encore les vestiges du mur d'enceinte de l'église construit en *opus spicatum* et qui est incontestablement d'origine mérovingienne ». M. MAX. LEGRAND, *Etampes pittoresque*.

Pascal II, en 1103, et Eugène III en 1146, font les mêmes confirmations (1).

Plus tard, l'archevêque de Sens ayant donné l'église de St-Pierre à l'abbé de Fleury, ce don fut confirmé par le pape Adrien IV et par Luce III en 1184 (2).

Depuis ce temps et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, cet abbé eut le droit de collation de la cure.

Le bourg de St-Pierre, faubourg d'Etampes, fait suite à la rue du Perray, de la paroisse de Notre-Dame, l'antique *Petrosum* autrefois séparé de l'agglomération principale par l'enceinte fortifiée, qui s'ouvrait à son extrémité par la porte St-Pierre qui, malgré ce nom, ne faisait pas partie du bourg. Ce dernier, cependant, était également fortifié, nous dit M. Léon Marquis (3), « si l'on en juge par les anciens remparts indiqués sur le plan cadastral au-dessus de la ruelle St-Symphorien. La Juine et deux murailles allant des remparts à cette rivière devaient fermer les deux autres côtés du faubourg, lequel avait deux portes fictives, celle de Pithiviers et celle de la Ferté-Alais ».

L'une de ces portes au moins n'existait plus à la fin du XVIII^e siècle : nous lisons dans un avis de pavage des rues d'Etampes, fait en 1783, ce qui suit :

« Rue de Lalun, où passe actuellement la route de Fontainebleau par la Ferté-Aleps, depuis le coin de M. Dumortous, jusqu'au coin de l'église St-Pierre où était l'ancienne porte de la ville ».

Le prieuré, cédé par la suite aux Chartreux d'Orléans, était le siège d'une seigneurie relevant de l'abbaye de St-Benoît, ou de Fleury-sur-Loire, qui avait pour dépendances Boisseaux, St-Benoît(4), Bellesauve (5), Dhuison (6), et les fiefs de la Mairie et du Bourgneuf, situés dans la paroisse même et réunis dans la même main (7).

1. Voy. Le « Recueil des chartes de l'abbaye de S. Benoit-sur-Loire » par MM. MAURICH PROU et ALEXANDRE VIDIER, publié par les « Annales du Gâtinais » (1900), p. 110.

2. Almanach de Sens, 1778.

3. *Les Rues d'Etampes*, p. 76.

4. Du canton d'Outarville (Loiret). La maison des Chartreux qu'on appelle la *Recette* existe encore.

5. Bellesauve, c^{te} d'Orveau, du canton de Malesherbes. — Ce domaine avait été donné à l'abbaye de S. Benoit par l'empereur Charlemagne (Abbé PATRON, « Recherches sur l'Orléanais »).

6. Dhuison, c^{te} du canton de la Ferté-Alais.

7. « Le juge du prieur de S. Pierre d'Etampes, membre dépendant de l'abbaye de S. Benoit, a autrefois exercé sa juridiction sur les hameaux d'Orveau, de Belle-Sauve et de

Le fief de la Mairie, aliéné par l'abbaye de St-Benoît en 1238, consistait en une place d'un arpent environ, où, en 1580, il restait encore une cave et des fondations ; une sente la séparait d'un côté du prieuré, et, de l'autre, elle touchait à la rue de l'Avaloir, d'un bout aux marais et de l'autre bout au cimetière, le chemin conduisant à l'ancien monastère, entre les deux, et en trois quartiers de pré derrière le clos de celui-ci. Ses revenus étaient d'un demi-muid en blé froment de rente foncière, et de 100 sols tournois en censives (1).

Le fief du Bourgneuf était plus important ; le premier seigneur dont nous trouvons le nom, est Claude de l'Isle, écuyer, qui, en 1517, rend foi et hommage à l'évêque de Paris (V. DE PONCHER) abbé commendataire de l'abbaye de *St Benoist le Fleuri sur Loire* (2).

Un peu plus tard, Claude de l'Isle ayant omis de rendre les devoirs seigneuriaux, la terre du Bourgneuf fut saisie et il fut obligé d'obtenir une main-levée que lui donna, moyennant 12 écus, Jacques Bernard, maître de la Chambre ordinaire du Roi, procureur et receveur général du cardinal de Sens, Antoine Duprat, chancelier de France et abbé commendataire de St Benoît-sur-Loire.

Par acte du 25 Août 1530, Claude de l'Isle, écuyer, sieur du Grand Boinville, vend à François Roiger, conseiller du Roi et son procureur général au Parlement de Paris, les fief, terre et seigneurie, appartenances et dépendances du Bourneuf (3).

Le 11 Avril 1532, il est fait, à la requête du nouvel acquéreur, un procès-verbal de visite du domaine et des *moulins neufs* (4) par Noel Bijou, juge et garde de la prévôté à La Ferté-Alais. La visite commence « par un grand moulin à blé sur la rivière de Juisne, au-dessus et joignant l'hôtel de Pierre Testard, où pendait pour enseigne l'Image de St-Martin, et qui était situé au bout du Pont aux Lièvres, autrement le pont de Juisne (5), elle se continue par un autre moulin foulleret étant assis sur ladite rivière au-dessous dudit

Boisseaux qui venaient plaider devant lui à Etampes, et les appels de ses jugements ressortissaient devant le bailliage du Plessis-S.-Benoît » (Dom BASILE FLEUREAU).

1. Archives de Seine-et-Oise, E 3771. D'après le même devis que nous venons de citer, la première porte de la Mairie, que l'on voit encore, était à 46 toises de l'ancienne porte de la ville.

2. Archives de S.-et-O., E 3832.

3. Archives de S.-et-O., E 3770.

4. Archives de S.-et-O., E 3776.

5. Encore le pont Robillard.

Pont aux Lièvres. On se transporte ensuite en dehors du faubourg *St-Père* allant le long de ladite rivière de Juine droit au village d'Ormoy pour visiter un autre moulin folleret, où il y a maison couverte de tuiles. A cause desquels moulins qu'ils (les témoins appelés par le juge de La Ferté-Alais) dient estre appelez les molins neufs du fief, terre et seigneurie dudit Bourgneuf, dient ledict cours deaue et rivière de Juisne, appartenir audict Roiger depuis ung gué qui appellé le Gué de la Brouarde (1) estant près du village d'Ormoy au dessus de la maison de Vaurou jusques au dessous desd. molins neufs et dud. faubourg *St-Père* et lieu qui se appelle la teste à l'Abbé. Au dessus dud. molin folleret deux autres saulx de molins, l'un au-dessus, près du dud. molin folleret appelé le Sault du molin du Crochet, et l'autre plus haut tirant sur ladite rivière vers Vaurou», (suit la délimitation de la censive du champ tier appelé la censive de Courte appartenant à la terre et seigneurie des moulins-neufs).

En 1535-1537, Marthe de Selve, veuve de *Noble Homme et Sage Mire François Roger*, est dame du Bourgneuf et de la Mairie *St-Père* (2).

Il lui avait été accordé un délai pour rendre foi et hommage à l'abbé de *St-Benoît*, qui était alors l'évêque d'Orléans, Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, tant en son nom que comme ayant la garde noble de Jean Roiger, âgé d'environ 8 ans et des autres mineurs d'elle et de son défunt mari.

Dans une liste de déclarations d'héritages tenus à cens de Marthe de Selve, dressée à cette époque, on remarque les noms de : Martin Jobidon, Jehan Moreau, Pierre Lortan, prêtres ; de Robert Buchon, procureur-praticien en *courlaye*, Etienne Le Vassor et Etienne Gambrelle, procureurs au bailliage ; de Jehan Legendre, Cantien et Guillaume Godin, proviseurs marguilliers de la fabrique de *St-Martin*, tous demeurant à Etampes.

Lors de la rédaction des Coutumes du bailliage en 1556, furent appelés dans l'Etat de l'Eglise Martin Séguier, prieur du prieuré de *St-Pierre*, seigneur de Boisseaux-*St-Benoît*, et le curé de la paroisse dont on ne donne pas le nom, qui était peut-être Gervais Moussu, cité en 1568 parmi les déclarants du fief des Longs, ou de *St-Bonnet* ; dans l'ordre de la noblesse, François Olivier, chancelier de France,

1. Isabelle la Brouarde, qui probablement a donné son nom à ce gué, est citée vers la fin du *xiv^e* siècle. (V. nos Registres paroissiaux du canton de Méréville, p. 106).

2. Archives de S.-et-Oise, E 3834.

seigneur de Bois-Mercier. Il n'est pas parlé des seigneurs du Bourgneuf et de Guignonville.

François Olivier, disgracié a cause de Diane de Poitiers, n'exerçait pas les fonctions de Chancelier à cette époque. Il s'était retiré dans ses terres, où il se livrait à la culture des lettres. N'était-il pas à Bois-Mercier ? On sait qu'il était alors en correspondance suivie avec Michel de l'Hospital qui habitait non loin de là, le château de Vignay, et qui le remplaça dans ses fonctions.

Damoiselle Cécile Roiger donne à bail vers 1570, à Gilles Buchon, procureur du bailliage (1) d'Étampes, moyennant un loyer annuel de 80 livres tournois, le lieu seigneurial du Bourgneuf avec un demi-muid de blé de rente à prendre sur la métairie de la Bretonnerie et les terres en dépendant. Plus tard, ce bail est continué par Georges Roiger, écuyer, S. de Mauchesne, qui, le 25 Février 1580 agissant tant en son nom que comme procureur spécial de Cécile Roiger, sa sœur, veuve de François de Morainville, écuyer, seigneur de Guillerville (2), cède, par devant M^{re} Catherin Poitevin, notaire royal à Étampes, les seigneuries du Bourgneuf et de la *Mairerye*, à noble homme Bénigne Le Ragois, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, S^r de Guignonville, moyennant la somme de 3666 écus 2/3 d'écu d'or sol.

Nous avons donné plus haut la description du fief de la Mairie que contient l'acte de vente ; celui du Bourgneuf consistait « en un grand corps de logis couvert de tuiles, avec cour, grenier, cave, grange, étable et jardin derrière ; le tout d'un tenant clos de murs ; tenant d'une part à la rue de Bourgneuf (3), d'autre part à une ruelle ; d'un bout, par devant à une autre ruelle et d'autre bout par derrière sur Toussaint Moulin ; un grand jardin assis à l'opposite dudit lieu ; lesdits jardin et grange (sic) aussi tout d'un tenant et clos à murs tenant d'une part à Simon Lesné et autres, aboutissant des deux bouts sur deux ruelles. Un courtil assis près ledit lieu contenant demi quartier ou environ, tenant d'une part à Pierre Mainfroy, vigneron du Grand Pierre, d'autre part à la rue des *Ourches*, autrement du *Fillouer*, d'un bout sur ladite rue du Bourgneuf et d'autre bout sur la veuve et les héritiers de feu Cantien Morard. Un moulin à blé assis sur la rivière de Juisne, vulgai-

1. Archives de S.-et-O., E 3777.

2. *Guilleville* c^{me} de Janville (Eure-et-Loir). Morainville : d'azur à une herse d'or.

3. Aujourd'hui la rue Sadi-Carnot.

rement appelé le moulin du Bourneuf avec les autres *saulx* des moulins situés sur ladite rivière depuis le quai du Crochet jusqu'au lieu appelé le *moulin des Grais*, ledit moulin des Grais de présent en ruines et quitté par les propriétaires d'icelui au profit des vendeurs, les droits de chaussée (1) et pêches selon que de tous tems et d'ancienneté, les seigneurs dudit Bourgneuf ont accoutumé jouir, à savoir dudit droit de pêche depuis les écluses de Vauroux jusqu'au lieu appelé la Teste à l'Abbé et ledit droit de chaussée depuis lesdites écluses jusqu'au moulin Fouleret (2) — plus quelques menus cens » (3).

Cet acte, avons-nous dit, est de l'année 1580 ; peu de temps après commencent les registres paroissiaux de St-Pierre dont nous ferons le dépouillement dans chacun des chapitres de cette notice, jusqu'à la date de leur remise aux autorités civiles, qui est aussi celle de la suppression de la paroisse, en y joignant tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette partie de la ville (4).

LES REGISTRES PAROISSIAUX

Les plus anciens registres qui aient été conservés à Etampes sont ceux de Notre-Dame qui commencent le 3 septembre 1545 ; viennent ensuite ceux de St Basile (23 septembre 1563) ; de St-Martin (13 avril 1566) ; de St-Gilles (10 juin 1581).

Le premier cahier de St Pierre porte, en tête, cette mention :

« *Regltre* des baptêmes depuis l'année 1584, au mois d'Avril — nota il ne se trouve ny mariages, ny sépultures depuis l'année 1584 jusqu'en 1611 cy dessus — M^{rs} Charier et Le Roy, curés ».

On lit au verso :

« On n'a pas trouvé de *regltre* plus ancien que le présent qui paraît ne contenir que des baptêmes et quoy que le premier acte

1. Droit de chaussée ou de chausséage, droit de péage, de passage sur une chaussée.

2. Ce moulin, sur la Juine, au-dessous du moulin de Bourgneuf, était bâti en face de la rue qui porte aujourd'hui son nom.

3. Archives de S.-et-O., E 3721. Voir « Le château du Bourgneuf, résidence des baillis d'Etampes » par Léon MARQUIS, notice publiée en 1901 par la Société historique de Corbeil et d'Etampes.

4. Nous avons suivi dans ce travail les divisions adoptées par M. Eugène THOISON, dans son excellente et intéressante étude sur les « Registres paroissiaux de Larchant », publiée en 1893, dans les Annales du Gâtinais.

soit du mois d'Avril, sa cote par premier feuillet annonce néanmoins qu'il est à son commencement ».

On remarque fréquemment dans ces premiers temps que des parrains illettrés, au lieu de tracer une croix au bas des actes comme cela se fit plus tard, y dessinaient un outil de leur profession, un marteau, une truelle, une hache, etc.

1611. — Le cahier en cours se termine par un acte du 28 avril qui est seul dans la page ; des feuillets intercalés contiennent des testaments de 1604 à 1508.

Le suivant est intitulé :

« Registre des baptêmes de l'Eglise St-Pierre, Le Roy prestre, curé de ladite église — commençant au mois de May 1611 ». Signé Le Roy ; et, plus bas, d'une écriture plus moderne : « Registre des baptêmes depuis l'année 1611 et compris 1625 ».

Une note est inscrite sur le feuillet qui suit les actes de 1624 : « On a trouvé que les trois actes de baptêmes cy-contre de l'année 1625 ». Ces trois actes sont suivis de la signature « C. Hue ».

L'année 1626 manque (mention signée du curé Le Roy).

1627. — « Registre baptismal commençant en l'année 1627, en novembre, et finissant en 1635, en may, sous Battereau et Chasse-cuiller, curés ». Un papier collé au verso donne ces brèves indications sur des personnages d'une même famille :

« Le 2 octobre 1628, est né Noël, fils de Martin Moulin et de Claire Mainfroy, — le 10 janvier 1631, Julienne, — le 11 juin 1632, Charlotte, — le 9 février 1635, Bazille, marié en 1656, — le 10 juin 1637, Claude, marié le 8 janvier 1663 à Marie Thuron, — le 17 mai 1640, Pierre — le 24 juin 1645, Nicolas — le 10 décembre 1647, Pierre ».

Suit sur un quart de feuille ajouté :

« Année 1627, à laquelle manquent les mois de Janvier à Octobre M. Bathereau, curé. Ce dernier signe les actes et a le soin d'écrire après le dernier : « Icy finit l'année 1627 ».

1636. — « Registre des mortuaires de St Pierre, faubourg d'Estampes, commençant le 19 may 1636 ».

En parlant des registres paroissiaux de Larchant (1), M. Eugène Thoison dit que ceux qui sont antérieurs à 1669 ne mentionnent que des baptêmes. Il ajoute : « En cela les curés allaient à l'encontre des

(1) Annales du Gâtinais, T. II, p. 140.

intentions du Chapitre de Notre-Dame de Paris qui, dès Octobre 1634, avait fait remettre au vicaire-curé de Larchant, deux livres de papier reliés pour écrire les baptêmes, mariages et mortuaires ».

Les actes de sépultures commencent à St Pierre bien auparavant et précèdent ceux des autres paroisses de la ville. Le premier cahier a été relié, par inadvertance, avec le registre de St Martin de 1638; les feuillets sont en mauvais état; les actes, très brefs, n'indiquent pas si l'inhumation a eu lieu dans l'église, ou au cimetière.

Dans les premiers temps seulement, jusqu'en 1664, on trouve la mention de services pour les défunts, ou de *bouts de l'an*.

« 23 mai 1636, inhumée Catherine Chartier, vivante épouse de Georges Hamouy, — mardi, mercredi et jeudi, 3, 4 et 5 juin, furent célébrés les offices pour la défunte Chartier.

« Mardy 1 octobre 1641, fut célébré un service de bout de l'an pour défunte Françoise Legendre, vivante femme d'honorable hoë Pierre Provensal, procureur ès sièges royaux.

« 30 septembre 1649, inhumation de Marie Durandet, femme de Basile Moulin. — Le vendredi et le samedi, 1 et 2 octobre furent célébrés les services pour la défunte. *Il reste 45 sols à payer* (En 1651, on remarque en marge de presque tous les actes la lettre P qui semble indiquer que les droits ont été acquittés).

« Les lundi et mardi 11 et 12 février 1664, ont été faits les services de feu Pierre Villemaire, à trois messes et cloches ».

Les mariages sont inscrits à partir de l'année 1638. « Registre des mariages sous messire Cantien Chassecuiller, depuis 1638 jusqu'en 1653 ». Le premier est du lundi 20 Octobre 1638; il y en deux en novembre. Les actes manquent du 6 mai 1644 au 8 janvier 1646.

Il n'y a aucun acte de mariage de Février à Octobre 1652; ceux d'inhumation cessent le 18 avril; une note du curé dit: « monsieur Boulemier n'a faict aucun estat des morts estant lors desservant pendant ma maladie et.... (1) que j'ay commencé à faire les fonctions ».

On connaît les événements de cette terrible année de 1652; nous n'avons pas à en faire l'histoire; d'autant moins que le faubourg St-Pierre qui eut à souffrir et de la guerre et de la peste assurément, paraît avoir été moins éprouvé que le reste de la ville.

(1) Quelques mots illisibles.

Le 23 Avril, à 6 heures du soir, M. de La Boullaye qui avait déclaré qu'il était connu à Etampes, et que certainement on ne lui refuserait pas l'entrée s'il la demandait de la part de M. de Beaufort, se présenta avec la tête de l'avant-garde de l'armée des Princes à la barrière de la porte du faubourg S. Pierre, auprès de l'église, dans l'endroit même où arrive la route de La Ferté qui n'existait pas à cette époque ; le capitaine n'était pas à son poste, lit-on dans les *Etudes historiques sur Etampes*, par M. Henry de La Bigne, et les paysans qui le gardaient entendant invoquer les noms de M. le Prince et de M. de Beaufort, lui ouvrirent aussitôt la porte. Déjà sur les hauteurs de St-Symphorien qui dominent le faubourg St-Pierre, on pouvait apercevoir l'armée qui s'avavançait à la lueur des échelas des vignes, allumés pour éclairer la marche.

De St-Pierre, les Frondeurs envahirent la ville qui fut reprise le 5 mai par Turenne ; puis eurent lieu les combats du 27 mai au 7 juin ; enfin, le 23 juin, après de longues épreuves, les troupes évacuèrent Etampes, laissant derrière elles la ruine générale et la contagion.

L'inscription des actes de sépulture reprend à la date du 17 Juillet dans les registres de St-Pierre ; il y en a un grand nombre, rédigés souvent d'une façon incomplète, évidemment sous l'impression de la terreur.

En janvier 1653, on ne voit que trois inhumations et un mariage. Pourtant il est à remarquer que, malgré la désolation universelle, les mariages sont très nombreux au commencement de l'année dans les autres paroisses.

A St-Pierre, les registres sont muets de la fin de Janvier au 3 Juillet 1653 et ne contiennent que cette explication :

« *Nota tempus belli ac obsidionis Stempensis deest ANNUD (?)* »

D'ailleurs il n'y a en tout que dix actes jusqu'à la fin de l'année 1653 ; 2 en juillet ; 1 en août ; 2 en septembre ; 1 en octobre ; 2 en novembre et 2 en décembre.

Le volume suivant porte en tête : « Ce registre contient seulement des baptêmes depuis l'année 1654 jusques et y compris 1686 et le commencement de 1687. M. Fontaine, curé ». Sur un autre cahier de la même année, est attaché un papillon sur lequel on lit : « Registre des sépultures depuis l'année 1654 jusques et compris celle de 1691 » ; puis sur le recto du premier folio : « Morts — Registre

des morts de la paroisse St-Pierre, fauxbourg d'Etampes » — Au verso : « P^r mémoire, je n'ay trouvé aucuns registres des morts sinon un mémoire en assez mauvais ordre, sous le tems de feu Monsieur Chassecuiller, mon prédécesseur immédiat qui l'en a séparé de ce livre, de mesme pour les mariages et confirmations. Nota, les actes de sépultures cy-contre ne sont qu'une suite puisque le registre n^o 2 qui précède le présent en est le commencement ».

Les registres des mariages recommencent le 20 juillet 1654. Le premier comprend les actes de 1654 à 1686.

Bien que les actes de baptesme soient tous revêtus des signatures des parrains et des marraines, ceux de mariages et de sépultures n'ont que celle de l'officiant.

Note du curé insérée à la fin d'août 1661 :

« Les deux moys de Juliet et Aoust que j'ay esté malade, sont morts et inhumez (sic) par M. Pierre Boullemyer faisant mes fonctions pendant ce tems... » Suivent six actes en Août relatifs à des enfants, sans autre désignation que les prénoms des défunts et les noms des père et mère.

Il y a, en 1662, 44 actes de sépulture. En Février 1663, plusieurs décès sont dûs à la rigueur du froid. La mortalité diminue notablement ensuite. En 1666, il y a encore 29 décès, dont 24 de jeunes enfants.

Les mariages de 1666 n'ont qu'un feuillet et s'arrêtent au bas du verso par un acte incomplet du 1^{er} Mars ; suit un feuillet intercalé contenant un mariage du 28 décembre 1667 et d'autres de 1668, tous sans intérêt, signés Fontaine et Pierre Colleau, vicaire. On lit sur le reste de la page suivante : « Nota le premier acte cy-contre étant du 1^{er} Mars 1666, et celui cy dessus du 11 janvier 1667, il manque le reste du mois de Mars, Avril, May, Juin, Juillet, Aoust, Septembre, Octobre, Novembre et Décembre 1666 et vingt jours de Janvier 1667 ». Le verso est blanc.

Après un baptême du 27 novembre, se trouve sur un papillon la mention suivante :

« N^o. — Le dernier acte cy-contre étant du 27 Septembre (?) 1667 et le premier cy-dessus du 2 février 1668, il faut qu'il n'y ait point eu d'acte de baptesme entre ces deux actes, ou qu'ils aient esté obmis ou perdus, ce qu'on ne peut voir, les feuilles n'estant point cottées ».

« 3 jours de Septembre 1667,

Octobre, Novembre, Décembre 1667.

Janvier 1668 et deux jours de Février 1668 manquent ».

Il y a erreur de la part de l'annotateur ; il existe bien, se suivant, des actes de septembre, d'octobre et de novembre jusqu'au 27 ; la lacune est entre cette dernière date et le 26 février 1668.

En 1673, les trois registres se terminent par cet avis : « Voyez au registre du papier timbré que nous avons esté obligé de prendre par ordre du Roy au commencement de cet an 1674 ».

En conséquence, à partir de 1674 chaque feuille est marquée du timbre de la généralité de Paris (4 deniers).

« Ayans esté oblizez par ordre du Roy de changer de registres et nous servir de papier timbré cet an 1674, il a fallu bailler commencement à ce nouveau registre. Signé : Fontaine ».

« Baptesmes. — Années depuis 1674 jusques et compris 1687, le 27 Avril, les années 1688, 1689, 1690 et 1691 manquent ». La première est barrée à l'encre, la deuxième au crayon. Ces cahiers ont été retrouvés plus tard sans doute, car il existe des actes des quatre années.

1685. — Avant la suite des mariages, il y a un feuillet qui porte au recto :

« Avertissement. — Pour abréger les perquisitions au présent registre *contenants* les années qui suivent, savoir :

« 1685. Au présent pour les mariages seulement ; les baptesmes estant en ceux du n° 6 et les sépultures en ceux du n° 5 ;

« 1686. Abjurations et mariages ;

« 1687. Au présent, baptesmes et mariages. — Les sépultures sont en ceux du n° 5 ;

« de même pour 1688, 1689, 1690, 1691 ; 1692, 1693, 1694, 1696, 1697 (1), 1698 (grosse), 1699 (minute), 1700 (grosse et minute), au présent baptesmes, mariages et sépultures.

« N^a, à la suite de l'année 1700, il se trouve un acte de bap-tême auquel on a mis une note qui le renvoie à sa place ».

Nous rapporterons ici les actes d'abjuration dont il est question plus haut, pensant qu'ils peuvent offrir quelque intérêt. Il est à remarquer qu'on n'en trouve pas dans les registres des autres paroisses.

(1) 1697 — après un acte du 12 Juin est écrit : « Receu la grosse du présent registre le 15 Janvier 1698 — signé : la Chapelle (voir plus loin). Le nouveau registre commence le 20 Juin.

1686. — Le 16 Janvier s'est présenté en *nre* église Henry Voras, âgé de 26 ans, originaire de Lunebourg, soldat de la Ci^e de M. Meusnier, capitaine du rég^t suisse de Gredet, de présent en garnison à Estampes, lequel après avoir esté suffisamment instruit, s'est présenté en *nre* église pour faire *abjuration* de l'hérésie et profession de la foi et religion catholique, apostolique et romaine, ce qu'il a fait entre mes mains par le ministère de Ernest Jodore Encklin, de Martainh de Limbourg, soldat de la même compagnie qui en a fait la lecture en son nom, attendu que ledit Voras ne sait lire, laquelle il a juré sur les Saints Evangiles, et ensuite luy ay baillé l'absolution de l'excommunication encourue pour avoir fait profession publique de l'hérésie et en vertu des pouvoirs à moy accordés par MM. les Vicaires généraux de l'Archevêché, le siège vacant. Le tout en *nre* église, en présence dudit Encklin et de Henri Drilion, originaire de Martaing et soldat de la mesme compagnie de M. Meusnier, lesquels ont avec moy signé (il n'y a que la signature du curé Fontaine).

Samedy 26 Janvier. — En vertu des pouvoirs de messieurs les Vicaires généraux de cet archevêché de Sens, le siège vacant, à moi accordé, curé de St-Pierre, faubourg d'Estampes et promoteur au détroit, après avoir cognu la capacité, érudition et ingénuité du Sr Gedeon Taquel, chirurgien demeurant en la ville d'Orbet en Normandie, diocèse de Lisieux, aagé de 26 à 27 ans, conduit en *nre* église par N. H. Antoine Bourdon, président en l'élection d'Estampes, subdélégué de Mgr l'Intendant, Philippe Le Febure, Sr du Tillet, assesseur criminel au bailliage et maréchaussée Jacques Pichonnat, docteur en médecine, élu en l'élection, l'avons reçu à l'abjuration de l'hérésie des églises prétendues réformées de France, qui a fait, à voix haute et distincte, selon la profession de foi du St-Concile de Trente en langue vulgaire sur les S.S. Évangiles et, par même autorité, luy avons baillé l'absolution de l'excommunication encourue pour avoir professé publiquement lad. hérésie et par ainsy restably à la communion de l'église catholique, apostolique et romaine et a signé le tout en présence des d. Sieurs et de Claude Martin, archer en la maréchaussée, et de Claude Martin, vicaire de cette paroisse, prêtre, chanoine de S^{te} Croix et de plusieurs.

Dimanche 17 février. — Abjuration de Marie Catherine Maryo, originaire de Berne en Suisse, 38 ans, veuve de Mathieu Genesaut,

allemand, maréchal des logis dans le régiment de Lomaria, trespassé dans la ville de Béthune, dans la religion catholique, il y a environ deux ans, etc...

Mardy 5 mars. — Abjuration d'Urbin Ultin, soldat du rég^t de Gredet, 23 ans, originaire du canton de Berne en Suisse, depuis dans la compagnie de M. de Gredet en garnison à Estampes, etc.

Dimanche 10 Mars. — Abjuration de noble homme Jean Petitot, bourgeois de Paris, de présent à Estampes et de damoiselle Magdeleine Borda, luy 32 ans, elle 25, son espouse, *en la chapelle de l'Hôtel-Dieu*, en présence d'Antoine Dorliac, chanoine de S^{te} Croix, administrateur au spirituel dudit Hôtel-Dieu, M. Jean Dauphin, lieutenant suisse, Jean-Baptiste Bordier, lieutenant suisse, Pierre Le Mant, sergent.

Jeudi 23 may, jour de l'Ascension. — Abjuration de Salomon Jollard, originaire de Clairac, diocèse d'Agen, 22 ans, tissier en toile, etc.

Le registre des baptêmes de 1690 se termine par un acte du 12 juin ; le suivant est intitulé : « Registre des baptêmes, mariages et sépultures à faire en la paroisse S^t-Pierre, pour y servir de minute pendant le restant de l'année courante, sauf la grosse à mettre en *nre* greffe, suivant l'ordonnance. Ledit registre contenant seize feuillets cotés et parafés par nous René Hemard, lieutenant particulier du bailliage, le 17 juin 1690 ». (Petit papier à un sol la feuille ; timbre de la généralité d. Paris).

Les décès sont encore à part ; les mariages commencent le 3 Juillet 1690.

Note à la fin du cahier de 1692 : « J'ay receue les registres de M. le Curé de S^t-Pierre, 80 feuillets, lequel *mamis* ès mains, commençant le 4 Janvier 1669, et finissant le 9 Janvier 1692 », signé : Duverger. — « Plus, j'ay receue les registres de M. le Curé de S^t Pierre contenant trois feuillets et douze en blanc, lequel *mamis* ès mains, commençant le 12 Février 1692 et finissant le 21 Décembre » signé également : Duverger.

Deux actes de 1692 figurent au livre de 1693.

Le Roi, par édit donné à Fontainebleau en octobre 1691, avait créé, dans toutes les villes du royaume où il y avait justice royale, duché et pairie et autres juridictions, des offices de greffiers, conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures ; il était enjoint aux curés d'avoir deux registres reliés pour enregistrer

ces actes, qui leur seraient fournis annuellement aux frais de la fabrique, cotés et parafés par le juge royal du lieu, l'un devant servir de grosse et être remis au greffe de la juridiction dont la paroisse dépendait, et l'autre conservé à la cure.

Les greffiers recevaient des droits suivant un tarif arrêté ; ils étaient exempts du logement des gens de guerre et de toutes charges publiques ; ils pouvaient exercer, à part le cas d'incompatibilité, toute profession ou toute autre charge et emploi. Le premier greffier fut à Etampes le S^r Pierre Duverger, hôtelier du Lion d'Or.

1693. — Il y a, à St-Pierre, comme dans les autres paroisses d'Etampes, une grande mortalité, surtout parmi les enfants.

1699. — « Icy commencent les baptêmes, mortuaires, mariages qui ont été faits en la présente année 1699. Le greffier des registres ne nous ayant point mis en mains un registre de grosse pour luy en fournir une expédition et nous avons esté obligez d'inscrire sur le même registre de 1698 ».

1700. — L'écriture est très blanche et peu lisible.

La grosse de quelques années est reliée en même temps que la minute.

1701. — Le volume relié s'arrête après un acte au 3 mars ; le nouveau registre, relié également, comprend le reste de l'année et va jusqu'en 1709.

1708. — Le S. Mayet est greffier, garde et conservateur des registres de baptêmes, mariages et sépultures en l'élection.

En 1709, l'année du grand hiver, il n'y a, à St-Pierre, aucun mariage ; on y enregistre 24 baptêmes et 51 décès dont 30 dans le 1^{er} trimestre sur une population de 147 feux, ou de 600 habitants environ. En 1710, il y a 17 baptêmes, 11 mariages et encore 54 inhumations. En 1711, 29 baptêmes, 12 mariages et 35 décès. En 1712, 27 baptêmes, 2 mariages et 21 sépultures seulement ; la moyenne se rétablit.

Note en tête du cahier de 1713 : « Hardy, commis en attendant la vente à l'exercice des fonctions des offices de greffiers, gardes et conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures dans l'étendue de l'élection d'Etampes. — Lesquels registres contrôlés par ledit Hardy, aussy commis en attendant la vente aux offices de contrôleur, pour raison de quoy sera payé pour le droit du greffier, papier timbré et reliure, tant de la minute que de la grosse d'icelle, la somme de 5 # en son bureau étably à Estampes,

rue de la Vigne, p^{mo} St-Basile, et la moitié dudit droit pour le contrôleur ».

1746. — Les archives du greffe du tribunal d'Etampes possèdent actuellement (1907) la minute et la grosse de l'année 1746 ; nous en voyons l'explication dans une note ajoutée à la dernière :

« Nous, Charles César Périer, prêtre prieur de la chapelle de S^{te} Anne de Vitré, près Guignes-Rabutin et curé de la paroisse de St-Pierre d'Etampes, reconnaissons que M^{tre} Jean Vallery Périer, avocat en parlement, et greffier en chef civil et criminel au bailliage royal dudit Etampes, nous a cejourd'huy remis, conformément et au désir à la sentence rendue audit bailliage d'Etampes, le 2 x^{bre} dernier, l'expédition du registre des baptêmes, mariages et sépultures qui se sont faits en la p^{mo} St-Pierre dudit Etampes pendant l'année 1746, lequel registre s'est trouvé manquant dans le nombre de ceux qui sont actuellement en notre possession et que ledit registre est absolument conforme au double de celui déposé au greffe pour ladite année 1746 ; dont décharge, à Etampes, le 23 février 1784 ». Signé, Périer, curé de St-Pierre.

Il faut croire que malgré cette décharge le registre sera demeuré au greffe.

Les deux registres de 1785 manquent.

Le dernier acte rédigé par le curé de St-Pierre et signé par lui est en date du 15 octobre 1792. C'est le mariage entre Jean Pierre Lambert Baudet, jardinier, et Marie Thérèse Dejean.

Par décret du 20 septembre 1792, la Constituante avait chargé les municipalités des actes de l'état civil et ordonné qu'on leur remît les registres paroissiaux conservés, avec plus ou moins de soin, dans les presbytères, après que le maire en aurait fait officiellement la clôture, ce qui fut accompli par Sibillon, pour les cinq paroisses d'Etampes les 19 et 20 octobre.

Cependant le maire continue d'inscrire les actes sur le même cahier jusqu'à la fin de l'année 1792.

CURÉS ET VICAIRES, PRÊTRES HABITUÉS.

1584. — *Nicolas Charier*, chanoine de S^{te}-Croix, était curé de St-Pierre à l'époque où commencent les registres paroissiaux ; il est qualifié « prestre, doyen d'Estampes », en 1600 ; peut-être avait-il

succédé à M^{re} Gervais Moussu, cité en 1598 ? Il ne signe pas les actes qui sont rédigés par ses vicaires : Cyr Chevallier (1584-1598) ; Loys de Cappy (1586) et Pierre Le Roy (1599-1604). D'autres portent les signatures de T. Gault et E. Paris (1585) ; de Jehan Verret, chanoine de S^{te}-Croix (1594-1612) ; de Germain Simonneau (1596-1597).

1604. — *Pierre Le Roy*, l'ancien vicaire, chapelain de S^{te}-Croix, est nommé curé. Il eut pour vicaires : Madeline en 1607 ; Froullin en 1610 ; J. Manaut en 1615. En 1616, et années suivantes, les actes sont signés par différents prêtres de la ville ; Desprez, Bory, Chassecuiller, Thirouin, Guy de Verambroys, chanoine de S^{te}-Croix ; en 1624, par C. Hue.

Le 13 Juillet 1620, M^{re} Le Roy assiste, à Notre-Dame, à l'ouverture des châsses des Corps Saints faite en grande solennité par M. Nicolas Thirouin, maître ès arts de l'Université de Paris, chanoine de S^{te}-Croix, et curé de S^t-Basile.

1627. — *Philippe Battereau*, curé. Antoine Lemesle, vicaire jusqu'en 1633. Ce dernier dessert en même temps le prieuré.

1630. — *Cancien Chassecuiller*, chapelain de Notre-Dame, est nommé curé en Décembre. Il rappelle, dans le registre de 1642, que le mardi, 25 mars, son « très cher Frère Fr. Robert Chassecuiller, prestre », est mort dans l'abbaye de Morigny dont il était l'un des religieux.

Vicaires : Lefeuve (1634) ; Boullemier (1642) ; tous deux desservant également le prieuré.

1654. — 13 Février, « Vénérable et discrète personne messire Cantien Chassecuiller, prestre, chantre et chanoine de S^{te} Croix au jour de son décès, et très digne curé de S^t Pierre *Isque memoria in benedictionem sit.* » Signé : Fontaine, curé, son successeur.

Ce dernier est très prodigue de réflexions et très proluxe dans les actes, — il commence ainsi un acte de 1671, « aujourd'hui jour de S. Jean d'hiver, le bien aimé disciple et apôtre » — et fait suivre de cette annotation un baptême inscrit après la date du 5 Février et batonné : « il est dans le registre suivant sous Fontaine. *C. Fontaine + curé*, car M^{re} Cantien Chassecuiller estant mort le 13 Février, Fontaine luy a succédé immédiatement et a pris possession du bénéfice le jour du vendredy saint de la même année 1654. Le dict Chassecuiller avait esté curé vingt-cinq années; hoë d'honneur et de mérite (hoë de sainte vie), fort regretté de toute sa paroisse et

de toute la ville. Il est enterré en l'église de S^{te} Croix de cette ville dont il avait été fait chantre depuis un an. *Requiescat in pace* ».

Claude Fontaine était né à Etampes de Denis Fontaine, archer de la maréchaussée et de Marguerite Boullemier. Il s'étend avec complaisance dans ses actes, sur les membres de sa famille. Nous reproduisons ceux qui les concernent, qui nous semblent des plus curieux par leurs détails et la naïveté avec laquelle s'exprime le bon curé.

1658. — « Cejourd'huy, lundy 6 de Mai, furent, par ma permission, mariés en l'église de S. Gilles de cette ville, par messire Jacques Baudoux, prestre, Anthoine Brunet, marchand épicier de la p^{me} Notre-Dame, avec le certificat du s^r curé, et Simonne Fontaine..... Elle est ma sœur et de ma paroisse ; laquelle, *pour éviter les bruits*, ay consenty qu'elle fust mariée en ladite église Saint Gilles, par la permission du s^r Petit, vicaire, en l'absence de M. le curé ; en ma présence et de sept personnes (*sic*) ; led. s^r Petit, Gilles Dubois et les dénommés : Rivet, Gabaille, Boutet, Brunet et Delisle » ; signé : Fontaine.

« Cejourd'huy, 30^e et dernier Juin 1659, jor de la commémorāo de S. Paul, à l'heure de midy, est trespasé Nicolas Fontaine, mon *unig. fre*, en ma maison presbyteralle. Ce jeune homme estoit chirurgien de profession, auoit, après son apprentissage, voyagé dans toute la France, Hollande, Zélande, Suède et Angleterre, voyages quy luy ont causé la mort, après une grosse maladie qu'il eust à Londres, estant icy étudiant et se disposant à l'examen de chirurgie pour se faire maistre en cette ville, une inflammation de poulmon s'empara de luy quy le fist souffrir cinq mois entiers, depuis le 2 Février jusqu'à ce dict jor auquel il a rendu l'âme à son Dieu, aagé de 23 ans, et a esté enterré cejourd'huy, 1^{er} juillet, par moy en *nre* cimetièrre, dans la sépulture de nos ancestres maternels, n'ayant demandé ny recherché aucune pompe, pour seulement qu'on priast Dieu po^r luy à l'autel. *Moriat' an mea mort' instant et fiant novissima unda horis filia*. Sa vie a esté chrétienne, mais sa mort sainte. Il a expiré entre mes bras et ceux du R. Dom Gamard, procureur de la Chartreuse d'Orléans *Erat pro eo*. Il estoit fils de feu Denys Fontaine, archer de la maréchaussée, mon très honoré père, mort le 19 novembre 1651 et de feu Marguerite Boullemier, décédée le... de Décembre 1648 (1). Laquelle avait pris

(1) Denis Fontaine s'était remarié après la mort de sa 1^{re} femme.

naissance en cette paroisse, et son père mon ayeul, est enterré, avec ses parens, dans *nre* cimetièrre, avec lesquels repose le mien frère. Quant à mon père et ses père et mère, ils sont enterrés au cimetièrre de S. Basile. Je les recommande tous aux prières des lecteurs ».

1661. — 3 mars, a esté inhumée en *nre* cimetièrre, proche Nicolas Fontaine, mon cadet, Jeanne Fontaine, aagée de 9 à 10 ans, fille de feu Denys et de Magdelaine Roger, de présent remariée à Denys Leblanc, hostellier, maistre de la Herse. Cette enfant mourut hyer, 2^e et jour de mercredy des Cendres, après avoir esté long-temps malade, et sur la fin de sa maladie confessée et communiée. *Vivat in Chro Amen et Æterna.*

1666. — 5 novembre, ...est mort Gilles Charron, m^e Boisselier à Estampes, mon beau-frère, ledict ayant espousé Elisabeth Fontaine (1), ma sœur. C'estoit le samedi 5^e sur les midy et a esté enterré au grand cimetièrre... car estant mort en la p^{me} Notre-Dame ; et le vendredy et samedy 19 et 20 dudict moys, nous avons faict ses services en *nre* église.

1675. — Jeudy, 4 juillet, sur le soir a esté inhumée dans le sépulcre de ses ancestres maternels, proche Nicolas Fontaine et Jeanne Fontaine, ses frère et sœur et les miens, en *nore* cimetièrre, Simone Fontaine, femme d'Anthoine Brunet, épicier, demeurant au Perray Notre-Dame de cette ville, ma sœur, qui, estant venue lundy pour me gouverner en ma maladie, est tombée malade et, en moins de deux jours de maladie est trespasée et rendu son âme entre les mains de son Créateur, ce jourd'huy matin. Elle estoit aagée de 42 ans. J'ay destiné ce lieu pour estre celuy de ma sépulture, si telle est la volonté de mon Dieu.

1677. — Samedy, 12 juin, inhumation dans le sépulcre de ses ayeuls maternels avec les corps de ses *Fre* et sœurs, d'Elisabeth Fontaine, ma sœur germaine... veuve de feu Gilles Charron, estant décédée le jour de hyer en le presbitaire, aagée de 38 ans, dont trente ont esté un *marlyr* presque continuel, estant devenue bossue en son jeune âge d'une petite vérole. Je souhaite d'estre inhumé auprès des miens *fre* et sœurs, dans le sépulcre de nos ancestres ».

Les vicaires de M^{re} Fontaine furent :

1655. — F. Auzeray (premier acte le 18 novembre).

(1) Mairaine à S. Pierre en Septembre 1661. Ils avaient été mariés le 25 Octobre 1665.

1665. — David Chassecuiller qui lui succéda ; il était le neveu de son prédécesseur, Cantien Chassecuiller.

1669. — Pierre Colleau.

1685. — Martin (premier acte le 18 avril).

1687. — O. P. de Mézières, chanoine de S^{te}-Croix.

De plus des actes sont signés en 1659 par le chanoine Boullemier et par le S. Simonneau, *clerc de la paroisse*, que l'on revoit à St-Pierre en 1670, avec les titres de prêtre bénéficiaire de Notre-Dame.

Le 26 mai 1664, René Jouan, chapelain de S^{te}-Croix, vicaire et ensuite curé de Saint-Basile, officie en l'absence du curé de Saint-Pierre. De même, le dimanche 11 mars 1685, François Genty, vicaire de St-Germain-lès-Étampes, qui était l'église paroissiale de Morigny, bâtie sur l'emplacement du cimetière actuel de cette commune.

Le 12 Juin 1685, un mariage est célébré par David Chassecuiller, l'ancien vicaire, alors doyen du chapitre de S^{te}-Croix.

A la fin du cahier de l'année 1687, est écrit :

« Icy finissent les baptesmes faits par messire Claude Fontaine et son vicaire du temps qu'il y a esté curé de Saint-Pierre, et, le 29 décembre, j'ay pris possession de la cure ».

Signé : Chassecuiller.

Claude Fontaine était malade depuis quelques mois ainsi qu'il résulte de cette note de sa main : « 20 au 28 Aoust. Pendant *cet* interval, trois enfans ont esté inhumés en *nrre* cimetière, moy fort malade, scavoir une petite fille de Paris, en nourrice chez la veuve de feu Simon Baudry ; un enfant à Claude Vézard, vigneron et l'autre à Cantien Faye le jeune ».

Il dut résigner ses fonctions, mais il demeura à Saint-Pierre où il mourut l'année suivante.

1688. — 29 mars, a esté inhumé au cimetière de cette église, vénérable et discrète personne messire Claude Fontaine, prestre, cy devant curé de cette p^{re}, mon prédécesseur, lequel après 34 ans de services qu'il a rendus dignement en cette paroisse, est décédé, après avoir reçu les sacremens, âgé de 59 ans ».

Claude Fontaine fut donc enterré avec les siens, ainsi qu'il en avait souvent exprimé le désir.

David Chassecuiller mentionne dans son registre de 1688 que « Mgr l'Evêque de Poitiers a esté nommé par le Roy à l'archevêché de Sens ».

O. P. de Mezières, continue les fonctions de vicaire.

1695. — Michel Baudet, chanoine de S^{te} Croix, vicaire. Des actes sont rédigés pendant une absence et ensuite la maladie du curé par M. Voizot, doyen de S^{te} Croix.

1698. — Jean Le Seure, vicaire de cette église et chanoine de S^{te} Croix.

Pendant une nouvelle absence de M. Chassecuiller, en novembre 1700, la paroisse est desservie par le Fr. François Lescuyer, religieux cordelier de la communauté d'Etampes.

1700. — 22 février, mariage célébré par M^e Jean Foudrier, prieur de l'abbaye de Morigny.

1701. — P. Grou, vicaire. Un acte est signé Fr. Delisle, religieux de Morigny.

1703. — Jacques Le Vasseur, vicaire.

1705. — Mardy, 3 Février, sur les 3 heures du soir, est déceddé en sa maison presbytérale, M^{re} David Chassecuiller, p^{tre}, curé de l'église paroissiale de S. Pierre et promoteur du détroit d'Etampes, âgé de 67 ans 6 mois ou environ, le corps duquel a esté aujourd'huy 4^e Février, enlevé de sa maison presbytérale, par nous Claude-Nicolas Voizot, prestre doyen de l'église collégiale de S^{te} Croix et doyen rural au détroit dudit Estampes et par nous conduit en ladite église paroissiale de S. Pierre, où nous avons observé les cérémonies en tel cas requises et accoutumées, et ensuite fait transporter le corps dudit deffunt pour être inhumé au cimetière des paroisses Notre-Dame et S. Basile, sépulture de ses père et mère auprès desquels il a demandé d'être enterré ».

Par son testament, David Chassecuiller déclare qu'il ne veut point être enterré dans l'église — l'église étant un lieu saint où doivent seulement reposer les saints et non les pécheurs comme lui — le luminaire et les autres frais d'inhumation seront réduits au strict nécessaire ; ces sortes de dépenses sont de nulle utilité aux défunts et ne servent qu'à entretenir l'orgueil et la vanité des vivants. Il lègue à l'église de S^{te}-Croix d'Etampes 35 livres de rente à prendre sur la fabrique de S^t-Pierre, à la charge de célébrer annuellement quatre services à 3 leçons, un pour lui, un pour Cantien Chassecuiller, en son vivant prestre, chantre de l'église S^{te}-Croix et curé de S^t-Pierre, son oncle, un pour Tristan Chassecuiller et Charlotte Poignard, ses père et mère, et le 4^e pour feu Claude Fontaine, son prédécesseur dans la cure de S^t-Pierre, et

chanoine de St^e-Croix. Après plusieurs dons et legs, il nomme ses légataires universels Thomas Petit, Edmée de Villette veuve de François Lesourd et Angélique Pinson, femme de Léon Antoine Sergent, mercier-épiciier d'Étampes (1).

Sur une plaque de marbre, malheureusement mutilée, conservée au Musée d'Étampes, on lit :

(Cy) Gît M. Cancien Chassecuiller, né (en)
(16) 03 le der^{er} Aoust, prestre en 1629, le 22
(Se) tembre curé de la paroisse S. Pierre (d')
Estampes en 1631, chanoine du chapⁱ (tre)
ro (ial) de St^e Croix en 1648, élu Chantre (en)
(165) 3 décédé en 1654 le 13 Février
David Chassecuiller, son neveu au (ssy)
(Cu) ré de S. Pierre, ancien doyen dudit C (hapitre)
promoteur d'Estampes, décédé en 17 (05)
(le) 4 Fé. a fondé les obit^z avec une messe
(a) nnuelle et libera à chaque le 1^{er} pour (luy)
(mes) me le 4 Février, le 2^e le 14 Février pour M. Can (cien)
(Ch) assecuiller, son oncle, le 3^e le 27 M (ars)
(po) ur M. Claude Fontaine aussi curé de lad.
p^{se}, le 4^e le 7 avril pour Tristan Ch (asse)
(c) uiller, et Marguerite Poignard, ses père (et)
(mè) re pour qui, il a légué la somme de 35 #
à prendre sur la fabrique de lad. p^{se} (St)
Pier (re) et ordonne à M^{re} Claude Nicolas (Voizot)
doyen dud. Chapitre et doyen de la Chretienté
et à Marc-Antoine Sergent, m^d.....
leurs testamens de faire faire icy me (me)
(V) espres, saluts et procession du S. Sacrement
.... fondez en lad. p^{se} S. Pierre
.... jardin, demy-arpent..... »

Le vicaire Le Vasseur continue les actes et s'intitule, jusqu'au 4 octobre, vicaire desservant.

M^{re} Jean de, ou du, Coudray, le nouveau curé, signe au registre, pour la première fois, le 21 du même mois.

Le Vasseur cesse ses fonctions, P. Allis, cordelier, le remplace

1. Archives de S.-et-O., E 3811.

jusqu'à l'arrivée du vicaire J. Nativelle en septembre 1706. Pierre Villemain, chanoine de S^{te} Croix, fait aussi quelques actes.

Le 7 Février 1710, a été inhumé dans le chœur, entre le sanctuaire et le lutrin, messire Jean du Coudray, p^{tre}, curé de cette p^{re}, aumosnier ordinaire de Mgr le Duc d'Orléans, décédé le jour d'hier — par nous, Claude Nicolas Voizot, p^{tre} doyen du chapitre roial de S^{te} Croix et doyen de la Chrétienté du diocèse de Sens au détroit dudit Etampes, accompagné de MM. les curés de la ville et lieux circonvoisins et de plusieurs autres de MM. du clergé de ladite ville, lesquels ont tous signé icy avec nous — muny des sacrements et regretté de tous les gens de bien et de toute sa paroisse particulièrement *les pauvres qu'il a faits ses légataires universels* après les avoir soulagés dans leur misère pendant sa vie ».

Louis Huguet, vicaire desservant, signe les actes après la mort du curé ; l'un est rédigé par un prêtre nommé Le Royer, d'autres par le Fr. Ignace, religieux pénitent qui se dit vicaire à partir du 2 juin. M^{re} Huguet cesse ses fonctions en mai après la prise de possession de la cure par Messire *François Maupas* dont les vicaires sont : 1711, Rihouey ; — 1712, R. Le Cominat (1^{er} acte le 15 juillet) ; — 1713, Lavallée (dernier acte le 5 avril 1714) ; — 1715, Pierre Vaudry qui ne signe qu'une seule fois le 15 juillet, et V. Demourang à partir du 24 octobre ; — 1717, Davoust (23 juin), et le « Fr. François Lescuyer, religieux prestre dans la communauté d'Estampes (*sic*), desservant la paroisse de S^t Pierre. Les deux derniers actes de l'année sont rédigés par le Fr. Augustin Champion » cordelier desservant le vicariat ; — 1718, Guillaume Desmazures.

En outre, pendant des absences ou des maladies du curé, on voit aux registres les signatures de différents prêtres de la ville ou des environs : — 1711, 18 novembre, M^{re} Baudet, chanoine de Saint Maurice de Chartres ; — 1713, 20 mars, Jean, chanoine de Notre-Dame ; plus loin, Collard, curé d'Ormay, Goupy, curé de S^t Martin ; — en 1714, Bourdais, curé de S^t Germain-les-Estampes ; Claude Dupré, religieux de Morigny ; Dufays, chanoine de S^{te} Croix ; de nouveau, M^{re} François Jean, chanoine de Notre-Dame « commis par M. de Maupas, curé de la p^{re} S^t Pierre lez Estampes, malade depuis plus d'un mois (10 septembre) ; — 1715, Vatout, prêtre chapelain de Notre-Dame ; — 1716, Le Royer, chanoine de S^{te} Croix ; — 1717, quelques-uns des précédents et Jean Gibier, diacre, qui administre un baptême ».

Un acte du vicaire Lavallée, en 1714, est assez curieux :

« Le 16 mars, est né † dans cette paroisse et a esté baptisé le 18 et a esté *nomé* Pierre par Pierre Baron et la marraine Helisabeth Eslie, a esté baptisé par moy, prestre vicaire soussigné ». — En marge du renvoi † est écrit : « un enfant du légitime mariage de Jean-Baptiste Ménagé, m^{re} charron, et de Anne Retté, ses père et mère et a esté nommé... » Nota (de la main du curé) que l'acte cy-dessus a esté corrigé des nullitez que led. s^r Lavallée avoit faites, après avoir fait une enquête dans la paroisse pour constater que Pierre Ménagé est fils de Jean-Baptiste Ménagé et de Anne Retté.

« Le 14 Juillet 1719, inhumé dans l'église François Maupas, prestre curé de cette église, âgé de 40 ans, par le curé-chevecier (de Notre-Dame) Le Maistre, assisté de M. Jean Gibier, tenant la place de M. Basile Charpentier, curé de S^t Basile ; M. Alexandre Hardy, bachelier de Sorbonne, curé de S^t Gilles ; Pierre Goupil, curé chevecier de la p^{me} S^t Martin ».

Les actes sont signés jusqu'en Janvier 1720 par de Marne, chanoine ; Gibier, vicaire ; Pierre Grou, « prêtre commis par M. le Doyen ; Jarry, chanoine et vicaire de S^t Basile ; Le Mousnier, curé de S^t Basile, doyen de la chrétienté ; et Fr. Pierre Legendre, religieux de l'abbaye royale de Morigny.

De la Motte-Lamyre, curé de S^t Pierre en 1720.

Le 25 Août, baptême par Louis Houllier, vicaire de S^t Jean Baptiste de Nemours, commis par l'*illustre et noble personne* messire de la *Mothe la Myre*, en son absence.

Vicaires : F. de Fleury, desservant la paroisse ; J. Saillour, 1^{er} acte le 26 novembre 1722.

En 1721, des actes sont rédigés par le Fr. L. Godefroy, cordelier de Chartres en Beauce et le Fr. Dominique, capucin ; Louis Baudet, cleric de cette paroisse. En 1722 et 1723, sont cités Marin Savouré et Jean Vallée, chanoine de Sainte-Croix, tous les deux sous-diacres.

1729. — *Antoine de Carrery*, curé, bachelier en théologie.

Le vicaire Saillour continue ses fonctions. Olivier, chanoine de Notre Dame, rédige des actes en 1730, ainsi qu'Henry Louis David, son collègue, qui signe jusqu'en 1732, en qualité de desservant.

1732. — *François Joseph Tiffonnet*, curé (premier acte le 27 août).

Vicaires : 1733, Jacques Bouty ; 1734, Choiseau ; 1737, Venet ;

1738, Fois Giron; 1744, le P. Constantin d'Arras, capucin, faisant fonctions; 1742, Ruelle; 1744, J. Auchin; 1746, Gerbault, chanoine de Notre Dame; 1756, Fois Le Mercier (1); 1751, Ronceret; 1751, Nicolas Reynard, gardien des Cordeliers, desservant la paroisse.

Les autres ecclésiastiques dont on voit la signature aux registres, sont :

1734. — Léoté-Cébron, curé de Rouvres et ensuite de Mespuits et aumônier de la Congrégation de Notre-Dame; des capucins, de 1739 à 1748, le P. Jean Rémy de Senlis, vicaire du couvent, le P. Thomas de Montmédy, le P. Emilien de Béthune, etc.; Jean Chaudard, chanoine de Sainte Croix, chapelain de Morigny; Guesdon, prêtre; le P. Pierre Joseph Lotteau, vicaire des Cordeliers d'Etampes (1759), qui continue à desservir la paroisse jusqu'en 1761.

Le curé de St Pierre, comme celui de St Martin, refuse, sur les instigations de M^{tr}e Poussin, chanoine de Sainte Croix, d'assister, le 16 décembre 1742, aux obsèques de Guillaume Le Maistre, curé chevecier de Notre Dame depuis 42 ans, homme instruit, charitable et vénéré de tous ses paroissiens, mais considéré par certains de ses collègues comme hérétique pour n'avoir pas obéi aux ordres de son archevêque, Mgr Longuet, dans la fameuse question de la *Bulle Unigenitus*.

« Le 11 novembre 1760, inhumé dans l'église le corps de m^{tr}e François Tiffonnet, prêtre chapelain de la chapelle St Macé de l'église Notre-Dame et curé de cette p^{tr}e décédé la veille, Inhumation faite par le chapitre de Notre-Dame qui s'y est transporté à cet effet sur la déclaration qu'ils ne faisoient cette cérémonie que pour obvier aux frais de transport et sans lever à conséquence ainsy qu'il est expliqué au registre dudit Chapitre et qu'il a été notifié sur papier marqué à M. de St Adon, doyen rural d'Etampes et que moy Nicolas Regnard, gardien des Cordeliers, desservant cette p^{tr}e certifie avoir veu et lu, en foy de quoy, etc. »

« Le 3 septembre, 1^{er} acte du curé *Jean Ble Barbier*, chanoine de St Laurent fondé au palais archiépiscopal de Sens ».

Vicaires, 1772, Claude Julien Boullemier, chanoine de Notre-Dame; 1779, Julien Allart, rel. cordelier, Beudin, ensuite en 1780

(1) Plus tard curé de Bouville.

des capucins desservant la paroisse en l'absence de M. Barbier et ensuite Périer, vicaire de S^t Gilles, en 1781.

1782. — *Charles-César Périer*, curé (1^{er} acte 12 avril).

Ce dernier, né en 1748, appartenait à l'une des plus marquantes familles d'Etampes. Il fut élu, en 1789, pour représenter le clergé du bailliage aux Etats généraux.

Arrêté comme suspect pendant la Terreur et conduit à la maison d'arrêt des Récollets à Versailles, l'abbé Périer n'en sortit que le 9 Frimaire an III, par décision du Comité de Sûreté générale, prise sous la recommandation du citoyen Defranc, représentant du peuple, et sur les attestations de civisme et les certificats délivrés par les autorités de la Commune d'Etampes.

Il revint aussitôt dans sa ville natale, et se présenta, dès le 14 du même mois (1^{er} décembre 1794), devant l'Assemblée municipale pour lui remettre copie de l'acte qui lui rendait la liberté, et obtenir la levée des scellés apposés chez lui.

Il mourut à Etampes, le 5 avril 1797 ; il est dit dans l'acte « ministre du culte catholique et constituant » (1).

Pendant qu'il était à Versailles pour remplir son mandat de député, on voit agir, comme desservant de la paroisse, le père Ubalde de Trelon, vicaire des capucins d'Etampes et des actes sont faits par le vicaire de S^t Gilles, l'abbé Devaux, en 1789 ; par Dominique Antoine Mesnard du Montelet, chapelain de Paris ; Baron est vicaire en 1790.

(A suivre)

CH. FORTEAU.

(1). V. au sujet des actes de l'abbé Périer à l'Assemblée nationale. « *Les trois Etats du Bailliage d'Etampes, aux Etats-généraux* » par MM. Legrand et Marquis.



LA DÉCHRISTIANISATION

DE LA

COMMUNE DE RIS-ORANGIS (1)

On sait que la petite commune de Ris-Orangis (département de Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil) fut la première commune de France qui se déchristianisa (brumaire an II) (2).

Il pouvait être intéressant de rechercher pour quelles raisons et dans quelles circonstances cette commune fut amenée à répudier le patronage de saint Blaise pour adopter celui de Brutus, et

(1) Nous avons déjà eu l'occasion de nous occuper de la commune de Ris, *alias* Brutus, qui fut si agitée pendant la Révolution. Voir à ce sujet, dans notre Bulletin de 1904, page 139, l'article intitulé *Fête civique et philosophique en la commune de Brutus, ci-devant Ris, le 10^{me} jour de la seconde décade de Frimaire an II* (10 Décembre 1793).

Nous donnons aujourd'hui un nouvel article sur le même sujet, mais il ne fait pas double emploi avec celui de 1904, il le complète plutôt, l'auteur ayant fait des recherches heureuses dans les registres municipaux de la commune de Ris. Ainsi, le récit que donne notre collaborateur de la fête du 20 frimaire diffère sensiblement de celui que nous avons donné en 1904. Cette différence tient à ce que M. DIEUDONNÉ a pris cette narration dans les registres municipaux de Ris, tandis que celle que nous avons donnée est extraite *des registres de la Société populaire et républicaine de Brutus*. Mais l'on nous objectera que, dans une note insérée à la page suivante, nous avons dit que les registres de la Société populaire avaient été détruits, c'est vrai; mais le texte que nous avons donné a été copié sur l'affiche, unique, qui fait partie des archives de la ville de Corbeil, où il est dit en tête : *Extrait des registres de la Société populaire et républicaine de Brutus*. Ces deux versions sont donc différentes, c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à insérer ici le travail de M. Dieudonné, que nous remercions de son aimable et utile collaboration.

N. d. I. R.

(2) V. AULARD, *Le culte de la Raison et de l'Être suprême*. Paris, Alcan, 1892, p. 36.

à donner par là même le signal et l'exemple d'un mouvement qui ne devait pas tarder à devenir presque général en France; malheureusement l'absence des documents ne permet pas de répondre à toutes les questions intéressantes que l'on pourrait se poser à propos de cet événement.

Nous possédons bien le document essentiel qui est le registre des délibérations de la municipalité de Ris, conservé dans les archives municipales de la localité. Nous allons voir qu'il contient des renseignements appréciables; mais il n'eût pas été moins important, semble-t-il, de connaître le registre des délibérations de la Société populaire et républicaine de cette commune. C'est, en effet, cette Société qui prit l'initiative de cette déchristianisation. Les procès-verbaux de ses séances nous auraient sans doute instruit sur les motifs qui la déterminèrent à demander la débaptisation de Ris et le renvoi du curé. Mais nous ignorons ce que sont devenus ces procès-verbaux (1).

La lacune laissée par la disparition de ces documents peut être en partie comblée, pour la question qui nous occupe, par les indications contenues dans la pétition que les délégués de Ris lurent à la barre de la Convention le 10 brumaire an II: « Notre patron était saint Blaise, disent les citoyens de cette commune, mais un jeune volontaire nous a parlé de Brutus, il nous a rapporté ses actions, et soudain saint Blaise a été délogé et Brutus mis à sa place... (2) ».

Cette décision avait eu lieu, non pas dans une réunion du Conseil général de la commune de Ris, comme on pourrait le supposer d'après la pétition lue à la Convention, mais à la Société populaire et républicaine. On en trouvera la preuve dans le procès-verbal de la réunion du 9 brumaire an II du Conseil général de la commune, que nous reproduisons comme un témoignage unique et sûr concernant les circonstances dans lesquelles les habitants de Ris ont émis le vœu exprimé par leur pétition.

(1) Presque partout les délibérations municipales de l'époque de la révolution ont été conservées, il n'en est pas de même des registres de la Société populaire, qui ont disparu en beaucoup d'endroits. Cette société était omnipotente, elle imposait sa volonté aux municipalités et les pires mesures ont presque toujours été prises par elle; on comprend alors l'intérêt que l'on a eu à faire disparaître ces registres où les noms des membres de la Société se retrouvaient à chaque page.

(2) *Moniteur*, 12 brumaire an II.

Le 9^e jour du 2^e mois de l'an 2^e de la République française une et indivisible.

Le Conseil général de la Commune, assemblé en la chambre d'icelle à 11 heures du matin, le citoyen Legrand, membre de la Société populaire et républicaine de la Commune de Ris et chargé par ladite Société de se présenter pour elle devant le Conseil général de la Commune, a annoncé que la Société a arrêté dans son assemblée qu'il serait élevé dans ladite commune un monument pour honorer le buste de Brutus, qu'elle a choisi pour son patron, et encore un monument aux mânes de nos frères morts pour la défense de la patrie, que l'inauguration des bustes de Brutus, de Le Peletier et de Marat serait l'objet d'une fête civique et religieuse ; qu'il sera demandé l'autorisation du Conseil général de la Commune pour élever les monuments et prendre dans les maisons d'émigrés, sous la main de la nation, tout ce qui pourrait servir à cette fête ;

Que le curé de cette commune serait dénoncé comme homme suspect, attendu que depuis qu'il est dans la commune, il n'a donné aucune marque de civisme et au contraire a toujours méprisé les autorités constituées, ainsi qu'il est prouvé par plusieurs procès-verbaux consignés aux registres de la municipalité, qu'il s'est refusé à l'ampliation de la Constitution, qu'il a refusé de se faire inscrire sur le registre de la Garde nationale, qu'il n'a jamais rempli les fonctions de sa place avec assiduité et décence, qu'il a, par sa conduite licencieuse, donné de mauvais exemples à la commune, que, rebutée des sophismes qu'il nous débitait même à l'Eglise, la société nombreuse a pensé qu'il serait bien plus utile pour le bien général qu'on se passât de cet individu et de ses semblables, qu'en conséquence, il fallait offrir à la nation toute l'argenterie de notre église qui devenait inutile, que le traitement du curé fût rendu à la nation, son logement réclamé pour l'instituteur de nos enfants, qu'il serait envoyé une députation à la Convention nationale, ayant à sa tête la municipalité, pour lui demander :

1^o Son autorisation pour changer notre nom de Ris en celui de Brutus ;

2^o De lui offrir l'argenterie de notre église et le traitement de notre curé, bien loin de gêner les opinions religieuses, laissant à chacun la liberté de suivre et de payer les ministres de leur culte (*sic*).

Le citoyen commissaire de la Société républicaine de la commune de Ris a demandé que le Conseil général délibérât sur sa demande.

Où le citoyen procureur de la Commune, le Conseil général, délibérant, a arrêté qu'il approuve la demande de la Société populaire et républicaine de cette commune, qu'il l'autorise à élever des monuments à l'honneur de Brutus, de Le Peletier, de Marat et de nos frères morts pour la défense de la patrie, comme aussi l'autorise, d'après l'avis du directoire du district, à enlever des maisons des émigrés, sur cette commune, tout ce qui sera nécessaire pour ces monuments et la fête ;

Approuve et se joint à la Société pour la dénonciation contre le curé; approuve le don de l'argenterie de l'église à la nation, qui consiste, savoir :

Deux calices et leurs patènes, 2 burettes, 1 croix, 1 petite custode, 1 étole, le tout d'argent, la bannière, les guidons du Saint-Sacrement et de la Vierge ;

Aussi le traitement du curé et même sa personne, qu'il sera demandé le logement du curé pour l'instituteur, a approuvé qu'il soit demandé l'autorisation de la Convention pour changer le nom de Ris en celui de Brutus ;

Arrête que la municipalité et le Conseil général de la commune accompagneront la députation.

Dont acte.

Signé : BAILLY (maire) ; HAUDRY, MANGEON (officier municipal) ; MORMONT (notable) ; CHÉROY (notable) ; MOUTIÉ (procureur de la commune).

On voit donc, à la simple lecture de ce procès-verbal, que le Conseil général de la commune n'a fait autre chose que d'approuver la proposition de la Société populaire, s'associer à ses vœux, prendre les mesures qu'elle lui demandait, en décidant de faire une démarche auprès de la Convention, pour obtenir l'autorisation de débaptiser Ris et de renvoyer son curé.

Les décisions prises par le Conseil général de la commune de Ris furent exécutées dès le lendemain.

Une députation de ses membres se rendit à Paris et fut admise à la séance de la Convention du 10 brumaire; elle lut une pétition, que le *Moniteur* (1) reproduit comme il suit :

(1) *Moniteur*, numéro du 12 brumaire an II, compte rendu de la séance de la Convention du 10 brumaire. Cf. le *Procès-verbal* de la Convention (10 brumaire). Nous donnons la version du *Moniteur* de préférence à celle du *Procès-verbal*, parce que le *Moniteur* donne le texte même de la pétition, tandis que le *Procès-verbal* n'en donne qu'une analyse, exacte sans doute, mais encadrée dans un récit qui n'est visiblement qu'un délayage emphatique

Notre patron, dit l'orateur, était saint Blaise ; mais un jeune volontaire nous a parlé de Brutus ; il nous a rapporté ses actions, et soudain saint Blaise a été délogé et Brutus mis à sa place. Mais deux choses nous gênent encore : la première, c'est le nom de Ris nom d'un ci-devant marquis, notre tyran, l'autre, notre curé. Veuillez bien décréter que notre commune s'appellera désormais Brutus, et que nous n'aurons plus de curé. Nous déposons sur votre bureau la bannière de Saint-Blaise, le calice, la patène et tous les autres hochets.

Les pétitionnaires chantent ensuite l'hymne patriotique, qui est couvert d'applaudissements.

Cette pétition fut approuvée et les articles décrétés par la Convention le jour même 10 brumaire an II (1).

II

Nous pouvons nous demander si la déchristianisation de Ris ne souleva pas quelques protestations dans la population catholique de cette commune.

Nous ne voyons que deux circonstances où le mécontentement des citoyens hostiles à la déchristianisation se soit manifesté.

La première est même très incertaine. Voici comment se sont passés les faits, si l'on en croit le registre des délibérations du Conseil général de la commune :

de quelques détails contenus dans la pétition. Le témoignage du *Moniteur* nous semble plus digne de confiance que celui du *Procès-verbal*.

(1) Nous pensons que la pétition des citoyens de Ris fut approuvée ce 10 brumaire an II, bien que, sur ce point, le *Moniteur* et le *Procès-verbal de la Convention* ne soient pas d'accord.

Le *Moniteur*, en effet, après avoir donné le texte de la pétition, ajoute cette proposition d'un membre inconnu :

« *** Je demande que la Convention décrète que la commune de Ris portera désormais le nom de Brutus et que l'autre partie de la pétition soit envoyée au Comité de législation ».

« Ces propositions sont adoptées ».

Ce qui semble dire que la Convention a décrété la débaptisation, et le renvoi de la proposition de suppression du curé au Comité de législation.

Le *Procès-verbal*, au contraire, énumère ainsi les articles de la pétition : (1° que le bourg de Ris... porte désormais le nom de Brutus ; 2° qu'il n'y ait plus de curé dans la commune de Brutus à dater de ce jour), et ajoute « ces propositions sont décrétées ».

Ce document est évidemment le mieux informé sur ce point, puisqu'il est rédigé d'après le texte même de la pétition sur lequel le président ou les secrétaires de la Convention apposaient, d'après les votes de l'Assemblée, les mentions *adopté*, ou *renvoyé au Comité de législation*.

Le 11 brumaire, c'est-à-dire, le lendemain du jour où les mesures de déchristianisation furent votées par la Convention, il y eut un peu d'agitation dans la commune.

A 9 heures du matin, des rassemblements tumultueux se formèrent. La cause en était la crainte qu'éprouvaient les citoyens de la commune de n'avoir plus de travail, parce qu'un nommé Anisson (1), grand propriétaire de Ris, réputé aristocrate et alors en jugement à Corbeil, avait déclaré qu'il ne pourrait plus donner de travail aux ouvriers de Ris. Grand émoi et colère de ces derniers. Mais les rassemblements se dissipent devant le déploiement de la garde nationale, la proclamation patriotique de l'administrateur du district de Corbeil et les bonnes paroles des habitants de la commune qui leur promettent de l'ouvrage.

Les officiers municipaux rapportent, à la suite du procès-verbal, la nature des propos qui ont été tenus dans les rassemblements :

...On a entendu des propos qui manifestaient l'intention de fanatiser l'esprit de quelques femmes, quoique Bisson, ci-devant curé de cette commune, ayant été proscrit dans l'opinion des habitants, même dénoncé par la Société populaire et républicaine de cette commune au Conseil général d'icelle, ait été déclaré suspect, ainsi qu'il appert de sa délibération du neuvième jour du mois courant. Considérant que ces propos paraissent avoir été médités pour être mis en usage au moment où Anisson, de son côté, use de ses moyens ordinaires en renvoyant ses ouvriers, ce qui tend à troubler l'ordre, ainsi qu'il est arrivé déjà plusieurs fois, nous avons appelé à la chambre commune les citoyens notables pour en délibérer, ainsi que le citoyen Haudry, officier municipal, lesquels réunis en la chambre commune....., examinant.... qu'il paraîtrait que Bisson aurait des partisans, fanatisés sans doute, qu'il faut dans les circonstances présentes des mesures révolutionnaires pour assurer la liberté et l'égalité, considérant enfin que Bisson a été

(1) Etienne-Alexandre-Jacques ANISSON-DUPERRON, né à Paris en 1748, possédait alors la terre et seigneurie de Ris. Il avait été nommé, en 1793, en survivance de son père, Directeur de l'Imprimerie Royale et il exerça ces fonctions jusqu'après le 10 août 1792. La révolution devenait alors menaçante et Anisson crut s'y soustraire en se retirant en son château de Ris. Mais ce village était alors livré à la pire démagogie, et la population divisée. Les uns tenaient pour le seigneur qui était bon et très aimé, mais les violents l'emportèrent et Anisson fut arrêté en Germinal an II. Le 6 floréal suivant (25 avril 1794), il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire qui l'envoya à l'échafaud.

déclaré suspect... [ont décidé] qu'il sera comme tel envoyé sur-le-champ au district de Corbeil (1)..... »

Il en fut ainsi fait, et l'incident n'eut pas d'autre suite.

La deuxième manifestation de protestation contre les mesures déchristianisatrices se produisit à propos d'une fête de la Raison célébrée à Ris le 20 frimaire an II, à l'imitation de celle qu'avaient célébrée, exactement un mois auparavant (20 brumaire an II), la commune, le département et le peuple de Paris, à Notre-Dame.

Cette protestation est plus significative que la première.

Pour donner une idée de la façon dont le culte de la Raison fut inauguré à Brutus, nous reproduisons des extraits du registre des délibérations de l'Assemblée générale de la commune rendant compte de cette cérémonie et des incidents qui l'ont suivie.

Le 18 frimaire an II, le registre de la municipalité mentionne ceci : « Le procureur syndic a dit : « La municipalité se dispose à faire une fête en l'honneur des martyrs de la Liberté et à la mémoire de nos pères morts pour la défense de la patrie... » Il avait, de plus, invité la municipalité et le capitaine de la garde nationale à prendre les mesures d'ordre et à inviter tous les citoyens à concourir à cette fête, qui devait avoir lieu le décadi suivant, c'est-à-dire le 20 frimaire.

Le procès-verbal de cette cérémonie est inséré au registre des délibérations de la municipalité et à la date du 20 frimaire. Je le reproduis en supprimant quelques détails oiseux.

Le vingtième jour de frimaire, consacré pour la fête en l'honneur de nos frères morts en combattant les tyrans, *sept heures du matin*, la diane fut battue par toute la commune et suivie d'un rappel général. La matinée fut employée à recevoir les députations, tant des gardes nationales que des municipalités et sociétés populaires invitées.

A onze heures, chacun se rassemble aux endroits indiqués sur la montagne. Après un roulement de tambour et plusieurs airs patriotiques exécutés par la musique instrumentale, un représentant du peuple, le maire de cette commune, le président de la société se réunirent autour de l'autel dressé au pied de la Liberté.

Des musiciens, conduits par le citoyen Sainneville, chantèrent en

(1) *Registre de la municipalité de Ris* : 11 brumaire an II.

chœur un hymne à la Liberté suivi d'un autre à la Nature, pendant lequel les trois membres indiqués ci-dessus burent également dans une coupe de terre apportée par le citoyen Haudry, en signe de fraternité.

Cette cérémonie terminée, la marche descendit la montagne dans l'ordre suivant :

Des cavaliers ouvrirent la marche sur deux lignes.

Venait ensuite la garde nationale avec ses tambours. Derrière eux, suivaient les bustes de Le Peletier et de Marat, entourés de jeunes filles vêtues de blanc tenant de petites flammes tricolores, ayant des couronnes sur la tête. Venaient ensuite les deux plus âgés de la commune ; derrière eux deux jeunes gens portaient des sièges pour qu'ils pussent se reposer aux stations. Ils étaient suivis d'un groupe de vieillards.

Après eux, on voyait un cénotaphe entouré de canonnières précédés de tambours voilés. Suivait un groupe de tambours et les députations.

A leur tête les représentants du peuple. Au milieu de ces députés était portée une cassolette pour brûler des parfums et deux trépieds ornés de feuillage pour le même objet.

Quatre jeunes filles ornées de couronnes et guirlandes précédaient le char. Il était traîné par quatre chevaux de front richement enharnachés et tenus chacun par un homme.

Sur le char était la Liberté et, au-dessous, la Raison et l'Egalité représentées par les citoyennes Mien et Bezeaut [?] Victoire, soutenant le buste de Brutus couronné par un génie.

Devant le char, marchait la musique vocale et instrumentale. Derrière le char suivait un tombereau rempli de signes de la royauté, de la féodalité. La marche était fermée par tous les citoyens.

Arrivé au monument où devait se placer le buste de Brutus, le char s'est arrêté, ce grand homme a été installé dans le monument, le serment a été prononcé, on a chanté un chœur :

« Veillons au salut de l'Empire »

et, la cérémonie achevée, le cortège a continué sa marche jusqu'aux tombeaux.

Là, après s'être placé ainsi que les autres citoyens auprès de la pyramide, un représentant du peuple a lu un discours qui contenait l'éloge de Marat et de Le Peletier. Ensuite, l'on a prononcé un autre discours, où, après le serment de maintenir l'unité, l'indivisibilité de la République, tout le peuple a chanté l'hymne des

Marseillois. De là, la marche a continué jusqu'à l'extrémité de la commune, où l'on a brûlé tous les signes de superstition et de féodalité, aux cris répétés mille fois de *Vive la République! Vive la Liberté!*

Il s'est formé une danse en rond autour du feu de joie et de la Liberté. Après quoi, chacun s'est rendu sous la halle, où l'on a trouvé des tables servies tout bonnement de cette manière : un pain, une cruche, un plat. Chacun, debout, a mangé frugalement, et, animé par le bonheur de la Fraternité et de l'Égalité, a chanté des hymnes à la Liberté. Le soir, on a dansé dans le temple de la Raison et de Réunion.

Cette nuit, si heureusement commencée, devait favoriser un bien grand crime.

Vers les minuit et demi, des scélérats ont renversé le buste de Brutus et une tombe de nos volontaires... »

Le lendemain, nous dit le registre de la municipalité du 21 frimaire, à 11 heures du matin, « ... la municipalité et presque toute la commune, assemblées en la ci-devant église », constatèrent que les statues de la *Renommée*, à droite et à gauche du monument inauguré la veille, avaient été mutilées à coups de sabre et de pique, que le tombeau d'un volontaire mort pour la patrie avait été démolé du haut en bas, les guirlandes, qui entouraient la tribune du monument, lacérées et jetées à terre.

La municipalité, le conseil général de la commune, les membres du Comité de surveillance et presque toute la commune assemblée, ont arrêté, à l'unanimité, que la commune marcherait en masse pour replacer solennellement les bustes de Brutus, Le Peletier et Marat, qu'elle ferait voir à ses ennemis qu'elle combattrait pour les terrasser, et aussitôt la marche s'est effectuée... La commune entière est partie de la ci-devant église, accompagnée de nos frères de la commune de Paris et des Jacobins, Société-mère, précédée d'un groupe de tambours et de musique instrumentale et vocale. Nous avons réinstallé les bustes de Brutus, de Marat et Le Peletier. Les posant, nous avons tous juré de combattre nos ennemis, de surveiller la malveillance, de vaincre ou de mourir en les combattant, invité le Comité de surveillance de poursuivre avec nous les infâmes qui ont osé attenter aux bustes de Brutus, de Marat et de Le Peletier. La commune a juré, à l'unanimité, que celui qui découvrirait les traîtres qui ont commis le crime aura 200 livres de récompense...

Quels étaient les auteurs de cet « attentat » ? Je ne sais. On dénonça trois gardes nationaux, mais on ne put les dénommer. Peut-être demeurèrent-ils toujours inconnus, car, deux mois après les événements relatés plus haut, les habitants de Brutus ne les avaient pas encore découverts. Du moins, le registre de la municipalité n'en porte aucune trace.

On voit donc que la déchristianisation, que l'établissement du culte de la Raison à Ris-Orangis, n'ont donné lieu à aucune complication, à aucune opposition sérieuse, à aucun désordre grave, et que, sauf quelques incidents de minime importance, la première commune de France qui se déchristianisa le fit, en somme, très pacifiquement (1).

F. DIEUDONNÉ.

(1) Ce dernier mot : *très pacifiquement*, n'est peut-être pas tout à fait exact, car la population tranquille de Ris était terrorisée par les violents de la Société populaire, et elle n'osait manifester ses craintes. L'incident de la mutilation du monument, raconté plus haut, montre bien qu'il y avait des consciences froissées par les excès qui se produisaient sans cesse. L'état de division de cette commune ne fit d'ailleurs que s'accroître par la suite, au point que partagée en deux partis hostiles, chacun nomma son maire, et Brutus donna ce spectacle peu banal d'être administré par deux maires, et cela peu de temps après cette fête où l'on venait de célébrer si pompeusement la fraternité et la liberté !

D'ailleurs, de part et d'autre les esprits étaient tellement surexcités qu'il en est résulté la publication d'un certain nombre de petits mémoires où les auteurs exhalent leurs plaintes, leur colère et leurs angoisses. Un de nos collègues a recueilli plusieurs de ces pièces dont il a fait un recueil qui ne manque pas d'intérêt.

N. d. I. R.



PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE

DU 24 JUIN 1907

A CHEVREUSE, DAMPIERRE ET L'ABBAYE
DES VAUX-DE-CERNAY.

Cette année, le programme adopté pour la promenade annuelle de la société archéologique offrait un vif intérêt : traverser un pays charmant et réputé entre tous dans notre département de Seine-et-Oise, pourtant si favorisé, et visiter deux magnifiques domaines.

Aussi les adhérents, amateurs de beaux sites ou archéologues convaincus, furent-ils nombreux et empressés.

Beaucoup de dames avaient répondu à l'appel et leur présence augmentait encore le plaisir que l'on se promettait de cette excursion. Plusieurs personnes et non des moindres appartenant à la Société, étaient venues par leurs propres moyens, et se joignirent à nous pour la visite de l'abbaye et des Vaux de Cernay.

L'on a relevé la liste des convives du déjeuner de Dampierre, nous la donnons ci-après, et s'il se trouvait dans cette liste, relevée à la hâte, erreur ou omission, d'avance nous nous en excusons.

M. Delessart, de Lardy ; M. l'abbé Lemay, curé de l'Etang-la-ville ; M. Ch. Sabrou, de Corbeil ; M. R. Dubois, de Brunoy ; M. L. Barthélemy, de Paris ; M. et M^{lle} Périn, de Morsang-sur-Orge ; M. Delorme, de Saint-Germain ; M^{me} Bonnefoy, M. et M^{me} Dameron, M^{me} Thominé, M. et M^{me} Robin, de Corbeil ; M. François Darblay et M. Rozier, de Saint-Germain ; M^{lle} Clavier, M^{me} et M^{lle} Camus, M^{lle} de Goyon, M^{lle} Allier, M^{lles} Hutteau, de Corbeil ; M. l'abbé Destarac, curé de Wissous ; M^{lle} Govin ; M. le Paire, de Lagny ; M. Gaitet, receveur des finances à Corbeil ;

M. l'abbé Couraud, curé de Garches ; M. l'abbé Leroux, curé-doyen de Palaiseau ; M. l'abbé Trouillon, curé de Leuville ; M. Gérard, avoué à Corbeil et M^{lles} Gérard ; M. Guébin, avoué à Corbeil, M^{me} et M^{lles} A. et O. Guébin ; M. Rousseaux, avoué à Corbeil, M^{me} et M^{lle} Rousseaux ; M. Jozon, notaire à Corbeil et M^{lle} Jozon ; M^{me} Jozon mère ; M. Lelong, notaire à Corbeil ; M. et M^{me} Jarry de Corbeil et M. Jean Jarry ; M^{me} Dupuy-Dutemps, de Corbeil ; MM. Allorge et Maire, de Montlhéry ; MM. Soupault et Cotteleur, de Neuilly, etc.. etc.

Un deuil bien douloureux avait empêché notre secrétaire général de prendre la direction de cette promenade, comme il le faisait depuis tant d'années avec l'entrain et le dévouement que chacun a pu apprécier. Son absence a été vivement regrettée, ainsi que celle de M. le docteur Boucher, président, retenu lui aussi par un deuil de famille.

M. l'abbé Destarac, curé de Wissous, voulut bien assumer la tâche de les remplacer et personne ne contredira qu'il n'ait rempli cette délicate mission à la satisfaction de tous.

Il fallait quitter Corbeil de bonne heure car il s'agissait de se rendre à Saint-Remy-lès-Chevreuse par Juvisy et Palaiseau ; et, de Saint-Remy, prendre des voitures jusqu'à Dampierre et l'abbaye des Vaux.

Malgré l'heure matinale, M. Dufour nous a fait l'aimable surprise de se trouver à la gare au moment du départ. Il tenait à nous embarquer, nous souhaitant bon vent, bon gîte... et le reste. Ses souhaits ne furent pas vains : l'excursion a été des plus agréables.

Est-il permis d'ouvrir une parenthèse pour exprimer, très bas, le regret que tous les sociétaires ne soient pas partis ensemble ? Une vingtaine d'entre eux — signe des temps — avaient loué un autobus.

Il est entendu que les archéologues sont tous gens parfaitement bienveillants ; pourtant, il paraîtrait que certains auraient souhaité à leurs confrères de l'autobus de rester quelque peu en panne... oh ! quelques instants !... Mais les dieux n'exaucent pas les mauvais désirs des hommes ; aussi, non loin de Dampierre, des cris de triomphe, sortant d'un nuage de poussière, avertissaient du passage de l'autobus, qui arriva à Dampierre bon premier.

De Palaiseau à Saint-Remy-lès-Chevreuse, où nous devons

échanger le chemin de fer contre des voitures, on suit, par une route charmante, la gracieuse vallée de l'Yvette tant vantée, mais non pas trop vantée : de tous côtés, sites agréables, villages verdoyants, prairies entrecoupées de bois ; champs nombreux et fertiles, utilisés surtout pour la culture des fleurs ; châteaux de ci de là, parfois à mi-hauteur, comme le domaine des Montgommery, dont on aperçoit la chapelle funéraire, monument grec, précédé de deux sphinx d'effet assez bizarre dans ce paysage verdoyant et... si peu oriental ; tantôt sur le point culminant, comme le château féodal de la Madeleine, ancien domaine de Chevreuse. Ce dernier, admirablement situé, domine toute la vallée : deux tours majestueuses et quelques bâtiments forment un ensemble imposant.

Nous ne résistons pas au désir de visiter ces ruines. Laissant notre char à mi-côte, nous y accédons par une route en pente douce, de laquelle on jouit déjà d'une vue fort étendue sur la vallée. Nous sommes sur le domaine du duc de Luynes.

On nous accorde l'autorisation d'escalader l'une des tours. C'est plus facile à dire qu'à faire ; néanmoins, peu de visiteurs restent en bas. L'escalade est mouvementée... tout le monde n'est pas svelte... Mais nous sommes récompensés de nos peines car nous jouissons, dans son ensemble, du charmant paysage que nous avons parcouru.

Au pied du donjon, s'étage la petite ville de Chevreuse avec sa vieille église de pierre, son vaste hospice dû à la charité de la famille de Luynes.

A 11 heures, nous arrivons à Dampierre et, vite avant le déjeuner, nous donnons un coup d'œil au château. Il est situé entre deux collines qui s'élèvent rapides, verdoyantes et entourées d'ormes magnifiques.

L'effet est grandiose ; mais le château paraît triste, d'autant que portes et fenêtres sont hermétiquement closes, et hélas ! doivent demeurer telles pour nous, car malgré les sollicitations réitérées faites à qui de droit, la société archéologique de Corbeil n'a pas obtenu l'autorisation de visiter Dampierre. (le vendredi étant le seul jour affecté aux visites des étrangers). C'était une grosse déception !

Les collections de Dampierre sont célèbres : *la Minerve*, restituée par Simart d'après les descriptions du chef-d'œuvre de Phidias, œuvre difficile entre toutes, très diversement appréciée des critiques et par conséquent d'autant plus intéressante à étudier ;

la fameuse *Pénélope endormie* de Cavelier ; le *Louis XIII enfant*, de Rude, les peintures d'Ingres, du Poussin, de Rubens etc. etc. Tous ces chefs-d'œuvre offrent sans doute un vif intérêt... on dit que les parterres sont aussi fort beaux ; mais tout cela reste, pour la société de Corbeil, mystère et déconvenue.

En considérant le château du haut de la colline, mille visions du passé se présentent à l'esprit : la fortune soudaine de Charles d'Albert, possesseur de la petite seigneurie de Luynes en Provence, filleul du bon roi Henri et créé par Louis XIII duc du domaine de Maillé en Touraine, érigé en duché de Luynes. La famille de Luynes, ne prit possession du domaine de Dampierre que sous Louis XIV.

Depuis le xiv^e siècle, il avait passé par bien des mains. Au xvi^e il fut acquis par le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, déjà possesseur du château de Chevreuse, qu'il quitta pour Dampierre « situé dans un frais vallon ». Le Balafre hérita des biens du Cardinal et les laissa lui-même à ses frères : Charles de Lorraine, duc de Guise, et Claude de Lorraine. Ce dernier céda à sa femme, la célèbre Marie de Rohan, le domaine de Chevreuse et Dampierre qui sortit alors de la maison de Guise, Marie de Rohan l'ayant constitué domaine de son fils, Charles d'Albert, qu'elle avait eu de son premier mariage avec le connétable de Luynes, ami de Louis XIII. Ce deuxième duc de Luynes maria son fils, le duc de Chevreuse, avec une fille de Colbert. La fortune, on le voit, continuait à favoriser la famille de Luynes, cette alliance avec les Colbert lui amena de grands biens ; aussi la reconstruction du château fut-elle décidée et confiée à Mansart.

Si la célébrité de Marie de Rohan n'est pas pure de tout alliage, il n'en est pas de même de son petit-fils, qui a laissé à Dampierre, ainsi que la duchesse, sa femme, un parfum de vertu et de piété.

Fénelon était leur ami, ainsi qu'en témoigne la correspondance du grand Archevêque, qui avait pour eux une amitié très étroite, faite d'estime et d'admiration. Sous la plume de St-Simon, les anecdotes abondent, relatant les faits et gestes du duc et de la duchesse de Chevreuse ; mais malgré ses yeux de lynx, souvent peu bienveillants, il n'a pu voir en eux que dignité de vie, noblesse et honorabilité. — Pourtant, il faut bien que le malicieux chroniqueur exerce sa verve quand même ; ne raconte-t-il pas que le duc, fort distrait avait coutume d'oublier dans l'antichambre, parfois tout un jour, les visiteurs qui lui étaient annoncés. L'un de ses familiers se le

tenant pour dit, se présentait le matin, partait à Paris à ses affaires et revenait vers le soir à l'heure où revenait aussi au duc la mémoire absente.

Devant les portes closes du château, il était assez à propos de songer à cette histoire.

Le petit-fils de l'ami de Fénelon écrivit des mémoires où l'on peut puiser sur la cour de Louis XV des renseignements circonstanciés : sa femme était l'une des dames d'honneur et l'amie de la Reine Marie Leczinska, ce qui explique les visites du roi et surtout de la reine à Dampierre.

Marie Leczinska y vint six fois ; elle y avait sa chambre ; les princesses y vinrent aussi et, pour elles, furent données de belles fêtes dans le vaste parc. Ce fut une époque brillante pour Dampierre.

Arriva la Révolution. Le duc de Luynes, fils de l'auteur des mémoires, et gouverneur de Paris depuis 1758, siégea aux États Généraux pour le baillage de Touraine, dans lequel se trouvait le duché de Luynes ; il ne quitta pas Dampierre pendant la tourmente, échappa aux proscriptions et fit partie du Sénat en 1803.

Sa femme, née de Montmorency Laval, fut dame d'honneur de Marie-Antoinette. C'était une lettrée ; elle installa une imprimerie dans le château même. Ils furent les aïeux du duc Honoré de Luynes, l'érudit, l'archéologue qui a fait de Dampierre ce qu'il est actuellement.

La biographie du duc de Luynes a été publiée par Huillard-Bréholles et mériterait d'être étudiée.

A la fois grand seigneur, savant et ami des arts, le duc menait à Dampierre une vie fort occupée. Très matinal il allumait lui-même son feu et sa lampe, et consacrait plusieurs heures à ses affaires et à sa correspondance. Dans la journée, il se livrait aux travaux d'érudition et aux expériences de laboratoire. La soirée était occupée par la lecture en famille des grands écrivains du xvii^e siècle. Frugal, comme tous les travailleurs de la pensée, très simple dans tout ce qui était à son usage personnel, il savait dépenser avec noblesse, soit qu'il s'agît d'ouvrir sa bourse à un prince exilé, comme il le fit en 1864 pour le comte de Chambord, soit qu'il fallût traiter avec les artistes qui furent chargés de restaurer et de décorer le château, comme Duban, Ingres, Simart, soit qu'il entreprît des voyages en Orient, en Egypte ou en Syrie, d'où il rapporta (de

Beyrouth) ce magnifique sarcophage en basalte noir, qu'on peut admirer au Louvre, et que dix paires de bœufs amenèrent de Sayda à la mer !... Le duc de Luynes dépensait en grand seigneur. Et, en même temps, familier avec les langues orientales, comme avec les langues classiques et les langues modernes, il traduisait les inscriptions trouvées en Grèce, aussi bien qu'en Egypte et en Syrie.

On peut juger par la magnifique collection de médailles antiques dont il fit don à la bibliothèque impériale en 1862, et qui a été estimée 1.224.904 frs, de la science du numismate et de l'orientaliste qu'il était.

C'est ce même homme qui, en 1867, le 3 novembre, au soir de Mentana, courut sur le champ de bataille donner ses soins aux blessés et couvrir de son manteau l'un d'eux transi de froid. Il mourut à Rome, un mois après, dans les bras de sa belle-fille, veuve elle-même et destinée à de plus grands deuils encore, car en 1870, le petit-fils aîné du duc Honoré, Charles de Luynes, fut frappé à mort à Loigny, aux côtés de Sonis et de Charette.

Le duc Honoré avait écrit à sa belle-fille au sujet du mariage de ce même Charles de Luynes :

« Je souhaite aux jeunes époux un avenir heureux ; toutefois, je ne désire pas que les traverses leur soient inconnues ; ce sont elles qui forcent l'âme à considérer et à affronter les réalités de la vie. A chacun, elles enseignent, à ses dépens, que nous ne sommes pas dans ce monde pour nous amuser puérilement et que, quand nous aurons à quitter notre place, elle aura dû être dignement et utilement occupée ».

Mais il fallut s'arracher à tous ces souvenirs pour aller vulgairement déjeûner. Le repas était préparé dans une salle de verdure très agréable, il fut abondant et bien servi.

A l'heure du champagne offert, comme d'habitude, par la société, Monsieur l'abbé Destarac prononça la charmante allocution suivante, qui fut accueillie par des applaudissements réitérés.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je suis confus d'avoir l'honneur de me lever à cette place et de porter, en la circonstance, la parole.

S'il ne s'agissait que de vous remercier, au nom du bureau, de votre empressement à assister chaque année à l'excursion traditionnelle de notre société, ma

tâche serait bien aisée et mon plaisir complet. Seulement, il me faut faire... un remplacement. Et remplacer le docteur Boucher — qui n'est pas praticien que dans son art — ne m'apparaît pas un rôle déjà si facile.

Notre cher Vice-Président, comme notre dévoué secrétaire-général, sont, tous deux, en grand deuil. C'est le pénible motif de leur absence de cette réunion dont ils eussent été — aujourd'hui comme d'habitude — l'âme et les organisateurs. Ils m'ont chargé de vous faire agréer leurs excuses et de vous exprimer leurs bien sincères regrets.

Privés de la présence de l'érudit Docteur, vous serez donc aussi privés cette fois d'une de ces allocutions qu'il avait coutume de nous servir au dessert. Les délicats ont souvent pensé et dit que c'était un régal. Croyez bien que je suis fâché — franchement — de ne pouvoir pas vous en offrir de pareil.

Faut-il vous confier, Messieurs, qu'on a éprouvé des scrupules, à l'assemblée générale, au sujet de cette sortie d'aujourd'hui, — trop lointaine, prétendait celui-ci, — en dehors de notre arrondissement, prétextait celui-là, fidèle du règlement. De l'avoir décidée, nous n'avons pourtant pas la contrition parfaite et votre indulgence, en tout cas, pourrait nous accorder l'absolution. Car, si le programme de la journée semble en effet un peu chargé, il nous procure, — mis à part l'intérêt historique proprement dit des visites au domaine de Dampierre et des Vaux de Cernay — la vraie satisfaction d'une promenade exquise dans un des sites les plus jolis des environs de Paris, fréquenté depuis longtemps par tant de peintres de talent pour son pittoresque. C'était bien une considération de valeur, puisque des dames ont toujours l'amabilité d'accompagner les excursionnistes. Nous prouvons au moins à ce moqueur de Labiche qu'à côté des manies ou de l'idée fixe des archéologues, il y a place encore pour quelques délicates attentions.

Chevreuse, Dampierre, Cernay ! Voilà, en des noms de villages, beaucoup de l'histoire et de l'histoire glorieuse de notre pays.

Les ducs et duchesses de Chevreuse, le connétable et les ducs de Luynes, Simon de Montfort, seigneur de Neauphle et fondateur de l'abbaye, Saint Thibault de Marly, de la noble famille de Montmorency et abbé des Vaux, quelle évocation de grands noms et d'événements fameux, depuis la féodalité qui surgissait tout à l'heure à vos regards dans les restes encore imposants du château-fort de la Madeleine, planté à quatre-vingts mètres au-dessus du bourg de Chevreuse ; depuis ce douzième siècle qui édifiait avec le talent et les bras des moines et du peuple, fraternellement unis, ces chefs-d'œuvre d'architecture ogivale primitive dont vous contemplez, dans les ruines de l'église abbatiale, le promenoir et le cloître des Vaux, un des plus purs spécimens, devant lequel, hélas ! le vandalisme de la Révolution n'a cependant pas hésité.

Dampierre ! Mais avec son château acquis et embelli au seizième siècle par le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, oncle du Balafre, c'est, dans votre mémoire, la maison des Guise, ses fastes, sa rude puissance qui en imposait à François I^{er} lui-même, selon le vieux quatrain :

*Le feu roi devina ce point
Que ceux de la maison de Guise
Mettraient ses enfants en pourpoint
Et son pauvre peuple en chemise.*

C'est la Fronde, avec Marie Rohan de Montbazon, duchesse de Chevreuse, si célèbre par sa beauté, son esprit et ses intrigues. Veuve à vingt et un ans du connétable de France, favori de Louis XIII, elle épousa en secondes noces Claude de Lorraine qui, en 1655, lui céda la terre de Dampierre, moyennant un million trente mille livres et après une vie consacrée à intriguer contre Richelieu, qui la fit exiler, elle mourut âgée de soixante-dix-neuf ans, à Gagny, dans la retraite et la pénitence.

Tout devait être étrange dans l'existence de cette femme. Elle avait une sœur de père, de quarante ans moins âgée qu'elle, qui portait déjà le voile blanc des novices, quand son fils, né du connétable, au sortir du Port-Royal, où on l'avait élevé, tomba si fort épris de sa tante que la Duchesse de Chevreuse dut obtenir de Rome dispenses sur dispenses pour ce mariage « qui fut fort heureux », déclare Saint-Simon.

En 1667, le jeune duc de Chevreuse, Charles Honoré, marquis d'Albert, se mariait à vingt ans avec Jeanne Marie Thérèse, septième enfant de Colbert. D'immenses ressources lui survenaient avec cette alliance. La demeure du Cardinal de Lorraine n'était plus dans le goût du temps. Mansart, l'architecte du Palais et de Notre-Dame de Versailles et du dôme des Invalides, reçut la mission de reconstruire le château de Dampierre.

Il faut lire sur ce duc et cette duchesse de Chevreuse, les pages de Saint-Simon qui leur était attaché par une intime amitié. Il dit tout, tout, — le cancanier ! — la mésaventure — qu'on ne saurait raconter à table — de la duchesse, dans le carrosse du roi, en cours de route vers Fontainebleau ; sa liberté en présence de Louis XIV, qui la tenait en très haute estime, et de sa part ne s'offusquait de rien, et puis aussi les indéniables vertus, la forte et solide piété de l'un et de l'autre. Il en trace deux nobles caractères, deux patriarcales figures. En vérité, c'est justice.

Plus tard, sous Louis XV, Dampierre reçoit la visite du Roi et à diverses reprises celle de Marie Leckzinska qui venait se consoler de son délaissement près de la Duchesse de Luynes, sa dame d'honneur et son amie.

La Révolution passa sans trop inquiéter, semble-t-il, ce duc de Luynes, futur sénateur de l'Empire et aïeul du duc Honoré, le savant et l'archéologue, qui fit restaurer par Duban en 1840 le château actuel, où il rassembla les magnifiques collections et objets d'art qui sont une incomparable richesse.

Enfin — l'adage est vrai : Bon sang ne peut mentir — en 1870, le duc Charles et son frère Paul combattaient avec Sonis et les Pontificaux. A Loigny, Charles tomba frappé en pleine poitrine, dans les bras de son beau-frère, de Sabran-

Pontevès. Son plus jeune enfant — aujourd'hui duchesse de Noailles — n'avait que trois semaines. Son fils, le duc Honoré, le seigneur actuel, n'a pas, malheureusement pour nous, cru pouvoir, malgré nos sollicitations, nous accueillir ce matin dans son domaine.

Aux Vaux de Cernay, de grands souvenirs aussi nous attendent. Il serait ici trop long de les mentionner — même à la hâte, mais je ne doute pas qu'après tant de visiteurs — j'allais dire de pèlerins — vous n'éprouviez une secrète émotion sur ce sol où dorment encore des moines blancs de Citeaux, sous ces voûtes imprégnées de leurs effusions d'âme, auprès de cette fontaine miraculeuse de Saint Thibault où la reine Marguerite obtint la grâce de donner un fils à Saint Louis et à la France un bon roi.

Et maintenant, Messieurs, encore que la vallée évoque ainsi des époques et des personnages de tant de distinction et d'élégance, vous ne me demanderez pas de revêtir le manteau long, de prendre manchettes et rabat de dentelle pour vous adresser les compliments — dont on m'a chargé pour vous — à la façon, j'imagine, d'un chapelain mondain des seigneurs d'antan ; mais les solitaires de Port-Royal ne hantent plus la région pour m'interdire, à cause de mon caractère, de terminer l'agréable mission qui m'incombe, et le saint Abbé des Vaux, si je me trouve un peu ici sous sa juridiction, consent bien, je pense, en gentilhomme qu'il était, à laisser fléchir la règle du silence afin de me permettre de lever mon verre aux absents d'abord, M. le docteur Boucher et M. Dufour — dont nous aurions félicité la vaillance à quatre-vingts ans bientôt, à votre santé à tous, Messieurs, et en l'honneur de ces Dames à qui reviennent, avec nos hommages, les meilleurs remerciements pour leur gracieuseté d'avoir bien voulu ajouter, par leur présence à notre promenade, un charme de plus.

Notre collègue Monsieur Guébin remercia l'orateur et l'organisateur de la promenade, il exprima encore le regret que tous ressentent de certaines places vides.

Les voitures s'ébranlent ensuite pour les Vaux de Cernay et l'Abbaye. C'est encore une jolie promenade à travers la campagne de Senlisse où un arrêt s'impose pour visiter l'église. Les belles voussures de pierres attirent tout d'abord les regards ; puis, quelques-uns admirent un banc-d'œuvre renaissance du temps d'Henri II.

C'est une vraie surprise de se trouver brusquement au milieu des Vaux de Cernay. Le rû de Cernay court, bondit à travers les roches, limpide à ravir. Des pins, des hêtres abritent ces « cascates » et couvrent les pentes escarpées qui font penser à la Suisse. C'est charmant.

L'abbaye des Vaux de Cernay est peu distante de ce ravissant paysage ; nous suivons à pied le chemin qui y conduit, après avoir

remarqué, dans un carrefour, le monument élevé à la mémoire du paysagiste Pelouse, qui avait un culte pour cette belle contrée.

Nous arrivons enfin à l'Abbaye et, plus heureux qu'à Dampierre, nous devons des remerciements au propriétaire qui, sans se faire prier, nous a gracieusement permis l'accès de son domaine.

De l'ancienne abbaye, il reste les murs de l'église, encore très imposants, et un cloître. Le tout dans un cadre peigné, léché, comme le sont les parcs modernes.

Il faut entrer sur le sol de l'ancienne église pour en admirer les proportions. On voit encore la naissance des voûtes et, au chevet, un oculus, dont la forme rappelle le Mystère de la Sainte Trinité.

Monsieur l'abbé Destarac évoque le souvenir des moines nombreux, des saints qui ont vécu dans ces lieux, prié dans cette église et dont les corps reposent sous la terre que foulent les pieds des visiteurs ; de ces moines qui ont fait la France, dont les vertus, la science, le dévouement ont été l'exemple bienfaisant dans les temps de barbarie, et la sauvegarde dans les calamités ou les périls.

Il est impressionnant de songer à ces grandes choses disparues à jamais... Une maison de plaisance, un parc d'agrément remplacent ces lieux de prière, d'étude et de sacrifices... Remplis de respect, quelques hommes se découvrent.

Le cloître ou promenoir se compose de deux voûtes parallèles soutenues par de belles colonnes, aux chapiteaux si beaux dans leur simplicité du gothique primitif.

Nous visitons, dans le parc, la fontaine de saint Thibault, élevée avec les restes des arcades provenant d'un cloître de la Renaissance. Un prêtre engage les jeunes filles à entrer dans l'intérieur de la fontaine pour se placer sous la protection de saint Thibault, ce que toutes font avec grâce. Puissent-elles en rapporter la bénédiction des vieux moines !...

Le retour se fit sans incident ; chacun revenant très satisfait de cette belle promenade qui laissera des souvenirs si agréables et si profitables.

X.



LA PAROISSE
DE
SAINT PIERRE D'ÉTAMPES⁽¹⁾

FABRIQUE — LEGS A L'ÉGLISE — CONFRÉRIES

1591. — 2 mai, Germaine Dauthon, femme de Pierre Colleau, fait un testament en présence de Jean Larsonneur, notaire, et de Cyr Chevallier, vicaire, par lequel elle lègue à l'Eglise une rente annuelle et perpétuelle d'un écu et un tiers d'écu sol, à prendre sur une maison sise rue de l'Avalloir, dont elle laisse la jouissance à son mari.

Peu de temps après, sans doute après la mort de ce dernier, les frères Médard et Eloy Dauthon, fils de Léonard, vigneron, héritier de Germaine Dauthon, sa nièce, augmentent ce don par la constitution d'une rente de 6 livres 5 sols tournois à prendre sur la maison, rue de l'Avalloir, et sur un arpent un quartier de terre au champ tier du Cochereau en deux parties d'égale contenance, et sur 3 quartiers au champ tier du Bordeaux (2).

1603. — Testament signé « Le Roy, Vramant, Boullemier et Jehan Gorron », par lequel Perrine Boilleau, veuve de Mathieu Vramant, demande que son corps soit enterré au cimetière de Saint Pierre près de ses parents et amis ; elle donne à l'église de sa paroisse, cinq sols, et aux autres églises, quinze deniers, moyennant trois services

(1) Pour la 1^{re} partie, voir Bulletin de 1907, pages 31 et suivantes.

(2) Archives de S.-et-O. E. 3780.

à messe haute et vigiles, un service au bout de l'an, et deux livres de cire pour son luminaire,

1604. — Citation de Mathurin Gaury, marguillier.

1604. — 17 Août, testament de Michelle Debrye, femme d'André Thibault. Elle veut être enterrée dans le cimetière et qu'il soit sonné le glas de sa paroisse. Elle demande trois services à son intention avec messes hautes ou basses, vigiles à trois leçons, recommandaces et saluts accoutumés. Elle lègue à l'église de S. Pierre, trois sols ; à Saint-Symphorien, 2 deniers ; à l'Hôtel-Dieu de Buval, onze deniers ; à Notre-Dame, à St^e-Croix et à St-Basile, chacun cinq sols. Le tout fait en présence de Jehan Verret, prêtre, chanoine de St^e-Croix, de M^{re} Jean Boureau, chirurgien, du mari de la testatrice et du curé Le Roy.

La chapelle de St-Symphorien figure, au XII^e siècle, avec l'église de S. Pierre d'Etampes, au nombre des biens possédés par l'abbaye de S. Benoît-sur-Loire « *ecclesiam sancti Symphoriani* » (Recueil des chartes, ouv. cité plus haut).

Nous manquons de renseignements sur cette chapelle dont les registres paroissiaux ne parlent pas. Elle était bâtie au-dessus d'une fontaine qui existe encore, sur une hauteur qui domine les maisons de la rue Sadi-Carnot, autrefois rue du Sablon et à laquelle conduit une ruelle encore dénommée « ruelle de S. Symphorien ». Dépendant de la fabrique de S. Pierre, cet édifice a été vendu en 1793, pour 1145^f, comme bien national, nous dit M. L. Marquis, et démoli. On a trouvé aux alentours des ossements, des vases funéraires, dénotant l'existence d'un ancien cimetière (1).

Le 4 Septembre 1790, quelques membres du conseil général de la commune d'Etampes se transportèrent à la chapelle de S. Symphorien. Ils remarquèrent qu'elle était dans un état de délabrement si absolu et de ruine si prochaine qu'il n'était pas possible de croire qu'elle pût être rétablie solidement par simple voie de réparations, qu'il fallait qu'elle fût ou reconstruite, ou détruite en entier. Cette visite avait eu lieu sur la demande des habitants de S. Pierre ; on décida qu'il leur serait répondu, dans la personne du 1^{er} marguillier, que la commune ne pouvait prendre, pour le moment, aucun arrêté à ce sujet, attendu que l'Assemblée nationale devait, sous peu,

(1) Voir « *La Chapelle et la Fontaine de Saint-Symphorien à Etampes* », par M. MAX LEGRAND (Bulletin de la Société de Corbeil et d'Etampes, 1895).

rendre un décret relatif à la conservation, ou à la démolition des temples, églises et chapelles nécessaires, ou inutiles.

L'Hôtel-Dieu de Buval était très ancien ; il est cité dès 1404 sous le nom de *Beval* et, en 1468, « l'Aumosne de Buval ». Il était situé à gauche de la rue Sans-Pain, dite aujourd'hui la rue du Sablon. Il jouissait en 1648 d'un revenu de 4000 livres (1). En 1699, ses biens furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu actuel ; il n'en reste plus aucun vestige (2).

Cet établissement est quelquefois mentionné dans les registres paroissiaux :

1644. — 6 novembre, décès à l'Hôtel-Dieu de Buval, d'Etienne Maugars, de la paroisse d'Ormoï la Rivière.

1651. — jeudy 3 avril, décès d'un fils à Pasquet Janvier, à l'Hôtel-Dieu de Buval.

1657. — 24 février, cejourd'hui a esté inhumé en notre cimetièrre, Jean Gates, qui se disoit estre du village d'Arbonne en Gastinois, lequel avoit esté quatre mois malade à l'hospital de Buval (3).

1669. — lundy 25 février, inhumé au cimetièrre le corps d'un enfant décédé au lieu de l'hospital de Buval, de ma paroisse.

Sous le n° 3829 de la série E des archives de Seine-et-Oise, on voit un cueilleret, ou état de cens dus au seigneur du Bourgneuf par l'Hôtel-Dieu de Buval.

1651. — Pierre Nicolas, vigneron, sonneur de S. Pierre.

1659. — Georges Hamouy, huissier et marguillier de notre église.

1608. — Testament de la femme de Jehan Navais. Elle veut et entend être enterrée au cimetièrre dans un cercueil de bois ; qu'il lui soit sonné un gros glas en sa paroisse, et qu'il soit employé pour son luminaire 3 livres de cire.

Elle veut aussi qu'il lui soit dit trois services solennels et quatre grandes messes hautes avec vigiles à plusieurs leçons.

Elle donne et lègue à l'église de S. Pierre, sa p^{me}, 10 sols pour être mise aux prières ; aux églises de Notre-Dame, de S. Basile, de S. Gilles et de S. Martin 1 sol et 3 deniers chacune ; autant à la mala-

(1) L. MARQUIS, *loc. cit.*

(2) « *Etampes pittoresque, la ville* », p. 238 (2^e édit.).

(3) L'hôpital de Buval n'avait donc pas de cimetièrre particulier comme en avaient un tous les établissements de la ville, et, en particulier, Saint-Symphorien.

drerie de S. Lazare (1) ; à S. Symphorien et à l'Hôtel-Dieu de Buval chacun 10 sols 6 deniers.

1612. — 19 nov^e. — Titre nouvel de 25 sous de rente donnés à l'église S. Pierre par Gervaise Péronnet, veuve de Léonard Dauthon par son testament reçu devant Pierre Le Roy, curé du bourg, passé par Eloy Dauthon, fils de la testatrice, au profit de la fabrique, représentée par Jean Villemaire et Jean Louchon, marguilliers (2).

1624. — 5 mai, constitution d'une rente de 40 sous tournois, au capital de 32 livres tournois, provenant d'une fondation d'obit pour Bernard Coquet, faite par Madeleine Georges, veuve en dernières noces de Pierre Buchez, ou Buchet, au profit de la fabrique de S. Pierre d'Etampes, acceptant par Jean Papillon, Pierre Jubin, Eloi Barbault et Pierre Boucher, marguilliers en exercice et du consentement de Pierre Le Roy, curé, Jean Jubin, Jean Bouchon, Michel Boulemier le jeune, Jean Halle, Artus Lemaire, Zacharie Vallée, François Baudry, Michel Baudry, Jean Villemaire, Guillaume Lecomte, Pierre Joisneau et plusieurs autres habitants de la paroisse.

Cet extrait est tiré des archives de Seine-et-Oise (E. 3784) qui mentionnent encore à la suite la constitution d'une rente de 37 sous 6 deniers faite par Michel Mercier le jeune, vigneron, au profit de la Fabrique et le transport d'une rente de 20 sous tournois à prendre sur Mathieu Boucher, vigneron, à Louis Barrat, chapelain de Notre-Dame.

Nous verrons dans un autre chapitre qu'en 1630, Benigne Le Ragois, alors seigneur du Bourgneuf, fit à la Fabrique 25 livres tournois de rente annuelle destinée à l'entretien d'un maître d'école en échange d'une ruelle publique traversant sa propriété dont les habitants lui firent l'abandon.

« Lemercredy 18 juin 1637, fust célébré un service de la Confrérie de S. Sébastien pour la deffuncte Catherine Chartier ; le 19, un service de la Confrérie du S. Sacrement ; et le 20, un autre service de la Confrérie de S. Claude ».

1648. — Citation de la confrérie de Notre-Dame de Liesse.

1656. — « Jeudy 26 octobre, enterré au cimetièrre Simonne Courtillet, vivante femme de François Massoneau, demeurant à Bouville ; vu la permission du Sr curé de Bouville et avec le certificat

(1) V. « Comptes de Recettes et de Dépenses de la maladrerie et léproserie de Saint-Lazare de 1552 à 1556 », Fontainebleau, Bourges, 1903.

(2) Arch. de Seine-et-Oise, E, 3780. V. l'année 1591.

verbal de sa vie et mort chrestiennes, laquelle m'a dit qu'elle a fait *quelque laiç à nre église* et qu'il faut voir chez le notaire dudit lieu, détenteur de son testament ».

Claude Villemaire, maréchal, et Cantien Faye, vigneron, sont cités en qualité de marguilliers.

Le dernier est mentionné dans une pièce des archives (E 3795), sans date précise, mais qui doit se rapporter à cette époque, dans laquelle il est dit que « Claude Fontaine, curé de S. Pierre d'Etampes, Denis Leblanc, sergent royal, Simon Joly, maréchal, et Pierre Nicolas le jeune, vigneron, marguilliers dudit S. Pierre, considérant que la Fabrique a 22 livres 1 sou tournois de rente en 7 parties à prendre sur plusieurs particuliers morts et sans biens, ou vivants et insolvables, assignées sur quelques maisons sises au faubourg S. Pierre, à présent en ruines *depuis les guerres dernières*, transportent, moyennant la somme de 359 livres 4 sous à noble homme Nicolas de Cœurs, Sr du Bourgneuf, receveur et payeur des rentes assignées sur les tailles de la ville de Paris, 111 sous sur François et Cantien Faye, vigneron, 100 sous sur Jean Boucher et Pasquier Mercier, 4 livres 2 sols 6 deniers tournois sur Éloi Danton l'ainé, vigneron, et 32 sols tournois sur Cantien Demollière ».

Jeudy, 8 mars 1657, enterré au cimetière Catherine Jourdain, veuve de Pierre Martinet, laquelle après avoir dressé son testament devant moy etc.

1658. — 27 novembre, inhumé au cimetière, Martine Lhoste, veuve d'Estienne Moreau, vivant m^d hostelier... et, par son testament, passé devant le curé soussigné, aurait légué à *nre église* un demi-arpent de pré situé en la prairie entre les deux rivières, proche le moulin Foulleret, à la condition d'un obit.

1660. — Pierre Buchet, vigneron, marguillier.

1662. — Jacques Vallée, ép. de Perrine Simonneau, marguillier.

1662. — Aujourd'huy jor de S. Jean, a esté inhumé en *nre* cimetière, Michel Leblanc, mon paroissien, âgé de 41 ans, praticien, et qui a demeuré cy-devant plusieurs années à Paris ès estuddes de notaires, homme sévère et de ceux qui ne plaisent pas au monde et à qui le monde ne plaît pas ; lequel après avoir reçu les sacrements en sa maladie et quatre ans devant fait son testament par *laquelle* il donne et fonde 200 # à *nre église* outre ceux que cy devant il lui avoit données pour des causes *exportées* (sic) *Requiescat in pace !*

1663. — Pierre Boulle, marchand boucher, marguillier.

1663. — 27 Février, inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de Liesse, Toussainte Bourdon, femme de François Faye, vigneron, qui a fondé 5 livres 10 sols de rente à *nrre* église. Elle est morte d'hydropisie le lundy 26 Février (sic).

Marguilliers : en 1665, Toussaint Bauldry, vigneron ; en 1668, Michel Paris, aussi vigneron ; en 1671, Charles Durand, boulanger ; en 1672, F^{ois} Paris, laboureur.

1680. — Lundy 5 aoust, inhumation dans le chœur de S^{te} Croix, de M^{re} Pierre Boulemier (1), prêtre, chantre et chanoine de S^{te} Croix, originaire de cette p^{se} aagé de 69 ans. Il a fondé icy un obit et baillé 10 # de rente pour la confrérie des pauvres et de la charité.

1682. — Lucas Baudet, vigneron, marguillier.

1687. — Pierre Canano, sonneur de l'église. — 1695, Charles Roger, bedeau.

1694. — 16 mars, Marin Savouré, bourgeois d'Étampes, mandataire des créanciers de M. et de Madame du Bourgneuf, vend, à titre de rente foncière, au curé de Saint-Pierre, David Chassecuiller, un jardin situé près du presbytère. Cette vente est plus tard confirmée par Louise Julie de Cœurs, fille majeure, héritière de sa mère Jeanne Françoise de Bérard (2).

1704. — Jacques Vallée, m^d boisselier, marguillier.

L'an 1704, le Dimanche 2^e jour de novembre, à l'issue de la procession faite avant notre messe de paroisse, par vertu de certain édit donné du Roy au mois de Février 1704 et quittance de finance en datte du 27 septembre audit an, délivrée à Pierre Dochés, marchand épicier mercier, demeurant en cette paroisse, par lequel édit S. M. l'a créé en titre d'office de trésorier receveur es payement et marguillier perpétuel en notre église paroissiale de S. Pierre d'Étampes, pour, par ledit Dochés, jouir de tous les droits, privilèges et prérogatives y portés, nous, curé ayant fait la lecture de l'édit et quittance de finance à haute et intelligible voix dans le bureau de l'œuvre des marguilliers en charge, et en présence des habitants, nul ne s'y étant opposé, ny formé aucune opposition, ce faisant, nous avons installé et mis en possession de ladite charge de trésorier receveur et marguillier perpétuel de notre église paroissiale, ledit Pierre Dochés, et lui avons fait prendre ladite place

(1) Ancien vicaire de Saint-Pierre.

(2) Arch. de Seine-et-Oise, E 3811.

audit bureau après le serment par luy fait entre nos mains de faire son devoir en lad. charge, en présence des marguilliers en charge et des habitans. Fait, etc.

Claude Passereau, choriste en 1707 et Denis Savouré en 1718.

Marguilliers: 1707, Jacques Claudet; 1709, Pierre Rué, dit en 1715 « procureur de la Confrérie du T. S. Sacrement »; 1711, Pierre Roger, boursier; 1715, Eloy Dhoton (Dauthon); en 1724, Jean François Délivré, marchand; — 1721, Antoine Valot, bedeau.

Vers 1733, rente de 3 livres en faveur de l'œuvre et fabrique de S. Pierre par le marquis de Valory pour un terrain à lui cédé par les Chartreux d'Orléans.

Des procédures sont engagées à peu près vers la même époque entre M. de Valory et le Curé et marguilliers à l'effet de contraindre ces derniers à passer des déclarations au terrier du Bourgneuf (1).

1761. — Louis Blin, second choriste.

Les Valory se font adjuger un banc dans la chapelle de la S^{te} Vierge moyennant 6 livres 2 sous par an le 28 août 1763 (2).

En septembre 1777, Jⁿ B^{te} Barbier, curé de S. Pierre, adressa à la municipalité une requête à l'effet de faire reconstruire les gros murs du presbytère qu'il occupait, situé d'ancienneté rue de l'Alun, dont la ruine paraissait prochaine. Les habitants furent convoqués à l'hôtel de ville les 2 et 5 du mois à cet effet, entre autres, F^{ois} Grégis, chanoine, député du chapitre de Notre-Dame, propriétaire du fonds, Jean F^{ois} Baron, aubergiste, Claude Béchu, meunier, Philippe Bernard Delisle, apothicaire, etc. Ce dernier représenta que si les bâtiments étaient en péril, c'était que le S^r Curé avait fait faire des fouilles pour avoir une cave, ou bien que leur ancienneté en avait occasionné le dépérissement (3).

L'affaire revint le 16 Août 1778, M. de Valory proposant un échange et offrant de faire construire un nouveau presbytère à ses dépens, ce qui fut accepté, mais le contrat d'échange ne fut homologué au Parlement de Paris que le 21 août de l'année suivante : ce contrat stipule que les curé et marguilliers de la paroisse S. Pierre, comparissant par Jⁿ B^{te} Barbier, prêtre curé, Claude Béchu, m^d meunier farinier, Jean F^{ois} Baron, aubergiste et laboureur, F^{ois} Boucher, vigneron et Claude Launay, aussi vigneron,

(1) Arch. de Seine-et-Oise. E 3825 — 1735-1772.

(2) Arch. de Seine-et-Oise. E 3762.

(3) Archives de la Ville.

tous marguilliers en charge, cèdent à Charles Jean Marie, marquis de Valory, Seigneur du Bourgneuf, haut justicier et censier du prieuré de S. Pierre d'Etampes et autres fiefs réunis, gouverneur et grand bailli de la ville, bailliage et duché d'Etampes, capitaine commandant au régiment royal Lorraine-cavalerie, savoir : une maison sise au faubourg S. Pierre d'Etampes, ouvrant sur la rue de l'Alun, servant de presbytère, avec cour et jardin d'une contenance de 10 perches. De son côté, ledit marquis de Valory cède 3 quartiers de terre en ouche ou jardin clos de murs en partie, sis au même faubourg S. Pierre rue du Sablon et appelée l'Ousche aux Bas ronds (1). Les curé et marguilliers s'obligent à payer annuellement audit marquis de Valory 3 sous 9 deniers de cens dont sont chargés lesdits 3 quartiers de jardin ; le marquis s'engage à payer tous les frais des actes auxquels a donné lieu ou peut donner lieu pour l'avenir l'échange en question ; de plus, il se charge de faire construire incessamment à ses frais sur lesdits 3 quartiers de jardin une maison convenable et commode pour loger le curé de S. Pierre et ses successeurs ; toutefois sur le montant de ces frais les habitants et propriétaires des fonds de la p^{me} S. Pierre payeront la somme de 2000 # et ledit Marquis de Valory ne sera tenu que de l'excédent de cette somme (2).

M. de Valory avait acheté cette terre d'un nommé Renard, bourgeois de Paris. Il y fit, en effet, construire le presbytère qui servit bien peu de temps aux curés de S. Pierre. Cet édifice existe encore, au n° 27 de la rue Sadi Carnot, et quoique bien peu de personnes connaissent sa destination primitive, il attire le regard des passants par son architecture et la beauté de son jardin qui retient encore des escaliers, des rocailles, un pavillon, des allées contournées qui dénotent la fin du xviii^e siècle (3).

En 1782, le nouveau presbytère eut besoin de réparation ; on y dépensa 2000 livres qui furent recouvrées par une imposition sur

(1) Aussi « *aux Barons* ».

(2) Arch. de Seine-et-Oise. E 3829 — 1778-1779.

(3) Renseignements dus à M. PEZOUT, propriétaire actuel, grâce aux bons soins de M. PIERRET, ancien conseiller municipal.

On a découvert dans le jardin de cette maison un fragment de tympan du xii^e siècle, provenant vraisemblablement du portail principal de l'église de S. Pierre, qui se trouve aujourd'hui au Musée d'Etampes.

Notre ami et collègue M. L. Eug. LEFÈVRE a publié à ce sujet une savante notice dans le Bulletin de la Société de Corbeil-Etampes (1906, p. 134 et suiv.) sous le titre « Le Tympan sculpté de l'Eglise de S. Pierre d'Etampes » à laquelle nous renvoyons le lecteur.

tous les propriétaires de biens-fonds de la paroisse, comprenant aussi 6 deniers pour livre pour frais de recouvrement et de confection des rôles. Les S^r Jean Fois Baron et Antoine Valot, furent nommés collecteurs-répartiteurs dans une assemblée tenue à l'Hôtel de Ville le 21 avril 1783.

INHUMATIONS DANS L'ÉGLISE

Nous avons vu que les premiers actes de sépultures de la paroisse de S. Pierre datent de l'année 1636 et qu'ils n'indiquent pas si les inhumations ont eu lieu dans l'église ou au cimetière.

Il faut descendre jusqu'en 1651 pour en trouver la première mention. Nous allons les rapporter brièvement :

1651. — mercredi 12 juillet, Marie Gillette, f^{me} de Louis Vallerault, marchand.

1654. — 23 septembre, *dans la chapelle de la Vierge*, Catherine Baron, femme de Louis Aleps, receveur du prieuré.

1655. — 5 décembre, *dans la chapelle de la Vierge*, Louis, enfant de Louis Aleps et de Perrine Gillet.

1658. — 23 janvier, inhumé dans notre église, *par suite de la rigueur du froid*, une petite fille nommée Françoise, morte en ma paroisse ce matin, ayant été *apportée des champs* le jour précédent.

1659. — 17 juillet, Magdelaine Huchet, fille de Lucas et de Jeanne Carnevilliers.

1660. — 29 mars, *dans la chapelle de la Vierge*, Lucas Huchet, maître cordonnier.

Vendredi 15 octobre, *dans la chapelle de Notre-Dame de Liesse*, François Faye, vigneron.

1662. — 12 septembre, *dans la nef St Michel, près la porte du clergé*, Pierre Lamy, bourgeois d'Etampes, mort *aux Roches, sa maison*, lieu de ma paroisse.

Nous parlerons plus loin de ce lieu d'habitation depuis longtemps disparu.

— 15 novembre, une petite enfant à M. Cordest, élu à Etampes, trépassée chez Pierre Faye.

Cette enfant, prénommée Marie-Anne, avait été baptisée à Notre-Dame le 2 octobre, et avait eu pour parrain et marraine, Isaac Foudrier, écuyer, S^r de Boirvaux, commissaire ordinaire de l'artil-

lerie de France, lieutenant de la maréchaussée d'Etampes, et Simonne Laurent, fille de Nicolas, officier du Roi.

1663. — 27 février, *chapelle de Notre-Dame de Liesse*, Toussainte Bourdon, f^{me} de François Faye.

1665. — 18 janvier, Jacques, fils de Claude Hamoys, sergent, et de Simonne Gauret; et ce *dans la nef devant le crucifix, attendu la gelée.*

— 19 janvier, *derrière la chaire*, Marie, femme de feu Bart.

— 9 avril, Denise Aleps, 1 an.

— 24 avril, *chapelle de la Vierge*, Octave Louis, fils de Marin Savouré, marchand, et de Marguerite Marie.

1666. — 7 janvier, un petit enfant à M^r Simon Sergent.

1668. — Le mercredi des Quatre-Temps de Septembre, 19^e du mois, dans la *chapelle de la Vierge*, Jeanne de Cœurs, veuve de feu Jean Guéret, hôtelier en son vivant demeurant à Toury, mais depuis quelques années au Bourgneuf, où elle expira.

— 28 octobre, *chapelle de la Vierge*, Marie Magdeleine Aleps.

1669. — 22 mai, au-devant du balustre et cloison de la chapelle Notre Dame, c'est-à-dire à côté et *un peu au-delà du bureau du St Sacrement*, Denise Aleps, âgée de 5 ans.

— 23 novembre, Isabeau, 3 ans, fille de Simon Catin et de Fleurize Garreau.

1670. — 24 février, dans la *chapelle de Notre-Dame*, N... de Cœurs, 20 mois.

1672. — 28 avril, dans la *chapelle de la Vierge*, sous la tombe devant la porte de la sacristie noble h^{oe} Nicolas de Cœurs, s^r du Bourgneuf.

1673. — dimanche 23 juillet, dans la *chapelle Sainte Anne*, Antoinette Banouard, veuve de Philippe Regnard, boucher.

1675. — Dimanche 7 mars, inhumé devant la balustrade de la *chapelle de la Ste Vierge*, dans la nef, proche le bureau de la confrérie du S. Sacrement, Louis Aleps, laboureur, receveur du *prioré*, aagé de 43 ans, qui trespasa hier vers midy.

1675. — Jeudy 12 x^{bre}, *chapelle de la Vierge*, Nicolas Compotier, m^d âgé de 62 ans.

1677. — 15 sept^{bre}, *près le bureau du S. Sacrement*, Jean Baptiste, fils de M. de la Lucazière, procureur au parlement de Paris.

1679. — Vendredi 10 mars, *chapelle de la Vierge*, Armand Gabriel fils de M^{lre} Alexis de Cœurs.

1680. — 10 février, *chapelle Notre-Dame, proche et devant la sacristie, sépulture du Bourgneuf*, François Savouré, fils de Marin, receveur du Bourgneuf et de Dame Mary.

1685. — 28 mars, François Gilbon, laboureur.

1688, le jedy vulgairement dit Gras, le 26 Février, *proche la chaire à prescher*, Jeanne Descoze, 46 ans, f^me de Claude Mahy, m^d mercier.

Le vendredy 5 mars, dans le même endroit Jacques Mahy, fils de Claude, 20 ans, et, le même jour, de ce dernier, âgé de 54 ans.

Décès dans la même famille dus assurément à un mal contagieux.

1689. — 10 août, François, 10 ans, fils de défunt Claude Mahy.

1690. — Mardy 26 sept^{bre}, *proche la porte de l'autel de la Ste Vierge*, Claude Gallier, lab^r à Villepion.

1691. — 24 juillet, *chapelle de la Vierge*, Marguerite de Cœurs, fille âgée de 80 ans. Elle était sœur de feu M. du Bourgneuf.

— 17 7^e, *chapelle de la Ste Vierge*, Denise ... (1) fille de ..., boulanger à Paris, âgée de 12 ans, chez M. Savouré au Bourgneuf, morte d'une mort subite.

1697. — 7 sept^{bre}, une petite fille appartenant au S^r Prévost de cette ville (2), âgée de 6 mois, en nourrice chez Pierre Poullard.

1698. — 23 octobre, *vis à vis la chaire*, Guillaume Mahy, 23 ans, fils de feu Claude, lequel estant mort en la paroisse Notre-Dame a esté transporté en cette p^{sse}.

1702. — 7 octobre, *chapelle de la Ste Vierge*, Louis Brizion, âgé de 7 ans.

— 31 x^{bre}. *Chapelle de la Ste Vierge*, Marguerite, enfant de 10 mois, fille de M. Lefebure, directeur du bureau des lettres de cette ville.

1703. — 14 mars, *chapelle de la Ste Vierge*, Marguerite Marie, f^me de Marin Savouré l'aîné, 72 ans.

1704. — 12 juin, *chapelle de la Vierge*, Louis, fils de Marin Savouré.

1705. — 3 sept^{bre}, Nicolas, fils de Marin Savouré, m^d.

1708. — 8 nov., Cantien Herblot, *au dessous de la chaire*.

1709. — 13 janvier, Denise Vezard, 7 mois.

(1) En blanc dans le texte.

(2) Julienne-Françoise, fille de François-René PROVENSAL, président-prévôt d'Etampes, et de Marie LE GRUET, baptisée à Saint-Basile, le 4 mai.

Un fils du prévôt, né l'année suivante, eut pour parrain à Saint-Basile, Guillaume de Maisoncelles, brigadier des armées du Roi, et pour marraine, « Madame Françoise d'Aubigné, dame et marquise de Maintenon » (représentée par la femme du parrain).

1709. — 24 février, Alexis Rué, 1 jour.
— 25 — Ant. Baudry, fils de Pierre Baudry.
— 26 mai, Magdelaine, 6 mois, fille d'André Dochès, huissier (enfant en nourrice).
1710. — 7 février, dans le milieu du chœur, *entre le sanctuaire et le lutrin*, Jean du Coudray, curé de S. Pierre.
1711. — 6 janvier, Madeleine Lelis, f^{me} de Jean Robert, laboureur.
— 12 février, Simon Moulin, 10 ans, fils de déf^t Pierre et d'Estiennette Colliot.
— 13 février, Françoise Moulin, 7 ans, sœur du précédent.
— 17 février, Pierre Le Saz, fils de Claude et de Claudine Rivière.
— 25 avril, Louis Laumosnier, fils de Pierre et de Marguerite Gauthier.
— 10 octobre, François Savouré, 4 ans, fils de Marin et de Marie Villemère.
— 24 novembre, Juliane, 9 mois, fille de Cantien Trinité et de Marie Guillot.
1712. — 30 octobre, *devant l'autel de la Vierge Marie Foise* Gabrielle Vedeau de Grandmont, fille de messire François Vedeau de Grandmont, conseiller au Parlement de Paris, morte subitement dans la maison du Bourgneuf, lieu de sa demeure, âgée de 56 ans et religieuse de la congrégation de Notre-Dame de Houdan.
1713. — 24 nov., Anne Charlotte de Germain de Guérin, baptisée le 5 du même mois.
1714. — 24 mai, Nicolas, fils de Nicolas Baudet et d'Anne Bonneau.
— 9 Avril, Marie Dagnet, femme de messire Jacques Le Serf, S^r du Mesnil et de Launay, conseiller au Parlement de Rouen, décédée au Bourgneuf, lieu de sa demeure.
— 27 septembre, Florine Hardy, f^{me} de Jean Baron.
— 12 décembre, *vis à vis l'autel de la Ste Vierge*, Anne Vedeau de Grandmont, veuve de feu messire Alphonse de Germain de Guérin de Moulineuf, vivant gouverneur de la ville et château de Namur, 70 ans.
1715. — 24 janvier, proche sa mère, Antoine, fils de Jean Baron et de Florence Hardy, demeurant à Boismercier.
— 27 octobre, Françoise Collet, 11 ans, fille de Jean, laboureur aux Granges S^t Pair (*sic*), hameau de cette paroisse, et de Jacqueline Flagis.

— 16 décembre, Pierre Rué, vigneron, 46 ans, demeurant rue de l'Alun, veuf d'Anne Charier, sa seconde femme.

1716. — 12 janvier, inhumé dans l'église ne l'ayant pas été au cimetière à cause de la rigueur de l'hiver, Marguerite Laumosnier, 56 ans, veuve de Jean Langlois.

— 22 janvier, Jacques, fils d'Antoine Valot et de Denise Vézard (15 jours).

— 1 février, Antoine, fils d'Antoine Duverger et de Marie Anne Touchard (2 mois).

— 28 mars, Marie Louise, baptisée le 23, fille de Marin Savouré et de Marie Villemère.

— 30 novembre, au milieu de la nef, Cantienne, 2 ans, fille d'Etienne Laumosnier, marguillier et de Cantienne Mahy.

1718. — 18 septembre, Françoise Simonneau, 78 ans, fille.

1719. — 16 mars, Fois Bourgeois, charcutier.

— 14 juillet, François Maupas, curé de la paroisse St Pierre.

1721. — 22 septembre, Antoinette Savouré, v^e de Nicolas Bernier.

— 6 octobre, Louis Boudeaux, maître de la Herse.

1722. — 12 septembre, Madeleine Blanchet, femme de Jean Chanfrein, marchand mégissier, mariée du 17 août, fi'e de défunt Simon et de Marie Antoinette Naudet, de St Pierre d'Etampes.

1724. — 9 juillet, Catherine Sergent, 53 ans, femme d'Etienne Hautefeuille.

1728. — 1 novembre, Jacques, fils de Jacques Michel Picart et de damoiselle Edeline (2 ans 1/2).

1729. — 18 avril, André (*sic*), veuve de Cantien Herblot.

1730. — 6 janvier, Louis Haudry, meunier.

1733. — 8 juillet, Louis Chrétien Hochereau, enfant en nourrice de Louis Chrétien, élu, et de Marie Dramard.

1735. — 24 novembre, Françoise Coutault, veuve de Louis Haudry, meunier.

1737. — 8 novembre, Jean B^{te} Ménager, maître charron.

1739. — 10 juillet, Cantienne (3 ans), fille de Pierre Haudry, meunier, et de Marie Madeleine Bouchez.

1741. — 10 mai, Pierre Haudry (enfant des précédents).

— 3 juillet, Madeleine Bouchez, 27 ans, femme de Pierre Haudry.

1743. — 5 janvier, Pierre, enfant de Pierre Haudry et de Jeanne Huteau (en 2^e mariage).

1746. — 14 octobre, Pierre (enfant des précédents).
1748. — 20 février, Marianne, 28 mois, fille de Louis Carnevilliers, boulanger, et de Marianne Cochon.
1750. — 26 juin, Pierre, 4 mois, fils de Pierre Haudry.
— 9 Août, Adélaïde Camille de Valory de Lucé, 19 mois.
1752. — 7 juin, Guy René de Valory, 7 mois.
1753. — 13 février, Jean Baron, laboureur, 83 ans.
— 16 mars, Pierre Dumortous, 6 ans 1/2.
1754. — 3 octobre, Marie Blanche Sophie Tiffonnet, 7 mois, fille de Louis, receveur du bureau de la porte S. Pierre, et de Marianne Sédillon, en présence de Fois Joseph Tiffonnet, curé de cette p^{se}.
1755. — 5 avril, Louis Fois Samuel Haudry, 23 mois.
— 2 mai, Louis Basile Carnevilliers, 6 ans.
— 20 nov^e. Jean Coutault, garçon âgé de 80 ans.
1758. — 22 7^{bre}. Dame Henriette Fois le Camus, 63 ans, f^{me}. du marquis de Valory.
— 17 nov^e. Louise Sophie de Valory (enfant).
— 19 x^e, Jeanne Dumortous, 14 ans.
1760. — 31 mai, Jeanne Huteau, f^{me} de Pierre Haudry.
— 11 nov^e., Fois Tiffonnet, curé de la p^{se} S. Pierre.
1761. — 22 may, Henriette Edmée de Valory, f^{me} de Fois Marthe Hubert de Valory, 39 ans.
1763. — 29 octobre, Madeleine Haudry, fille de Pierre et de Madeleine Boucher, 25 ans.
1764. — 24 mai, Jean Louis Compain, boucher, 67 ans.
1765. — 27 mai, Pierre Robert, viv. laboureur, 86 ans.
— 26 octobre, Jeanne Françoise Sureau, f^{me} de Julien Dumortous, m^d épiciier, 44 ans.
1766. — 5 mai, Jean Claude Regnault, bourgeois de Paris, Sr Dherbelot, 64 ans, en présence d'Anne François Thibault, chanoine de Notre-Dame.
— 20 mai, Julien Dumortous, m^d épiciier, veuf de Jeanne Sureau.
1771. — 5 mars, Marguerite Claudet, f^{me} du Sr Jean Baron.
— 6 juin, Jean Baron, hôtelier.
— 13 octobre, Marie Jeanne Baudet, veuve de Jean Louis Compain, boucher.
1772. — 24 avril, Marie Françoise Dumortous, enfant de Julien et de Marie Davoust.

1774. — 20 octobre, dans *la chapelle de St-Nicolas*, Guy Henri Louis, marquis de Valory.

1775. — 3 octobre, Henriette Compain, femme de Louis Baudet.

Ce fut la dernière inhumation dans l'église de S. Pierre. On sait que, sur la demande du clergé, fut promulguée le 10 mars 1776, une déclaration qui interdisait les sépultures dans tous les établissements affectés à l'exercice du culte, à la seule exception des ecclésiastiques et fondateurs de chapelles.

LE PRIEURÉ

Nous avons constaté, en commençant cette notice, la haute antiquité du prieuré de S^t Pierre d'Etampes, nous avons vu quelles étaient ses prérogatives et quels biens il possédait (1).

Nous ne connaissons pas les noms des prieurs qui ont précédé Martin Séguier convoqué à ce titre, dans l'état de l'Eglise, à la rédaction des Coutumes d'Etampes, en 1556. Frère, croyons-nous, du célèbre magistrat Pierre Séguier, mort en 1580, il était prêtre et conservateur des privilèges de l'Université ; il a laissé différents écrits publiés de 1570 à 1580.

En 1557, il était remplacé dans ses fonctions à Etampes par « Jehan Dolibea » prestre prieur fermier du prieuré de S^t Pierre, dont nous trouvons le nom dans les cahiers de Notre-Dame, à la date du 14 janvier de la même année.

1593. — Une maison et ses dépendances sise dans la grande rue du bourg S^t Pierre (rue du Bourgneuf), ayant appartenu successivement aux Mouton, Mainfroy, Faye et Rigault, est mentionnée comme étant tenue en censive du Prieur et chargée de 4 livres tournois envers Jacques Paris, marchand tanneur à Étampes.

Un neveu, ou au moins un parent, de Pierre et de Martin Séguier succéda à Jean Dolibea. Conseiller et aumônier du Roi, chanoine de l'église cathédrale de Paris, Nicolas Séguier « Prieur de S^t Pierre » est parrain à Saint-Basile, le 30 Août 1610, avec Pierre

(1) Les Pères Chartreux d'Orléans, en leur qualité de prieurs de Saint-Pierre, ont justice haute, moyenne et basse, exercée par un prévôt dans le faubourg, le long de la grande rue, depuis l'église jusqu'au carrefour où l'on voit un orme et une table de grès. Le reste de ce faubourg avec les hameaux de Bretagne, de Guignonville, les Roches, les Granges Notre-Dame, Bois-Mercier, etc., font partie de la prévôté d'Etampes (Dom B. FLEUREAU).

Baron, docteur en médecine, suivant l'ancien usage qui donnait deux parrains et une marraine à un garçon, deux marraines et un parrain à une fille. Les deux parrains étaient assistés de « damoiselle Marie Garrault, femme de Pierre Petit, capitaine des Guides du Roi, seigneur de la Montagne ».

Nicolas Séguier, prieur de S^t Pierre, est encore parrain en cette paroisse, le 2 octobre 1612 et le 4 octobre 1613.

Un état des censitaires du prieuré en 1616 nous apprend qu'à cette époque, on comptait dans la paroisse sur 254 censitaires y demeurant, 62 vigneron, quelques artisans et gens vivant de leurs revenus, 2 bouchers, 1 boulanger, 3 hôteliers et un pâtissier, le reste se composait de laboureurs.

En 1620 (10 juillet) est mentionné messire François Tartasson, « prestre desservant le prieuré de S^t Pierre ».

La ferme du prieuré de S^t Pierre fut unie en 1624 à la Chartreuse d'Orléans ; elle consistait en terres labourables, prés, champarts, dîmes et droits seigneuriaux (1).

Le 3 Juin, M^{re} Louis de Mesgrigny, conseiller et aumônier du Roi, prieur commendataire de S. Pierre, passe, avec M. Pierre Le Roy, prestre, curé, vicaire perpétuel de la p^{re} dudit S. Pierre, un acte par lequel Louis de Mesgrigny charge le curé de faire et faire faire (à sa place) tout et tel service *in divinis* moyennant une rente annuelle de 60 livres payable de 6 mois en 6 mois, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, et la jouissance pour Pierre Le Roy de toutes les offertes qui appartiennent au Prieur, tant aux festes solennelles qu'aux jours de services des trespasés où il y a trois pots de vin et trois pains (2).

1628. — Le 28 août, le 29 7bre et le 17 octobre, les actes sont rédigés et signés par M^{re} Moynerie, prestre desservant le prieuré de S. Pierre ; dès le 4 Xbre suivant, il est remplacé par M^r Antoine Le Merle, vicaire, qui s'oblige envers Louis de Mesgrigny à remplir toutes les charges spirituelles incombant au Prieur, moyennant une indemnité de 75 livres par an et le logement ². Il est cité en la même qualité en 1629 et quelques années après comme l'indique la note suivante :

« Le 7 juillet, 1633, Le Merle était desservant, et en 1634, Le-feuve, vicaire ; et la même année, 1634, les Chartreux qui avaient

(1) *Etampes pittoresque*, I, p. 229.

(2) Arch. de Seine-et-Oise. G 657.

à payer et payaient actuellement le curé Chassecuillier et Lefeuve, vicaire de la paroisse, s'obligent par la transaction de cette même année 1634, à payer à Chassecuillier, curé, 60 livres pour acquitter les offices de leur prieuré, offices qu'acquittait ledit Le Merle, que les Chartreux disent, dans la transaction, s'être retiré de leur desserte en 1634. Lefeuve faisait les fonctions de vicaire en 1634, Chassecuillier celles de curé en 1634 ; encore Le Merle faisait celles de desservant ce prieuré en 1634 et les Chartreux prirent l'obligation cy-dessus, de façon que le curé Chassecuillier (refusant ?), le vicaire et le desservant *était substitué* par le curé moyennant la rétribution portée dans la transaction » (1).

L'explication de cette note un peu confuse est donnée par des actes concernant des différends élevés à cette époque entre le prieur et le curé de S. Pierre au sujet de leurs droits, prérogatives et devoirs respectifs conservés aux archives de Seine-et-Oise (G. 657).

1639. — Mention au registre : « le mardy 19 juillet, M. Boullemier a commencé à desservir le prieuré de S. Pierre ». Il était vicaire de la paroisse ainsi que nous l'avons vu.

En l'année 1647, il y eut une transaction sur les droits de censive et de justice en la maison et enclos du Bourgneuf, entre Dom Sébastien Mercier, prêtre, religieux profès et prieur de la chartreuse d'Orléans, tant pour lui que comme procureur de Dom Pierre Boucher, vicaire ; Dom Guillaume Pastey, Dom Michel Ragaud, procureur et dom Hilarion d'Espineu, sacristain, tous prêtres et religieux de la Chartreuse, d'une part, et Catherine Gobelin, veuve de noble homme Bénigne Le Ragois, seigneur du Bourgneuf, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs ; Jacques Dujardin, conseiller à la Cour des Aydes de Paris, au nom et comme procureur de Bénigne Le Ragois, fils du défunt et de feu Catherine Gosnier, sa première femme ; Marie Le Ragois ^{f^me} du S^r Dujardin ; et Madeleine Le Ragois, femme de Charles Hervé, S^r de La Boissière, conseiller au Parlement de Paris, d'autre part (2).

Il fut fait, en 1648, par Fleury, l'arpentage et le mesurage du territoire de Saint-Pierre et, en même temps, le bornage entre ce territoire et les terres de la seigneurie voisine de Mesnil-Girault.

En 1707, la ferme du prieuré de S. Pierre rapportait 1300 livres aux

(1) Registres paroissiaux de Saint-Pierre d'Etampes.

(2) Arch. de Seine-et-Oise. E 3802.

Chartreux d'Orléans, la ferme de Dhuison dépendait du prieuré d'Étampes (1).

Ce dernier servait à l'occasion d'asile et de refuge aux malheureux, ainsi qu'en témoignent les actes suivants :

« Le 26 juin 1691, à l'heure d'une après minuit, a esté baptisé sous condition, Pierre, lequel a esté trouvé à la porte de notre église, dont les père et mère nous sont inconnus et qui a esté levé d'icelle par M^{re} Nicolas Guyot, prévost de la justice de MM. les Chartreux, seigneurs et haut justiciers de cette paroisse. Parrain, Pierre Le Mant, sergent royal au bailliage ; marraine, Juliane Bault, f^{me} de Pierre Cananaux ».

Cet enfant, mis en nourrice chez cette dernière, aux frais des Chartreux, mourut le 29 août suivant.

29 juin 1715. — Inhumation au cimetière, de Jean, 4 ans, fils de Jean Noty, natif de la p^{me} de Bourgneuf, soldat des Invalides, et de Françoise Perclaude, mort au prieuré de S. Pierre.

Pierre Jabineau de la Voûte, procureur au bailliage d'Étampes, juge civil et criminel du prieuré de S. Pierre, au nom et comme fondé de procuration spéciale des Chartreux d'Orléans, cède à Guy Louis Henri, marquis de Valory « un espace de mesure où était cy devant une maison dont il ne reste qu'un monceau de pierres, avec un petit terrain derrière en triangle, assis au faubourg S. Pierre dudit Étampes, faisant le coin de la rue du Sablon et de celle de l'Avaloir, vis à vis la maison du prieuré, qui appartenait aux dits Chartreux moyennant le paiement d'une rente de trois livres à l'œuvre et fabrique de S. Pierre, en l'acquit et décharge de la Chartreuse d'Orléans.

C'est sur ce terrain qu'est bâti l'*Auditoire*.

Des quittances de cette rente annuelle sur une maison servant aux audiences de la justice, payée par les Valory aux marguilliers de la Fabrique sont mentionnées, à la date de 1745, dans l'Inventaire des Archives de Seine-Oise (E 3762).

En 1736, il paraît un mémoire imprimé relatif aux différends entre le prieur et le curé de S^t Pierre, subsistant depuis 1634, en faveur des « marguilliers et habitans, demandeurs, contre le prieur et les religieux de la Chartreuse d'Orléans se *prétendant* prieurs du prieuré de S^t Pierre d'Étampes, défenseurs ».

Par acte du 2 juillet 1753, les Valory acquièrent de ces derniers

(1) *La Chartreuse d'Orléans*, par l'abbé Cochard.

le droit de haute justice, sous le titre de prévôté, sur les maisons et héritages relevant en censive du prieuré (1). Pour ce, ils leur payèrent une rente seigneuriale annuelle de cent cinq livres (2).

Il existe, aux mêmes fonds, des quittances de cette rente due par les seigneurs du Bourgneuf et reçue successivement des Valory, par les receveurs des religieux, Etienne Grugeon et sa veuve Marguerite, Antoine Gervais Béchu, Louis Gerosme, leurs co-héritiers et ayants-droit.

En 1791, Charles Jean Marie de Valory, seign^r du Bourgneuf, fait offre aux administrateurs du directoire du district d'Étampes. par Jean Elie Fromentin, 1^{er} huissier audiencier au tribunal du district, de la somme de 2051 livres 1 sou pour rachat et amortissement de la rente foncière de 100 livres provenant de la vente des fruits et censives du prieuré, faite le 2 juillet 1753 à Guy Louis Henry de Valory par les Chartreux d'Orléans, le 2 juillet 1753.

Le bail suivant, daté du 26 mars 1788, donne tous détails sur les biens du prieuré à la fin du XVIII^e siècle. Nous le copions presque intégralement (3).

« Par devant les notaires à Orléans soussignés fut présent très R. P. Dom Bernard Benoist, prêtre, religieux, prieur de la Chartreuse d'Orléans et covisiteur de la province de France sur Loire. Lequel donne à titre de ferme pour le temps de 9 années entières et consécutives qui commenceront pour les bâtiments et les terres labourables aux guérets de Pasque de l'année 1792 et pour les prés, dixmes et champarts par la récolte de l'année suivante 1793 et promet de faire jouir pendant ledit tems, Nicolas Barué, laboureur, demeurant au quartier de Longueville, p^{ss}e de Dhuison, près Etampes, tant en son nom que se portant fort de Catherine Briquet, sa femme, par laquelle il promet de faire ratifier les présentes et en rapporter acte en forme, à ses frais, à la première réquisition dud. R. P. et la faire obliger solidairement avec lui à l'entière exécution de toutes les clauses insérées au présent bail et au payement de la ferme cy après pour faire laquelle ratification, il déclare qu'il l'autorise dès à présent sans que sa présence soit alors nécessaire.

« Lequel Nicolas Barué au dit nom, à ce présent et acceptant, prend aud. titre et pour led. tems :

(1) Arch. de Seine-et-Oise. E 3833.

(2) Arch. de Seine-et-Oise. E 3865.

(3) Arch. de Seine-et-Oise. G 657.

« Le revenu temporel du prieuré de S^t Pierre d'Etampes consistant en maison seigneuriale, un colombier à pied, grange champarteresse, écurie, bergerie, étable et jardin, le tout enclos de murs, les terres labourables qui sont aux environs de lad. maison contenant 4 arpents, demi quartier ou environ tenant d'Orient au prieuré, d'Occident sur la sente des prés, du midy au clos de M. de Valory et du nord aux héritiers de M. Villebazin (1).

« Un arpent de terres cy-devant en vignes au quartier des gros de Tropida, ou des Blanches (2), tenant du midy sur la sente des Blanches, tenant d'Orient au S^r Duverger, d'Occident à Antoine Vallot, du nord à...

« Plus les dixmes dans toute la p^{ss}e de S^t Pierre d'Etampes et les droits de champarts sur les terres et champniers de la Boulize, pointe aux postes, voye Trainse, court réage et les petites métaïries.

« Plus les terres de la métairie des Granges S^t Père sans aucuns bâtiments et du domaine ancien dud. prieuré dont la déclaration suit : savoir :

« 36 arpents au champnier de la Belle Croix tenant du nord sur le chemin des Morts, d'occident aux Dames de Villiers (3) et à messieurs de Notre-Dame d'Etampes, d'un bout du midy et d'un bout en houches (hache?) sur les dames de Villiers et autres, d'autre long aux héritiers du S^r de la Beauvoisière (4) tenant en houche (?) du côté du midy sur M. de Valory.

« 36 arpents aux champniers de la mer de Bœuf (5) tenant du midy sur le chemin de Brouy, d'occident à la pièce cy-dessus, d'orient au S^r Pépin et autres et du nord sur le chemin des Morts.

« 38 arpents compris un arpent de mazures appelées Vieille Grange de S^t Pierre au chantier de la Marre Bourgault (6) tenant du midy sur le chemin des Morts, d'orient à MM. de S^{te} Croix d'Etampes, du nord sur MM. de Valory et Pépin en hache sur la d^{lle} Dorval (7) et d'occident aux héritiers de M. de la Beauvoisière.

(1) VIART DE VILLEBAZIN.

(2) Actuellement section D.

(3) Qui possédaient autrefois la Grange-aux-Nonains, près la Grange-Notre-Dame ou Saint-Père. Elles avaient alors 58 arpents 25 perches loués à la veuve Lemaire.

(4) Claude Clément BUCHÈRE, écuyer ordinaire du Roi, S^r de la Beauvoisière.

(5) *La Mare de Beule*, section D ?

(6) Section D.

(7) VIART D'ORVAL.

« Et 5 arpents de prez tenant d'orient sur la sente des prés, d'occident sur la rivière de *Jouinne*, du midy au Sr Delisle et autres et du nord aux héritiers de M. de Villebazin.

« Plus la rente foncière et seigneuriale de 100 livres par an et les 100 sols de rente de même nature pour le droit d'indemnité à raison des terres actuellement plantées en bois le tout dû audit prieuré par M. le marquis de Valory, seigneur du Bourgneuf et généralement tout ce qui dépend dudit prieuré assis audit Etampes, sous les réserves que fait led. R. P. prieur de la moitié au total des grosses, menues et vertes dixmes de la p^{ss}e de Dhuison, ainsi que du domaine de Boisseaux qui dépend dud. prieuré de St Pierre, de la chambre, destinée pour le logement des R. R. P. P. de la Chartreuse dans les bâtiments dud. prieuré, de la maison du vicaire et jardin et de tout ce qui dépend de la ferme de Boisseaux, dans lesquelles choses réservées, ledit Nicolas Barué ne pourra rien prétendre. Et prendre ce que dessus affermé tel que le tout se poursuit et comporte.

.

« Fait et passé à Orléans es étude pour le preneur, et à l'égard dudit R. P. au couvent de la Chartreuse d'Orléans, le 26 mars 1788, et a led. R. P. signé après que le preneur a eu déclaré ne le sçavoir, de ce enquis ».

La minute est ainsi signée : Fr. Bernard Benoist prieur de la Chartreuse d'Orléans, Petit et Porcher, notaires.

« Contrôlé à Orléans le 7 avril 1788 par Guibourg qui a reçu 46 livres 10 sols », etc.

Ce bail était fait moyennant diverses charges, entre autres « de payer annuellement 18 livres pour... l'entretien du luminaire de lad. p^{ss}e S. Pierre d'Estampes ; de la fournir de vin et d'eau pour célébrer la sainte messe en lad. p^{ss}e, de payer aussy annuellement 3 livres au sonneur, 3 livres à la fabrique, 650 livres au curé, 150 livres... pour l'entretien du vicaire — et la somme de 1250 livres en argent, 100 mines de bled, 100 mines d'avoine et 20 mines d'orge, le tout mesure d'Orléans, bon, loyal et marchand... et 6 mines de *poids* ronds, même mesure, le tout de ferme pour chacun an ».

LES RECEVEURS DU PRIEURÉ

1617. — Pierre Charpentier.

1634. — Citation de Cantien Dramard, vivant receveur du prieuré.

1647. — François Baudry, receveur du prieuré, époux de Martine Duris.

1654. — Louis Aleps, laboureur et receveur des R. P. Chartreux d'Orléans, fils de Louis, laboureur, et de Marie Amyard. Il eut un frère, Jean, qui fut marié à Philippe Gabaille, à La Ferté Alais en 1660, et une sœur, Denise, marraine d'un de ses enfants, femme en 1670 de Jean Moreau, fils de Jean, procureur ès sièges royaux d'Estampes. Il contracta trois alliances :

1^o avec Catherine Baron, morte en 1654,

2^o avec Perrine Gillet, d'Aunay-sous-Auneau, dont il eut plusieurs enfants, morts jeunes et une fille Marie, citée en 1668.

3^o avec Marie Fontaine, sœur du curé de S. Pierre. « Le 4 juin 1663, mariage célébré par M. Petit, chanoine de S^{te} Croix, entre Louis Aleps, laboureur, receveur du prieuré de S. Pierre, et Marie Fontaine, fille de feu Denys, marchand d'Estampes, et de Marguerite Boullemier, en présence de parens et amis : Jean Aleps, Jean Baron, Nicolas Compotier, Pierre Charpentier, Antoine Brunet, Denys Leblanc, etc., et de moy (Fontaine, curé, frère de la mariée).

Ils eurent aussi plusieurs enfants dont aucun ne survécut.

Fréquemment cité en qualité de parrain à S. Pierre, notamment le 3 octobre 1669 où la marraine fut damoiselle Louise de Languedou, fille du seigneur de Pussay, Louis Aleps qui exerçait en même temps les fonctions de procureur fiscal de la Seigneurie, mourut en 1675 à l'âge de 43 ans.

Sa veuve, Marie Fontaine, se remaria le jeudy 24 février 1678, avec Pierre Bredet, boulanger de la p^{se} S. Basile, qui remplit les fonctions de receveur jusqu'à sa mort survenue en 1681. Nous trouvons dans les archives du Loiret, une transaction du 11 mars 1694, qui termine de longues procédures civiles et criminelles faites tant à Estampes qu'au Parlement *depuis 1691*, contre Marie Fontaine, veuve de Pierre Bredet, fermière du prieuré de S. Pierre, en suite de sa banqueroute, et contre Claude Gallier, son gendre, et autres qui auraient détourné une partie des effets de Marie Fontaine.

Claude Gallier, qui était laboureur à Villepion (1) étant tombé malade chez sa belle-mère, y était mort en 1690 et avait été inhumé dans l'église le 6 août.

1692. — Maximilien Arnoult, receveur du prieuré, époux de Jeanne Chevallier, dont la fille, Françoise Arnoult, épousa, le 19 novembre 1693, Alexis Desforges, fils de l'hôtelier du *Lion d'Argent*.

Maximilien Arnoult est cité dans l'inventaire des archives de Seine-et-Oise (E. 3810, 1690-1739).

« Vente de la part advenue par succession à Anne Elisabeth Martin, faite par elle et son mari, Jean Lagoubée, bourgeois d'Avranches, en maison et terres, à Maximilien Arnoult, receveur du prieuré [de S. Pierre], et greffier en chef de la maréchaussée d'Etampes (succession de François Martin et de Marie Constant).

1697. — Cantien Gabiliau, époux d'Andrée Desforges, receveur.

1702. — Jehan Hardy, époux de Marie Ronceret.

1708. — Vincent Hélie, receveur des Chartreux, dont le prédécesseur paraît avoir été Cantien Herblot, enterré dans l'église, le 8 novembre de la même année.

1713. — Etienne Grugeon, époux de Magdeleine Daleine, encore cité comme receveur en 1734, et à qui succédèrent, jusqu'à la Révolution, d'abord sa veuve, puis Antoine Gervais Béchu et Louis Gérosme.

(A suivre)

Ch. FORTEAU.

(1) Eure-et-Loir.



RECHERCHES SUR LES ENSEIGNES

ET LES VIEILLES HOTELLERIES DE CORBEIL

PRÉCÉDÉES DE NOTES HISTORIQUES SUR LES RUES ET PLACES
OU ELLES SE TROUVAIENT

INTRODUCTION

Au cours de nos recherches sur Corbeil, nous avons été frappé du grand nombre d'enseignes et d'hôtelleries qui existaient en cette ville avant la Révolution. Ce sujet a attiré toute notre attention, malgré son peu d'importance qui n'est cependant qu'apparente.

Nous avons pensé que son étude ne pouvait être que profitable. L'enseigne n'est-elle pas, en effet, le reflet d'une pensée, la manifestation d'une idée ? Son examen n'est-il pas une source de renseignements les plus divers ?

Enfin, l'enseigne, autrefois riche élément de la décoration de la ville, n'est-elle pas également intéressante au point de vue pittoresque ?

Nous n'avons pas la prétention d'écrire les diverses péripéties, les transformations, les périodes de progrès et de décadence par où les anciennes enseignes et les hôtelleries de Corbeil ont passé. Ce serait au-dessus de nos forces.

Mais, peut-être estimera-t-on que, malgré l'intérêt restreint du sujet, notre travail ne sera pas sans quelque utilité pour l'histoire topographique de Corbeil. Plusieurs de ses anciennes rues ne tirent-elles pas l'origine de leur nom de celui d'une enseigne,

sans doute la plus marquante, qui s'y trouvait à une époque plus ou moins reculée ? C'est ainsi que nous citerons notamment les rues *du Barillet, du Chapelet, du Charbon Blanc, du Croissant, des Etuves, de la Guinguette, de la Queue de Renard*, etc.

Le dépouillement des terriers et censiers des églises et des établissements religieux qui existaient à Corbeil avant la Révolution, la lecture de nombreuses minutes des anciens notaires de Corbeil et d'Essonne, nous ont fourni les éléments de ces recherches sur les enseignes et les hôtelleries de la ville de Corbeil dans les siècles qui nous ont précédés.

Pour compléter, autant qu'il est possible, notre travail et aussi pour en faciliter l'intelligence, nous le ferons précéder de notes historiques sur les rues et places où se trouvaient les maisons possédant des enseignes. Enfin, pour fixer l'emplacement de ces maisons nous aurons recours au plan de 1750, du terrier de Villeroy. Nous terminerons en donnant la nomenclature des enseignes modernes.

L'usage des enseignes remonte à l'antiquité. On sait que les aubergistes romains s'en servaient ; quelques-unes même sont parvenues jusqu'à nous. A quelle époque cet usage s'introduisit-il à Corbeil ? nous ne saurions le dire exactement. Il est certain cependant qu'il en existait dès le moyen-âge. De nombreuses enseignes des XIII^e et XIV^e siècles et de la première moitié du XV^e siècle nous sont connues.

On n'ignore pas combien le moyen âge aimait à voir représenter sur les enseignes des objets étranges, des choses extraordinaires, images qui semblaient alors nécessaires, à défaut de la presse, pour graver une adresse commerciale dans la mémoire des passants ; si les documents écrits n'attestaient l'existence, à cette époque, de ces enseignes à Corbeil, l'énonciation seule de celles-ci suffirait à les dater, telles les enseignes de l'*Ane Rayé*, du *Chaudron*, de la *Chaudière*, de la *Coupe*, du *Dauphin*, du *Bœuf couronné*, de l'*Homme sauvage*, du *Mouton*, du *Porc épici*, de la *Pomme de Pin*, des *Singes verts*, de la *Tête noire*, etc. etc.

Le numérotage des maisons de notre vieux Corbeil est relativement récent ; ce n'est qu'en 1778, ainsi que nous le dirons plus loin, qu'il y fut procédé, à la suite d'une décision des échevins ; c'est de cette époque également que date à Corbeil l'indication du nom des rues par des écriteaux. Auparavant et à raison de la difficulté pour

les habitants et les voyageurs de se diriger, il avait été utile et nécessaire d'avoir recours à divers moyens.

C'est ainsi que la coutume s'établit de différencier les maisons entre elles, par les désignations les plus variées et les plus pittoresques ; le nom imposé était figuré ordinairement sur une plaque de tôle qui était suspendue à une potence. C'était l'enseigne, se balançant au vent et annonçant de loin la maison hospitalière.

Les particuliers cependant n'y eurent pas toujours recours ; parfois ils se contentaient de décorer leur porte d'entrée de niches où étaient placées des statuettes de saints qu'on éclairait pendant la nuit.

La vieille enseigne revêtait un peu toutes les formes, mais surtout celles de l'écusson ; on y voyait figurer des emblèmes et des devises, des animaux, des signes héraldiques, la figure d'un saint adopté pour patron, d'un personnage légendaire.

Les enseignes étaient d'ordinaire naïvement peintes sur tôle ou sur toile, quelquefois sculptées dans la pierre ; quelques-unes étaient artistiques. N'assure-t-on pas que Jean Goujon, Germain Pilon, Jean de Bologne en sculptèrent, et que le Caravage, Holbein, Watteau, H. Vernet, A. Delacroix en peignirent.

Parfois on trouvera sur une enseigne, un rébus, une épigramme ou un jeu de mots, telle l'enseigne : « *Au lit on dort* ».

Si les enseignes qui pendaient à la porte des artisans et des bourgeois étaient ordinairement de formes et de dimensions modestes, il n'en était pas de même de celles des marchands, qui luttaient entre elles de volume et d'éclat, à tel point que, en 1666, un arrêt dut en limiter les dimensions.

Pour conquérir la clientèle, chaque commerçant s'efforçait d'attirer l'attention, de préférence au voisin. Pour rivaliser avec succès, il recourait à une enseigne extravagante pouvant frapper davantage l'esprit du passant ; heureux si on pouvait l'arrêter, intrigué !

D'ailleurs, les aubergistes et les hôteliers étaient contraints d'avoir une enseigne, de par les règlements les concernant.

Une ordonnance de Moulins, de 1567, prescrit à ceux qui veulent obtenir la permission de tenir auberge, de faire connaître au greffe de la Justice des lieux : « *leurs noms, prénoms, demeurances, et enseignes* ».

Henri III, par un édit de 1577, ordonne aux aubergistes de placer une enseigne au lieu le plus apparent de leurs maisons.

A diverses époques, les enseignes mises par les taverniers, qui poussaient l'audace jusqu'à se servir du nom des saints et de tous les bienheureux du paradis, comme vocables de leurs auberges, firent naître de nombreuses plaintes et critiques.

Artus Désiré, auteur du xvi^e siècle, ne craint pas d'écrire dans sa *Loyauté consciencieuse des Taverniers*, en parlant des « grands tableaux et enseignes dorées » des cabaretiers de son temps :

.

En leur logis pleins de vers et de teignes,
Où est logé le grand diable d'enfer,
Mettent de Dieu et des saints les enseignes.

.

L'un pour enseigne aura la Trinité,
L'autre saint Jehan, et l'autre saint Savin,
L'autre saint Maur, l'autre l'Humanité
De Jésus-Christ notre sauveur divin.
De Dieu, les saintz sont leurs crieurs de vin,
Tant aux cités, que villes et villages,
Et vous mettront dessus les grands passages,
Aux lieux d'horreur et d'immondicité,
Des susdictz saintz les dévotes images,
En profanant leur préciosité.

Ces abus ne firent néanmoins qu'augmenter avec le temps.

A Corbeil, les saints et saintes qui se balançaient sur les enseignes étaient nombreux. Nous observerons toutefois que la plus grande partie de ces enseignes étaient appendues à des maisons sur lesquelles avaient été constituées des rentes destinées à la fondation de chapelles dans les églises de la ville, et que ces chapelles étaient placées sous l'invocation des mêmes bienheureux.

Sous Louis XIV, les hôteliers et autres négociants qui avaient toute liberté de se servir de telles enseignes que bon leur semblait, commettaient tant de licence dans la composition littéraire de celles-ci, qu'on fut sur le point de créer une charge de grand inspecteur des enseignes de France, à l'effet de réformer leurs marques de commerce.

Écoutons notre grand comique se moquer de cette mesure, qu'il fit avorter, dans *les Fâcheux* (acte III, scène II).

« Sire,

« Votre très humble, très obéissant, très fidèle et très savant sujet et serviteur, Caritidès, François Donatien, Grec de profession, ayant considéré les grands et notables abus qui se commettent aux inscriptions des enseignes de maisons, boutiques, cabarets, jeux de boules, et autres lieux de votre bonne ville de Paris, en ce que certains ignorans, compositeurs des dites inscriptions, renversent, par une barbare, pernicieuse et détestable orthographe, toute sorte de sens et raison, sans aucun égard d'étymologie, analogie, énergie, ni allégorie quelconque, au grand scandale de la République des lettres, et de la nation Française, qui se décrie et déshonore par les dits abus et fautes grossières envers les étrangers, et notamment envers les Allemands, curieux lecteurs et inspectateurs des dites inscriptions ».

« Supplie humblement votre majesté de créer, pour le bien de son État et la gloire de son empire, une charge de contrôleur, intendant, correcteur, reviseur et restaurateur général des dites inscriptions, et d'icelle honorer le suppliant, tant en considération de son rare et éminent savoir, que des grands et signalés services qu'il a rendus à l'État et à votre Majesté, en faisant l'anagramme de votre dite Majesté, en français, latin, grec, hébreu, syriaque, chaldéen, arabe »...

Les anciennes enseignes firent naître également de nombreuses observations quant à leurs proportions gigantesques et à leur multiplicité.

Un auteur moderne qui a résumé les critiques de du Breul et de Mercier, s'exprime ainsi :

« Pendant des siècles, les enseignes furent appendues au travers des rues, à l'aide de fortes barres de fer historiées, scellées dans la muraille. Quand le vent soufflait, toutes les enseignes, devenues gémissantes, se heurtaient et se choquaient entre elles, ce qui formait un carillon plaintif et discordant vraiment incroyable.

De plus, elles jetaient la nuit des ombres larges qui rendaient nulles la faible clarté des lanternes ; ces enseignes, pour la plupart en relief, avaient souvent un volume colossal. On voyait une épée de six pieds de haut, une botte grosse comme un muid, un éperon large comme une roue de carrosse, un gant qui aurait logé un enfant ».

A la suite de nombreuses plaintes, une ordonnance de novembre 1669 obligea tous les commerçants à avoir des enseignes de même dimension : « à treize pieds et demi depuis le pavé de la rue jusqu'à la partie inférieure du tableau qui n'aurait que 18 pouces de largeur sur deux pieds de haut ».

Néanmoins, il y eut encore des abus ; pour les faire cesser, ou plutôt pour y remédier partiellement, intervint en 1761, une or-

donnance, aux termes de laquelle toutes personnes se servant d'enseignes devraient les faire appliquer en forme de tableaux contre les murs, sans que la saillie de ces tableaux puisse excéder quatre pouces.

En principe, l'ancienne enseigne se concédait et il était de droit commun qu'elle ne pouvait être reproduite ou répétée dans un *même faubourg* ; elle devait être agréée du seigneur censier qui percevait une redevance.

Alors, que de nos jours l'enseigne est l'accessoire du fonds de commerce, et non de l'immeuble dans lequel le fonds est exploité, l'ancienne enseigne était plutôt considérée comme immeuble par destination ; la boutique pouvait changer de locataire, le successeur pouvait être commerçant vendant d'autres marchandises, l'enseigne subsistait. Aussi les tabellions n'avaient-ils garde de l'oublier dans la désignation des lieux, lors même qu'elle n'existait plus matériellement depuis longtemps.

Nous verrons à Corbeil des enseignes qui ont subsisté pendant plus de quatre siècles.

Une transaction, intervenue le 7 octobre 1614, devant M. Pierre Hideux, notaire à Corbeil, entre Pierre Beché et Jehan Rigault, tous deux marchands, demeurant à Corbeil, mettant fin à un procès relatif à une revendication d'enseigne, est des plus instructives sur le droit de l'époque.

Rigault, propriétaire d'une maison sise rue Notre-Dame, attenant à une autre maison appartenant à Beché, avait pris la même enseigne que celui-ci, c'est-à-dire « LES CARNEAUX ». Beché fit comparaître Rigault devant le prévôt pour le faire condamner :

« à oster et faire oster et biffer les marques des CARNEAUX que ledict Rigault a faictes mettre sur le devant contre les murailles et la porte de sa maison, avec deffences de plus à l'advenir mettre telles marques et enseignes, ains qu'elles seroient defferées à la maison et hostel dudict Beché, à laquelle seulle deivoit appartenir le nom des CARNEAUX, conformément au partage, faict entre les prédécesseurs, propriétaires des dites maisons du 5 may 1578 »...

Rigault soutenait :

« Qu'il avoit peu mettre à sa maison et y pouvoit faire pendre une enseigne des CARNEAUX, à quelque difference de celle dudict Beché, d'autant que les deux maisons, à présent divisées avoient été d'un même accès et enclos qui appartenoit à ung seul père de famille, après le décès duquel les dictes logis avoient esté divisés en divers lots sans avoir destination ny changement, d'aulture nom et enseigne, sinon que les dictes Carneaux ».

Après sentence interlocutoire du prévôt Jean de la Barre du 14 septembre 1614, et après descente sur les lieux, les parties pour « obvier à un gros procès, aux grands fraiz, longueurs et despens » qui s'en pouvoient ensuivre, et pour nourrir paix et amitié entre elles, et par l'avis de leurs amis et conseils », transigèrent aux conditions suivantes :

« Pour ce qui est des marques et paremens du devant la maison dudict Rigault, ils y demoureront tant que bon luy semblera, — et néant moins il n'y pourra faire pendre aucune enseigne des CARNEAUX, mais y pourra mettre telle autre que bon luy semblera par la tolérance et permission du seigneur censier ou autrement, ainsy qu'il advisera ».

Rigault se consola de son échec, en prenant désormais pour enseigne les PETITS CARNEAUX.

On peut fixer au milieu du XVIII^e siècle, l'époque où commença le discrédit de la vieille enseigne, pourtant si esthétique, si abondante en enseignements.

Sa disparition est due à plusieurs causes.

L'ordonnance de 1761 que nous avons rapportée, causa la destruction d'un grand nombre d'enseignes.

De plus, par délibération prise par les maire et échevins de la ville de Corbeil, le mardi 17 février 1778, il fut décidé, afin de permettre d'établir plus facilement le logement des troupes et que celles-ci puissent aisément le trouver :

« Que toutes les maisons, sans réserve, des habitants, tant de la ville que des faux bourgs seront incessamment numérotées, en exécution de l'ordonnance du 1^{er} mars 1768, et de la manière y expliquée, et le nom des rues sera inscrit au coin des premières maisons, à droite de chacune d'elles ; à faire faire lesquels numéros et inscriptions, le bureau autorise M. Gorsat, premier échevin, qui veut bien s'en charger ».

L'abbé Guiot, dans son almanach de Corbeil, 1789, dit que le 12 mai 1778, le nom des rues de Corbeil fut mis au coin de chacune d'elles.

Le 1^{er} juillet suivant le travail est terminé et M. Gorsat fait observer « que, pour la conservation et entretien des numéros, il a fait annoncer et publier dans les places et carrefours, par le tambour de la ville, en la manière accoutumée, *« que tous les propriétaires de maisons sont enjoins de les entretenir et remarquer, en cas de démolition ou reconstruction de leurs maisons »*.

Les propriétaires firent peu de cas de cette injonction.

En effet, le 20 novembre 1788, il est représenté aux maire et échevins « qu'il se trouve un grand nombre de maisons de la ville de Corbeil, auxquelles il ne se trouve pas de numéro, soit parce que partie ont été rétablies, soit parce qu'une autre partie ont été élevées depuis quelque temps ».

Ces administrateurs se transportèrent immédiatement devant les maisons sans numéros et y firent appliquer sur le champ, non sans opposition, les numéros nécessaires, par le premier ouvrier requis, ainsi que le constate le curieux procès verbal suivant :

« Et le dit jour, heure de midi, les officiers municipaux, transportés devant la maison du sr Lhoste, md tanneur, sise rue de la Herse à Corbeil, laquelle maison nouvellement bâtie se trouve sans numéro ; ils ont donné ordre au nommé Henriette, peintre vitrier en cette ville, de poser et faire au même moment les nos 139 bis, sur le jambage de la porte de la 1^{re} cour de ladite maison, à l'entrée de l'icelle à droite ; que le sieur Lhoste s'est à l'instant présenté et a déclaré à MM. qu'il ne seroit pas apposé de numéros à sa porte, que s'il en étoit apposé, parce qu'il ne s'y opposeroit pas avec force, il les effaceroit aussitôt ; sans avoir égard à cette déclaration, MM. ont ordonné audit Henriette de faire les susdits numéros, lesquels, en leur présence et en celle dudit sieur Lhoste et son épouse, ont été faits de la manière cy devant dite ; aussitôt messieurs se sont retirés, et rentrés en l'hôtel de ville ont arrêté que ces présentes devoient être rédigées pour constater l'existence des dicts numéros, et pour servir ce que de raison ».

Enfin la révolution de 1789, en faisant la guerre aux insignes religieux et royaux jusque sur les tableaux appendus devant les auberges, causa la disparition de plus de 20 enseignes à Corbeil.

Fouché, qui donna à Moulins, le 26 septembre 1793, l'arrêté que nous allons rapporter, eut de nombreux imitateurs :

« Toutes les enseignes qui portent des signes de royalisme, féodalité et de superstition, seront renouvelées et remplacées par des signes républicains ; les enseignes ne seront plus saillantes, mais simplement peintes sur les murs des maisons ».

Bien que l'enseigne moderne revête parfois un caractère d'art et ne soit pas toujours dénuée d'esprit, telle l'enseigne « LE BON RAT MUSE », servant actuellement à une maison de commerce de la rue de l'Orberie à Corbeil, nous regrettons la disparition de la vieille enseigne parlée de nos ancêtres, qui donnait tant de pittoresque à notre ville et que telle hôtellerie qu'ils ont connue sous le nom de *la Coupe d'or* ait dû échanger son enseigne contre le n° 5.

PREMIÈRE PARTIE

RIVE GAUCHE DE LA SEINE

RUE SAINT-SPIRE.

Cette importante voie de communication, qui se confond dans la traversée de Corbeil, avec la route nationale n° 191, de Corbeil à Mantes, commence place du Marché et se termine à la limite du territoire, rue de *Gournay* ; sa longueur est de 775 mètres et sa largeur moyenne de huit mètres (1).

Elle tire son nom, qu'elle porte depuis le milieu du XIII^e siècle, de l'antique collégiale royale dont elle a été de tout temps le principal accès ; avant, elle s'appelait *Grande Rue*.

Ce n'est que depuis la Révolution, et par suite de la suppression des causes nombreuses qui, jusque-là, en avaient distingué les diverses fractions, que cette longue voie est connue sous l'unique dénomination de Rue Saint-Spire.

Antérieurement, de la *place du Marché*, à l'entrée de la rue de la *Boucherie*, en raison du pont jeté sur le canal du moulin de la *Boucherie*, elle se dénommait rue du *Petit pont* ; de ce pont à la rue du *Trou Patrix*, elle s'appelait rue *Saint-Spire* ; au-delà et jusqu'au pont placé sur le canal du moulin de l'*Arquebuse*, la rue n'était qu'une impasse, close par le mur d'enceinte de la ville. Cette partie portait le nom de rue de la *Herse*.

Plus loin, c'est-à-dire après le rempart de la ville et jusqu'aux limites du territoire, existait le *Chemin de Fontainebleau*, bordé au sud par des terrains dépourvus de constructions, au levant par

(1) Alignement approuvé par le conseil municipal le 19 décembre 1847.

l'église Saint-Nicolas et son cimetière, et de terres en culture et jardins. C'est par ce chemin qu'autrefois, pour entrer en ville, on arrivait à la *porte Saint-Nicolas*.

La PREMIÈRE SECTION (rue du Petit pont), est longtemps demeurée la partie la plus étroite, et, partant, la plus incommode.

Pour l'améliorer et remédier à son étroitesse, qui était telle qu'une voiture pouvait à peine y passer, le gouvernement y fit exécuter divers travaux en 1732. L'arche jetée sur le canal du moulin de la Boucherie, fut reconstruite sur de plus grandes dimensions et plusieurs bâtiments furent démolis entièrement ou partiellement.

Ces travaux nous sont révélés par un acte passé devant M^e Masson, notaire à Paris, le 14 mai 1740, rappelant les termes d'une transaction entre Nicolas Allevin, arquebusier à Corbeil, et autres, et Pierre Debeines, marchand aussi à Corbeil, intervenue devant M^e Adam, notaire en cette ville, le 31 août 1732 (1), dans laquelle il est dit que :

« Pour raison des changements qui se font en cette ville de Corbeil, de l'ordre
« du Roy, sur aucuns des bastimens, estans en la rue du Petit Pont, celuy dudit
« Debeines se trouve entièrement démoly, et par ce moyen, exposé à perdre
« presque la totalité de sa maison ; que, pour parvenir à la faire rétablir, il faut
« qu'il se recule sur le bras de la rivière d'Etampes ».

Debeines obtint des consorts Allevin le droit de pouvoir bâtir sur le bras de cette rivière contre le mur de leur maison « sur
« la longueur de quatre pieds 10 pouces, à prendre de l'encoignure du
« restant de la cuisine de la maison dud. Debeines sur l'arche nouvel-
« lement construite sur ce bras de rivière ».

L'alignement de cette rue du Petit Pont, appliqué à toutes les constructions élevées sur le côté droit, notamment par un arrêté préfectoral du 14 juin 1830, avait été déterminé par une décision du conseil d'Etat de 1769.

C'est sur un autre alignement, permettant de porter, à un moment donné, la largeur de la rue à 10 mètres, que furent reconstruites vers 1845 les maisons *Simon* et *Dancongnée*.

Entre ces deux maisons, la ville possédait anciennement une ruelle de quatre pieds ou environ de largeur (2), conduisant de la rue Saint-Spire (section du Petit Pont), à un port et lavoir et à des chambrettes, appelées les chambres Robin, placées en encorbelle-

(1) Minutes déposées en l'étude de M^e Jozon, notaire à Corbeil.

(2) Titres des années 1431, 1479 et 1544.

ment sur la rivière de Seine. Ce port se trouvait en amont des roues du moulin de la Boucherie. Quand le mur d'enceinte interceptait l'approche du Fleuve, et que la plus grande partie de la place du Marché était renfermée dans l'enclos de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Jean de l'Ermitage (1), cette ruelle était très utile aux habitants ; mais après le démantèlement de la ville, alors qu'il fut possible, par l'agrandissement du marché, d'user librement des eaux des rivières pour les besoins journaliers, cette ruelle fut délaissée, et les riverains s'en attribuèrent la jouissance exclusive. Le public cessa d'y passer.

Un titre de 1723 indique qu'elle était « présentement » enfermée dans le nouveau bâtiment du moulin.

En 1790, la ville en revendiqua la possession, mais un jugement du tribunal du district repoussa sa demande.

Cependant cette ruelle n'étant pas complètement close, la ville la réclama à nouveau en 1834 ; les riverains furent mis en demeure de la restituer ; Dancongnée, l'un d'eux, prit ces mesures pour trouble apporté à sa possession et forma contre la ville une demande en *complainte*, en invoquant à l'appui de son action le jugement du district. En présence de ces contestations, le conseil municipal, saisi de la question, décida, par de longs et judicieux considérants, de ne pas donner suite à cette revendication (2). Depuis, cette ruelle n'existe plus et est définitivement acquise aux propriétés riveraines.

Il n'est pas sans intérêt de donner ici quelques renseignements sur le *moulin dit de la Boucherie* et sur le *canal* qui le faisait moudre, lesquels remontent à une haute antiquité.

Bien que dans un document de 1694, que nous relaterons plus loin, le chapitre de Saint-Spire ait émis la prétention que l'origine de ce canal était antérieure à celle de la ville, ce qui est paradoxal, nous estimons, avec plusieurs auteurs, qu'il est postérieur à la collégiale Saint-Spire, fondée vers 953 par AYMON, premier comte de Corbeil. Il est très plausible que cette rivière factice fut creusée sur les ordres de Bouchard II, dit le Superbe, 6^e comte de Corbeil, vers 1070, pour défendre le cloître, en forme de château, qu'il fit construire, et que, pour utiliser le cours d'eau et augmenter les revenus du Chapitre, il fit édifier le moulin de la Boucherie.

(1) Voir plan du terrier de Villeroy.

(2) Délibération du 6 février 1835.

On sait que Bouchard, pour remédier à la désolation où se trouvait, par suite des guerres civiles, l'Église Saint-Spire, qui était située en dehors de la protection du château royal, résolut de soustraire cette collégiale à toute domination étrangère : à cette fin, par une charte octroyée en novembre 1071 (1), il assigna aux chanoines de Saint-Spire un territoire déterminé pour y fixer leur demeure, en spécifiant « qu'eux-mêmes, avec tout ce qui serait « renfermé dans l'enceinte du nouveau cloître, jouiraient d'une « entière liberté, seraient exempts d'impôts, et même affranchis « de la juridiction de l'abbé, mais resteraient soumis pour le cri- « minel à la juridiction de l'Evêque ou de l'archidiacre ».

C'est dans ces circonstances que le SUPERBE, pour libérer et affranchir le *Chapitre*, de toutes nouvelles vexations et injustes prétentions des sergents et officiers royaux, et pour qu'il ne fût plus à la merci des gens de guerre, fit bâtir un cloître fermé de bonnes murailles, de manière que les prêtres desservant l'église puissent exercer leurs fonctions en toute sécurité.

Anciennement, nous dit de la Barre, le canal de la Boucherie servait de fossé au château de Corbeil, c'est-à-dire au *Castellum Sancti Exuperii*.

Le Chapitre, en sa qualité de seigneur haut justicier d'une partie de la ville, jouissait de la banalité du moulin de la Boucherie, en vertu de la charte de la reine Adèle de Champagne, datée de 1183, confirmée l'année suivante par Philippe Auguste, son fils (2).

Par cette charte très curieuse, la veuve de Louis VII fit concession à perpétuité au Chapitre de Saint-Spire de *deux boulangers bien acquis*, pour aller moudre au moulin de la Boucherie, et autorisa le meunier à avoir un âne pour porter les farines à domicile. Cette donation était relativement importante.

Jusque-là, en effet, les moulins du roi avaient seuls le droit de banalité et de chasse dans toute la châtellenie de Corbeil, de telle façon que les autres moulins, appelés bâtards, ne pouvaient chasser ni aller quérir les blés et reporter les farines sans le congé et permission du fermier des moulins banaux, et sans lui payer un droit d'abonnement convenu.

Nombreux sont les sentences, arrêts et autres actes de justice qui

(1) Cartulaire de Saint-Spire, publié par M. COÛARD. Rambouillet, 1882, page 1.

(2) Cart. St Spire, pages 51-52. Original. Arch. de Corbeil, G G. n° 384.

ont maintenu le chapitre en possession de la banalité ainsi octroyée (1).

Nous mentionnerons ici que, par acte passé devant Clozeau, notaire à Corbeil, le 29 avril 1641 (2), une transaction intervint entre *Charles de NEUFVILLE*, baron d'Halincourt, *marquis de VILLEROY*, seigneur usufruitier, et par engagement du domaine et comté de Corbeil, et le *Chapitre de SAINT-SPIRE*, aux termes de laquelle les parties, pour éviter tous différends et procès entr'elles, accordèrent que :

« Les meusniers du moulin de la Boucherie appartenant aux dicts de Saint-Spire auront doresnavant et à tousjours la liberté et franchise de chasser en la ville, faux bourgs, chastellenye et par toutte l'estendue de la bannalité des moulins du Roy, et d'y mener ou envoyer par leurs gens et serviteurs, leurs bestes pour enlever les grains pour moudre audict moulin de la Boucherie, et rapporter les farines qui auront esté moullues aud. moulin partout où bon leur semblera, sans qu'ils y puissent estre troublez ny empeschez en façon quelconque par le fermier du domaine ny par le fermier des moulins banaux du roy, ny autre, pour quelque cause, ny soubz quelque prétexte que ce soit ;

« Et en cas semblable les fermiers des moulins banaux pourront eulx et leurs gens, et tous les autres meusniers qui en auront la permission des fermiers des moulins banaux du roy et qu'ils auront abonnez, chasser sur les subjectz desd. de St-Spire, et de chasser sur leurs fermiers. »

Pour prix de cette transaction MM. de Saint-Spire s'engageaient à payer au marquis de Villeroy ou à ses fermiers du domaine ou des moulins banaux, perpétuellement et par chacun an, la somme de trente livres tournois à titre d'abonnage « à quoy led. seigneur d'Halincourt s'est restrainct et contenté en faveur et en considération des privilèges particuliers de Saint-Spire.

Cette transaction fut exécutée jusqu'à la Révolution.

Le Chapitre de Saint-Spire se prétendait, ainsi que nous allons le voir, propriétaire de toute la rivière d'Essonne, de l'arche de Saint-Jean à la Seine et, par suite, soutenait que le canal de la Boucherie était indépendant du domaine royal.

En 1694, le trésor royal se trouvait épuisé à la suite des guerres et des calamités en résultant. Pour se procurer de l'argent, Louis

(1) On peut citer notamment un arrêt du parlement de Paris du 29 mars 1468, deux sentences du prévôt de Paris des 27 novembre 1469 et 26 mai 1472, deux sentences du trésor des 23 septembre 1562 et 19 janvier 1572.

(2) Les minutes de M^e Clozeau sont déposées en l'étude de M^e Lelong, notaire à Corbeil.

XIV recourut aux édits bursaux (1) ; prétextant que les dérivations des cours d'eau, navigables ou non navigables, étaient des propriétés de l'Etat, ce prince voulut contraindre tous les détenteurs de dérivation à payer des droits arbitraires. La nouvelle taxe, dont un nommé François Fontaine était chargé d'opérer le recouvrement dans la généralité de Paris, fut fixée à 1000 livres pour le bras de rivière d'Essonne, faisant tourner le moulin de la *Boucherie* ; le Chapitre résista à cette imposition et pour se soustraire à son paiement il appuya son opposition sur ce que :

« 1° le cours d'eau, comme le moulin qu'il alimentait, faisait partie des concessions des fondateurs du chapitre, qui était de fondation royale, puisque d'une part le roi avait exclusivement le droit de collation et pourvoyait à la nomination des chanoines et des dignitaires ; qu'il était garde gardinier de l'église ainsi que le prouvait la lettre de Louis XII du mois d'août 1513. confirmée par arrêt du conseil du 8 mai 1686 ; qu'en qualité de patron et de collateur il entretenait l'église, puisqu'il était vrai qu'en 1686, les trésoriers de France avaient fourni les fonds nécessaires pour la reconstruction d'un pillier dans ladite église St Spire.

2° Par l'inspection du cours d'eau en question, il paraît qu'il est plus ancien que la ville de Corbeil, par deux bras ou décharges que la rivière d'Etampes fait audit endroit dans la rivière de Seine, faisant deux cours d'eau : le premier, qui est le principal, tombe au dessous de Corbeil, et fait tourner les moulins du domaine ; le second cours, qui est celui en question, passe par le milieu de la ville, et fait tourner le moulin de la Boucherie, appartenant au chapitre, et il y a apparence que l'église fut bâtie par le comte Aymon, fondateur, le long dudit bras ou canal de la dite rivière, où est le dit moulin, et qu'il donna le dit bras ou canal et l'annexa au domaine dudit chapitre, puisque le chapitre rapporte un acte de plus de quatre siècles par lequel le chapitre est reconnu seigneur et propriétaire dudit cours d'eau ; ledit acte est de l'année 1293, c'est une concession du droit de port sur le cours d'eau, faite par le chapitre à la *maison de l'Hôtel Dieu de Corbeil*, homologué par l'official de Paris et aussi confirmé par l'évêque du lieu en la dite année 1293 ; de sorte que le susdit chapitre n'ayant jamais détourné ledit cours d'eau, en étant en possession depuis plus de 700 ans, le susdit chapitre ne jouit pas de la qualité de ceux compris dans les lettres patentes de Henri Second, ni dans l'édit de sa Majesté, du mois d'octobre 1694, en conséquence il doit être déchargé de la taxe de 1000 livres ».

En fait, la propriété du canal de la Boucherie avait été reconnue au chapitre de Saint-Spire par une sentence rendue au Châtelet de

(1) C'est le nom que l'on donnait aux édits et déclarations qui n'avaient pour objet que de faire entrer de l'argent dans les caisses de l'Etat, comme les édits relatifs aux créations d'office, aux nouvelles impositions etc.

Paris, le 2 décembre 1505, à la suite d'une information, dont nous aurons occasion de parler.

Néanmoins, quel qu'ait été le droit du chapitre sur ce canal, la ville y avait, dans l'intérêt de la défense, un droit de police. Par ses soins, une herse avait été placée à son débouché dans la Seine ; le 15 mars 1513 elle fit dresser sommation au chapitre de boucher des arches qui pouvaient faciliter l'introduction de l'ennemi.

La Révolution fit rentrer ce bras de rivière dans le droit commun ; la prise d'eau fut réglée par ordonnance royale du 1^{er} août 1845.

D'après un plan dressé par les ingénieurs de l'administration en 1856, et homologué par le conseil municipal le 12 avril, la largeur minima du canal fut fixée à 5 mètres, c'est-à-dire à la largeur qui existait sous le pont de la Boucherie, et la plus grande largeur de 5^m10 à 7^m90, en amont de ce pont.

A l'origine, le canal de la Boucherie était complètement à ciel ouvert, mais le chapitre ayant permis à différentes reprises, et moyennant redevances, aux riverains « d'avancer et bastir au dessus » le cours d'eau finit par être couvert partiellement. De nombreux lavoirs furent établis dans les mêmes conditions. Ces constructions faites sur pilotis très rapprochés, et pour ainsi dire enchevêtrés les uns dans les autres, nuisaient à l'écoulement de l'eau, et venaient au moment des fauchages et curages obstruer sa libre circulation, et diminuer le volume d'eau qui devait arriver au moulin.

Le meunier éleva de nombreuses plaintes à ce sujet.

Vers 1860, à la suite de la mort de M. Gaidelin, son propriétaire, le moulin de la Boucherie cessa de tourner et les riverains eurent à souffrir de cette situation nouvelle : les odeurs nauséabondes s'échappant des détritrus de toutes sortes, arrêtés dans leur passage par la vanne et la roue du moulin, devinrent intolérables.

Des plaintes nombreuses affluèrent au conseil municipal, qui décida enfin le comblement du canal, après enquête qui eut lieu du 25 mai au 12 juin 1903.

Les travaux commencèrent le 15 janvier 1904, et furent terminés avant les chaleurs.

Nous dirons ici que l'on s'aperçut, lors de ces travaux, que le radier du canal était formé par des dalles en pierre posées en croisillon.

Le comblement du canal de la Boucherie coûta environ 10.000 francs à la ville.

La DEUXIÈME SECTION de la rue Saint-Spire, c'est à-dire la partie se trouvant entre les deux ponts, est la plus remarquable. Elle était autrefois le centre de la seigneurie du chapitre, qui, comme signe apparent de sa haute justice, possédait, à l'entrée du cloître, un poteau judiciaire avec carcan en fer.

Avant 1790, ses habitants, de même que ceux de la seigneurie de Saint-Spire, dépendaient de la paroisse dite de Saint-Martin, ayant pour siège, dans l'église Saint-Spire, une chapelle, que nous croyons être celle actuelle de la Vierge, ayant le titre de cure (1).

Nous n'exposerons pas ici les divers privilèges dont jouissait le chapitre de Saint-Spire. Nous nous bornerons à dire que, notamment, il avait droit de justice sur le domaine de Corbeil pendant les trois jours de Saint-Spire et les trois jours de Notre-Dame; qu'il avait droit également de prendre un denier obole parisis de rente sur chaque muid de sel passant sous les ponts de Corbeil pendant toute l'année (2).

Le Chapitre se montra toujours gardien vigilant de ses droits seigneuriaux et curiaux. Les archives de la ville contiennent de nombreux actes des procédures suivies par lui contre la justice royale, non seulement pour conserver le droit aux foires de Saint-Spire et d'août, qui lui appartenait pendant trois jours, mais aussi pour faire maintenir, sans empiètement, sa haute justice seigneuriale.

Nous citerons notamment une sentence du Châtelet de Paris du deux décembre 1505 (3), que nous rapporterons plus au long, en parlant de l'enseigne Notre Dame qui se trouvait rue Saint-Spire, sentence rendue entre le procureur du roi au Châtelet de Paris et le chapitre de Saint-Spire, justifiant les droits de justice de ce dernier, tant en la ville de Corbeil que villages et territoires aux environs, fixant les limites de leur cloître, et leur accordant en conséquence main levée de la confiscation qui avait été prononcée à tort, au profit du roi « *es biens trouvés et qui estoient en l'hôtel de l'image*

(1) Titre de 1467.

(2) Voir Cartulaire Saint-Spire, lettres des années 1323, 1325, 1326.

(3) Archives de la ville G. G. 379.

« *Notre Dame, dans la grande rue de St Spire de Corbeil, et en la haute justice et seigneurie desdictz de St Spire* ».

Cette sentence concernait Jean Aubert, potier d'étain, demeurant en cet hôtel de l'*Image Notre-Dame*, qui s'était rendu coupable d'un crime emportant la peine capitale.

C'est dans cette partie de la rue Saint-Spire que se trouve l'ancien portail du cloître, belle arcade en ogive qui le fermait autrefois, et monument le plus remarquable de notre ville.

Pinard dépeint ainsi cette entrée du cloître : « elle se compose d'une large ouverture terminée par un arc brisé. Sa construction appartient à l'architecture de la fin du XIII^e siècle. Ses portes, dans le même style et couvertes d'une serrurerie artistement travaillée, ont été détruites à la fin du siècle dernier, ainsi que deux statues qui décoraient les niches. Au-dessus du couronnement de cette porte s'élèvent deux tourelles construites en encorbellement ; leurs toits coniques sont couverts d'ardoises » (1).

Les belles portes du cloître avaient été données par l'abbé Mathis, vers 1628 (2).

Le cloître était ouvert à l'angelus du matin et fermé à la nuit par le sacristain.

Les habitants profitaient, lors des discordes civiles, de ce que le cloître était exempt du pillage des gens de guerre, pour y cacher leurs meubles et objets précieux. Dans un inventaire dressé en 1652 par M^e Clozeau, il est dit que, à cause des guerres, la veuve de Jean Boisneuf avait caché des meubles au cloître en la maison particulière de Charles Sénéchal, chanoine.

Les portes du cloître furent enlevées en 1792 et vendues deux cents livres, au profit de la municipalité.

Si le portail Saint-Spire, nous dit M. Dufour (3), n'a pas disparu tout entier, « c'est grâce au bon sens et à l'esprit éclairé de nos édiles de 1813 ». Par une pétition datée du 13 février, un habitant avait demandé l'autorisation d'*abattre l'arcade* ou enceinte de la *porte Saint-Spire*, pour régulariser l'alignement de la rue; le conseil, à raison de l'intérêt qu'il y avait pour la ville, au point de vue

(1) PINARD, Monographie de Saint-Spire de Corbeil, page 21.

(2) Le grand portail du cloître Saint-Spire, par A. DUFOUR, Bulletin de la Société, année 1903.

(3) *Loc. cit.*

historique et artistique, à conserver ce monument, repoussa énergiquement cette demande.

Nous ajouterons qu'en 1847, lors du redressement de la route n° 191, le plan portait retranchement du portail Saint-Spire ; le conseil, soutenu par son maire, s'y opposa formellement, et décida qu'il serait conservé dans son intégrité, par les considérations suivantes :

« Ce portail est le seul monument que possède la ville ; dans
« l'intérêt de l'art il serait utile de le conserver ; la saillie, d'ail-
« leurs, ne va pas jusqu'à la limite du trottoir, par conséquent
« la viabilité ne sera pas obstruée (1).

Le conseil municipal eut chance d'obtenir gain de cause, et nous devons lui savoir gré de son intelligente protection.

La RUE DE LA HERSE, formant la 3^e section de la rue Saint-Spire, était close à son extrémité, avons-nous écrit, par le mur d'enceinte de la ville, au delà duquel existait le fossé méridional.

Louis XIV, en 1709, fit percer ce rempart, jeter un pont sur ce fossé, et ouvrir une porte qui reçut le nom de PORTE ROYALE.

Il fut donné pour motif que c'était pour régulariser la rue Saint-Spire et la décorer, mais en fait on voulait rendre plus facile le passage de la cour dans ses voyages à Fontainebleau, et lui épargner le désagrément pouvant résulter de la circulation dans les rues étroites et tortueuses qui avoisinaient la porte Saint-Nicolas. On avait souvenance de Ravillac.

Les travaux d'édification de cette porte furent faits aux frais du roi, mais ce dernier, pour s'en rembourser, crut devoir établir un péage sur tous ceux qui l'utiliseraient.

Ces faits sont établis par une sentence du prévôt de Corbeil du 5 octobre 1714, dans laquelle nous trouvons également le curieux incident suivant :

André Enguehard, conseiller au Châtelet et Louis-Charles Clignet, avocat au Parlement de Paris, propriétaires de plusieurs hôtelleries à Corbeil, notamment de la *Coupe d'or*, comme adjudicataires de partie des biens dépendant des successions des époux Jean Tortouin-Regnault, exposèrent le 26 septembre 1714, une plainte ainsi formulée :

« De tout temps, il y a eu un pont sur le fossé de la Ville pour entrer et sortir d'icelle, par la porte *Saint Nicolas*, sur lequel pont passaient toutes les voitures

(1) Délibération du 19 décembre 1847.

et charrettes qui entroient et sortoient par ladite porte, comme étant l'unique passage qu'il y eut de ce côté là, auparavant qu'il ait plu au roi de faire ouvrir, comme il a esté fait depuis environ cinq ans, le rempart de la dite ville, au bout de la rue Saint Spire, où il a esté fait une entrée pour la plus grande décoration et droite ligne de la dite rue Saint Spire ; et parce que, à cette occasion, Louis Masché, hostelier, a fait une hostellerye dans la dite rue, où pend pour enseigne l'IMAGE St LOUIS, en laquelle il reçoit les rouliers et voituriers qui passent, et a aussi pris la ferme du Péage qui se perçoit de ce costé, les suppliants ont appris que pour exercer plus commodément son droit de péage et empêcher lesdites voitures de passer ailleurs que par cette nouvelle porte, et par ce moyen les obliger toutes d'entrer et loger chez lui, a, de son autorité privée, détruit et démoli l'ancien pont qui donnait l'entrée par ladite porte St Nicolas, duquel il a même emporté chez lui les matériaux, et comme ce procédé intéresse le public en général, et en particulier les sieurs suppliants, en ce que cela détruit entièrement deux hostelleryes qu'ils ont dans la rue du *Mouton* et du *Charbon blanc*, où les dits rouliers et voituriers et autres qui passoient par cette ancienne porte avoient coutume de loger, de manière que présentement aucun d'eux n'y loge, en sorte que les dites hostelleryes sont désertes et le locataire sur le point de quitter, n'ayant plus de pratiques, ce qui oblige les suppliants à se pourvoir, etc ... • (1)

N'est-ce pas déjà la concurrence déloyale ?

Sur cette plainte, qui nous donne la description exacte des lieux, intervint une sentence d'ajournement personnel contre la famille Masché, et une information à la suite de laquelle le rétablissement du pont fut ordonné.

La porte royale était suivie d'un pont jeté sur le fossé de la ville ; ce pont étant devenu trop étroit par suite de l'activité de la circulation, il fut procédé à son élargissement en 1753 ; des bornes en grès furent posées de chaque côté pour le protéger.

La porte royale a été démolie à une époque que nous ne pouvons préciser, mais qui est antérieure à 1789.

Nous n'essaierons pas ici de faire connaître les nombreux travaux de voirie et autres qui furent exécutés dans la rue Saint-Spire pendant le cours du XIX^e siècle ; nous signalerons seulement que les trottoirs ont été construits en 1845 et que la même année elle a été éclairée au gaz. A cette époque également les ponts et chaussées ont fait établir, près du pont de l'ancienne porte, un égout pour assainir la rue. Nous ajouterons qu'en 1903-1904, un égout collecteur, avec déchargement par la rue de l'Arche, a été cons-

(1) Arch. municip., DD 15.

truit dans la partie de la rue Saint-Spire, allant de la rue de la Boucherie à la rue des Fossés, et c'est en creusant cet égout que les ouvriers rencontrèrent les substructions de la muraille d'enceinte de la ville, qu'à grand'peine ils durent enlever.

Comme on le sait, la chaussée de Nagis est une dépendance ou plutôt une suite de la rue Saint-Spire. Là, autrefois, étaient pratiqués des arceaux pour l'écoulement des eaux, afin de préserver la ville des inondations.

Des pièces de 1507, 1511, 1518, 1571, font foi qu'au xvi^e siècle des barrières avaient été établies à Nagis entre Corbeil et Essonnes. Le droit de péage, affermé, était employé à l'entretien de la chaussée et du pavé (1).

Nous signalerons également que plusieurs documents du xvi^e siècle, conservés aux archives de la ville, attestent aussi l'ancien usage d'aller en procession le jour des Rameaux, à la *Croix Boissée*, qui se voyait encore au-dessus de Nagis au moment de la Révolution. On y prêchait et la ville faisait les frais de ces prédications (2).

C'est ainsi, notamment, que par ordonnance datée du 16 avril 1545, avant Pâques, Etienne Parnot, gouverneur de Corbeil, mande :

« Aux procureur et recepveur des deniers commungs de la ville et faulxbourgs de Corbeil, de payer à Denis Pinochard, menuysier, la somme de soixante quinze solz tournois, pour avoir par luy fait de son mestier la chaire, le jourdhuy mise et assise à la *Croix Boysée*, où l'on a coustume faire la prédicacion à la procession le jour des Rameaulx »...

Et que, par autre ordonnance, du jeudi 29 avril 1545, après Pâques, Parnot et Jehan Dupré, gouverneurs, et Girard, contrôleur de la ville, mandent :

« à Gabriel Parrichon, procureur et recepveur de ceste dicte ville et faulxbourgs, de paier des deniers commungs de ladicte ville à Nicolle Bizard, docteur en théologie, religieux de Notre-Dame des Carmes du Couvent de Paris, la somme de dix livres tournois, parce qu'il est acoustumé bailler pareille somme aux docteurs quy ont par cy devant presché l'*Advent* et Karesme, ainsy qu'il a fait des Advent et Karesme, derniers passez ».

(1) Arch. municipales. Série CC.

(2) Arch. municipales, comptes des receveurs des deniers communs. Série CC., n^{os} 43, 45, 57.

Indépendamment de la foire dite de Saint-Spire, la ville de Corbeil, ainsi que le porte un arrêté du département, du 27 ventôse an VII, possédait une foire d'un jour, fixé au 22 fructidor. Cette foire était tombée depuis longtemps en désuétude quand, sur la demande de la municipalité, elle fut rétablie par une ordonnance du 2 mars 1846, qui débute ainsi :

— Article Premier. Il est établi dans la ville de Corbeil, chef-lieu d'arrondissement, département de Seine-et-Oise, une foire annuelle qui se tiendra le premier dimanche de septembre.

Cette foire, franche de tous droits, a pour emplacement le lieu dit la Quarantaine, qui se trouve au bout de la rue Saint-Spire (1); elle a été ouverte le 6 septembre 1846, et se continue chaque année à la même époque.

La rue Saint-Spire, en raison de sa situation, a été de tout temps une des plus commerçantes de la ville; il y existait autrefois le plus grand nombre d'aubergistes et d'hôteliers. C'est là qu'il se trouvait le plus d'enseignes, ainsi qu'on le verra plus loin.

Cela était dû au grand nombre d'étrangers, de malades, de pèlerins que le culte rendu à saint Spire attirait en foule à Corbeil pendant toute l'année et principalement pendant la fête qui lui était consacrée tous les ans le 5^e dimanche après Pâques. Le chapitre favorisait cette fête dans l'enceinte de sa seigneurie.

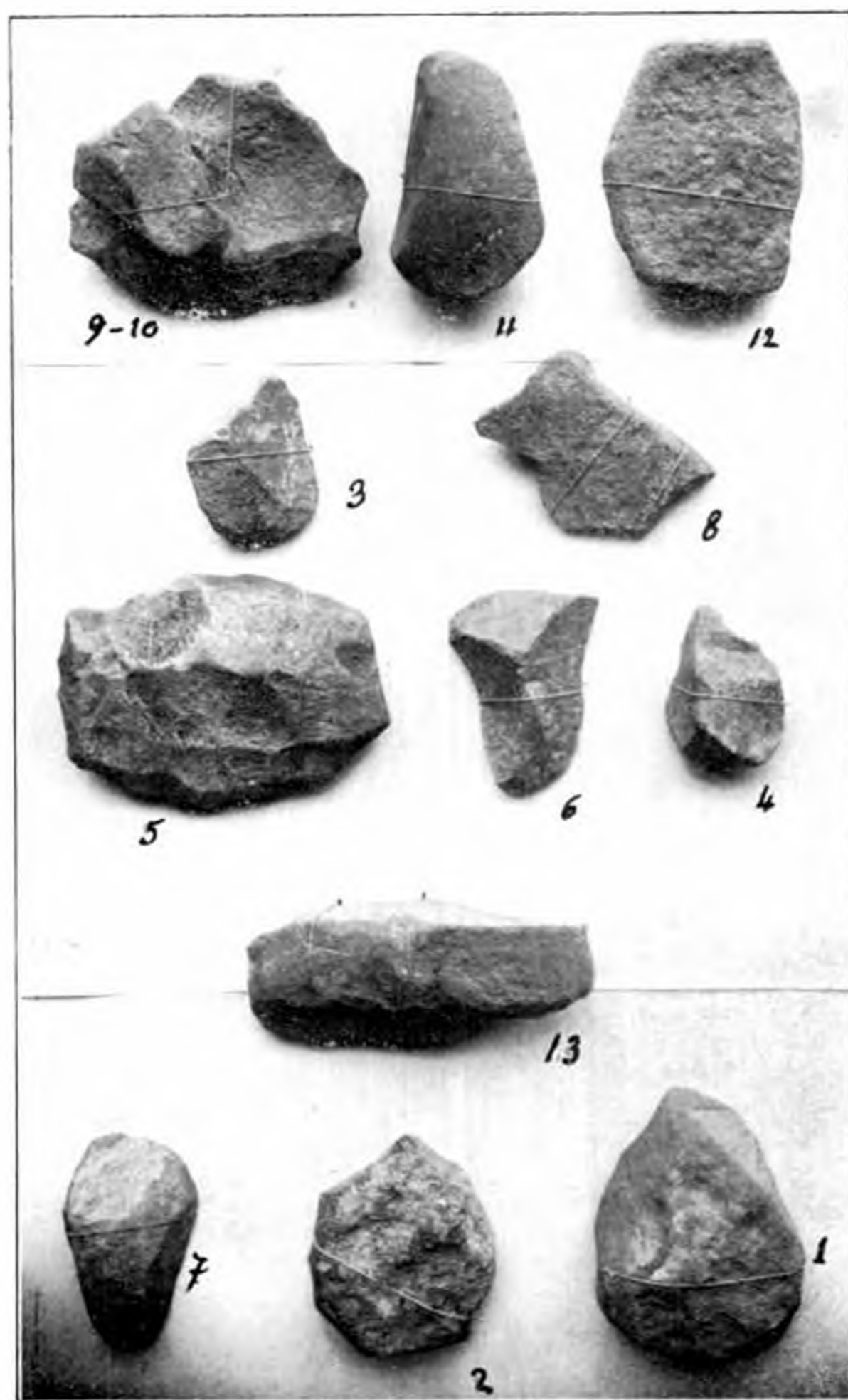
En 1792, la rue Saint-Spire fut dénommée rue de la *Montagne*; le cloître Saint-Spire était devenu l'*Enclos régénéré*.

(A suivre)

Emile CREUZET.

(1) Délibération du conseil du 18 août 1846.





Instruments de l'époque paléolithique
Sarplombs et Abri de Montmirault.

LÉGENDE. — Ech. 1/6. — N° 1, coup de poing en grès du type régional ; n° 2, coup de poing discoidé en meulière ; n° 3, pierre de jet régulièrement taillée ; n° 4, pierre de jet avec coche au sommet ; n° 5, grand racloir à talon rectangulaire ; n° 6, racloir terminal ; n° 7, grattoir latéral sans retouches ; n° 8, coche sur lame ; n° 9-10, broyeur sur son mortier ; n° 11, lissoir ; n° 12, table du lissoir ; n° 13, casse-tête bâton à poignée retouchée. Ces instruments sont en grès.

INDUSTRIE PALÉOLITHIQUE

DES GRÈS ET DES MEULIÈRES

DE LA RÉGION DES GRÈS DE FONTAINEBLEAU

Surplombs du Pont et abri de Montmirault (Seine-et-Oise)

La palethnologie est la jeune sœur de l'archéologie : mais, tandis que l'archéologue recherche, étudie et décrit les monuments, si beaux parfois, et toujours si intéressants de la période historique, le palethnologue fouille lentement la longue et nébuleuse période durant laquelle se débattit l'humanité naissante. Ce dernier n'a d'autres guides, dans ses recherches, que les sciences naturelles, et plus particulièrement la géologie et la paléontologie.

En palethnologie, comme en toute science, la découverte de tout fait nouveau, important ou non, a nécessairement sa genèse. Il y a vingt-cinq ans, en étudiant la géologie du Bourbonnais, je fus très surpris de rencontrer sur le territoire d'Ygrande, Allier, dans la partie supérieure remaniée du limon oligocène du lac auquel la Limagne doit son exceptionnelle fertilité, des silex grossiers se différenciant des silex accidentellement éclatés, sans offrir, d'ailleurs, les seuls caractères admis, alors, du travail intentionnel. Je les récoltai comme je récoltais d'autres fossiles, simplement pour les classer à l'étage stratigraphique du terrain englobant. Je les fis voir à deux palethnologues qui les rejetèrent. Tels furent mes débuts comme palethnologue (1).

(1) Examen de quelques silex d'Ygrande (Allier). *L'Homme Préhistorique*. Année 1906, p. 50 et suiv.

Plus tard, au fait de la palethnologie, de ses méthodes d'investigation, et aussi de leurs causes d'incertitude, je m'intéressai à la découverte de l'atelier néolithique de la Vignette, en Seine-et-Marne, dont l'industrie porte exclusivement sur le grès. Je m'y intéressai d'autant plus que la région des grès semblait désertique sur beaucoup de points. Je résolus de porter mes recherches plus spécialement sur l'industrie des grès. Elles furent absolument stériles durant deux étés. Vers l'automne 1901, je rencontrai près de ma demeure, au-dessous et à gauche de la station nouvelle de Palaiseau-Villebon, ce que j'avais cherché vainement ailleurs. Je récoltai toute une série de grès travaillés de types néolithiques ou presque néolithiques, mélangés à de nombreux types absolument archaïques. Un reste d'atelier me fit classer cette industrie vers la fin du paléolithique à cause de la plus grande fréquence des types anciens.

Je résolus, dès lors, de rechercher dans le sol quaternaire non remanié les instruments à l'usage de nos premiers ancêtres. Grâce à l'aide persévérant et dévoué de MM. Henri et André Chanclu, et de leur père, conducteur des travaux de la Ville de Paris, trois stations, trois ateliers, et onze petits abris ou surplombs m'ont livré toute une industrie quaternaire des grès et des meulières. Ces fouilles ont déjà fait l'objet de plusieurs articles (1). J'ai publié dernièrement dans le *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, le résultat de ma fouille de l'atelier du Pont.

Je vais signaler, maintenant, l'industrie de trois petits surplombs situés immédiatement au-dessus de cet atelier, et celle d'un abri de Montmirault, également commune de Cerny, Seine-et-Oise.

Généralités. -- Lorsque le climat sec et froid de la période moustérienne commença de sévir, la vallée de l'Essonne et le massif rocheux de la forêt de Fontainebleau présentaient sensiblement leur relief actuel. Les rochers se trouvaient, comme aujourd'hui, à flanc de coteau. Le régime des eaux des périodes précédentes avait

(1) La station moustérienne de la Roche. *L'Homme Préhistorique*. Année 1904, p. 137 et suiv. — La station de Palaiseau-Villebon. *L'Homme Préhistorique*. Année 1904, p. 65 et suiv. — La station proto-chelléenne des Casseaux, *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, année 1906, p. 219 et suiv. — L'atelier du Pont (S.-O), même bulletin, an 1907, p. 345 et suiv. — Étude des causes naturelles de l'éclatement des roches, même bulletin, année 1907, p. 192 et suiv., et p. 232 et suiv. — Les industries préhistoriques du grès et de la meulière dans la région des grès de Fontainebleau. *La Revue Préhistorique*, année 1907, p. 273 et suiv.

excavé les abris sous roche et dégagé les surplombs. Un travail inverse allait se produire, celui du remplissage. Entraînés lentement par les eaux pluviales, les argiles et les sables des sommets pénétreront sous ces abris et sous ces surplombs, et ils s'y déposeront. Selon que les argiles ou les sables prédomineront, le sol des abris ou celui des surplombs se présentera sous l'aspect d'une argile rouge, sableuse, parfois très durcie par une infiltration séculaire d'eau chargée de silice, ou sous celui d'un sable blanc impur.

Sous nos surplombs et sous nos abris, généralement de faible étendue, le dépôt de remplissage ne présente pas une couche très épaisse au-dessus de l'étage des sables blancs de Fontainebleau. La couche des sables argileux rouge est parfois très dure, presque gréseuse superficiellement, et, par exception, sur toute son épaisseur.

Industrie. — Je dois dire d'abord que tous les surplombs ou abris n'ont pas servi de demeure, fixe, temporaire, ou accidentelle, à notre ancêtre ; et que le résultat d'une fouille est parfois négatif, ou de peu de valeur, sans qu'il soit possible de dire exactement par quel motif notre ancêtre s'est laissé guider dans son choix. L'orientation de l'ouverture paraît avoir pesé d'un faible poids sur ce choix. Les surplombs et abris ont dû être protégés, fermés, par des branchages s'appuyant sur la roche, et qui étaient recouverts probablement de bruyère, très abondante dans toute la région. Les bourrelets de terre, que l'on remarque autour de certains abris, ont dû servir à la fixation des branches.

1^{er} surplomb. — Il est situé à quelques mètres au-dessus de l'atelier du Pont. Il forme un couloir partiellement couvert entre deux rochers. Il reçoit le vent du sud, et latéralement celui de l'est.

Au-dessous d'un sable détritique imprégné de végétaux (terre de bruyère), d'une épaisseur maxima de 45 centimètres, se trouve un sable très argileux, ocracé, d'une épaisseur variable, qui peut atteindre 70 centimètres vers la partie inférieure du surplomb, mais qui se relève brusquement vers sa partie supérieure. J'ai rencontré dans cette couche plusieurs gros blocs matrices, le plus généralement plats et réguliers. Ils se sont présentés dans plusieurs autres fouilles. Ils devaient avoir une destination spéciale. Ils servaient peut-être de table fixe ; et notre ancêtre promenait, alors, sur leur

1. 'Bulletin de la Société préhistorique de France, an. 1907, p. 345 et suivantes.

surface, les lissoirs à l'aspect de percuteurs, que j'ai signalés déjà dans l'atelier du Pont. Ces blocs sont trop volumineux pour entrer dans une collection particulière.

Coups de poing. — Deux instruments de coupe grossièrement amygdaloïde, de même longueur et de même largeur, 148^{mm} sur 110^{mm} : l'un plus épais que l'autre (Fig. n° 1). — Un petit coup de poing plat, régulier, de coupe amygdaloïde, mesurant 110^{mm} sur 100^{mm}. Un autre coup de poing également plat, discoïde, avec pointe bien dégagée, est un des rares instruments en meulière rencontrés dans mes fouilles locales (Fig. 2). Un dernier coup de poing, irrégulier, grossier, mais à pointe nettement dégagée, présente cette particularité qu'un des côtés est poli par un frottement intentionnel; car si le polissage était dû au frottement accidentel des sables et argiles de remplissage, le même fait se remarquerait sur nos autres instruments en même grès, récoltés sous le premier surplomb.

Par suite de la nature assez tendre de la roche, de sa friabilité, les coups de poing, sans retouches, de la région, sont simplement des armes contondantes; et ils se distinguent nettement de l'instrument typique de Chelles et de Saint-Acheul.

Pointes à main. — Une seule, en meulière, très grossière, plate, à pointe obtuse.

Pierres de jet. — Peu nombreuses, et toutes de même forme, de coupe plus ou moins amygdaloïde; intéressantes néanmoins. Une petite, d'une longueur de 65^{mm}. Deux autres sensiblement de même longueur, 93^{mm} (Fig. 3). Une quatrième, à deux pointes opposées, de forme polyédrique, est un instrument massif et de court jet. Enfin deux pierres de jet de coupe amygdaloïde, offrant, l'une et l'autre, une coche très nette à leur sommet : sur l'une la coche est à droite (Fig. 4); sur l'autre elle est à gauche. Ces coches ne sont point accidentelles; je les ai rencontrées plusieurs fois ailleurs.

Je crois devoir classer encore, sous le présent titre, un grand coup de poing grossier, de forme régulière, de coupe amygdaloïde, à pointe très nette. Cet instrument pouvait, au besoin, être manié d'une seule main; mais, par son volume et par son poids, il était plutôt un instrument de très court jet, un assommoir, destiné à être projeté à deux mains. Longueur, 195^{mm}; largeur, 165^{mm}; poids 2 kil. 500 gr.

Casse-tête. — J'ai récolté un casse-tête rentrant dans le type du

casse-tête à bec signalé à l'atelier du Pont. C'est une excellente arme d'usage, mais de forme moins régulière. Deux encoches permettent de saisir vigoureusement le manche.

Racloirs et grattoirs. — 1° Trois racloirs à talon, de type nettement moustérien. Deux de ces instruments, très gros et très grossiers, récoltés à la base du dépôt, me paraissent plus anciens; et je crois que le surplomb a été temporairement habité une première fois, malgré l'homogénéité de la couche englobante. Le premier instrument, rectangulaire, de très grande taille, 190^{mm} sur 125^{mm}, présente, sur la partie opposée au talon, de larges retouches sur les deux faces (Fig. 5). Le second, de moindre taille, 180^{mm} sur 70^{mm}, et tout aussi grossier, est également retouché à grands éclats. Un troisième racloir à talon, récolté dans la partie supérieure du gisement, est de taille beaucoup moindre, 100^{mm} sur 55^{mm}. Ses retouches, beaucoup plus fines, sont émoussées par l'usage. — 2° deux racloirs à talon de forme irrégulière, terminés tous deux en pointe. Le plus petit présente une coche à cette extrémité. Le second, plus volumineux, d'une longueur de 180^{mm}, relie le type du racloir moustérien à celui du coup de poing. — 3° un éclat polyédrique offre une coche-racloir assez large, c'est l'utilisation d'un éclat de forme accidentelle. — 4° une lame, longue de 115^{mm} et large de 85^{mm}, présente à son extrémité un racloir-grattoir curviligne (Fig. 6). — 5° une lame rectangulaire, retouchée à l'une de ses extrémités étroites, forme un racloir-grattoir émoussé par l'usage. 6° Un éclat court, à sommet relevé et curviligne, est un grattoir sans retouches. J'ai rencontré plusieurs fois, dans notre paléolithique, la forme ancestrale et sans retouches du grattoir. — J'ai récolté encore, sous ce surplomb, un grattoir terminal-latéral. La forme générale des instruments de ce type, que j'ai rencontrés à diverses reprises, est celle de la moitié d'un coup de poing local, de coupe amygdaloïde, divisé dans le sens de sa longueur (Fig. 7).

En plus du racloir-coche que nous signalons plus haut, nous avons récolté deux ou trois lames présentant des coches (Fig. 8).

Burin. — Je possède également un burin latéral en grès, dont la pointe se détache à droite par suite d'une série de retouches intentionnelles.

Broyeurs et mortiers. — J'ai récolté deux broyeurs polyédriques à sommet arrondi ayant servi (Fig. 9). L'un d'eux est imprégné,

à son sommet surtout, d'un peroxyde de fer indiquant, probablement, une des coutumes de notre ancêtre du Pont.

Le surplomb m'a fourni deux petits mortiers contigus intentionnellement circonscrits, et auxquels s'adaptent les deux broyeurs (Fig. 10.) Bien que de plus grande dimension, cet instrument affecte sensiblement la forme de celui que j'ai récolté dans l'atelier du Pont.

Foyer. — Un petit foyer ne m'a donné que des cendres, au milieu desquelles je n'ai rencontré, malgré tous mes soins, qu'un éclat de grès et une pierre de jet offrant les marques d'un brasier assez violent.

Instruments divers. — J'ai récolté une plaque rectangulaire intentionnellement circonscrite, dont les extrémités les plus étroites ont été rendues rectilignes par une série de retouches. Elle mesure 135^{mm} sur 105^{mm}. Trouvée dans une station néolithique, elle eût été, sans hésitation, classée comme molette fixe (Fig. 11).

Un grès polyédrique, comme ceux que j'ai signalés dans l'atelier du Pont, s'adapte exactement à la main. Il présente un côté entièrement poli, et un autre côté ayant subi un commencement de polissage. Trouvé dans un gisement néolithique, il eût été classé comme molette mobile (Fig. 12).

Mais notre ancêtre paléolithique ignorait l'usage des céréales, et les petits broyeurs et mortiers que nous avons signalés suffisaient pour triturer les minéraux, et même les quelques graines ou fruits secs qu'il voulait réduire en poudre. Je crois plus probante l'attribution suivante : les grès polyédriques présentant une face polie sont de véritables lissoirs, et nos grès plats, polis ou non, sont des points d'appui, des tables sur lesquelles on plaçait les portions de peau à lisser. L'outillage que je décris est assez bien représenté, de nos jours, par la planche à repasser et par le fer de la blanchisseuse.

Il est hors de doute, du reste, que notre ancêtre du Pont, grand chasseur, ainsi qu'en témoigne son outillage, devait faire un large usage des peaux.

J'ai récolté encore, sous ce premier surplomb, trois bâtons de grès, dont l'attribution est très incertaine, bien que leur taille intentionnelle ne fasse aucun doute pour moi. Le premier est un bâton à côtés parallèles, dont la face plane a été obtenue par l'enlèvement de trois éclats. De ses deux extrémités, l'une est arrondie

par suite de plusieurs retouches, et l'autre forme grossièrement biseau par suite de retouches également. Dans son état neuf, cet instrument pouvait servir de racloir-grattoir à ses deux extrémités. Il mesure 145^{mm} sur 63^{mm}. Le second instrument est un grand éclat long de 120^{mm} sur 70^{mm}. Une face est plate : l'autre, en dos d'âne, s'incline régulièrement vers les deux extrémités, dont l'une, un peu plus large, est arrondie ; et dont l'autre est terminée par une pointe médiane très courte. J'ignore l'usage de cet instrument. Enfin, un troisième bâton de grès taillé, tout aussi volumineux que le précédent, offre également un côté plat, et l'autre côté en dos d'âne s'infléchissant vers les extrémités. Du côté de l'extrémité la plus large, l'infléchissement s'arrête brusquement, et l'extrémité est taillée en biseau. L'extrémité plus étroite est arrondie. L'instrument, dont j'ignore l'attribution, mesure 200^{mm} sur 100^{mm}.

Conclusion. — Si l'on élimine les deux grands racloirs grossiers, et un instrument ou deux, récoltés dans la partie basse de la fouille, qui paraissent la preuve d'une première occupation temporaire ; et que l'on tienne compte uniquement de l'ensemble du dépôt au milieu duquel j'ai récolté les autres instruments, l'impression première serait, sans aucun doute, d'attribuer à cet outillage une moins haute antiquité qu'à celui du Pont. Mais, si l'on réfléchit que notre ancêtre a occupé le surplomb à une époque où il était encore excavé, et que le remplissage, par l'adduction d'un sable très argileux, ocracé, s'est fait à une époque où se trouvaient accumulés les instruments et les débris de taille qu'il a complètement englobés ; si l'on remarque, d'autre part, que j'ai récolté des instruments de type nettement moustérien, et des coups de poing relativement nombreux et grossiers, on n'hésitera pas, malgré les formes nouvelles apparues, à classer nos instruments dans le moustérien, mais dans le moustérien supérieur, ainsi que j'ai fait pour l'atelier du Pont ; non sans remarquer, toutefois, que nous touchons à une période de transition.

2° Surplomb. — A droite et à faible distance du surplomb que nous venons d'examiner, se trouve un second petit surplomb accidentellement occupé par notre ancêtre. Il reçoit le vent de l'est. Les rares instruments, que j'y ai récoltés, étaient englobés dans un sable argilo-calcaire adhérent.

Industrie. — 1° Un racloir triangulaire, d'une hauteur de 73^{mm},

offre, sur sa face plane, un large dépôt concrétionné. — 2° Un second racloir, de forme irrégulière, légèrement retouché dans sa partie la plus large, tient plutôt, comme type, du racloir à talon. C'est un instrument très grossier. — 3° Une lame irrégulière, sans plan de frappe et sans conchoïde, offre, à son sommet, un grattoir convexe et un grattoir concave contigus. Cet instrument diffère de celui signalé dans l'atelier du Pont, par ce fait que les grattoirs contigus ne se présentent pas sur la même face.

Ce surplomb a sans doute servi d'abri temporaire aux tailleurs de grès de l'atelier.

3° *Surplomb*. — A cinquante-cinq mètres environ au-dessus et à gauche du premier surplomb se trouve un troisième surplomb temporairement habité. J'y ai récolté les instruments suivants :

Lames. — Une lame grossière, épaisse, portant sur la partie dorsale, trace de l'enlèvement d'une autre lame. Elle est du type de la Vignette. Un grand éclat d'une longueur de 155^{mm} offre une large coche à une de ses extrémités.

Racloirs-grattoirs. — Un éclat épais, de forme grossièrement triangulaire, présente à sa base une large coche ayant servi. Un grattoir terminal-latéral, semblable à celui du surplomb n° 1, offre de grossières retouches indiquant bien l'usage des instruments de ce type.

Casse-tête. — Un seul instrument, peu commode, à manche angulaire, brut sur le côté droit, et entièrement retouché sur le côté gauche. Le sommet arrondi, forme deux pointes.

Ces instruments, peu nombreux, classent ce surplomb dans la même période que les deux précédents.



A 700 mètres à vol d'oiseau de l'atelier du Pont, et dans le prolongement d'une ligne qui relierait le clocher de Cerny (Seine-et-Oise) au moulin à vent du hameau de Montmirault, se trouve, tout au bas de la colline rocheuse, un petit abri sous roche que j'ai fouillé. Il reçoit le vent de l'est, et l'eau qui suinte à travers le grès carbonaté de sa voûte en faisait une demeure malsaine. Il a été, cependant, occupé temporairement.

Au milieu de la couche épaisse de sable argileux, ocracé, très dur, qui constituait un remplissage d'une hauteur d'un mètre environ, j'ai récolté d'assez nombreux éclats de grès, et un mobilier pauvre, dont plusieurs pièces, toutefois, ne sont pas sans intérêt.

J'ai abandonné une enclume trop volumineuse pour entrer dans une collection particulière ; mais j'ai retenu les instruments suivants :

Coups de poing. — Le premier, très grossier, est un éclat taillé à la hâte, peut-être une pièce de rebut. Le second, au contraire, d'une longueur de 23 centimètres, est de coupe amygdaloïde, allongé, régulier. Il offre cette particularité de présenter un certain nombre de retouches latérales, grossières. La partie dorsale, bombée, porte deux cuvettes naturelles. C'est un instrument grossier qui rappelle, néanmoins, le type de Chelles. Il ne pouvait, d'ailleurs, servir aux mêmes usages. Les retouches ont eu simplement pour objet le dégagement de la pointe. Longueur 220^{mm} ; largeur, 145^{mm} ; poids, 1 kilo 500 gr.

Pointes à main. — Une seule, plate, à pédoncule, du type de celle indiquée à l'atelier du Pont. Longueur 105^{mm}, largeur 85^{mm}.

Racloirs-grattoirs. — 1° Un racloir grossier, court, épais, rentrant dans le type triangulaire, à base grossièrement retouchée pour former racloir. 2° Un éclat irrégulier, avec partie curviligne retouchée. Il constitue un racloir-grattoir grossier, mais très utilisable.

Casse-tête. — Je n'aurais sans doute pas signalé l'abri sous roche de Montmirault si je n'y avais récolté un intéressant casse-tête, d'un type tout différent de celui signalé à l'atelier du Pont. C'est une lame régulière, d'une épaisseur de 40^{mm}, longue de 200^{mm}, et large de 75^{mm}, évidée à l'une de ses extrémités, sur une longueur de 80^{mm}, pour faciliter la prise à la main. Le côté destiné à frapper est taillé en biseau. Ce type de casse-tête n'est pas une exception, et nous l'avons rencontré plusieurs fois dans nos recherches (Fig. 13). Ce casse-tête bâton et celui à pointe de l'atelier du Pont sont les deux types des casse-tête récoltés par moi jusqu'à ce jour.

Les instruments de l'abri sous roche de Montmirault sont de la période moustérienne.

AUGUSTE MALLET

BIBLIOGRAPHIE

(1906-1907).

ARDOUIN-DUMAZET. — *Le Voyage en France. Région parisienne Sud-Ouest, Versailles et le Hurepoix, la Brie.* 45^e volume. — Paris, Berger-Levrault 1907. 1 vol. in-12, avec cartes et croquis.

Importante publication qui a valu à son auteur de hautes récompenses ; près de 50 vol. ont déjà paru.

BONNEFONS (André). — *Le culte de la raison pendant la Terreur.* — Paris, 1906, in-8^o 24 pp.

Extrait de *la Revue des questions historiques.*

BOULÉ (A.) — *Du culte des saints martyrs saint Can, saint Cantien et sainte Cantienne leur sœur, dans le Berry et l'Île de France.* — Paris, 1906, in-8^o 12 pp.

Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix.* 12^e année, 1906, pp. 5-12.

BRETTE (Armand). — *Journal de l'Estoile.* Extraits publiés avec une notice bibliographique et précédés d'une introduction par Edme Champion. — Paris, Colin, 1906, in-16 de xxxvii et 359 pp.

BRETTE (Armand). — *Atlas de la censive de l'Archevêché de Paris ; reproduction en fac-similé, publié avec des notices extraites du terrier de l'Archevêché, T. I.* — Paris, Champion, 1907, in-4^o de viii et 13 pp. 49 plans et un plan replié.

De la collection de l'Histoire générale de Paris.

Cette publication intéresse la région de Corbeil, qui dépendait de l'Archevêché de Paris avant la révolution.

CREUZET (E.). — Histoire seigneuriale, civile et paroissiale de Saintry (arrondissement de Corbeil, Seine-et-Oise) 1^{re} partie. — Paris, Picard, 1907, in-8° de 211 pp. avec gravures.

Intéressante monographie pour laquelle l'auteur a su mettre à contribution les documents d'archives et les minutes notariales, et faire revivre certaines grandes familles seigneuriales, et plus particulièrement celle des Clermont-Tonnerre, qui a possédé assez longtemps la seigneurie de Saintry. Ce volume forme le T. VI des Mémoires de la Société historique de Corbeil-Etampes.

CHAVAGNAC (Comte X. de) et GROLLIER (le Marquis de). — Histoire des manufactures françaises de porcelaine. — Paris, A. Picard, 1906. Grand in-8° de xxviii-967 pp. et 4 planches.

Un important chapitre de ce bel ouvrage est consacré à la manufacture de porcelaine de Villeroy, dite aussi de Mennecey.

DAYOT (Armand). — L'Invasion, le Siège, la Commune, 1870-1871, d'après des peintures, gravures, photographies, sculptures, médailles, autographes, objets du temps. — Paris, Flammarion, s. d. 22 fasc. grand in-8° oblong.

Le fascicule N° 3 contient une grande planche représentant l'entrée des Allemands à Corbeil, le 17 septembre 1870. Au bas de cette intéressante gravure on lit l'inscription suivante : *Passage de la Seine à Corbeil par le 2^e corps d'armée Bavarois, d'après le tableau d'Heinrich Lang (cliché de Bruckman, de Munich).*

DELARUELLE (Louis). — Répertoire analytique et chronologique de la Correspondance de Guillaume Budé, par Louis Delaruelle, Docteur ès-lettres, Maître de Conférences à la faculté des lettres de Toulouse. — Toulouse et Paris, 1907. In-8°, xx et 251 pp. avec deux fac-similés.

On sait que les Budé étaient seigneurs d'Yerres, dans l'arrondissement de Corbeil.

DELARUELLE (Louis). — Guillaume Budé. Les origines, les débuts, les idées maîtresses, par Louis Delaruelle, Docteur ès-lettres, etc. — Toulouse et Paris, 1907, in-8°, xl et 290 pp. avec deux fac-similés.

Études sur l'Humanisme français.

DEPOIN (J.). — Notre-Dame des Champs, Prieuré Dionysien d'Essonnes (suite et fin). — Paris, 1906, in-8° de 21 pp.

Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Cor-*

beil, d'Etampes et du Hurepoix ; 12^{me} année, 1906, pp. 15-35 et 95-135.

Dans les bibliographies précédentes, nous avons dit tout le bien que nous pensions de ce savant ouvrage.

DUFOUR (A.). — Le fief de Jérusalem à Corbeil. — Paris, 1906, in-8°.

Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*, 12^e année, 1906, p. 155.

DUFOUR (A.). — La Reine Christine de Suède à Essonnes. — Paris, 1906, in-8° de 20 pp., portrait.

Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*, 12^{me} année, 1906, pp. 50-68.

DUFOUR (A.). — La peste de 1521 à Corbeil.

Extrait du *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, III, 1904, pp. 526-527.

FAUTRAS (Gustave). — Souvenirs et impressions de 1870-1871. Le 3^{me} bataillon de la garde mobile de Seine-et-Oise, pendant le siège de Paris. — Paris, Hachette, 1906, in-8° de 135 pp. avec portraits.

GAILLY DE TOURINES (C.). — Aventuriers et femmes de qualité : Une fredaine de Bussy-Rabutin. — Poisson et Pompadour. — Bagatelle et ses hôtes. — La fille du Maréchal de Saxe.

Evreux, impr. Hérissey, Paris, Hachette, 1907. 2^{me} édition, in-16 de 360 pp. avec huit planches.

GATINOT (G.). — Un tribunal de police municipale à Montgeron pendant la période révolutionnaire. — Paris, 1906, in-8° de 15 pp.

Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*, 12^{me} année, 1906, pp. 36-49.

GAZIER (G.). — Notes sur Bernardin de Saint-Pierre, d'après des documents inédits de la bibliothèque de Besançon. — Besançon, 1906, in-8° 10 pp.

Extrait des mémoires de la Société d'Émulation du Doubs (T. X).

GILLES DE CORBEIL. — Egidii Corboliensis viaticus de signis et

symptomatibus aegritidunum, nunc primum Ed. Valent. Rose.
— Leipzig, P. G. Toubner, 1907. In-8° de xxx-125 pp.

Gilles de Corbeil, dont les œuvres sont connues et appréciées, était le médecin de Philippe Auguste.

GUYOT (Joseph). — Le Poète J. Fr. Regnard en son château de Grillon. Etude topographique, littéraire et morale, suivie de la publication des actes originaux de scellés et inventaire après décès. — Paris, A. Picard, 1907, in-4° de viii-208 pp. gravures et vignettes.

Le poète Regnard appréciait les charmes de la campagne. Tous ses biographes ont parlé de cette terre de Grillon, près de Dourdan où, à la fin du grand siècle et à l'aurore du XVIII^me, l'aimable auteur avait fixé sa vie aventureuse. Riche, associant le travail au plaisir, il y composa ses principales œuvres, tout en menant la vie joyeuse, en compagnie de la noble et galante société à laquelle il donnait la plus large hospitalité. C'est ce côté de la vie du poète que nous peint M. Guyot. Des titres de propriété, des pièces notariales, des plans de géomètres ont fourni à l'auteur mille détails curieux et tout à fait typiques ; il nous fait pénétrer dans l'intimité de cette vie qu'une mort prématurée vint inopinément interrompre, il nous décrit ce beau domaine dont il ne reste guère que le souvenir. C'est ce qui nous a valu un beau volume, soigneusement documenté, luxueusement imprimé, enrichi de copieuses illustrations, pour la publication duquel l'auteur n'a épargné ni les frais, ni les plus minutieuses recherches. — P. L.

HANNEBERT. — Une ferme en Hurepoix (thèse agricole). — Beauvais, 1907, in-8° de 180 pp.

HILDENFINGER (P.). — Une enquête sur la léproserie Saint-Lazare d'Etampes, en 1617. — Fontainebleau, 1906, in-8° de 20 pp.

Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, T. XXIV, pp. 248-268.

JOANNE (Paul). — Géographie du département de Seine-et-Oise, 12^me édition. — Paris, Hachette, 1906, in-16 de 71 pp.

LA HARPE. — Une lettre de La Harpe pendant son exil à Corbeil en 1802.

Extrait de *la Révolution française*, 1906, pp. 55-56.

LASTEYRIE (Robert de). — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France,

dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, par Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut, avec la collaboration d'Alexandre Vidier. T. V, 2^{me} livraison, nos 89398 à 95412.

Paris, imp. nat. 1907, in-4° à 2 col., pp. 201 à 400.

Les travaux de la Société histor. de Corbeil-Etampes sont passés en revue dans ce grand ouvrage.

LECOMTE (M.). — Note sur l'imprimerie et le colportage à Etampes au XVIII^e siècle. — Fontainebleau, 1906, in-8° de 11 pp.

Extrait des *Annales de la Société hist. et archéol. du Gâtinais*, T. XXIV, pp. 112-122.

LEFÈVRE (L.-E.). — Le tympan sculpté de l'église Saint-Pierre d'Etampes, au musée d'Etampes (XII^e siècle). — Paris, 1906, in-8° de 10 pp. et 2 planches.

Extrait du *Bulletin de la Société histor. et archéol. de Corbeil, Etampes et Hurepoix*. 12^{me} année, 1906, pp. 136-145 (tirage à part).

LEGRAND (Maxime). — Etampes pittoresque, guide du promeneur dans la ville et l'arrondissement, texte par M. Maxime Legrand, orné de nombreuses gravures dans le texte et hors texte par M. René Ravault.

Etampes, 1907, T. III. La Juine et ses affluents. La vallée de la Juine en aval.

Beau vol. de 450 pp. in-8°, orné de nombreuses figures dans et hors texte. Dans la bibliographie de 1906, nous avons déjà signalé ce magnifique ouvrage à propos du 2^{me} vol. qui venait de paraître, et nous avons dit tout le bien que nous en pensions. Aujourd'hui, en indiquant ici ce 3^{me} volume qui ne sera peut-être pas le dernier, nous ne pouvons que nous répéter en disant qu'il n'est pas inférieur aux précédents, et que l'on doit des remerciements à l'aimable écrivain qui a fait montre dans ce grand travail d'une solide érudition et a su en même temps rendre attrayante l'histoire et la description de la région qui forme l'arrondissement d'Etampes.

LEGRAND (Maxime). — Compte de recettes et dépenses de la fabrique de l'église collégiale Notre-Dame d'Etampes, 1513-1515. — Fontainebleau, 1907, in-8° de 47 pp.

Extrait des *Annales de la Société hist. et archéol. du Gâtinais*, T. XXV, pp. 72-117.

LEGRAND (Maxime). — Vervelle à chien trouvée à la tour de Guinette à Etampes.

Extrait des *Annales de la Société hist. et arch. du Gâtinais*, T. XXIV, pp. 378-384.

LELONG (M.). — Promenade archéologique à Melun et à Vaux-le-Vicomte. — Paris, 1906. In-8° de 9 pp. avec une planche.

Extrait du *Bulletin de la Société histor. et archéol. de Corbeil, Etampes et Hurepoix*, 12^me année, 1906, pp. 86-94.

LEROY (Gabriel). — La caserne Augereau à Melun. — Melun, Huguenin, 1906. In-16 de 237 pp. avec illustrations en noir et en couleurs.

LIORET. — Notes sur les fouilles des Gros, près Moret-sur-Loing. — Fontainebleau, 1907, in-8° de 15 pp. avec plan.

MALLET (Auguste). — Industrie préhistorique à la Ferté-Alais. — Paris, 1906, in-8° de 2 pp.

Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, Etampes et Hurepoix*, 12^e année, 1906, pp. 13-14.

MAREUSE (André). — Promenades à pied autour de Paris, 1900-1905. — Laval, s. d., in-8° de 130 pp. avec cartes et nombreuses gravures d'après les clichés de l'auteur.

MARTIN-SABON. — Catalogue des photographies archéologiques faites dans les villes, bourgs et villages de l'Ile-de-France, et dans les provinces de Picardie, de Normandie, Bretagne, Maine, Orléanais, Touraine, Berry, Auvergne, Bourbonnais, Nivernais, Bourgogne, Champagne, etc., d'après les monuments, cathédrales, églises, châteaux, fermes, maisons, ruines, etc.

Chartres, imp. Durand, 1907. In-8° à deux col. 35 pp.

MATAGRIN. — Le Château de Gravelle et ses propriétaires.

Melun, Huguenin, 1906. — Petit in-8° de 300 pp. avec gravures en noir et 1 planche en couleurs.

MENTIENNE. — Les vieilles maisons de Corbeil et le couvent des Récollets. — Paris, Champion, 1907, in-8° de IX et 55 pp. avec figures et plans.

MEURVILLE (Louis de). — Le vrai Bernardin de Saint-Pierre, d'après des documents nouveaux.

Extrait du journal *le Gaulois* du 17 octobre 1907.

NOIRIEL (Ernest). — Essai sur l'Esprit public dans la Brie. Meaux, imp. de Lalot, 1905. In-8° de 168 pp.

PILON (Edmond). — Les plus jolies vallées de l'Ile-de-France. Vallées de la Bièvre, de la Marne, de la Seine, de l'Yvette ou de Chevreuse.

Extrait de la *Revue politique et littéraire*, 5^e série et suivantes, 1906.

PROU (M.). — Note sur un fragment de poterie trouvé à Bouray (Seine-et-Oise).

(Extrait du *Bulletin* de la Société des Antiquaires de France, 1906, pp. 209-210).

TOURNEUX (Maurice). — Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française. T. IV, documents biographiques, Paris hors les murs, Additions et corrections. — Paris, 1906, g^d in-8° de XL et 752 pp.

Ville de Paris, publications relatives à la Révolution française.

Cet important ouvrage, en 4 vol., se trouve à la bibliothèque communale de Corbeil ; il a valu à son auteur un prix important de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

TUETÉY (Al.). — Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris, règnes de François I et Henri II. — Paris, Champion, 1906, grand in-8° de XLVII et 1098 pp. — Histoire générale de Paris, publiée par la ville.

Corbeil est souvent cité dans cet important ouvrage.

VIDIER (A.). — Bibliographie de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France pour les années 1906 et 1907. Paris, 1907. In-8°.

Publiée par la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*.

VITRY (P.). — Sculpture romane trouvée à Etampes.

(Extrait du *Bulletin* de la Société des Antiquaires de France, 1906, pp. 238-239).

VOGÜÉ (Melchior de). — Inauguration de la statue de Bernardin

de Saint-Pierre. Discours du Vicomte Melchior de Vogüé et de M. Achille Luchaire.

Extrait du *Journal des Débats* du 18 Octobre 1907.

... — Compte-rendu sommaire des travaux de la Chambre du commerce de Corbeil pendant l'année 1906. — Corbeil, imp. Créte, 1906. In-8° de 83 pp.

... — Usages locaux de l'arrondissement de Corbeil, publiés en exécution des délibérations du Conseil général de Seine-et-Oise, recueillis par la Commission de révision, instituée par M. le Préfet, sous la présidence de M. Cothureau, Président du Tribunal civil de Corbeil. — Versailles, Cerf, 1906. In-8° de 104 pp. (prix : 2 fr. 50).

... — Usages locaux de l'arrondissement d'Etampes (même titre que ci-dessus). — Versailles, Cerf, 1907. In-8° de 108 pp. (Prix : 2.50).

PÉRIODIQUES

Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France.

Bulletin, T. XXXIII, 1906.

Mémoires, T. XXXII, 1905.

Paris, Champion, 2 vol, in-8°.

Société historique et archéologique du Gâtinais.

Annales, T. XXV. Fontainebleau, 1907. 1 vol. in-8°.

Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix.

Bulletin, 12^e année, 1906.

Mémoires, T. VI, Histoire seigneuriale, civile et paroissiale de Saintry, arrondissement et canton de Corbeil.

Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.

Mémoires, T. XXVIII, 1906-1907. 1 vol. in-8°.

Commission des Antiquités et des arts de Seine-et-Oise.

Mémoires, T. XXVII. 1 vol. in-8°.

La revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, 9^e année, 1907. 1 vol. in-8^o, gravures.

Almanach-annuaire de l'arrondissement de Corbeil et des cantons limitrophes pour 1907.

Corbeil, impr. Créte, 1907, in-8^o, gravures.

Annuaire de Seine-et-Oise pour 1907. — Versailles, 1906. Cerf, éditeur, 59, rue Duplessis.

Publié sous les auspices de l'administration préfectorale et encouragé par le Conseil général.

Le Semeur de Corbeil, Juvisy, Boissy-Saint-Léger, Athis-Mons, Epinay-sur-Orge, année 1907.

Journal hebdomadaire à 6 pages et à 5 centimes, paraissant le vendredi.

L'Abeille de Seine-et-Oise. Arrondissements de Corbeil et d'Etampes, paraissant les jeudis et les dimanches, année 1907.

Le Journal de Corbeil, organe hebdomadaire des intérêts locaux et des comités républicains-démocratiques et progressistes de l'arrondissement, année 1907.

L'Indépendant de Seine-et-Oise, organe républicain de Corbeil-Essonnes et de l'arrondissement, paraissant le dimanche, année 1907.

L'Echo de Corbeil, journal d'intérêt local absolument indépendant. — Périodique.

1^{re} année, Mardi 31 Décembre 1907 (ce doit être le 1^{er} N^o).

Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne. 1906, 46^e année. — Meaux, s. d., in-18^o, 208 pp.

Le département de Seine-et-Marne confine à celui de Seine-et-Oise, et nous trouvons dans cet almanach plusieurs notices historiques se rapportant à la Brie, province qui commence à Corbeil, sur la rive droite de la Seine, c'est pourquoi nous le citons ici, en indiquant les articles qui touchent à nos environs :

Th. Lhuillier : Un mot sur l'auteur-acteur Dancourt. — Les causes célèbres de la Brie. — Le bandit du Tilloy. — Thoison : droits d'usage à Melun. — G. Leroy : le Mée. — La traversée de la Brie en 1681. — Une ambassade persane en Brie en 1715, etc.

ERRATA

Un collègue aussi bienveillant qu'érudit nous signale une erreur qui s'est glissée dans la bibliographie de 1906 et que nous nous empressons de rectifier.

A la page 150 du Bulletin de 1906, bibliographie annuelle, nous avons cité l'ouvrage suivant :

MIROT (E.). — Les fondations de la famille Budé en l'église de Saint-Gervais de Paris, et l'on avait ajouté en note : *On sait que les Budé ont été longtemps Seigneurs de Brunoy*. C'est dans cette note qu'est l'erreur que redresse, avec raison, notre aimable correspondant, qui s'exprime ainsi :

« Les Budé furent pendant plus de deux siècles Seigneurs Châtelains d'Yerres, mais ne jouirent jamais d'aucun droit seigneurial sur Brunoy qui, à l'époque où ils vivaient, appartenait à la famille de Lannoy de la Boissière, et au Prieuré de Notre-Dame des Champs, d'Essonne.

Il est vrai que les Budé ont possédé, sur le territoire de Brunoy, quelques arpents de pré qui étaient en censive de l'une et de l'autre des deux seigneuries de Brunoy. C'est peut-être cette circonstance qui aura induit en erreur le rédacteur de l'article bibliographique.

Quant à Yerres, dont les Budé furent seigneurs et qui a été célèbre par son Abbaye, c'était une Châtellenie qui relevait de Corbeil et qui avait dans sa mouvance plusieurs fiefs dans le Hurepoix et la Brie. Le souvenir de cette antique et puissante Abbaye est encore conservé à Paris, par une rue de l'île Saint-Louis qui porte le nom de *rue des Nonnains d'Hyères*.

Nous avons encore à rectifier une faute d'impression qui se trouve à la 2^me ligne de la note, page 62 du 1^{er} Bulletin de 1907. On y lit, à propos d'Anisson-Duperron, qu'il avait été nommé, en 1793, Directeur de l'Imprimerie Royale. C'est 1783 qu'il faut lire, et cette coquille était si évidente que les lecteurs l'auront corrigée d'eux-mêmes. Il était cependant utile de la signaler.



UN MOT
SUR
JEHAN DE LA BARRE

PRÉVOST ET HISTORIEN DE LA VILLE DE CORBEIL

Jehan de la Barre fut Prévôt de Corbeil de 1607 à 1624. Nous lui devons de la reconnaissance pour avoir écrit l'histoire de cette ville, qu'il a publiée à Paris en 1647, sous le titre suivant :

LES ANTIQUITEZ DE LA VILLE, COMTÉ ET CHATELENIE DE CORBEIL, DE LA RECHERCHE DE M^e JEAN DE LA BARRE, CY-DEVANT PRÉVOST DE CORBEIL.

A Paris, chez Nicolas et Jean de la Coste (1), au mont S. Hilaire, à l'Escu de Bretagne : et en leur boutique à la petite porte du palais qui regarde le quay des Augustins. MDCXLVII, avec privilège du Roy.

Cet ouvrage, très estimé aujourd'hui, est devenu fort rare, car il n'a eu qu'une seule édition, et l'on compte les heureux qui en possèdent un exemplaire. Il est certain que de la Barre l'a écrit à Corbeil pendant sa Prévôté, vers 1620 ; et cependant il n'a été imprimé qu'en 1647. Dans sa préface, l'auteur indique les raisons qui l'ont décidé à imprimer son ouvrage qui devait rester en manuscrit pour ses amis, et cela explique qu'entre 1620 et 1647, il se soit fait, surtout chez les Minimes de Paris, des copies des Antiquités de Corbeil. Nous connaissons huit ou dix de ces manuscrits qui sont fort intéressants par les variantes qui s'y trouvent ; plusieurs, après le nom de l'auteur, portent les mots *Prévost de Corbeil*, tandis que d'autres, comme l'imprimé, disent *cy-devant Prévost de Corbeil*, ce qui prouve bien que de la Barre a écrit cet ouvrage à Corbeil, pendant sa Prévosté. Pourquoi ce long espace d'une trentaine d'années entre le

(1) Les imprimeurs Nicolas et Jean de la Coste étaient originaires de Corbeil, c'est ce qui les avait fait choisir par de la Barre pour imprimer son ouvrage.

manuscrit et l'imprimé ? C'est ce que l'auteur va nous dire dans un extrait de sa préface que nous reproduisons ci-dessous.

« Le premier avis que je reçus de Monseigneur de Villeroy lorsqu'il me gratifia de l'Office de Prévost de Corbeil, fut de me demander d'avoir soin de rechercher exactement tous les droits de la Comté de Corbeil, autrement qu'il me seroit mal séant de m'entremettre d'exercer un Office duquel j'ignorerois les droits, et la nature du lieu dont j'entreprendois le gouvernement ; et pour m'en faciliter les moyens, il me fit délivrer Lettres de Sa Majesté pour tirer et extraire des Archives publics (*sic*) toutes Lettres, Pancartes et Mémoires qui se trouveroient, concernant la Ville et Comté de Corbeil, ce que j'ay fait et exécuté le plus exactement qu'il m'a esté possible. De plus j'ay recherché, veu et leu tous les Chartiers et Lettres des Eglises et Monastères de la Ville et Chastellenie de Corbeil : avec cela j'ai employé quelques années à feuilleter mes Livres, et en ay tiré tout ce qui me pouvoit servir à me rendre certain de tout ce qui s'est fait et passé en ce pays. Alors, considérant les fleurs que j'y avois cueillies, j'en fis un bouquet, et dressay des Mémoires à dessein de les présenter à Monseigneur de Villeroy ; mais il pleut à Dieu de le tirer de ce monde pour l'eslever au Ciel, et lui conférer la Couronne Céleste que ses actions héroïques méritoient. Cet accident, fascheux à la France et déplorable pour moy, me fit tomber la plume des mains et me deschargea de produire au jour ces Mémoires, estant résolu de les laisser dans les cabinets de mes amis, où ils fussent demeurez ensevelis, s'il ne se fust trouvé des personnes qui poussez d'affection pour leur país natal, ont désiré qu'ils fussent donnez au public, ce que je n'ay pu leur desnier ».

On voit par cet extrait pourquoi cet ouvrage est resté si longtemps manuscrit, et les motifs qui ont enfin décidé de la Barre à le faire imprimer. On y voit aussi pourquoi cette histoire de Corbeil ne va pas au-delà du règne de Henry IV, le chapitre XXVII et dernier étant consacré par l'auteur à M. de Villeroy son protecteur, dont la mort, survenue à Rouen, le 12 Décembre 1617, lui ôta tout courage et, comme il le dit lui-même en terminant : « *le regret qui me demeure de ma perte m'oste la plume de la main et m'empêche la continuation de ces mémoires pour me consoler avec Dieu, en la ressouvenance de l'amitié et bien-veillance de la quelle ce sage et excellent Seigneur m'a honoré durant sa vie* ».

L'ouvrage de la Barre est très connu et apprécié, comme nous venons de le dire, mais de son auteur on ne sait presque rien : sa naissance, sa mort, son pays nous sont à peu près inconnus ; il y a là une lacune qu'il serait intéressant de combler ; un heureux hasard nous permet aujourd'hui d'apporter un peu de lumière dans l'obscurité qui entourait jusqu'à présent notre ancien Prévôt.

Le hasard donc nous a fait rencontrer un mémoire en défense écrit de la main même de la Barre (1). Il s'agit d'un procès pendant devant le Parlement de Paris, dans lequel il était partie, contre le Chapitre et les chanoines de Saint-Spire ; il y donne des détails sur lui-même qui constituent une sorte d'autobiographie de l'ancien Prévôt. Nous reproduisons ci-dessous l'extrait de ce document en ce qui concerne de la Barre ; c'est une véritable trouvaille et nous sommes heureux de faire connaître ces quelques notes qui montreront le Prévôt de Corbeil sous un jour qui était absolument inconnu jusqu'à présent.

Disent les défendeurs (Jehan de la Barre et Eustache Gilbert, substitut du Procureur général) ce qui s'ensuit : Les défendeurs sont contrainctz d'espangier leur pudeur en cest endroit, n'ayans l'honneur d'estre cognus de Monsieur le rapporteur, Ils sont dans la nécessité de l'informer de leurs conditions et deportemens pour lever et oster le masque ombrageux des fausses suppositions que ceulx qui ont escrit pour les demandeurs s'efforcent, contre vérité, imprimer et assoir sur la face, vie, mœurs et conversations des deffendeurs, qu'ilz accusent de vexation, usurpation et entreprise indue des droictz de l'église, dont toutesfois il leur est impossible de faire aucune preuve, ny moindre suspicion quelconque, aussi n'en font ilz aucune particulière desduction ny instance, pour induire la Cour d'y adjouster foy ni créance.

« Soit pour le regard dudict de la Barre, né dans une bonne et honneste
« famille de Paris, où il a esté noury en plaine Université, tant de Paris que de
« Bourges. De là a assisté par l'espace de dix ans auprès de la Court, en qualité
« d'Avocat, et depuis pourveu d'un estat de Conseiller au Présidial du Chastelet
« de Paris. Il y a donné des preuves de son intégrité et suffisance, telles qu'il
« en a esté recherché et choisi par Monseigneur de Villeroy, pour lui commectre
« la direction de la justice de la ville et chastellenye de Corbeil, qu'il y a treize
« ans qu'il exerce au gré des habitans, sans reproches, et que. durant ce temps,
« il a logé au cloistre Saint-Spire et a vescu avec les Abbé et Chanoines comme
« s'il eut esté leur Confrère, en toute familiarité et concorde, ayant toujours eu
« soin de les conserver, tant en leurs personnes qu'en leurs droictz et préroga-
« tives, desquelz il les a trouvés en possession et jouissance quand il est entré
« en l'exercice de son office, et peut dire avec vérité que le présent procès n'a
« pu altérer la familiarité et respect qui a toujours esté gardé entre luy et les
« dictz du chapitre, au dire desquelz il se remet entièrement pour ce regard ».

Par ce document, de la Barre nous apprend lui-même qu'il est né à Paris, d'une famille honorable ; qu'il a fréquenté l'Université

(1) Archives de Corbeil, FF. 7.

de Paris, puis celle de Bourges, qu'il a été pendant dix ans avocat auprès de la cour du Parlement et nommé ensuite Conseiller au Présidial du Chastelet de Paris ; c'est ensuite qu'il a été investi de la Prevosté royale de Corbeil. Un autre document (1) nous fait savoir, en outre, que de la Barre était marié ; il avait épousé, antérieurement à 1603, et avant sa venue à Corbeil, Claire Alvequin, fille de Philippe Alvequin, escuyer, sieur de Tasnières, et de Marye Rolland. Nous savons encore qu'il avait une fille, nommée Marguerite ; les registres paroissiaux nous apprennent qu'elle fut marraine dans l'église Notre-Dame de Corbeil, d'un garçon nommé Jean (2), le 3 novembre 1615 : « *marraine Marguerite de la Barre, fille du Prevost de Corbeil* ».

De la Barre quitta Corbeil en 1624, il retourna dans sa famille à Paris. Il vivait encore en 1647, puisque c'est l'année où il fit imprimer son livre ; mais nous croyons savoir qu'il mourut en 1649 et fut enterré au cimetière des Innocents.

Ces notes, tout incomplètes qu'elles sont, nous font déjà connaître un peu notre ancien Prévôt ; elles pourront servir plus tard à ceux qui, mieux documentés, entreprendraient d'écrire la biographie de Jehan de la Barre.

A. DUFOUR.

(1) Archives nationales, pièces originales, 1612.

(2) Du même registre, nous extrayons l'acte suivant :

« Paroisse St-Nicolas dans Notre-Dame de Corbeil ; du 3 mars 1608, acte de baptême de Claire Brayer. Parrain noble homme Charles de Richer, sieur de la Seignière, capitaine de Corbeil, la marraine Damoiselle Claire Alvequin, femme de noble homme Jehan de la Barre, Prevost de Corbeil ».



CHRONIQUE

LE CHATEAU ROYAL DE CORBEIL ET LA SAINTE CHAPELLE DE SAINT LOUIS.

Malgré les nombreuses démarches tentées de divers côtés, ce qui subsistait de l'ancien Château édifié par le Roi Louis VI vient de disparaître. C'était une grosse tour carrée qui avait servi de donjon au vieux Château féodal et qui, de nos jours, était enclavée dans les bâtiments des grands moulins. Ces derniers étant démolis, la vieille tour restait isolée et alors il eût été facile de la conserver et de la réparer en lui redonnant son aspect du moyen âge ; ainsi restaurée, elle aurait été un souvenir glorieux pour Corbeil, en même temps qu'un ornement. Mais ce noble débris était condamné, sa suppression décidée et malgré toutes les résistances, sa disparition est maintenant une chose accomplie ; il n'en reste même pas *la pierre du témoignage !*

Ce travail de destruction ne s'est pas fait sans peine, car ces constructions antiques formées de pierres énormes, avec des murs de plusieurs mètres d'épaisseur, sont d'une solidité à toute épreuve, et c'est un rude et pénible travail pour les ouvriers quand il faut les attaquer et les détruire ; ici la lutte a été longue. Enfin l'œuvre funeste est terminée, tout est rasé et il ne reste plus de la vieille forteresse de Louis le Gros que le souvenir des Rois de France qui l'ont souvent habitée, des nombreuses Reines qui avaient Corbeil en douaire, des personnages illustres de tous les pays et de tous les temps qui y ont passé, des prisonniers de marque, comme Georges d'Amboise, le grand ministre de Louis XII, qui y furent enfermés, et des Capitaines de Corbeil qui, pendant tout le moyen âge, résidèrent dans la grosse tour du Château. Saint Louis affectionnait le séjour de Corbeil, il y venait souvent et Joinville, son historien, nous a conservé le souvenir de ces séjours royaux.

Comme toutes les forteresses du moyen âge, celle de Corbeil occupait une grande superficie de terrain qui était limité entre la grosse tour servant de donjon et la Seine; en largeur, elle s'appuyait à la rivière l'Essonne qui lui servait de fossé jusqu'à son embouchure dans la Seine, et occupait une forte partie de l'ancienne place St-Guenault; c'est sur l'emplacement même du vieux château qu'avaient été bâtis les grands moulins de Corbeil; la grosse tour avait été englobée dans les bâtiments de ces moulins, tout en restant en saillie sur la place.

Saint Louis, qui habitait souvent Corbeil, ainsi que nous venons de le dire, avait fait bâtir, tout près du vieux château et non loin de la Seine (1), une Sainte Chapelle à deux étages, comme celle de Paris, d'une architecture moins riche, c'est à supposer, car il ne nous en est resté aucune description : nous n'en connaissons que ce qu'en a dit de la Barre, Prévôt et historien de Corbeil, au livre II, page 169, de ses *Antiquités de la Ville, Comté et Châtellenie de Corbeil* (2), dont voici le passage qui nous intéresse :

« Après le décès de la Reine Blanche, Saint Louis, continuant l'affection que sa mère avait eue pour Corbeil, fit rebastir la maison Royale, entre la tour de Corbulo (3) et la maison du Prieuré Saint Guenault et, au bout de la salle de sa maison, il fit bastir une chapelle à deux estages, et pour y célébrer le service divin, il y fonda trois chanoines réguliers, du consentement de l'Abbé de Saint-Victor-lez-Paris (4), et les joignit aux quatre autres chanoines fondez par le Comte Hémon.

Le pape Urbain quatriesme du nom, natif de Troyes en Champagne, octroya de grands pardons à tous ceux qui iroient faire leurs dévotions en cette chapelle, la fondation de laquelle est de l'an mil deux cens soixante et un ».

La Barre, qui écrivit son histoire de Corbeil pendant sa prévosté (1607-1624), ajoute ce détail :

« Tous ces lieux ont changé de face et il ne paroist plus qu'il y ait eu une chapelle à cet endroit ».

La destruction de la tour a eu pour conséquence le nivellement du terrain qu'avaient occupé les grands moulins, le sol a été fouillé

(1) Presque sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'Hôtel de Ville.

(2) Paris, 1647.

(3) Au temps de l'historien de Corbeil, on croyait à l'origine romaine de cette ville et l'on voulait voir dans l'analogie de son nom avec celui du général romain Corbulo, la preuve qu'il était le fondateur de la ville et du château de Corbeil, d'où le nom de Corbulo donné à la grosse tour du donjon.

(4) Le Prieuré de Saint-Guenault dépendait de l'Abbaye de Saint-Victor.

peu profondément, il faut l'avouer, mais assez cependant pour pouvoir reconnaître le plan de l'ancien Château Royal.

On y a retrouvé un peu partout des substructions formées de pierres énormes, et près de la Seine, un escalier composé d'une quinzaine de grandes marches en pierre et surmonté d'une arcade en plein cintre. Cet escalier paraissait descendre à la rivière, presque à son embouchure dans la Seine. Il est à présumer qu'une tour se trouvait à cet endroit et que cet escalier aboutissait au sous-sol de cette tour. Tout près de là, à l'endroit même où se trouvait la chapelle de saint Louis, que l'on croit avoir été détruite au xvi^e siècle, on découvrit de gros murs, restes d'anciennes constructions superposées. En démolissant ces murs on trouva, en assez grand nombre, des pierres sculptées, des futs de colonnes, des bases, des chapiteaux, des astragales et moulures diverses, des fragments de rosaces, tout cela accusant nettement le style bien caractérisé du xiii^e siècle. Il n'y avait donc aucun doute possible sur l'origine première de ces intéressants débris; ils provenaient certainement de la Sainte Chapelle édifée par saint Louis à cette même place. Après la démolition de cet édifice, les matériaux en provenant avaient été, selon une habitude de cette époque, employés dans des constructions postérieures qui avaient disparu à leur tour, et c'est en démolissant les substructions qui en étaient restées que l'on a remis au jour ces curieux vestiges qui viennent heureusement confirmer l'existence d'un édifice à peine connu et disparu depuis plusieurs siècles. Les moins abîmés de ces débris ont été recueillis avec soin et transportés au musée Saint-Jean, qui voit justifier ainsi une fois de plus la pensée qui a présidé à sa création, c'est-à-dire de recueillir les débris des anciens monuments de ce pauvre Corbeil qui en a vu tant détruire! Cinq églises ont disparu pendant le xix^e siècle et, parmi elles, la belle église Notre-Dame qui datait du xii^e; c'était un chef-d'œuvre d'architecture et de sculpture dont la perte est un malheur irréparable.

Parmi les nombreuses statues qui la décoraient, deux, sauvées par Lenoir à la révolution, ont été transportées à Saint-Denis où elles font l'ornement de l'antique abbatale. Ces curieux spécimens de la sculpture romane ont été moulés pour le musée de sculpture comparée du Trocadéro, et nous avons pu en obtenir des copies en pierre qui occupent une place d'honneur à notre musée Saint-Jean.

A. DUFOUR.

UN ACTE DE VANDALISME.

Le Château de Juvisy a été acquis par cette commune qui y a installé ses écoles et les divers services de sa Mairie. Tout cela ne s'est pas fait sans dommages, et le plus regrettable, c'est que la grande galerie, dite de Louis XIV, a été condamnée à disparaître pour y installer des classes.

Antoine Rossignol, propriétaire du Château de Juvisy au xvii^e siècle, y avait fait construire cette galerie pour y recevoir le Roi qui y vint plusieurs fois, car Juvisy était en quelque sorte une étape entre Paris et Fontainebleau.

Un des membres les plus distingués de notre Société, dans un article très intéressant sur Juvisy, donne la description suivante de ce magnifique salon :

« A l'intérieur est le salon primitif, remarquable par ses dimensions très vastes, ses boiseries, ses glaces fragmentées, son plafond orné de fresques à l'Italienne, représentant des scènes de la mythologie, les muses, le banquet des dieux, l'Amour et Psyché. La vue de ces peintures est de prime abord déconcertante ; les couleurs offensent l'œil par leur vivacité, les tons semblent disparates, les mouvements désordonnés. Ce n'est qu'une illusion d'optique ; si l'on y regarde de plus près, il se fait une mise au point. On est alors frappé de l'intensité de vie qui anime les personnages, distribués dans un ensemble harmonieux ; les attitudes sont expressives ; la coloration moins appuyée s'enlève sur les fonds agrandis. Sauf en quelques points d'un goût défec- tueux, par exemple le Mars habillé en Turc d'Opéra, l'œuvre intéresse et finit par captiver » (1).

Cette belle salle des fêtes a été détruite en 1906, c'est un acte de vandalisme des plus regrettables et qui ne s'explique guère. Ainsi s'en vont un à un les souvenirs historiques et artistiques de nos environs.

La contrée au sud de Paris était surtout remarquable par ses grandes propriétés, ses beaux châteaux où avaient vécu des person-

(1) *Versailles illustré*, année 1898-1899. Juvisy-sur-Orge, par GIRARD, en deux articles richement illustrés. Il en a été fait un beau tirage à part.

nages illustres des xvii^e et xviii^e siècles, qui étaient venus là se reposer de leurs fatigues et de leurs travaux. Plusieurs de ces châteaux ont déjà disparu ; leurs parcs, dessinés par Lenôtre, ont été divisés et vendus par morceaux ; d'autres sont menacés du même sort, et bientôt rien ne subsistera de ces beaux domaines qui rappelaient le souvenir d'une grande époque et de noms connus comme ceux du duc d'Antin, de Madame de Montespan, de la Pompadour et de tous les grands généraux du 1^{er} Empire. C'est avec tristesse que l'on se prend à répéter le vieil adage : *Sic transit gloria mundi !*

A. D.

INAUGURATION DU MONUMENT DE CORBEIL.

Le 27 octobre 1907, a été inauguré le monument élevé à la mémoire des enfants de l'arrondissement morts pour la patrie. Ce monument a été érigé par souscription publique sous le patronage des Sociétés de vétérans de l'arrondissement, de la Société des mobiles et des anciens combattants de 1870-1871. Le monument, dû à l'artiste Paul Fournier, est placé dans un site agréable, à l'entrée des belles Allées Saint-Jean.

Cette inauguration, qui coïncidait avec celle d'un nouveau groupe d'écoles, a été présidée par un membre du gouvernement, M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur et a été l'occasion de fêtes populaires auxquelles les habitants de la ville et des environs ont pris une grande part.

L'ANCIEN PARC DE LA FAISANDERIE

A VILLENEUVE-LE-ROI.

L'on sait que ce parc de la Faisanderie a été mis en lotissement il y a déjà plusieurs années ; des rues et des chemins y ont été tracés ; de nombreux lots sont déjà vendus sur lesquels des constructions ont été élevées.

Pour faire ces chemins et les fondations des maisons, il a été nécessaire de fouiller le sol et, au cours de ces fouilles, on a trouvé, à différentes reprises, des sépultures de l'époque Gallo-Romaine, des squelettes plus ou moins entiers qui étaient renfermés dans des cercueils de plâtre, brisés pour la plupart. Il y avait eu là évi-

demment un cimetière, mais la population qui y avait été inhumée était certainement de condition inférieure, car on n'y a retrouvé presque rien en fait de mobilier funéraire. Il y a quelques années déjà nous avons été informé de ces découvertes, nous nous étions transporté à Villeneuve-le-Roi et nous avons rendu compte dans notre bulletin de ce que nous y avons vu. Depuis, l'on n'entendait plus parler du parc de la Faisanderie, mais dernièrement nous avons été avisé par un aimable collaborateur, membre de notre Société, que de nouvelles fouilles venaient d'être entreprises dans une partie du parc non encore visitée, et que l'on avait encore mis au jour des squelettes et des cercueils de plâtre, avec quelques boucles ou fragments d'armes. C'était à peu près la même chose que lors des premières découvertes.

Notre obligeant correspondant s'est rendu sur les lieux et il croit que si l'on fouillait plus profondément, on arriverait peut-être à retrouver les traces d'une population bien antérieure, de l'époque néolithique, par exemple. Le fera-t-on ? c'est douteux, en attendant nous avons tenu à consigner ici la continuité des trouvailles faites dans le parc de la Faisanderie, à Villeneuve-le-Roi, et nous avons vivement engagé notre obligeant collègue à suivre de près ces travaux et à nous tenir au courant de ce qui pourra en résulter de nouveau.

A. D.



NÉCROLOGIE

Au cours de l'année 1906-1907, notre Société a encore subi des pertes regrettables et plus nombreuses que pendant l'exercice précédent, et nous devons continuer cette liste funèbre en enregistrant les noms des regrettés disparus qui sont M. de la Faulotte, de Paris et Bruyères-le-Châtel ; M. Lehideux, Ernest, de Paris et Brunoy ; M. Chevalier, de Chartres ; M. Bessin, de Corbeil ; M. Dragicsevics, de Paris et Draveil ; M. Boselli, de Paris et Lille ; M. Pinat, architecte à St-Germain-lès-Corbeil ; M. Thirrouin, Prosper, de Lisses ; M. Delessard, de Paris et Ris-Orangis ; M. le Dr Devouges, de Corbeil.

M. de la Faulotte habitait Paris et le château de Bruyères-le-Châtel ; c'est à ce titre qu'il avait demandé à être des nôtres. Son admission dans la Société étant relativement récente et les renseignements nous manquant, nous ne pouvons dire ici tout le bien que nous avons pensé de lui.

M. Ernest Lehideux, banquier bien connu à Paris, habitait Brunoy pendant la belle saison et y était très connu et apprécié. Il était depuis longtemps attaché à notre compagnie, c'est pourquoi son fils, M. Roger Lehideux, qui a succédé à son père dans ses affaires, a tenu aussi à lui succéder sur les listes de notre Société, où il s'est fait inscrire avec le titre de fondateur.

M. Chevalier, de Chartres, était un bibliophile distingué, ancien bibliothécaire de cette ville, et c'est par une courtoise sympathie qu'il était venu vers nous ; nous avons le regret de ne l'avoir pas compté longtemps comme collègue.

M. Bessin était des nôtres depuis l'origine de la Société ; c'était un enfant de notre pays où il a accompli une longue carrière toute

de travail et d'honneur. Il était universellement estimé et respecté, tant pour sa bonne cordialité que pour les nombreux services qu'il a rendus, pendant de longues années, à la ville de Corbeil et à ses habitants.

M. Dragicsevics était un ancien professeur du Collège Henri IV; c'était un homme aimable, passionné pour l'histoire. Il passait la belle saison à Champrosay, c'est ce qui l'a rapproché de nous et l'a conduit à demander à être admis dans notre Société, où nous avons toujours eu avec lui d'agréables rapports.

M. Boselli, fils d'un ancien Préfet de Seine-et-Oise, habitait alternativement Paris et Lille. Il avait tenu à se faire inscrire sur nos listes comme membre fondateur, afin de nous donner une marque d'estime et de sympathie; ces sentiments, nous les lui rendions bien, aussi sa perte, causée par un accident, nous a été très sensible.

M. Pinat, architecte de M. Darblay, à Saint-Germain, était venu à nous lors de la fondation de notre Société; nous avons toujours eu avec lui des rapports excellents, et nous étions heureux de le trouver quand il y avait quelques réparations à faire à l'église Saint-Jean qui abrite notre musée du même nom. M. Pinat est mort, jeune encore, des suites d'une longue maladie, ne laissant après lui que des sympathies et des regrets.

M. Thirouin, Prosper, de Lisses, fut longtemps maire de cette commune. Il était le chef d'une famille très estimée dans notre pays; personnellement nous lui étions très attaché et sa perte nous a été très sensible. Mais son nom restera sur nos listes, car son fils, M. Achille Thirouin, a tenu à continuer les traditions paternelles.

M. Delessard, Edouard, ancien avoué à Paris, passait la plus grande partie de l'année dans sa jolie résidence de la Borde, à Ris-Orangis. C'était un homme fort aimable, qui mettait son expérience des affaires au service de tous et surtout à l'assistance judiciaire du tribunal de Corbeil, où il siégeait une bonne partie de l'année, permettant ainsi à ses collègues de s'absenter facilement, surtout au moment des vacances. M. Delessard a été l'un des premiers inscrits dans notre Société où il n'avait que des amis; ici comme ailleurs, il laisse un vide qui ne sera pas comblé de sitôt.

M. le Dr Devouges était aussi un de nos anciens. Très connu, très répandu à Corbeil et dans les environs, il y rendit beaucoup de services comme médecin, et plus tard, quand il eut pris sa retraite, il continua à se rendre utile en se servant, au profit de tous, de son intelligence et de son dévoûment.

Au moment de clore cette trop longue et funèbre liste, nous apprenons le décès de M. l'abbé Muret, curé de Brunoy depuis 38 ans; il est décédé le 12 février 1908 dans sa soixante-dix-septième année. Ce n'est que pour mémoire que nous l'inscrivons ici, car il appartient à l'exercice de 1908 et il ouvrira la liste des décès de cette même année; puisse cette triste nomenclature être plus courte que celle que nous venons de terminer, c'est le vœu que nous formulons en déposant la plume.

A D.



TABLE DE LA 13^e ANNÉE

Statuts et règlement de la Société	v
Liste des membres.	xi
Conseil d'administration, bureau, comité de publication.	xxi
Sociétés correspondantes	xxii
Compte-rendu des séances.	i
Assemblée générale du 27 mai 1907	5
La Façade occidentale, portails et fortification de l'Eglise Notre-Dame d'Etampes, par M. L. Eug. LEFÈVRE.	17
La Paroisse de Saint-Pierre d'Etampes, par M. Ch. FORTEAU (<i>suite</i>).	31 et 77
La déchristianisation de la commune de Ris-Orangis, par M. F. DIEUDONNÉ	57
Promenade archéologique du 24 juin 1907, à Chevreuse, Dampierre et l'Abbaye des Vaux-de-Cernay.	67
Recherches sur les Enseignes et les Vieilles Hôtelleries de Corbeil, précédées de notes historiques sur les rues et places où elles se trouvaient, par M. Emile CREUZET.	100
Industrie paléolithique des grès et des meulières de la région des grès de Fontainebleau, par M. Auguste MALLET.	121
Bibliographie (1906-1907).	130
Un mot sur Jehan de la Barre, Prévost et historien de la ville de Corbeil.	140

Chronique : <i>Le château royal de Corbeil et la sainte chapelle de Saint Louis. — Un acte de vandalisme. — Inauguration du Monument de Corbeil. — L'ancien parc de la Faisanderie, à Villeneuve-le-Roi.</i>	144
Nécrologie.	150

GRAVURES

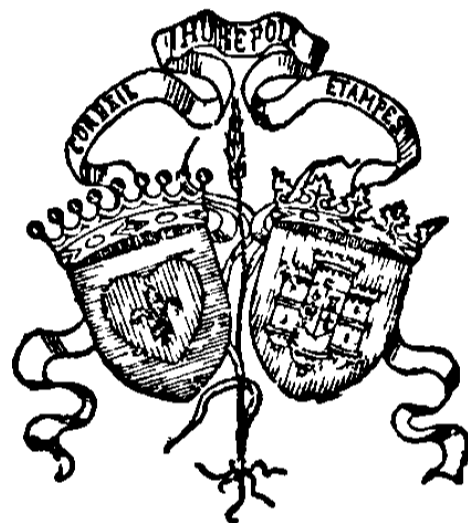
Eglise Notre-Dame, à Etampes, façade occidentale, créneaux, partie du clocher	17
Eglise Notre-Dame, à Etampes, façade occidentale et angle de la façade méridionale	22
Eglise Notre-Dame, à Etampes, tympan du portail principal de la façade occidentale	26
Instruments de l'époque paléolithique trouvés dans les Surplombs et Abri de Montmirault (Seine-et-Oise).	121



BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

13^e Année — 1907

1^{re} LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
MCMVII

SOMMAIRE DU 1^{er} BULLETIN DE 1907 :

Statuts et règlement de la Société	v
Liste des membres.	xi
Conseil d'administration, bureau, comité de publication.	xx
Sociétés correspondantes	xxi
Compte-rendu des séances.	i
Assemblée générale du 27 mai 1907	5
La Façade occidentale, portails et fortification de l'Eglise Notre-Dame d'Etampes, par M. L. Eug. LEFÈVRE.	17
La Paroisse de Saint-Pierre d'Etampes, par M. Ch. FORTEAU	31
La déchristianisation de la commune de Ris-Orangis, par M. F. DIEUDONNÉ	57

GRAVURES

Eglise Notre-Dame, à Etampes, façade occidentale, créneaux, partie du clocher	17
Eglise Notre-Dame, à Etampes, façade occidentale et angle de la façade méridionale	22
Eglise Notre-Dame, à Etampes, tympan du portail prin- cipal de la façade occidentale	26

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. POPOT père, Allées de Saint-Jean, à Corbeil.

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.



PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL,
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

BULLETIN SEMESTRIEL

ANNÉE 1895, livraisons 1 et 11.	ANNÉE 1902, livraisons 1 et 11.
ANNÉE 1896, livraisons 1 et 11.	ANNÉE 1903, livraisons 1 et 11.
ANNÉE 1897, livraisons 1 et 11.	ANNÉE 1904, livraisons 1 et 11.
ANNÉE 1898, livraisons 1 et 11.	ANNÉE 1905, livraisons 1 et 11.
ANNÉE 1899, livraisons 1 et 11.	ANNÉE 1906, livraisons 1 et 11.
ANNÉE 1900, livraisons 1 et 11.	ANNÉE 1907, livraison 1.
ANNÉE 1901, livraisons 1 et 11.	

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Tome I. — 1897

L'Eglise de Saint-Germain-lez-Corbeil, par L. VOLLANT,
monographie accompagnée de 24 héliogravures de
DUJARDIN.

Tome II. — 1900

a. La Délégation des Ambulances volontaires à Corbeil
pendant la guerre Franco-Allemande 1870-1871. —
Ouvrage traduit de l'allemand, avec introduction
et notes par A. DUFOUR.

b. Études historiques sur la Réforme à Corbeil et aux
environs au XVI^e siècle, par J. PANNIER.

Tome III. — 1901

Villeroy, son passé, sa fabrique de porcelaine, son état
actuel, par Aymé DARBLAY.

Magnifique ouvrage in-4^o, enrichi de 54 héliogravures.

1903. — Les Sources de l'histoire de Seine-et-Oise.

Tome IV. — 1904

Histoire d'un village. — Villecresnes (Seine-et-Oise), par
Fr. BOËTE.

Tome V. — 1905.

Liber testamentorum Sancti Martini de Campis.

Tome VI. — 1907

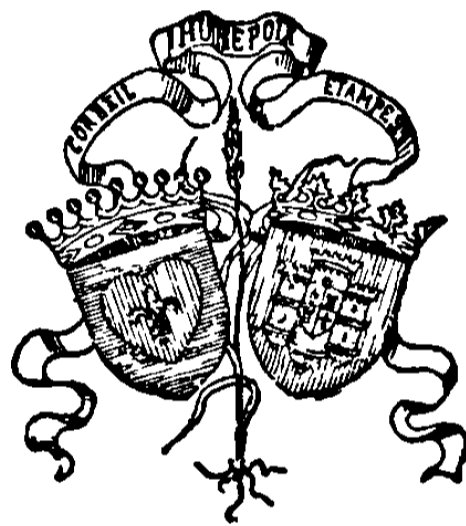
Histoire seigneuriale, civile et paroissiale de Saintry, par
Em. CREUZET.

—
MONTDIDIER. — IMPRIMERIE J. BELLIN
—

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

13^e Année — 1907

2^e LIVRAISON



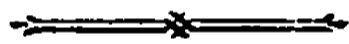
PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,
LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
Rue Bonaparte, 82
—
MCMVII

SOMMAIRE DU 2^e BULLETIN DE 1907

Promenade archéologique du 24 juin 1907, à Chevreuse, Dampierre et l'Abbaye des Vaux-de-Cernay. . .	67
La Paroisse de Saint-Pierre d'Etampes, par M. Ch. FORTEAU (<i>suite</i>).	77
Recherches sur les Enseignes et les Vieilles Hôtelleries de Corbeil, précédées de notes historiques sur les rues et places où elles se trouvaient, par M. Emile CREUZET.	100
Industrie paléolithique des grès et des meulières de la région des grès de Fontainebleau, par M. Auguste MALLET.	121
Bibliographie (1906-1907)	130
Un mot sur Jehan de la Barre, Prévost et historien de la ville de Corbeil.	140
Chronique : <i>Le château royal de Corbeil et la sainte chapelle de Saint Louis. — Un acte de vandalisme. — Inauguration du Monument de Corbeil. — L'ancien parc de la Faisanderie, à Villeneuve-le-Roi.</i>	144
Nécrologie.	150

GRAVURE

Instruments de l'époque paléolithique trouvés dans les Surplombs et Abri de Montmirault (Seine-et-Oise).	121
--	-----



Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. POPOT père, Allées de Saint-Jean, à Corbeil.

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL,
D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

BULLETIN SEMESTRIEL

ANNÉE 1895, livraisons I et II.	ANNÉE 1902, livraisons I et II.
ANNÉE 1896, livraisons I et II.	ANNÉE 1903, livraisons I et II.
ANNÉE 1897, livraisons I et II.	ANNÉE 1904, livraisons I et II.
ANNÉE 1898, livraisons I et II.	ANNÉE 1905, livraisons I et II.
ANNÉE 1899, livraisons I et II.	ANNÉE 1906, livraisons I et II.
ANNÉE 1900, livraisons I et II.	ANNÉE 1907, livraisons I et II.
ANNÉE 1901, livraisons I et II.	

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Tome I. — 1897

L'Eglise de Saint-Germain-lez-Corbeil, par L. VOLLANT,
monographie accompagnée de 24 héliogravures de
DUJARDIN.

Tome II. — 1900

a. La Délégation des Ambulances volontaires à Corbeil
pendant la guerre Franco-Allemande 1870-1871. —
Ouvrage traduit de l'allemand, avec introduction
et notes par A. DUFOUR.

b. Études historiques sur la Réforme à Corbeil et aux
environs au XVI^e siècle, par J. PANNIER.

Tome III. — 1901

Villeroy, son passé, sa fabrique de porcelaine, son état
actuel, par Aymé DARBLAY.

Magnifique ouvrage in-4^o, enrichi de 54 héliogravures.
1903. — Les Sources de l'histoire de Seine-et-Oise.

Tome IV. — 1904

Histoire d'un village. — Villecresnes (Seine-et-Oise), par
Fr. BOËTE.

Tome V. — 1905.

Liber testamentorum Sancti Martini de Campis.

Tome VI. — 1907

Histoire seigneuriale, civile et paroissiale de Saintry,
par Em. CREUZET.

MONTDIDIER. — IMPRIMERIE J. BELLIN
